



Udo Herrmannstrofer

**FAUX-SEMBLANT
D'ÉCONOMIE DE MARCHÉ
Travail, sol, capital
et mondialisation de l'économie**

ÉDITION FRANÇAISE

Traduction et révisions
François Germani

État au 10 juillet 2025
Atelier francophone
pour une tri-articulation sociale

Adresse en ligne du document :

<http://www.triarticulation.fr/Institut/FG/Articles/1997-00-001-UdoBoden.html>

Prévu pour lecture à l'écran ou liseuses « e-ink », par le choix d'une police de 14, le présent document au format PDF est cependant conçu pour une impression optimum au format A5 à l'aide d'un logiciel gérant une impression en livret sur du papier standard A4 qu'il faut ensuite plier en deux, voir relier (avec une bonne aiguille et un gros fil solide) puis massicoter (une bonne règle si possible métallique et un couteau très bien affûté, vont aussi)

Il peut néanmoins être imprimé en totalité ou partie (de préférence recto verso) au format A4. La police de 14 donne alors des caractères relativement grands (qui peuvent être utiles aux vues déclinantes...).

Il est aussi possible d'obtenir un « cahier » A4 par impression en livret A4 si l'on dispose d'une machine pour papier au format A3 (grosses photocopieuses).

Les gros volumes sont scindés en plusieurs fascicules pour faciliter l'assemblage.

On peut aussi recourir au service d'un imprimeur en ligne. Le coût dépend alors du nombre.

Pour plus de détails, voir la page d'aide à l'impression :

<http://www.triarticulation.fr/AM/AideImp.html>

Sinon, nous pouvons aussi le faire pour vous à un prix modique auquel s'ajoutera les frais d'envoi.

Nous consulter.

Table des matières

Udo Herrmannstorfer L'économie de marché fictive.....	4
Contenu.....	5
Préface à la 3e édition.....	6
Sur le développement de la mondialisation économique.....	7
Le marché commun européen.....	7
La conclusion des nouveaux accords du GATT.....	10
L'EURO.....	12
Le nouveau pouvoir des marchés des capitaux.....	12
Une mondialisation aux fondements incertains.....	15
L'émergence des systèmes.....	17
L'Occident aussi a besoin de Perestroïka.....	17
Concurrence des systèmes.....	18
L'humain et le système.....	19
L'extension associative de l'économie de marché.....	20
Les droits ne peuvent pas être achetés - le problème des marchés fictifs.....	22
L'économie associative - la recherche de la justice sociale.....	24
La question de la justice dans la vie économique.....	25
... C'est pourquoi tout doit avoir un prix.....	27
Le modèle de l'économie de marché : un affranchissement de la responsabilité sociale.....	30
Planifier la justice de manière rationnelle - le modèle des économies socialistes.....	35
Les associations, base de l'auto-organisation économique.....	42
La détermination des prix au centre de la gestion économique.....	46
De la justice au sens commun objectif.....	53
Tendances actuelles.....	57
L'invendabilité du foncier - Proposition pour un nouveau droit du sol.....	59
Remarques préliminaires.....	59
Sur la situation.....	61
Le sol n'est pas une marchandise.....	63
L'impact du prix de la terre sur l'effet de redistribution.....	64
L'effet de la location, du droit de construction et de l'admissibilité à titre de garantie.....	67
Esquisse d'un nouveau droit du sol.....	68
Taxe d'utilisation au lieu de prix de la terre.....	69
Le transfert de propriété.....	70
Sur le règlement du dédommagement.....	73
Impact sur les concernés.....	77
Résumé.....	81
La loi sociale principale - L'altruisme comme force de formation sociale.....	82
Marchés fictifs pour le travail et les entreprises.....	82
Maturité individuelle et tutelle sociétale.....	84
L'égoïsme - une constante de la nature ?.....	86
Égoïsme et division du travail.....	88
Le "principe économique" - développement de la productivité et contre-productivité.....	89
Limites de la conscience égoïste et élargissement de la conscience sociale.....	91
La loi sociale principale - la transformation de l'égoïsme.....	94
La réalité de la fraternité.....	96



Le chômage et la répartition des gains de productivité. Les étapes pratiques d'une sortie de crise.....	97
Problématique.....	98
Première étape : exploiter les possibilités existantes.....	99
Deuxième étape : qui doit payer le chômage ?.....	101
Troisième étape : que faire de la capacité disponible ?.....	105
Objections.....	107
Conclusion.....	109
La maîtrise socio-organique de la monnaie.....	111
Le déchaînement des forces monétaires.....	111
Les étapes du développement de la monnaie.....	113
L'argent en tant qu'argent d'achat.....	121
1. Inflation et déflation.....	124
2. L'épargne.....	129
L'argent en tant que monnaie de prêt.....	131
L'argent en tant qu'argent de donation.....	143
La forme temporelle de l'argent.....	147
La gestion de l'argent.....	150
La raison synthétique contre intérêts.....	152
Que peut-on faire en pratique ?.....	153
Notes.....	156
L'économie associative - la recherche de la justice sociale.....	156
La loi sociale principale - L'altruisme comme force de création sociale.....	157
Pour une maîtrise socio-organique de l'argent.....	157

Udo Herrmannstorfer

L'économie de marché fictive

PRAXIS ANTHROPOSOPHIE 6

Praxis Anthroposophie - la série de livres de poche pour ceux qui pensent à l'avenir : Aujourd'hui, on a besoin d'idées qui ne se contentent pas de saisir l'existant tel qu'il est, mais qui le développent en anticipant. Praxis Anthroposophie présente de telles idées - des projets individuels marqués par la volonté créatrice de leurs auteurs. Praxis Anthroposophie recherche le dialogue, la forme ouverte dans laquelle se rencontrent les courants spirituels de notre époque.

A propos du livre : Udo Herrmannstorfer examine les tendances actuelles et les développements problématiques de l'économie de marché dans son rapport au travail, à la terre et au capital. Si l'on comprend bien le marché, il apparaît que ces trois domaines ne sont pas des marchandises et qu'ils devraient donc être traités différemment dans l'activité économique. L'auteur développe des propositions concrètes pour une organisation alternative des processus économiques. Dans cette nouvelle édition, Herrmannstorfer se penche en outre sur la tendance de plus en plus marquée à la mondialisation de l'économie et sur le problème du chômage.



À propos de l'auteur : Udo Herrmannstorfer, né en 1941 à Breslau, commercial dans l'industrie, économiste d'entreprise et économiste. Depuis 1972, il est conseiller d'entreprise indépendant, conférencier et directeur de l'Institut für Wirtschafts- und Sozialgestaltung (pour la gestion et le façonnement social).

UDO HERRMANNSTORFER

Faux-semblant d'économie de marché

Travail, sol, capital et mondialisation de l'économie

MAISON D'ÉDITION FREIES GEISTESLEBEN

ISBN 3-7725-1206-2

Nouvelle édition, 3ème édition augmentée 1997

La 1ère édition est parue en 1991

Verlag Freies Geistesleben Landhausstraße 8270190 Stuttgart

1997 Verlag Freies Geistesleben & Urachhaus GmbH, Stuttgart

Mise en page de la couverture : Walter Schneider (© photo : Mauritius)

Impression : Clausen & Bosse, Leck

Contenu

Préface à la 3e édition 7

L'évolution de la mondialisation économique 9

L'émergence des systèmes 25

L'économie associative - la recherche de la justice sociale 35

L'inaliénabilité de fonds et sols (foncier)-Proposition d'un nouveau droit foncier 87

La loi sociale principale - L'altruisme en tant que force d'organisation sociale 120

Le chômage et la répartition des gains de productivité. Les étapes pratiques d'une sortie de crise 143

Pour une maîtrise socio-organique du système monétaire 161

Que peut-on faire en pratique ? 220

Notes 227



Préface à la 3e édition

Lorsque le livre *Faux semblant d'économie de marché* a été publié en 1991, les regards du monde entier étaient tournés vers les bouleversements en Europe de l'Est. Avec l'effondrement du socialisme, on pensait que le principal obstacle à la paix et à la prospérité mondiales avait été levé. Le conflit yougoslave qui a éclaté peu après en Europe a montré de manière bouleversante - comme l'avaient déjà fait les deux guerres mondiales - que la cohabitation de populations mixtes dans un État central fondé sur la nationalité et le territoire n'est pas possible dans les temps actuels. Tant que les États ne renonceront pas à dominer la vie spirituelle et culturelle de leurs citoyens et de leurs institutions par des règles de majorité, le besoin des minorités de devenir autonomes ne diminuera pas. Cela signifie qu'au lieu d'étendre les pouvoirs de l'État, il faut les réduire. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est avant tout une question d'organisation de la vie en commun qui permette la paix. L'appel à la neutralité de l'État ne vaut pas seulement pour les relations extérieures, mais aussi, et de plus en plus, pour la constitution interne. La prise de position de l'État en faveur de certaines conceptions spirituelles ou non spirituelles signifie une répression spirituelle des minorités, que toute individualité responsable peut aujourd'hui devenir, et conduit ainsi à une menace permanente pour la paix intérieure.

Il en va de même avec l'idée de prospérité. Le triomphe mondial de l'économie de marché, qui a balayé toutes les barrières commerciales, n'a pas conduit à l'amélioration promise des conditions de vie de tous les groupes sociaux, mais à la division sociale. Le chômage et le besoin d'aide sociale se sont répandus, parallèlement à l'affaiblissement des caisses des États, à tel point que l'ensemble de la structure sociale se tient à disposition

7

(mot-clé : restructuration ou démantèlement de l'État social), tandis que les cours de la bourse atteignent des sommets. Certes, les personnes concernées sont de plus en plus mécontentes d'une telle évolution, mais la recette vantée de toutes parts pour résoudre ces problèmes est celle d'hier : La croissance par l'augmentation de la compétitivité internationale. Il faudra cependant se rendre à l'évidence : ce n'est pas en augmentant encore la concurrence que l'économie pourra trouver sa mission d'intégration sociale, et donc sa mission de paix, mais bien par une coopération associative intensive. En revanche, une économie qui ne s'oriente pas vers les conditions de vie de tous les humains détruit la paix sociale et donc les fondements démocratiques de notre société, à l'existence de laquelle elle doit pourtant ses possibilités d'épanouissement.

La coopération sous l'angle de la responsabilité sociale rend urgente la nécessité de réorganiser les positions juridiques des acteurs de la vie économique. Dans ce contexte, les explications de ce livre sont encore plus actuelles qu'à l'époque de sa première parution, même si les conditions sont en constante évolution. C'est pourquoi la nouvelle édition comprend une contribution qui traite, au moins dans les grandes lignes, de la "mondialisation de l'économie", dans laquelle consistent



actuellement tous les efforts et qui vaut pour toutes les difficultés sociales. Pour la même raison, au chapitre "La loi sociale principale" consacré au travail humain a été adjointe une discussion sur la question du chômage.

Dornach, juin 1997

8

Sur le développement de la mondialisation économique

Parallèlement à l'effondrement du bloc communiste de l'Est et libéré de sa menace idéologique et militaire potentielle, le regroupement des marchés économiques nationaux en un marché mondial global, auquel l'Occident aspirait déjà depuis longtemps, s'est accéléré. Le besoin de changement évoqué dans la première édition de ce livre, y compris dans le camp occidental, était encore à peine perçu à l'époque. Entre-temps, de nombreuses personnes se sont toutefois réveillées de leur sommeil, même si ce n'était pas de leur plein gré, mais parce qu'elles étaient concernées. Nous allons maintenant aborder quelques aspects centraux de cette mondialisation, qui permettent de situer les préoccupations de ce livre dans l'évolution actuelle.

Le marché commun européen

L'achèvement du marché commun européen a constitué une étape importante sur la voie de la mondialisation. Alors que l'élan pour le projet de construction d'une communauté d'États européenne, déjà en cours pendant toute la période d'après-guerre, s'enlisait lentement dans les méandres des différents intérêts, le président de la Commission Jacques Delors a publié le désormais célèbre plan Delors. Il énumérait 200 positions importantes à clarifier entre les États partenaires et - c'était le point décisif - était assorti d'une date de conclusion : D'ici le 1.1.1993, un marché totalement libre de droits de douane et sans frontières économiques devait être créé au sein de l'UE, le "marché commun". L'obligation de délai, calculée politiquement, a fait des merveilles. En invoquant la mise en péril de l'ensemble, tout partenaire de négociation récalcitrant pouvait être

9

finalement amenés à céder, les compensations financières et politiques étant à l'ordre du jour. Et devant les électeurs nationaux, chacun a pu se tirer honorablement d'affaire en invoquant la pression de Bruxelles. A la fin de l'année, la plupart des 200 positions étaient réglées, même si ce n'était pas toujours de manière satisfaisante.

En revanche, les espoirs conjoncturels liés à janvier 1993 ont été déçus : la plupart des investissements avaient déjà été réalisés lors de la phase préparatoire. L'ouverture des frontières a exacerbé la concurrence et renforcé la pression sur les prix, obligeant à leur tour les entreprises à procéder à des rationalisations radicales. Ce processus a été accéléré par une vague de fusions, de rachats et de prises de participation entre les grandes entreprises, qui se poursuit encore aujourd'hui. La concentration qui en résulte a toujours été exigée et encouragée par Bruxelles



en invoquant la concurrence des marchés mondiaux. Les conséquences de cette évolution n'étaient pas attendues par l'opinion publique : Dans la Communauté européenne, le taux de chômage a atteint des niveaux inconnus jusqu'à présent, sans qu'il y ait de perspectives fondées d'une amélioration sensible.

Alors que les entreprises elles-mêmes ont pu s'adapter en grande partie à ces changements, le mouvement syndical, en tant que gardien social des relations de travail, n'a pas pu le faire. Jusqu'à aujourd'hui, il n'est pas clair comment les salaires peuvent être réglementés de manière uniforme dans des conditions de vie et de travail aussi différentes que celles qui existent dans les États membres de l'UE. Dès le début, le conflit a été inégal : les prix du marché ne permettent pas de tenir compte des aspects sociaux, mais tout au plus de faire preuve de compassion, alors que les salaires résultent de nécessités sociales. (C'est pourquoi une "alliance pour l'emploi" s'est avérée être un échec, car les entreprises n'ont aucune souveraineté en matière de prix. Or, on ne peut conclure des contrats que sur des choses dont on peut disposer).

Dans la même mesure que le pouvoir de marché des grands groupes et des groupements de l'économie s'accrût, s'affaiblit le pouvoir

10

des syndicats sous la pression du chômage croissant. La cartellisation des salaires par les syndicats sous le mot d'ordre d'"autonomie tarifaire" a toujours été une épine dans le pied des purs économistes de marché et des politiciens qui leur sont dévoués. Maintenant, on pouvait enfin exiger la flexibilisation et la libéralisation des salaires en invoquant la nécessité de réduire les prix. Cette réorientation est en cours, et en Angleterre par exemple, cet objectif a déjà été largement atteint.

Alors que jusqu'à présent, l'objectif des syndicats était de fixer les salaires de la manière la plus générale possible, indépendamment de la situation de l'entreprise, afin de ne pas laisser le travail se dégrader en une simple activité de marché, les employeurs exigent désormais une subordination radicale des salaires à la situation de rendement de l'entreprise. Du point de vue de l'entreprise, les salaires sont des coûts qu'il faut réduire le plus rapidement et le plus fortement possible sous la pression de la concurrence. Cette insistance unilatérale sur le caractère de coût des salaires constitue un grave recul économique, car on venait tout juste de comprendre, avec difficulté, dans la conscience des entreprises, que l'on pouvait également parler, à propos des salaires, de revenus nécessaires dont dépend le pouvoir d'achat de la conjoncture. Mais qualifier le travail de coût de l'économie est en même temps un mode d'expression et d'action indigne de l'humain et donc un véritable scandale social. Les salaires n'appartiennent pas aux coûts des entreprises, mais désignent la création de valeur des humains participants à l'économie. En ce sens, les salaires devraient être considérés comme une part des revenus de l'entreprise revenant aux employés. Les conséquences qui en découlent pour le calcul de création de valeur ne peuvent pas être abordées ici. (Ce qui semble révolutionnaire ici est en revanche courant depuis longtemps du côté du capital : là, les amortissements du capital réel, également présentés à l'origine comme des coûts, sont comptabilisés avec le bénéfice comme cash-flow, c'est-à-dire toutefois comme



Ces dernières années, la conjoncture morose et la hausse du chômage ont aussi mis en difficulté les comptes budgétaires de l'UE : Les encaissements fiscaux n'ont pas été à la hauteur des attentes, tandis que les dépenses sociales ont augmenté rapidement. Les déficits budgétaires se sont creusés à vue d'œil et ont d'abord été compensés par une augmentation de la dette publique. (Le budget de la République fédérale d'Allemagne est ainsi présenté comme équilibré et stable, même avec un nouvel endettement de 50 milliards de DM en un an, par exemple). Dans le cadre de la mondialisation, l'économie s'est faite mobile. De son point de vue, les dépenses publiques doivent être refinancées par des impôts et des taxes, ce qui pèse sur les citoyens et les entrepreneurs. Celui qui veut réduire les coûts pour des raisons de concurrence économique mondiale doit donc aussi le faire auprès de l'État. Et là, ce sont surtout les impôts sur les entreprises et les coûts des assurances sociales qui doivent être réduits. Il est compréhensible qu'il y ait une grande résistance politique à un tel démantèlement. Les politiciens aux abois reçoivent ici l'aide du projet "euro". L'introduction d'une monnaie commune d'ici 1999 impose à tous les États certains critères d'adhésion. Le taux d'endettement global et le déficit budgétaire annuel en font partie. L'argument "sinon, nous ne remplissons pas les conditions d'adhésion à l'euro" est devenu un instrument de discipline en politique intérieure. Et une fois que les limites du tabou ont été franchies, presque toutes les prestations et institutions de l'État social sont actuellement remises en question. Alors qu'hier encore, le montant des prestations sociales était un indice de l'attitude socialement progressiste des habitants d'un État, il est désormais considéré comme un stigmate anti-économique dont il faut se débarrasser le plus rapidement et le plus radicalement possible.

L'Allemagne représente un cas un peu particulier dans cette évolution : D'une part, la compétitivité internationale de l'économie revêt une importance particulière dans le premier pays exportateur d'Europe, d'autre part, l'Allemagne fait partie des pays dont les prestations sociales sont particulièrement élevées. A partir de 1989, la réunification allemande s'est faite au pas de charge. Au lieu de

profiter de la réunification allemande pour se remettre en question, on a dès le début procédé à une intégration complète dans le "système occidental" existant (cinq nouveaux Länder/pays fédéraux !). Ici aussi, on s'imaginait que le marché intérieur allemand conduirait rapidement à une nouvelle floraison. En réalité, ce sont surtout les entreprises ouest-allemandes qui ont profité des premières années après la réunification. Les habitants de l'ex-RDA se sont emparés avec avidité de leur offre de services en échangeant leurs économies à des taux de change exceptionnellement bas. Or, dans l'économie, on ne peut pas se contenter de dépenser sans cesse, il faut aussi avoir la possibilité de générer des revenus dans la même mesure. Or, il s'est avéré que malgré les subventions les plus importantes, il est très difficile de mettre en place une nouvelle structure dans les conditions du marché mondial. C'est ainsi qu'environ 200 milliards de DM sont actuellement versés chaque année dans les nouveaux Länder, sans qu'un véritable tournant écono-



mique n'ait encore été atteint. Cette charge supplémentaire pour les budgets nationaux a dramatiquement aggravé la crise de l'État social allemand.

La conclusion des nouveaux accords du GATT

Cette évolution intra-européenne a trouvé parallèlement son extension et son renforcement dans le domaine intercontinental. En 1994, un cycle de négociations de sept ans s'est achevé à Marrakech par un nouvel accord du GATT et la refondation de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). L'accord de réduction des droits de douane GATT, entré en vigueur tardivement en 1948 entre 23 États contractants, faisait partie d'un nouvel ordre mondial planifié à la fin de la Seconde Guerre mondiale, dont faisaient aussi partie des institutions comme l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, etc. L'objectif économique était de promouvoir l'ouverture des marchés au niveau mondial, tout en tenant compte de certaines conditions nationales. L'accent a été mis sur la réduction des droits de douane et autres restrictions commerciales. Entre-temps, plus de 120 pays, représentant plus de 90 pour cent du

13

commerce mondial appartiennent au GATT. Son efficacité se mesure au fait que, de 1946 à 1973, les droits de douane entre les États membres ont été réduits de 40 pour cent à 10 pour cent. Dès le début, les intérêts en jeu étaient tels que les potentiels économiques les plus forts, les États-Unis en tête, exigeaient également la réduction la plus massive de toutes les mesures de protection. "Combattre le protectionnisme" est encore aujourd'hui le slogan de ce groupe de pays industrialisés, la plupart de ces États oubliant volontairement qu'ils ont eux-mêmes acquis leur force derrière de hauts murs de douane et de protection.

Les conditions économiques et politiques initiales ont toutefois évolué au fil des décennies : Le choc pétrolier des années 70 a donné à l'énergie une toute autre valeur économique et a déclenché d'énormes flux monétaires internationaux ; les déséquilibres commerciaux ont conduit à la dissolution des taux de change fixes, tels qu'ils avaient été convenus à Bretton Woods ; l'obligation d'échanger l'or contre la monnaie de référence mondiale, le dollar américain, a été supprimée et le prix de l'or a été libéré ; la création de zones économiques telles que la CEE a entraîné de nouvelles constellations de pouvoir ; la crise de l'endettement du tiers-monde a menacé de se transformer en un effondrement financier mondial et d'assécher les flux commerciaux ; l'autonomisation des colonies a créé une multitude de nouveaux partenaires commerciaux mondiaux avec de nouvelles exigences ; la destruction de l'environnement, qui progressait rapidement, exigeait des mesures globales, et ainsi de suite.

A cela s'ajoutent les changements structurels du commerce mondial. De plus en plus, les pays industrialisés ne fournissaient pas seulement des marchandises, mais aussi des machines et des installations industrielles complètes, ainsi que le savoir-faire et le capital correspondants. Pour diverses raisons (salaires bon marché, pas d'obligations sociales, moins de contraintes environnementales, proximité du marché, etc.), de plus en plus d'entreprises produisaient directement dans



d'autres pays et transféraient ainsi également leur savoir-faire et leur capital. Inversement, de plus en plus de ces nouveaux pays se sont lancés dans l'exportation avec des prix bon marché. C'est ainsi que l'idée d'une nouvelle répartition des tâches s'est renforcée dans les pays industrialisés occidentaux : Dans les pays "hautement développés",

14

l'accent devait être mis à l'avenir sur le développement du savoir-faire et des techniques et systèmes innovants (y compris l'informatique), ainsi que sur la fabrication de produits à forte valeur ajoutée, la gestion et l'approvisionnement en capitaux et les services nécessaires à cet effet ; les productions de masse seraient en revanche délocalisées vers des pays moins chers, conformément au principe de la division mondiale du travail.

Dans la pratique, ces réflexions ont souffert du fait que les nouvelles prestations prévues pour les pays industrialisés n'avaient pas encore fait l'objet du traité du GATT et ne pouvaient donc pas être considérées comme garanties au niveau international. Outre le libre accès aux marchés de produits, la protection des investissements étrangers, le libre transfert de capitaux et la protection des brevets et autres droits d'auteur devaient aussi être garantis. Depuis 1986, des négociations ont été menées dans le cadre du cycle de l'Uruguay sur la transformation et l'extension du traité GATT, jusqu'à ce que la nouvelle réglementation soit adoptée en 1994. Il en est résulté une Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'organisation plus dense, un accord du GATT révisé et étendu à l'agriculture, ainsi que les accords AGCS (services et prestations) et ADPIC (droits de propriété intellectuelle). Avec la protection mondiale des capitaux et des droits d'auteur, une délocalisation sans précédent de l'économie mondiale a pu commencer - sans préparation sociale dans nos pays - dont les turbulences secouent chaque coin du monde et dont les conséquences et la fin ne sont pas prévisibles : la "mondialisation".

La possibilité, de plus en plus utilisée par les entreprises, de produire n'importe où dans le monde en profitant des avantages du lieu a toutefois une conséquence grave. Le fait que les habitants d'autres régions du monde doivent vivre et travailler dans des conditions misérables et constituent donc une main-d'œuvre "bon marché" était connu de tous. Ces "avantages naturels" sont restés jusqu'à présent au second plan de l'économie mondiale en raison des coûts de transport élevés, mais surtout du manque de formation, de capital et d'innovation. Mais maintenant que par les banques et les entreprises opérant à l'échelle mondiale, presque partout les mêmes conditions de production

15

sont créent les conditions de travail et de vie nettement plus mauvaises et les bas salaires qui en découlent pour les personnes concernées se répercutent pleinement en tant que seule différence de coûts restante. Selon une étude de la CNUCED, 1,2 milliard d'humains vont arriver sur le marché du travail dans les prochaines années, avec un niveau de salaire d'environ 20 % de notre niveau de salaire. La concurrence se déplace du niveau des produits à celui des salaires. Au vu de ces énormes différences, il est évident que l'appel à la baisse de nos salaires, si elle doit avoir un effet sur la concurrence, a un caractère destructeur pour la so-



ciété.

L'EURO

La pression économique sur les structures sociales est encore accrue par le troisième grand événement, l'introduction d'une monnaie commune "EURO" pour tous les pays membres de l'UE. Cet événement, qui n'est certes prévu que pour 1999, mais qui influence déjà le comportement actuel, doit assurer économiquement l'œuvre d'unification européenne en tant que clé de voûte et la rendre irréversible. D'autre part, l'EURO doit accélérer le processus d'unification, car on sait naturellement qu'une monnaie unique n'est pas une question de noms et de billets, mais qu'elle entraîne l'harmonisation de toutes les conditions de vie.

Une fois de plus, on a eu recours - cette fois dans le cadre des traités de Maastricht - à un procédé qui a déjà fait ses preuves sur le plan politique, à savoir mettre l'œuvre d'unification sous pression. D'ici le milieu de l'année 1998, il faudra décider, selon des critères strictement économiques, quels États seront admis dans le groupe EURO. Parmi les nombreux points de vue, dont fait partie l'intention de repousser le dollar américain en tant que monnaie de référence mondiale grâce à l'euro, le critère de la limite d'endettement des pays candidats est important dans le contexte des explications données jusqu'à présent. Le point de départ est la crainte que les États déficitaires soient tentés de combler leurs déficits à l'aide

16

de la banque centrale. Cela doit être évité d'une part par une banque centrale européenne politiquement indépendante et d'autre part par la limitation des déficits budgétaires à 3 pour cent du produit national/social brut.

C'est là que l'on remarque le cumul des effets. Car dans la plupart des États, les valeurs étaient jusqu'à présent plus ou moins largement supérieures aux 3 pour cent. Il faut donc prendre des mesures d'austérité et de réduction rigoureuses dans ces pays, dont fait désormais partie l'Allemagne, ce qui est surprenant. Ceux qui ne le font pas mettent l'Europe en danger ! Si, dans l'économie, ce sont surtout les salaires et les parts patronales aux œuvres sociales qui sont dans le collimateur, pour l'État, ce sont les bases légales des œuvres sociales et les parts de l'État aux dépenses sociales. L'objectif général est de réduire les charges sociales, même si l'on dit restructurer l'État social. Un coup d'œil dans les médias le montre clairement : chaque réduction est saluée comme une percée dans la pensée économique ; des pays comme la Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne, qui réduisent leur système social, sont loués ou enviés comme des modèles. Dans le cadre de la discussion sur l'euro, les argumentations sont certes menées de manière abstraite en termes de politique monétaire, mais les opérations les plus graves concernent en revanche les rapports sociaux de notre société

Le nouveau pouvoir des marchés des capitaux

Tandis que par l'évolution vers une économie globale, de plus en plus les rapports



sociaux et de travail passent sous pression économique, les marchés des capitaux connaissent actuellement une période de haute conjoncture d'une intensité et d'une durée sans précédent. On a enfin trouvé un marché qui semble permettre une croissance illimitée. On spéculé déjà sur la date à laquelle l'indice Dow Jones atteindra la limite magique de 10 000 points. (A titre de comparaison, lors du krach boursier de 1987, l'indice menaçait d'atteindre la barre des 3 000 points.

17

Cet événement sur les marchés des capitaux nécessiterait une analyse plus approfondie. Ici aussi, nous ne retiendrons que quelques points de vue qui ont un rapport direct avec les suggestions de ce livre.

Un aspect central de la mondialisation est la libre circulation internationale des capitaux. Dans les années 1950 encore, toutes les transactions de change étaient soumises à l'autorisation de la banque centrale. Il avait été décidé à Bretton Woods : Si les flux commerciaux devenaient libres, les flux monétaires devraient l'être aussi, car chaque mouvement de marchandises déclenche un mouvement monétaire en sens inverse. Par la suite, il était évident que cette liberté s'étendait à tous les mouvements monétaires, même si la raison du mouvement n'était pas liée à un processus de l'économie réelle. Ainsi, par exemple, une spéculation sur les devises est finalement traitée de la même manière qu'une exportation ou une importation. Lors des journées boursières les plus fortes, seul un dixième des mouvements est lié à des opérations réelles, c'est-à-dire orientées vers des biens, du commerce mondial de marchandises. Cela signifie par exemple qu'à court terme, les cours des devises ne sont plus du tout déterminés par les conditions économiques réelles, mais que ce sont plutôt les processus économiques réels qui doivent s'orienter en fonction des cours des devises - ou, comme l'a récemment exprimé un théoricien économique connu : "La queue remue le chien". Les processus du capital se sont largement émancipés des processus de l'économie des biens.

Ceux qui en sont responsables ne s'interrogent pas sur les conséquences sociales des mouvements d'argent ou de capitaux qu'ils déclenchent, s'ils ne produisent que des bénéfiques correspondants. La concurrence est inégale dès le départ : contrairement aux investissements réels, qui entraînent un certain lien temporel et spatial, et donc social, avec l'environnement, les investissements monétaires sont à court terme à la demande. C'est pourquoi les marchés des capitaux sont des marchés nerveux, car le capital monétaire est prêt à tout moment à quitter son lieu d'accueil si des opportunités plus favorables se présentent. Et la somme de leurs mouvements devient, en tant que fait au sens de la psychologie des masses, l'occasion de nouveaux mouvements. À cette masse monétaire qui déferle sur le monde

18

même les banques centrales n'ont plus rien à opposer, comme l'a montré la spéculation de Soros sur la livre anglaise. Et pour "sauver" le peso mexicain, il a fallu des crédits de la banque centrale d'un montant de plus de 40 milliards de dollars, qui n'ont pu être réunis qu'en dépassant les compétences des comités compétents.

Ces mouvements monétaires internationaux ont toutefois besoin d'un objet auquel



ils se rapportent. Il ne peut s'agir de biens réels, puisque le propriétaire du capital ne veut justement pas consommer. C'est ici qu'intervient la redécouverte de l'action. D'une part, l'action est un droit de propriété complet sur la substance d'une entreprise et, d'autre part, elle confère des droits de détermination et de souscription, par exemple sous la forme de dividendes. Pour autant que les droits des actions sont dérivés des processus de l'économie réelle. Mais il existe encore une autre source de profit, bien plus intéressante que la première, à savoir les plus-values boursières/le gain de cours. Et par l'introduction des produits dérivés (par exemple les options) a encore été multipliée cette possibilité de gain. Si l'on parvient à injecter un flux constant de capitaux financiers sur les marchés boursiers, les cours peuvent en principe augmenter à volonté. L'intérêt ne se porte donc pas uniquement sur le capital d'investissement/de placement traditionnel. Dans de nombreux pays, des efforts intenses sont déployés pour orienter aussi les actifs des grandes institutions sociales publiques (régimes de retraite, etc.) vers les marchés boursiers. L'argument principal est que la participation au capital productif de l'économie nationale serait en fin de compte la forme de sécurité la meilleure et la plus appropriée.

Deux conséquences de cette évolution nous intéressent ici. La première, à plus long terme, est que la valeur des cours boursiers n'est plus couverte depuis longtemps par les actifs productifs, les processus de production ou les revenus/rendements futurs. Les cours ne sont plus des valeurs réelles substantielles, mais des valeurs vénales/d'échange fictives, formées par le marché boursier. Les traiter comme des actifs consommables devient, à mesure que les cours montent, l'une des plus grandes menaces du développement social récent. La deuxième conséquence concerne les entreprises elles-mêmes. Car la hausse des cours exerce aussi une pression sur la distribution des dividendes. Certes, on argumente avec l'

19

avantage de la levée de fonds grâce à l'agio (différence entre la valeur nominale et le prix d'émission) qu'une entreprise peut réaliser lorsqu'elle introduit de nouvelles actions en bourse. Mais si l'on veut offrir à l'investisseur un "maigre" intérêt de seulement 3 pour cent à un cours dix fois supérieur à la valeur nominale, il faut déjà verser 36 pour cent de dividendes sur la valeur nominale totale. A long terme, les entreprises remboursent bien plus aux bailleurs de fonds qu'elles n'ont jamais reçu de leur part. Elles ne peuvent d'ailleurs pas s'y opposer, puisque la répartition des bénéfices est un droit des actionnaires. Si l'on fait intelligemment du management supérieur un coactionnaire, l'accès au capital est garanti. La phrase souvent prononcée "Les entreprises sont là exclusivement pour les actionnaires, et pour rien d'autre" caractérise ce renversement de tendance généralisé, qui s'est amorcé avec des notions telles que le "calcul du cash-flow" (l'entreprise est considérée comme un processus purement capitaliste) et se poursuit avec des notions telles que la "shareholder value" (l'entreprise comme valeur pour l'actionnaire).

Cette approche unilatérale de l'économie du seul point de vue du capital investi et de ses rendements conduit systématiquement à ne voir dans les personnes qui revendiquent un revenu que des coûts de l'économie qu'il s'agit d'éliminer. Le capital commence à avoir un effet antisocial. C'est ainsi que l'on a pu lire à plusieurs



reprises dans la rubrique économique de nos journaux des titres tels que "Bain de sang à la Bourse de New York" ou "Sombres perspectives pour la Bourse". Sur la même page, on pouvait aussi lire ce qui avait déclenché le "bain de sang" : le chômage avait diminué aux États-Unis. Pour la logique d'une pensée abstraite du capital boursier, c'est une mauvaise nouvelle, car une amélioration de la situation sur le marché du travail enlève la pression de la rationalisation des entreprises ; la relance de l'économie qui s'ensuit entraînera aussi une hausse des salaires et des prix, ce qui à son tour fait naître le risque d'inflation ; les banques centrales vont donc augmenter les taux d'intérêt ; des taux d'intérêt plus élevés rendent l'activité des entreprises plus difficile et pèsent sur les revenus du capital et avec cela sur les valeurs boursières ...

20

C'est la raison pour laquelle les milieux dirigeants se détournent depuis longtemps de l'objectif du plein emploi. Au lieu de cela, on discute déjà de la question de savoir ce qu'il faut faire de la partie de l'humanité qui n'a pas d'emploi (voir le livre de Hans-Peter Martin et Harald Schumann paru en 1996, *Die Globalisierungsfalle - le piège de la mondialisation*). Après tout, environ 80 % des habitants de nos pays en feraient partie. En 1995, l'ancien conseiller de Jimmy Carter, Zbigniew Brzezinski, a par exemple inventé le concept cynique de "tittytainment", qui prévoit un mélange de revenu minimum et de mesures extra-économiques d'emploi et de divertissement (ce qui signifie que les 80 % doivent être tranquilisés par des divertissements étourdissants - "entertainment" - et une alimentation - représentée par la poitrine nourricière, les "tits").

Une mondialisation aux fondements incertains

En résumé, l'image suivante se donne en rapport à l'évolution actuelle de la mondialisation :

1. La mondialisation/globalisation des rapports économiques et, par conséquent, des rapports sociaux est justifiée à trois égards. Premièrement, elle correspond aux tendances mondiales internes de la division moderne du travail ; deuxièmement, elle compense actuellement de manière chaotique les déséquilibres accumulés dans le passé, mais que nous avons nous-mêmes créés, entre les anciens pays industrialisés et le reste du monde ; troisièmement, les répercussions de la mondialisation sur notre propre situation nous rappellent douloureusement notre responsabilité pour l'humanité entière. Cette justification interne d'un mouvement ne dit toutefois rien sur le contenu et la manière de le réaliser. Le mot "global" ne suffit pas à lui seul à justifier une action.

2) La mondialisation a été mise en mouvement par des décisions politiques délibérées/conscientes. Certes, elle se déroule conformément

21

à la pensée de marché occidentale jusqu'à présent - sur base de beaucoup de décisions particulières non coordonnées, la dynamique de développement a acquis une telle rapidité et une telle force que les entreprises ne croient pas pouvoir s'y soustraire.



3. la mondialisation, telle qu'elle est menée actuellement, ne conduit pas dans nos pays à une plus grande compensation sociale, mais à une division sociale plus profonde. Ce n'est pas une solution aux problèmes existant déjà aujourd'hui dans les différents États, notamment le chômage, qui est en vue, mais la mondialisation des problèmes. (Il n'y a pas si longtemps, la nécessité d'un marché européen unique était justifiée par le fait que c'était le seul moyen de garantir les emplois et le niveau de vie, par exemple en Allemagne. Aujourd'hui, les suppressions d'emplois et de salaires sont justement justifiées par les rapports de concurrence sans frontières).

4. la mondialisation rend de plus en plus caduques les compétences de réglementation sociale dont disposaient jusqu'à présent les différents États, car, en raison des accords internationaux comme le GATT, l'AGCS, l'ADPIC, etc., les entreprises et les capitaux peuvent se soustraire à toute pression par des délocalisations garanties et protégées.

5. toutes les contraintes et réglementations sociales (contraintes environnementales, conditions de travail, charges sociales compensatoires, obligations en matière de capital) peuvent être exprimées en termes monétaires et deviennent ainsi des désavantages concurrentiels pour les sites qui subissent les charges les plus élevées. (Le reproche souvent adressé aux pays à bas salaires de pratiquer le "dumping social" est inexact dans la mesure où il ne s'agit pas de réductions artificielles des prix, mais de situations "naturelles"). C'est pourquoi la réduction des salaires et des charges sociales devient une exigence centrale de la mondialisation afin de pouvoir se maintenir dans la lutte concurrentielle internationale. (On parle encore trop rarement de la transformation de tels "coûts" en un impôt sur les dépenses sous la forme de perception de la TVA, qui serait neutre du point de vue de la concurrence ; voir le chapitre "Chômage").

6. la question de la capacité de survie d'une économie, déclenchée par la mondialisation, se réduit à celle de la capacité de survie de l'entreprise

22

et avec cela sur celle du capital investi. Dans cette lutte, tout le potentiel culturel et éducatif, par exemple de l'éducation et de la science, est orienté vers l'économie (garantie/sécurisation du site Allemagne ou Europe). Dans le cadre de la mondialisation, l'économie sort de son rôle de serviteur et détermine de plus en plus les lignes directrices du développement de la société.

Deux réponses s'opposent actuellement à la question de savoir comment se comporter face à cette évolution. La première est une réédition du libéralisme et affirme que cette mondialisation s'apaisera, que les unilatéralités sont temporaires et que les changements imposés par le marché conduiront à une société de plus haut niveau (du moins de prospérité). Seule une concurrence accrue, accompagnée d'une augmentation de la compétitivité, génère le progrès social, et non la redistribution sociale. Selon eux, plus nous nous adaptons rapidement et plus nous participons activement, plus nous avons de chances de profiter de la mondialisation. Il suffit d'avoir le courage de s'engager dans cette évolution et de s'opposer énergiquement à ceux qui veulent préserver les acquis sociaux. - La deuxième réponse



part de la perte de souveraineté de l'État. Comme celle-ci ne peut être récupérée par un seul pays dans le contexte de la mondialisation, il faut étendre la souveraineté au niveau international. C'est pourquoi il faut des unités politiques plus grandes, comme la Communauté européenne, pour créer et imposer des conditions uniformes ; en effet, nombreux sont ceux qui voient la seule solution dans le développement d'organes opérant à l'échelle mondiale, comme l'ONU, l'OMC et d'autres institutions.

Mais même si l'on parvenait à rétablir la domination de la politique à l'échelle mondiale, il serait purement superstitieux de penser que de tels organes se comporteraient différemment de ce qu'ils font déjà aujourd'hui au niveau des États nationaux. Nous n'avons pas besoin de nouveaux gouvernements et parlements, sous la responsabilité desquels toutes ces évolutions se sont produites, mais de nouveaux modes de pensée et de comportement.

23

Ceux-ci ne se développeront pas autrement qu'en s'attaquant aux causes profondes qui sont à l'origine des différents dysfonctionnements. Face à la mondialisation, la pensée économique doit elle aussi être renouvelée de toute urgence : dans une direction, en ce qui concerne la gestion des bases sur lesquelles repose l'économie, à savoir le travail, le sol et le capital ; dans l'autre, en ce qui concerne les processus économiques sous la forme de mécanismes de marché concurrentiels. Rendre les facteurs de production invendables et développer des formes associatives de coopération reste un thème sociétal central, même ou surtout à cause de la mondialisation.

24

L'émergence des systèmes

L'Occident aussi a besoin de Perestroïka

Alors que pendant des décennies, le débat sur la forme d'économie la plus appropriée a été dominé par la lutte entre l'économie de marché capitaliste et l'économie planifiée socialiste, il n'y en a plus du tout actuellement. Le socialisme s'est effondré, le capitalisme a gagné - cette courte formule rend inutile toute discussion sur les justifications : la victoire pèse plus lourd que n'importe quel argument. Ne se range-t-on pas d'emblée dans le camp des perdants en critiquant le vainqueur à l'heure de la victoire ?

On peut aussi voir les choses autrement. C'est justement parce que la discussion stérile sur le système a été supprimée qu'il pourrait y avoir de la place pour une nouvelle réflexion fructueuse. La nécessité d'une telle réflexion existe depuis longtemps. Gorbatchev a lancé un avertissement aux pays orientés vers l'économie de marché : l'Occident aussi a besoin de la perestroïka ! L'Occident a rejeté cette proposition avec indignation. Mais le jet de pierre est-il injustifié uniquement parce que le lanceur est lui-même dans une maison de verre ? La fixation interne sur la concurrence entre les deux systèmes a relégué à l'arrière-plan la question de leur qualité sociale interne et en a fait un choix de moindre



mal. Parmi les aveugles, le borgne peut se sentir roi. Mais nous ne pouvons nous satisfaire que si nos conditions sociales satisfont aussi aux exigences de la pleine vue.

Concurrence des systèmes

Depuis quelques siècles, l'appel à la liberté individuelle ou la liberté de l'individualité va de par le monde entier. Cette revendication est particulièrement chère à l'homme occidental européen,

25

mais ne se limite pas à lui. On ne peut plus travailler pour l'avenir contre la liberté. C'est ce que montre l'expérience des pays socialistes, mais aussi l'état des pays dits en voie de développement. Mais en même temps que l'aspiration à la liberté s'est développée la conception matérialiste scientifique selon laquelle cette liberté de l'ego se traduit/vit économiquement par l'égoïsme. Dans l'économie de marché, l'égoïsme est donc devenu le seul moteur de l'action économique. L'appel à la fraternité économique apparaît donc à celui qui pense en termes d'économie de marché comme un affaiblissement sentimental de ce moteur/cette motivation : la prospérité pour tous n'est créée que parce que l'individu y aspire pour lui-même de toutes ses forces ; celui qui ne vit pas dans la prospérité n'a pas non plus fait d'efforts. Les injustices qui en résultent sont perçues comme un encouragement pour ceux qui n'ont pas eu assez. Dans la compétition, c'est la force qui s'impose, et le faible reste sur le carreau. La compassion est certes une belle qualité humaine que notre christianisme nous impose de cultiver, mais elle n'a pas sa place dans l'économie : La pensée de l'économie de marché porte en elle de nombreux traits du darwinisme social.

Le socialisme est en revanche devenu le point de ralliement des défavorisés de l'économie de marché. Les humains - même en Occident - sont poussés vers les idées socialistes parce qu'ils s'insurgent contre la justification de la répartition injuste des prestations économiques par l'action de lois du marché "objectives", c'est-à-dire fonctionnant selon le modèle des lois naturelles. De nombreuses tentatives ont été faites pour démontrer de manière exhaustive que les injustices sont la conséquence d'une énorme manœuvre frauduleuse qui, dans les systèmes juridiques occidentaux, s'appelle "propriété des moyens de production". Selon cette approche, la propriété est devenue la forme d'exploitation des non-propriétaires. C'est pourquoi la révolution socialiste commence par un acte juridique révolutionnaire, "l'expropriation des expropriateurs". - On tente de surmonter le dogme de l'égoïsme comme seul moteur de l'action économique en définissant l'âme et l'esprit de l'humain comme fonction des rapports sociaux.

26

Si les institutions de l'économie sont orientées vers l'ensemble des humains travaillant, alors ces rapports sociaux feront de l'humain un être qui ressent et agit socialement. - L'intérêt de l'individu doit être subordonné au bien de l'ensemble ; après une certaine période de transition, l'individu vivra cette



subordination comme sa propre volonté. Jusqu'à ce que ce soit le cas, la société doit être défendue contre l'égoïsme.

Mais comme l'égoïsme est indissociable de l'humain, la répression de l'égoïsme devient une répression des humains. Il en résulte un collectivisme dont l'efficacité est dirigée contre l'humain individuel au nom de l'humanité. Cette forme de société détruit ainsi ce qu'elle a l'intention de construire. La révolution mange ses enfants. Ce qui est vraiment bouleversant, c'est le mépris de l'humain que l'on peut observer chez les responsables de cette évolution et qui résulte de sa propre dynamique. (Ce phénomène s'observait déjà lors de la Révolution française, où les humains étaient menés à la guillotine au nom de la vertu. La terreur est la vertu de la révolution - disait Robespierre).

Mais il y a aussi, surtout en Europe, de nombreuses tentatives de créer un équilibre entre les deux positions, une troisième voie. D'un côté, les forces de la conscience de l'Occident chrétien agissent de telle sorte que nous ne supportons les injustices et la misère sociale que jusqu'à un certain point, sans intervenir par l'action. A cela s'ajoute une morale de la sagesse qui se répand en raison du fait que l'on est dépendant les uns des autres dans le cadre de l'économie de la division du travail. Ainsi, un bon économiste de marché considère certes la redistribution des biens pour des raisons sociales comme un péché économique, mais d'un autre côté, les dépenses sociales représentent à leur tour du pouvoir d'achat dans les mains des personnes dans le besoin et sont donc nécessaires à la vente des biens produits. Une troisième raison pour l'intervention de la société et de l'État dans l'organisation du marché réside dans l'ordre social démocratique. En effet, les personnes socialement défavorisées y représentent une grande partie, voire la majorité, des électeurs,

27

la redistribution du haut vers le bas est une nécessité politique pour obtenir l'autorisation de continuer, c'est-à-dire pour être élu.

Le modèle le plus médiatisé entre ces deux positions est l'"économie sociale de marché" de la République fédérale d'Allemagne. L'économie elle-même est laissée à l'action des forces du marché, tandis que ce qui est socialement souhaitable est "imposé" de l'extérieur par l'État sous forme d'obligations et de règlements. Avec ce concept, les rapports sociaux semblent beaucoup plus équilibrés que dans d'autres régions du monde. D'une part, la prestation "peut être récompensée", c'est-à-dire qu'il reste à l'égoïsme suffisamment d'avantages personnels recherchés, et d'autre part, un "filet social" veille à ce que personne ne subisse en règle générale une détresse existentielle telle qu'il doive remettre fondamentalement en question le système économique.

L'humain et le système

Toutes ces approches de l'organisation de la vie économique - même si elles contiennent des aspects partiels corrects - souffrent d'un grave défaut : elles nient la possibilité que l'individualité humaine puisse également développer en elle la socialité, la fraternité. La conception de l'humain qui est à la base de l'économie de



marché ne va pas plus loin que le fait que l'intelligence de l'humain sert d'instrument à l'être de désir de l'âme. - Dans l'économie sociale de marché, on considère certes le comportement social comme nécessaire, mais on croit devoir imposer de l'extérieur les obligations sociales au vouloir de l'individu. La compensation sociale apparaît ici comme un prélèvement forcé sur les fruits de l'égoïsme et n'est donc effectuée/fournie qu'à contrecœur.

Dans le socialisme, on a cru devoir dénier à l'humain sa spiritualité individuelle pour la remplacer par un comportement collectif solidaire. - Dans l'économie de marché, celui qui parle de fraternité,

28

vaut pour étranger au monde idéaliste ou délirant qui revendique la liberté individuelle sous le socialisme est considéré comme un ennemi contre-révolutionnaire de la collectivité. Toutes ces réflexions ont laissé de côté l'humain qui, par liberté, aspire à la fraternité. Or, nous appelons ce comportement l'amour. Il n'a pas encore trouvé de lieu de réalisation dans l'Occident chrétien, bien que la vie économique avec sa division du travail globale exige la solidarité humaine. L'amour ne se décrète pas. Mais les institutions sociales ne doivent pas empêcher son efficacité. C'est pourtant ce qui se passe si l'on n'autorise dans l'organisme économique que les institutions qui correspondent aux conceptions du monde inhérentes au système. Dans un cas, l'humain est enchaîné à sa nature pulsionnelle, dont il veut justement s'émanciper dans son humanité la plus intime ; dans l'autre cas, son humanité individuelle est détruite pour faire de lui un membre fonctionnel d'un collectif à orientation sociale.

L'extension associative de l'économie de marché

L'article suivant traite donc de l'extension de l'économie de marché à l'économie associative (l'utilisation des mots est certes justifiée, mais ce n'est pas l'essentiel). Celui qui observe l'évolution économique actuelle voit partout se profiler la nécessité de cet élargissement de notre compréhension et de notre comportement économiques.

En période de pénurie, les motivations de chacun peuvent sembler indifférentes, pour autant que des produits et des prestations soient créés. Le pain avant la culture et l'esprit - c'est la recommandation que l'Occident fait actuellement circuler partout dans le monde. Mais à un stade avancé de l'évolution, comme c'est le cas actuellement, la formation des motifs est de plus en plus importante. Nous commençons à comprendre que toute action économique

29

a sa contre écriture quelque part dans le monde : Là où quelqu'un s'enrichit égoïstement, la pauvreté apparaît ailleurs ; là où les matières premières sont gaspillées, la pénurie et le renchérissement apparaissent ; là où l'environnement est surexploité, des destructions irréparables se produisent, qui compromettent l'avenir ; là où règne l'abondance, des personnes immigrent des régions pauvres ; là où l'on s'approprie les richesses de la terre par la force, la haine et la révolte se développent ; là où des excédents d'exportation durables apparaissent, des



montagnes de dettes se développent ailleurs, etc. Ces contreparties ne sont pas seulement à comprendre d'un point de vue technique, mais elles consistent en un impact social. Mais les conséquences qui en découlent se répercutent à long terme sur ceux qui les ont provoquées et entraînent également leur destruction.

Sur le tableau noir des modèles d'économie de marché, tout semble très simple : Seules les valeurs des formules changent et sont corrigées à la craie et à l'éponge. Dans la vie sociale, il ne s'agit pas de réalités de tableau, mais de destins individuels concrets ou de destins de groupes entiers, de régions ou de parties du monde. Malheur aux pauvres du monde entier, par exemple, qui partent vers les pays prospères "parce que la rémunération du facteur de production qu'est le travail y est plus élevée et attire ainsi l'offre". Personne n'est prêt, "par conviction de l'économie de marché", à laisser ensuite le salaire baisser jusqu'à ce que l'offre et la demande s'équilibrent. Pourquoi essaie-t-on désespérément de créer des emplois dans l'ancienne RDA, alors qu'il y a pénurie de main-d'œuvre à l'Ouest ? Presque nulle part ailleurs, nous ne laissons aux seules forces du marché le soin d'organiser le social. Au sein de la CE, près de 60 % des biens et des services proviennent de "marchés" sur lesquels la société est intervenue, parfois de manière considérable, pour des "raisons sociales majeures", contre les forces du marché (par exemple dans l'agriculture, les transports, les postes et les télécommunications, l'industrie de l'acier et du charbon, les chantiers navals, l'industrie aéronautique et informatique, etc.) Mais cela ne signifie rien d'autre que des points de vue plus larges que le bien-être de l'individu sont mis en avant.

Il s'agit du salut de l'ensemble.

30

Si l'on veut que l'économie s'enlise dans des règles bureaucratiques et liberticides, il faut que les acteurs de la vie économique soient animés de motivations plus élevées. Mais cela n'est possible que si leur conscience et donc leur responsabilité sont étendues aux processus économiques globaux. La pénétration de l'économie par les associations doit servir cette possibilité. Ainsi, les aspects sociaux que l'État politique ne peut aujourd'hui qu'imposer bureaucratiquement de l'extérieur deviennent l'affaire des acteurs économiques eux-mêmes. L'autogestion de la vie économique doit pouvoir se développer et s'épanouir et ainsi faire appel aux forces sociales des humains et les encourager. Il faut cependant que la notion d'acteurs économiques se détache de la fixation actuelle sur les entrepreneurs et les travailleurs et s'étende aux consommateurs. L'autogestion ne peut pas être un magasin en libre-service d'intérêts unilatéraux, mais doit servir à la rencontre et à l'équilibre des intérêts. La lumière de la conscience des participants doit remplacer l'aveuglement de l'économie de marché.

L'évolution à l'Est, notamment dans l'ex-RDA, montre à quel point un tel élargissement de notre économie vers une autogestion associative est nécessaire. Lorsque le chancelier Helmut Kohl a déclaré, lors de son discours du Nouvel An 1990/91, qu'il existait des valeurs humaines plus élevées que la prospérité personnelle, par exemple comme la solidarité avec les concitoyens de l'Est, cette opinion, en soi correcte, a été immédiatement annulée par l'affirmation suivante



selon laquelle cette solidarité ne pouvait être atteinte que sur la base de l'économie de marché actuelle. Mais l'égoïsme et la solidarité s'excluent mutuellement. L'évolution parle d'elle-même : d'une part, les habitants des nouveaux Länder essaient d'augmenter leur travail et de préserver les emplois ; d'autre part, nous assistons depuis des mois à un refus d'acheter les produits que nous produisons nous-mêmes ; c'est pourquoi on descend à nouveau dans la rue pendant son temps libre pour exiger de "ceux d'en haut" des mesures visant à améliorer les conditions. Ce n'est que là où l'on prend en main ses propres affaires de manière associative et autogestionnaire

31

qu'apparaît la conscience de l'interdépendance des comportements individuels et la possibilité d'intervenir efficacement au lieu d'en rendre les autres responsables. Les faits de la vie socio-économique exigent clairement cette étape de changement. Seule la tête des responsables est hantée par des représentations modèles d'économie de marché dépassés depuis longtemps.

Les droits ne peuvent pas être achetés - le problème des marchés fictifs

D'énormes obstacles s'opposent toutefois à cette extension de l'économie de marché vers l'associatif. Les plus importants d'entre eux sont dus à l'extension infâme de la notion de marché aux facteurs de production que sont le travail, le sol et le capital ou l'argent. D'un point de vue formel et logique, tout semble en ordre : là où quelqu'un a quelque chose en propriété, mais veut s'en séparer et qu'une autre personne en a besoin et est prête à l'acquérir, il y a un marché et donc un prix. Pourquoi n'en irait-il pas de même pour le travail et les autres facteurs de production ?

En conséquence, nous parlons du marché du travail et appelons le salaire le prix du travail, nous considérons comme allant de soi que les terrains sont vendables, nous estimons qu'il est du bon droit du propriétaire d'une entreprise de vendre son entreprise à d'autres entreprises ou à des acheteurs d'actions spéculatifs à la valeur du cours, et nous trouvons normal et réjouissant, en tant que détenteurs d'argent, que l'argent ait son prix d'intérêt et qu'il se multiplie constamment. Mais la logique formelle ou apparente ne fonde pas encore la réalité. Ce n'est qu'en y regardant de plus près qu'apparaissent les différences et donc les nécessaires lois propres aux conditions de vie.

Les considérations suivantes sur le travail, le sol et l'argent ont pour but de comprendre les trois "facteurs de production" à partir de leur position dans le processus social. Le résultat montre que dans les trois cas, la notion de marché n'est pas applicable.

32

L'invendabilité du travail, du sol et du capital résulte d'une conséquence interne de justifications à chaque fois différentes. Il ne s'agit pas de marchés, mais de marchés fictifs. En réalité, ce sont des rapports juridiques par lesquels le travail, le sol et le capital entrent dans les processus économiques. Les droits ne peuvent



cependant pas être achetés - car ils perdraient alors leur fonction juridique - mais seulement transférés. C'est précisément leur incorporation dans le concept économique de marché qui est à l'origine des dommages sociaux qu'ils provoquent à une échelle toujours plus grande.

Dans les pays concernés, l'effondrement du socialisme a soulevé à nouveau la question des rapports juridiques dans la vie économique. Il y avait là une grande possibilité de faire un pas important vers le dépassement des marchés fictifs. Entre-temps, les chances de changement ont disparu. Selon la devise habituelle "qui paie commande", nous avons fait de l'introduction des marchés fictifs une condition de l'aide : avec l'introduction de syndicats libres, la division entre entrepreneurs et employés a été cimentée à long terme ; avec l'exigence de privatisation patrimoniale des entreprises et de la propriété foncière, des processus de redistribution lourds de conséquences ont été mis en route vers le capitalisme privé, qui enchaîne à son tour la formation des motifs de l'économie à des intérêts personnels ; avec l'introduction de notre système monétaire et bancaire, le pouvoir de l'argent est hissé sur le trône. Les adaptateurs du système ont fait un travail rapide et complet. Car entre-temps, les décideurs politiques de l'Est ne sont plus seulement les victimes de notre stratégie d'adaptation, ils en sont même les promoteurs. L'audace des perspectives de développement humain et social s'est éteinte sous l'inhumanité d'un dogmatisme social et a laissé place à un pragmatisme social de reprise de ce qui a fait ses preuves.

C'est ainsi que les explications suivantes se heurtent sans doute à une mauvaise volonté à l'Ouest - "notre système a prouvé sa supériorité" - et à une autre à l'Est - "nous voulons enfin aussi la prospérité de l'Ouest". L'orientation des intérêts à court terme peut donc faire apparaître la direction de ce qui est avancé comme idéaliste et utopique.

33

L'expérience à long terme montrera cependant que le dépassement des marchés fictifs et l'extension de l'économie de marché à l'associatif sont vitaux si l'on veut créer des conditions auxquelles le mot "social" peut être appliqué à juste titre. Il ne s'agit pas seulement de pain, mais de comprendre et de vouloir des rapports sociaux dans lesquels le pain est toujours produit et atteint tous les humains.

Les essais sur l'"économie associative", la "loi sociale principale" et sur la "nature et la fonction de l'argent" sont des versions remaniées de la première publication dans les trois volumes du "Sozialwissenschaftliches Forum (Forum de science sociale)" aux éditions Freies Geistesleben. L'essai sur "Fonds et sols(foncier)" est un résumé des propositions de réforme du droit foncier en Suisse, que l'auteur a d'abord publiées dans la revue "Die grüne Schlange (Le serpent vert)".

Les études présentées ici se limitent pour l'essentiel au domaine de la vie économique et conduisent dans des domaines du droit. Cette restriction n'a de sens que si on la comprend dans le contexte de l'idée beaucoup plus large de la "triarticulation de l'organisme social", publiée en 1917 dans l'espace germanophone par Rudolf Steiner, le fondateur de l'anthroposophie. Ce projet de nouvel ordre social tire les conséquences de la nouvelle position qu'occupe



l'humain responsable/majeur au sein de la société. Si la collectivité sociale était autrefois l'enveloppe tutélaire de son éducation, la société doit aujourd'hui se transformer en promoteur et gardien de la maturité, sous peine de conduire à son oppression.

Le fait que cette proposition vienne de l'anthroposophie est conséquente intérieurement. Car seul peut exiger un tel changement social celui qui apporte la preuve que le développement humain ne s'arrête pas à l'affirmation d'un ego pulsionnel, mais qu'il revient au Je une réalité supérieure à laquelle il peut s'éveiller et s'éduquer.

34

L'économie associative - la recherche de la justice sociale

Il n'existe pas plus de médicament universel pour ordonner les rapports sociaux qu'il n'existe d'aliment qui rassasie pour tous les temps. Mais les humains peuvent entrer dans de telles communautés que, par leur coopération vivante, la direction vers le social est toujours donnée à l'existence".

Rudolf Steiner, Les points essentiels de la question sociale

La science économique est la recherche des lois qui sous-tendent la vie économique et donc en même temps la tentative de donner aux actions économiques de l'humain un fondement objectif et légal. Ce double caractère de la science théorique (les processus économiques sont considérés comme des événements naturels) et de la science pratique (l'action économique doit se conformer aux connaissances scientifiques et donner une direction correspondante aux événements) ne constitue pas seulement sa spécificité, mais aussi son dilemme - comparable au problème central de la philosophie, qui consiste à jeter un pont entre la vérité de la connaissance et l'éthique de l'action humaine ¹. En effet, les rapports sociaux ne sont eux-mêmes que la conséquence du comportement humain, de sorte que ce que nous y avons mis auparavant "subjectivement" par nos actions apparaît comme une légalité "objective" dans la vie économique. La recherche de lois sociales dans la vie économique - qu'il ne faut pas confondre avec les lois scientifiques et techniques appliquées par exemple dans la production - est donc en réalité une recherche des raisons qui déterminent le comportement humain.

C'est pourquoi il est faux d'exiger que nous devrions nous garder "de l'amalgame si fréquent entre l'étude objective et la mise en valeur socio-politique".²

35

Cet amalgame est précisément la caractéristique de la vie économique, car nous ne pouvons pas regarder l'économie de l'extérieur, mais seulement de l'intérieur, comme "si nous participions nous-mêmes aux processus qui s'y déroulent dans la cornue".³ C'est même le contraire qui est vrai : celui qui sépare artificiellement ce qui constitue une unité de fait doit se demander, à la fin de ses recherches, comment il veut amener les humains à se comporter selon les lois "seulement objectives". Ainsi, à la fin de ce mode de pensée dualiste, on trouve soit l'exigence



morale d'une soumission volontaire aux lois trouvées ou affirmées (devoir), soit l'application d'une contrainte extérieure "pour le bien de tous" (obligation). Mais les deux sont incompatibles avec la dignité de l'individualité libre et soucieuse de tenir compte des cas particuliers, sur la possibilité de développement de laquelle construisent nos droits de l'humain.

La vie, c'est-à-dire ici avant tout la vie économique, a besoin de forces formatrices individuelles pour ne pas se répandre de manière prolifique. Qu'est-ce qui donne sa forme sociale à notre vie économique avec ses forces productives proliférantes ? L'état de santé de l'organisme social dépend de manière décisive de la réponse à cette question. On peut d'ores et déjà dire une chose à ce sujet : L'individualité qui évolue vers la liberté ne pourra pas seulement être l'objet de l'organisation, mais devra être elle-même porteuse des impulsions d'organisation. Il faut se confronter à la vie économique en la façonnant, sinon on tombe sous sa servitude. La prise en charge de cette tâche par les personnes actives dans la vie économique - l'autogestion - est une nécessité exigée et requise par l'époque actuelle.

36

La question de la justice dans la vie économique

"Au début de l'état de culture, l'humanité aspire à la formation d'associations sociales ; dans un premier temps, l'intérêt de ces associations est sacrifié à l'intérêt de l'individu ; l'évolution ultérieure conduit à la libération de l'individu de l'intérêt des associations et au libre développement des besoins et des forces de l'individu. "4 Par ces simples mots, connus sous le nom de "loi sociologique fondamentale", Rudolf Steiner attire l'attention sur le changement révolutionnaire dans le rapport de l'individu à la communauté, tel qu'il s'est produit et se produit encore, surtout ces derniers temps.

Dans l'enveloppe des communautés d'autrefois, qui englobaient tous les domaines de la vie, l'individu ne se sentait individualité que dans la mesure où il faisait partie de l'ensemble du contexte ; par rapport à cette totalité, elle lui apparaissait comme une autorité supérieure ; de ses représentants, il recevait comme une évidence et de manière profondément justifiée les directives de sa conduite générale. L'individu n'était pas responsable de l'ordre des relations sociales. Ce qu'il trouvait comme provenant de régions supérieures de la sagesse sacerdotale ou de traditions établies était donc "juste", c'est-à-dire "correct" jusque dans les rapports économiques.

Après le passage de la prétention à la direction à "tout un chacun" des droits de l'humain généraux de nos constitutions, ces comportements pratiqués auparavant avec une pleine justification devraient, s'ils étaient maintenus, se transformer en leur contraire. - L'affirmation du Je dans ses droits individuels dans les constitutions modernes exige au contraire de nouvelles formes de comportement : que l'individu se forme et se perfectionne lui-même en tant qu'individualité et qu'il fonde ainsi intérieurement ce qui lui venait auparavant de l'extérieur ; qu'il transforme la volonté de supériorité ou de subordination en la force d'agir conformément à son propre discernement ; qu'il reconnaisse que la communauté



n'a de substance que dans la mesure où il lui donne de l'initiative et de l'énergie. L'individu devient le point de départ et

37

Le porteur responsable de la transformation sociale. Un tel changement des relations ne peut pas être décrété "d'en haut", mais il se produit dans la mesure où les humains s'en emparent par leur libre volonté.

La dissolution des groupements sociaux existants ne conduit pas seulement à un accroissement de l'importance de la personnalité d'un point de vue spirituel et juridique, mais aussi à son isolement social. En l'absence d'un esprit communautaire solide, le Je est amené, bien plus qu'auparavant, à se débrouiller seul. Dans ce moment d'absence de relations sociales, l'égoïsme commence à s'emparer des forces créatrices, surtout de l'organisme socio-économique : Je travaille parce que je dois satisfaire mes besoins ; le travail devient une acquisition. Mais en même temps, la vie sociale, surtout grâce à l'extension de la vie économique et à l'exploitation des forces naturelles et intellectuelles dans la technique, se répartit selon la division du travail sur toute la terre. Chacun ne fait plus que peu de choses, mais pour beaucoup. L'individu ne peut plus utiliser les biens qu'il produit pour lui-même, et ce dont il a besoin est produit par d'autres. Il en résulte un besoin d'échange qui explose. Ce ne sont plus seulement les produits en surplus ou en pénurie qui passent par la vente et l'achat, mais en fait tout ce qui est élaboré.

Mais quelle est la valeur du travail ? Si chacun recevait et conservait les produits réels de son travail, la question n'aurait plus lieu d'être. Mais comme ils doivent être échangés de manière générale, elle revêt une importance centrale. Toutefois, nous devons pour cela la reformuler ; ce n'est pas le travail qui s'échange directement contre le travail, mais seulement les produits obtenus ; c'est pourquoi la question doit être : "*Que valent les produits de mon travail ?*" (Bien que cela semble évident, la question de la valeur directe du travail a donné lieu à d'innombrables théories jusqu'à aujourd'hui). - Le rapport entre deux marchandises à échanger est leur rapport social de valeur. Grâce à l'intervention de l'argent, cette valeur s'exprime en monnaie : le prix. Comme les prix peuvent être comparés, ils indiquent la quantité de produits que chacun doit donner (vendre) pour pouvoir acquérir les produits du ou des autres

38

(acheter). Si cette relation est vécue comme équilibrée, nous parlons de prix justes ; si elle est déséquilibrée, nous la considérons comme injuste. La justice des prix se réfère donc à la mesure de l'attribution mutuelle des produits, mais aussi à la mesure du travail à fournir mutuellement. La question de la relation juste du Je avec ses semblables devient, dans le processus économique de division du travail, la question du prix et trouvera donc aussi sa réponse là où nous avons affaire aux forces de formation des prix.

Comment arriver à *des prix justes* ? La situation économique mondiale actuelle pose cette question avec beaucoup d'insistance : l'injustice des prix a longtemps profondément révolté les travailleurs, déclenchant ainsi une grave crise de la vie



sociale dont les effets fragmentant se font encore sentir aujourd'hui. L'injustice des prix a fait de l'agriculture, dans de nombreuses régions du monde, une activité en faillite, maintenue à contrecœur en vie et mourant de faim dans les excédents ; des abus de prix insupportables sont à l'origine d'une grande partie des problèmes d'endettement du tiers monde.

L'association de deux points de vue apparemment aussi éloignés que la justice et le prix doit naturellement susciter des résistances. L'une d'entre elles s'oppose à l'association d'un point de vue rationnel et objectif (le prix) et d'un sentiment subjectif (la justice). L'autre considère que la question du prix est en général insoluble rationnellement, et surtout pas par "la raison synthétique errante de l'humain, et de surcroît de l'humain dégradé d'aujourd'hui".⁶ L'autonomie de la majorité démocratique ne sert cependant à rien dans la réalité de la vie si la question de la part économique de l'individu dans la production et la consommation n'est pas aussi réglée de manière équitable. Celui qui considère que cette question ne peut être réglée par le discernement humain condamne l'individu à l'égoïsme et transforme ainsi le fondement de notre société, la libre responsabilité, en une illusion. La déresponsabilisation intérieure sera bientôt suivie de la déresponsabilisation extérieure. En revanche, qui par contre aimerait tenir la question de la justice hors de l'économie,

39

oublie qu'elle est indissociablement liée à l'échange.

Avec cela se montre le véritable arrière-plan des deux objections. Il s'agit en effet uniquement de la responsabilité pour les rapports sociaux qui apparaissent. Celui qui exclut la raison synthétique s'absout en même temps de sa mission d'organisation sociale, car la raison synthétique est le fondement de notre maturité et donc de la possibilité et de l'effectivité de la prise de responsabilité pour nos propres actions. Or, la vie économique est notre propre action. L'invocation exclusive de processus "objectifs" qui produisent ceci ou cela nous renvoie toujours à nous-mêmes en tant que responsables ultimes. "Dois-je être le gardien de mon frère ?" La réalité actuelle de la vie sociale exige justement que l'on réponde par l'affirmative à cette question ; la volonté de s'en saisir comme d'une tâche est le point de départ de l'organisation sociale future.

... C'est pourquoi tout doit avoir un prix

"Car sans échange, il n'y aurait pas de communauté possible, et pas d'échange sans égalité, et pas d'égalité sans comparabilité mesurable... C'est pourquoi tout doit avoir un prix"⁷. Ce bref résumé du lien entre la justice et le prix montre la sûreté de pensée avec laquelle Aristote a saisi la problématique interne de la vie économique qui, à l'époque, n'en était qu'à ses débuts.

"Car sans échange, aucune communauté ne serait possible !" - Depuis Aristote, l'état de conscience de l'humanité a considérablement évolué. Et entre-temps, le processus de division du travail s'est lui aussi étendu au monde entier sur les ailes de la technique moderne. Il n'est personne qui ne soit relié au monde entier par des fils visibles et invisibles à travers les flux de marchandises et les rapports de



production les plus variés. Du point de vue économique, le monde est devenu une unité, les humains qui y participent

40

forment une communauté mondiale. La revendication du libre-échange mondial, malgré le caractère problématique des solutions pratiquées actuellement, s'enracine en fin de compte dans le sentiment et la connaissance que, sans lui, cette communauté économique mondiale subirait de graves dommages, voire serait impossible. - La science économique n'en prend connaissance qu'avec réticence. On pratique encore l'économie "nationale", c'est-à-dire que l'on part du principe que les économies nationales ne font entre elles que des échanges compensatoires. L'enlisement de la pensée économique dans la politique nationale, par exemple sous la forme du protectionnisme croissant, est actuellement le plus grand obstacle sur la voie d'une communauté économique mondiale.

"Pas d'échange sans égalité !" - Mais le libre-échange mondial ne peut pas non plus signifier laisser simplement les forces économiques chaotiques et proliférantes suivre leur cours. Chaque être humain ne peut fournir que ce qui est possible en fonction de ses capacités. S'il produit quelque chose dont le besoin existe, il doit recevoir, dans l'acte d'échange de l'économie basée sur la division du travail, une contre-valeur "telle qu'il puisse satisfaire ses besoins, la somme de ses besoins, y compris bien sûr les besoins de ceux qui lui appartiennent, jusqu'à ce qu'il ait à nouveau fabriqué un produit identique". Rudolf Steiner appelle cela la cellule sociale ou le composant originel de l'économie, l'atome social.¹ C'est la condition nécessaire pour que la vie économique puisse se poursuivre pour l'individu et la communauté. L'équilibre de l'offre et de la demande exigé par l'ensemble de l'économie repose donc sur l'équilibre vital des individus entre leur potentiel de capacité et les besoins nécessaires à son épanouissement. Si chacun reçoit en contrepartie ce qui lui revient par le biais du prix, l'égalité qualitative, c'est-à-dire l'équité, est atteinte.

"Pas d'égalité sans mesurabilité comparative (commensurabilité) !" - Le problème de la mesure a deux aspects. D'une part, il faut un instrument de mesure, d'autre part, il faut s'entendre sur les unités de mesure. Ce dernier est obtenu par la connaissance, acquise par l'expérience de la vie, des conditions de vie concrètes de tous les participants.

41

Ce que les humains peuvent et ont besoin dépend justement de la sorte de leurs conditions de vie. Les petites communautés de vie et de culture d'autrefois étaient beaucoup plus faciles à gérer à cet égard. La cohabitation permanente fournissait d'elle-même la matière empirique nécessaire à l'évaluation des relations d'échange, qui ont donc souvent perduré à long terme. Dans l'économie mondiale moderne, le marché, qui était à l'origine tissé de relations personnelles et de connaissances, devient un concept dépersonnalisé et abstrait, les participants s'enfoncent dans l'anonymat mutuel. Sans la récupération du potentiel d'expérience imprégné de vie des participants à la vie économique, la question de l'équité des prix ne pourra guère être résolue.



Avec l'argent, nous disposons d'un instrument de mesure idéal, du moins tant qu'il sert exclusivement et de manière désintéressée à la fonction de mesure. Par rapport à l'échange en nature, elle permet la plus courte de toutes les relations d'échange possibles : Un seul acte d'échange (la vente et l'achat ne sont que les moitiés de l'échange total) permet de transformer une marchandise que j'ai produite mais que je n'utilise pas en une marchandise produite par d'autres mais que je désire. Mais comme la vente et l'achat ont lieu entre différentes personnes et à différents moments, l'argent doit incarner la certitude juridique qu'il peut être reconverti en une prestation réelle en cas de besoin. C'est pourquoi il ne doit pas s'agir uniquement d'une garantie nominale d'encaissement de l'argent, mais il faut aussi tenir compte du pouvoir d'achat réel. Une inflation agit par exemple comme si quelqu'un avait dérégulé l'instrument de mesure. Or, la non-fiabilité de l'instrument crée un climat social de méfiance à l'égard de l'avenir.

L'évolution de l'argent et du capital vers une "marchandise comme si " avec ses propres marchés monétaires et financiers est encore plus problématique. Cette déconnexion de la réalité sociale, dont l'argent ne peut être qu'une expression, fait de l'argent un "concurrent déloyal" du flux de marchandises et de prestations, auquel il tente d'imposer les conditions de vie de sa propre entité abstraite. (A titre d'exemple, aimerait servir l'un de ces marchés monétaires, le marché des changes/devises.

42

Les mouvements erratiques des taux de change sont les conséquences d'une masse de capital monétaire non liée socialement, qui se déplace à la vitesse d'un ordinateur et dont le volume peut être plusieurs fois supérieur aux flux de prestations réels. Mais les fluctuations des taux de change qui en découlent chaotisent les flux de marchandises et de biens d'investissement, dont le moyen et le long terme sont désespérément inférieurs au court terme du capital non lié). Appliqué à l'instrument de mesure et au processus de mesure, cela signifie que l'instrument a perdu sa neutralité et son objectivité. Son rétablissement, le fait de remettre l'argent au service exclusif des flux de prestations socio-réels, est donc également une tâche étroitement liée à la résolution de la question de la justice des prix.

"C'est pourquoi il faut que tout ait son prix !" - "Son" signifie manifestement le juste prix, car à long terme, une communauté ne pourra subsister que si ses rapports sociaux sont perçus comme justes par tous les participants. Mais la voie de la justice par le processus compliqué de la formation des prix est-elle la bonne ? Ne serait-il pas plus simple d'abolir tout simplement les prix dans lesquels les injustices peuvent se manifester ? On ne pourrait abolir le prix de l'argent qu'en abolissant l'argent. Mais dès que l'on ne s'arrête pas à l'étiquette du prix, on se rend compte que le problème de la fixation des prix, en tant qu'expression des rapports d'échange, est présent aussi longtemps que des prestations sont échangées. Supprimer les prix signifierait donc soit revenir aux anciennes formes d'autosuffisance, soit avancer vers de nouvelles formes de collaboration sans la forme d'échange actuelle, comme si nous faisons désormais cadeau de tout.



Il ne fait aucun doute que la question de la répartition est portée à un niveau moralement plus élevé par le renoncement de l'individu à revendiquer le produit de son travail. Mais cela ne remplace pas la question des prix, car tant qu'il n'y a pas de biens disponibles à volonté, il faut toujours répondre à la question de savoir qui reçoit combien. La vertu donatrice de l'amour n'est pas la suppression de la justice, mais son perfectionnement. On ne peut ni rendre justice à un humain, ni l'aimer, si on ne le connaît pas.

43

La conscience connaissante est donc le fondement de la justice comme aussi de l'amour : "Le chemin vers le cœur passe par la tête"⁹. Si l'amour qui se donne ne doit pas devenir la victime d'intentions, de préférences ou d'arbitraire, il doit d'abord être éduqué à une conscience claire, capable d'appréhender les conditions sociales. Cette tâche d'éducation de l'aveuglement social à la vigilance sociale revient au prix.

En donnant un prix à une marchandise, elle passe, dans le contexte social de la production et de la consommation, de l'obscurité de la sensibilité à la clarté de notre conscience éveillée. Nous atteignons cette conscience éveillée de la structure des relations sociales en "arrêtant" la vie économique au moment de l'échange, en lui ôtant/prenant sa vivacité. Quelle part/Combien de la vie sociale transparaît encore à travers le prix, qui n'est qu'un chiffre sur une étiquette ? C'est donc un sentiment tout d'abord justifié pour de nombreux humains que de percevoir le système des prix comme un refroidissement social et une destruction de la vie sociale "chaude". - Et pourtant, celui qui ressent cela s'arrête avec sa conscience à la surface des prix. Il ne se rend pas compte qu'il ne s'agit que de la face cachée du processus de formation des prix lui-même, dans lequel la question de la justice cherche à s'exprimer et peut aussi trouver son expression si nous entrons de manière responsable et avec une chaleureuse sympathie intérieure dans les processus économiques et vitaux qui sont à la base de l'évolution des prix. Le prix est certes la fin de la vie économique, mais en même temps le début de l'organisation économique.

44

Le modèle de l'économie de marché : un affranchissement de la responsabilité sociale

Dans les cultures anciennes comme celle des Sumériens, les prêtres fixaient encore dans les temples le juste prix des biens à échanger et réglaient ainsi équitablement la vie sociale selon les idées et les sentiments de l'époque. Mais qui fixe le prix entre des humains égaux en droit, dont la relation économique-sociale n'est plus formée que par le fil de la vente et de l'achat ?

C'est surtout la révolution industrielle qui a radicalement modifié les conditions économiques de diverses manières :

Avec les anciennes structures sociales, les fondements empiriques des sentiments de justice dans l'échange économique se sont aussi effondrés.

Pour les nouveaux produits et les nouveaux rapports de production, il n'y avait



pas encore d'expériences qui auraient pu enflammer les sentiments.

-La production technique de masse a accéléré la division du travail ; de ce fait, toute notre existence économique a dû être peu à peu réglée par la vente et l'achat, dont le lien, décalé dans le temps et dans la personne, ne pouvait plus être entièrement saisi par l'individu.

-En même temps, l'apparition du travail salarié a exclu la plus grande partie des travailleurs des rapports d'échange réels "marchandise contre marchandise" et les a contraints à accepter le rapport d'échange irréal et indigne de l'humain "travail contre marchandise".

-Les partenaires d'échange disparurent dans l'anonymat et l'éloignement géographique des marchés mondiaux, pour lesquels on produit certes et dont on fait produire, mais dont les traces s'effacent sur les longues routes commerciales et dont les conditions de vie sociales ne sont donc plus accessibles à l'expérience propre.

-La production et la vente, la consommation et l'achat s'éloignaient l'un de l'autre en fonction de la division du travail mondial, jusqu'à ce qu'ils se retrouvent unis dans la haine-amour et

45

en même temps se tinrent face à des puissances de marché séparées, l'"offre" et la "demande".

- La liberté de production, en tant qu'autorisation donnée à chacun de produire tout ce qu'il veut, pourvu qu'il trouve un acheteur, et la liberté de consommation, en tant que droit d'acheter n'importe quel produit à volonté, pourvu qu'on puisse le payer, ont définitivement détruit tous les liens solides entre les partenaires économiques et ont fait du principe spontané la force créatrice de l'ordre social. L'organisation planifiée n'est plus possible pour l'ensemble et donc plus de fixation consciente des prix, c'est-à-dire plus de comportement juste.

La vente et l'achat sont les deux moitiés d'un processus d'échange qui se déroulent dans les relations avec les autres acteurs de l'économie de la division du travail et qui forment le prix, dont la correspondance ou l'égalité de couverture représente le salaire juste, car il permet la poursuite du processus économique. L'effacement/le pâlissement des relations avec les partenaires d'échange met de plus en plus l'accent sur l'importance et le bien-être de son propre ego. L'isolement conduit à une "autosuffisance" centrée sur l'ego, qui n'est toutefois plus naturelle comme auparavant (je produis pour moi ce dont j'ai besoin), mais qui s'oriente vers l'acquisition d'argent dans le contexte de la division du travail. Le bien-être de l'individu est désormais au premier plan ; la justice devient une justice personnelle, un égoïsme : celui qui peut vendre cher et acheter bon marché n'est pas injuste, mais prospère. L'égoïsme est devenu le seul moteur de l'activité économique, et ce valant pour tout avenir.¹⁰

La division moderne du travail crée des dépendances extrêmes et en même temps un réseau dense de relations d'échange. Mais comment une communauté d'égaux



et d'interdépendants peut-elle exister si son fondement est la volonté de l'individu de se sur-avantager, donc d'être injuste ? Les avantages excessifs ne peuvent être réalisés que par le biais des prix ; leur organisation et leur maîtrise doivent donc être l'objectif. - Avec le modèle de l'économie de marché, Adam Smith a trouvé un détour : le prix doit être dégagé à partir

46

de l'influence directe exercée par les participants de la vie économique.

L'individu remarque dans son environnement de vie un prix qui lui promet un bénéfice/gain. Cette perspective d'un avantage de prix active et donne des ailes - pour ainsi dire automatiquement - son égoïsme, toujours à l'affût d'un gain, en vue d'une action économique. Mais au départ, il ne s'agit que d'une espérance de gain, d'un gain imaginé. Or, on peut avoir et multiplier à volonté de telles représentations. Si l'on veille à ce que l'espérance de gain soit rendue publique, de sorte que beaucoup soient touchés par elle, que personne ne soit empêché de s'efforcer de la réaliser en sa faveur, personne ne devant connaître l'autre ou s'entendre avec lui, alors les conditions essentielles du marché de la concurrence totale sont remplies. La somme des avantages espérés par chacun est alors supérieure à la possibilité de les réaliser. Comme personne ne peut rester dans sa position dans la division du travail, mais que chacun a besoin de l'échange pour continuer à exister, l'échange est pratiquement obligatoire. La concurrence qui s'installe alors pour les quelques partenaires d'échange pousse le prix dans la direction opposée aux attentes, selon la constellation, même bien au-delà du juste prix. Le résultat de l'action contredit l'attente de l'action : ce que l'individu voulait, la communauté l'a obtenu sans le vouloir en la personne des partenaires d'échange. C'est dans ce principe de "l'appropriation sociale des résultats de production privés que l'on voit justement le sens de l'économie de marché".

La question de la justice a maintenant pris une tournure surprenante. Aristote tente déjà de donner une définition du prix juste et la trouve dans une proportionnalité géométrique qui dit que les prix doivent permettre l'échange mutuel complet des journées de travail. Mais en même temps, la justice est pour lui la plus haute des vertus humaines : pas de justice sans comportement juste.

Il en va tout autrement pour Adam Smith : que ce soit en raison des conditions réelles, dont on ne peut plus avoir une vue d'ensemble, ou de l'égoïsme indéterminable en

47

l'âme humaine - une action juste n'est pas possible, mais elle n'est plus nécessaire non plus. Car le mécanisme du marché, en tant qu'instance supérieure à l'humain et obligeant l'égoïsme à livrer son butin avec une objectivité mathématique et incorruptible, veille à ce qu'aucun égoïsme ne déborde. La justice devient ainsi l'équilibre des égoïsmes. (Cette manière de provoquer des situations souhaitables non pas de l'intérieur, mais de l'extérieur, en tant que paralysie de deux forces qui s'affrontent et qui ont la même volonté, est très répandue aujourd'hui, par exemple sous forme d'équilibre de la terreur, dans l'autonomie tarifaire, etc.)

En créant le modèle de marché, Adam Smith a tenté de décharger l'humanité



moderne de la responsabilité angoissante de la justice sociale envers ses semblables. Le prix de cette "indulgence/abandon" semble faible : il s'agit de la soumission inconditionnelle aux lois du marché libre. En contrepartie, l'égoïsme n'est soudain plus une tare à dissimuler, mais un devoir social que l'on peut affirmer ouvertement et fièrement.

Face à la prise de conscience que la croissance de la prospérité obtenue grâce au modèle de marché se fait au prix du renoncement au progrès moral de l'humanité, les penseurs du modèle d'économie de marché rétorquent qu'une telle vision ne peut être que la conséquence d'une conception "idéaliste" mais "irréaliste" de l'humain. "Cette vision de l'humain présuppose la croyance selon laquelle l'humain est un être en constante évolution vers une perfection pensée. Elle révèle donc une anthropologie ascendante qui ne peut être jugée que comme une surestimation anthropologique. En effet, jusqu'à présent, l'histoire, y compris l'histoire des régimes socialistes, ne permet pas de trouver et de démontrer l'existence d'un tel être parfait "¹² Cette constatation - outre le fait qu'elle n'est pas étayée par des preuves solides - montre à quel point certains sont prêts à abandonner le sens même de la condition humaine pour sauver un modèle économique.

Le motif de l'égoïsme détecte toute opportunité susceptible d'être exploitée à des fins avantageuses et la transforme en activité économique ; l'égoïsme

48

n'est jamais satisfait, il ne considère ses succès que comme des étapes encourageantes sur le chemin de sa quête. Le marché répartit les succès obtenus sur l'ensemble de la communauté économique. L'avantage de l'individu se transforme alors en équité pour les autres. Tant que l'égoïsme ne s'arrêtera pas, la tendance à la baisse des prix se poursuivra : L'équité est la nouvelle justice sociale de l'économie de marché. Elle est objective et profite à tous, aux égoïstes comme aux idéalistes, de la même manière.

Dans ce modèle, le prix joue un deuxième rôle important. Non seulement il assure l'équilibre des marchandises à court et à long terme, mais les perspectives de profit qu'il suscite constituent aussi la force directrice pour les "facteurs de production" que sont le travail, le capital et la terre. Là où les perspectives de profit sont élevées, ces facteurs se déplacent en raison du rendement et assurent des améliorations de la production ou de la productivité, jusqu'à ce qu'un équilibre à long terme de toutes les branches de production s'établisse aussi en termes de rendement, et donc une répartition "équitable" des facteurs de production.

L'objectif de l'économie est de satisfaire les besoins des humains par des produits. Il s'ensuit que la production devrait connaître les besoins à l'avance. Dans l'économie de marché, on considère qu'une telle connaissance préalable n'est ni possible ni nécessaire. La force de la demande se manifeste plutôt dans le prix, dont l'attractivité aspire la production. Comme l'égoïste fonde et doit fonder ses décisions économiques exclusivement sur son comportement par rapport au prix, il ne peut pas percevoir ce que ses concurrents et ses adversaires décident pour



lui. Cette cécité sociale entraîne un déséquilibre de l'offre et de la demande. Le mécanisme de marché assure alors un équilibre à court terme en ajustant le prix de manière à faire coïncider a posteriori l'offre et la demande. Comme la production a alors déjà eu lieu, il s'agit simplement d'une compensation arithmétique et quantitative du déséquilibre, comme cela se produit par exemple lorsque le commerçant aimerait vider son étal de légumes à l'occasion des fêtes en baissant ses prix.

49

Du point de vue de l'économie de marché, cet équilibre d'évacuation signifie en même temps l'équité du marché.

Aristote connaissait deux types de justice, le comportement juste (la justice distributive en tant que vertu) et le rétablissement de la justice après un comportement injuste par la jurisprudence (la justice réparatrice). La justice distributive vise à établir d'emblée des rapports de prix équitables ; dans la justice compensatoire, le juge restitue à celui qui a été désavantagé par un prix injuste une part suffisante de l'excédent de celui qui a été sur-avantagé, de sorte qu'il en résulte finalement un équilibre des avantages. Cette compensation est arithmétiquement proportionnelle, mais seulement après coup, en vertu d'une instance supérieure. Il apparaît ainsi clairement que l'économie de marché est de part en part un modèle de justice établi par le droit, mais de manière singulière : D'abord, elle invite l'agent économique à l'égoïsme et donc à l'injustice de la surenchère (ou elle suppose que toute action économique est tendanciellement injuste), pour ensuite compenser arithmétiquement cette injustice par le "juge supra-personnel", le marché, via le prix du marché. La vie sociale devient un procès permanent, qui acquitte constamment l'accusé, mais confisque son avantage.

On peut objecter aux explications précédentes que la pratique a depuis longtemps dépassé le modèle abstrait. En effet, il y a longtemps que la science ne trouve plus de marchés parfaits ou libres ; la frontière de conscience entre les partenaires du marché est dépassée depuis longtemps par des accords, de la publicité ou des études de marché ; l'État intervient partout, oriente les investissements ou influence les corrections du marché ; les entreprises produisent davantage lorsque les prix baissent ou se font concurrence en dessous des coûts de production ; la politique sociale a remplacé la justice de l'économie de marché et corrige ce que le marché ne peut pas faire, etc. Bien que l'on puisse allonger la liste des erreurs à l'infini, le modèle de marché s'est profondément ancré dans la vie de représentation d'une partie de l'humanité. avec ses représentations de base sur l'égoïsme débridé et incorrigible et sur la libre concurrence Si la pratique sociale pousse constamment à la correction et au changement, c'est que quelque chose ne va pas dans le modèle de pensée. Un nouveau mode de pensée s'impose depuis longtemps, mais dans quelle direction ?

50



Planifier la justice de manière rationnelle - le modèle des économies socialistes

La structure complexe d'une économie de marché moderne ne correspond pas à un plan global préétabli ; l'ensemble résulte plutôt d'innombrables décisions individuelles spontanées. En liant d'une part le motif de l'action économique à l'égoïsme qui existe indubitablement dans l'humain et qui apparaît comme son ombre nécessaire à la suite du développement croissant de la personnalité, et en faisant d'autre part profiter la collectivité des fruits de l'activité égoïste sous la forme d'une équité assurée à long terme des produits grâce au "processus de marché" de la concurrence, l'objet de l'aspiration individuelle peut rester totalement libre. Il n'y a pas besoin d'une autorité de planification : Le monde va de lui-même. Cela vaut aussi pour l'équité des prix ; un sentiment individuel de justice ne ferait que perturber sensiblement le fonctionnement de l'économie de marché.

Tant que de telles réflexions se rapportent à l'activité marchande avec ses processus d'échange, elles sont très cohérentes et ont certainement aussi un certain mérite historique. Mais l'exclusion théorique des conditions réelles de vie et de production a eu des conséquences graves qui se font encore sentir aujourd'hui. En effet, si l'on divise le monde économique en "offre" et "demande", cela devrait en fait inclure tous les travailleurs, car tous dépendent de la vente et de l'achat pour vivre. Mais qu'a à vendre celui qui est employé dans une usine et qui ne fournit qu'une petite partie d'un produit ?

51

Une réponse conforme à la réalité aurait dû être la suivante : Le produit commun est vendu et chacun en reçoit sa part. Au lieu de cela, le travail a été détaché du processus de production et transformé en un marché séparé mais irréel, le "marché du travail", sur lequel se font face les "employeurs/donneurs de travail" et les "chercheurs de travail/ d'emploi", le prix de marché étant le "salaire". Le marché du travail a transformé l'humain au travail en marchandise ; la lente abolition du servage qui s'est produite dans la paysannerie s'est reproduite de manière nouvelle dans le travail industriel.

En dissociant le salaire du produit de la vente, le salaire ne pouvait plus être déterminé que par les rapports de concurrence entre les demandeurs d'emploi/chercheurs de travail. Et tout comme le modèle général de l'économie de marché a ancré la tendance inéluctable au caractère bon marché, il en va naturellement de même ici. Par la suite, des théories de paupérisation ont vu le jour, dont la plus concluante est la "loi d'airain des salaires" de Ferdinand Lassalle. Elle formule la conclusion théorique du modèle selon laquelle, sous le diktat du marché du travail, le minimum vital/d'existence absolu devient l'équilibre salarial à long terme. L'équité des prix a été remplacée par l'injustice des salaires.

A qui appartient la différence entre le prix des marchandises et le salaire en tant que prix du marché du travail ? Dans le sens de la division du travail, l'entreprise est un lieu de production où les travailleurs produisent des marchandises (des



biens pour d'autres) à l'aide d'outils et de machines, par leur travail et leur intelligence, sous la direction rassembleuse et organisatrice des entrepreneurs. Le temps nécessaire à la vente des produits finis, mais aussi l'acquisition des moyens de production, doivent généralement être préfinancés par des capitaux qui ne sont pas utilisés ailleurs pendant cette période. Alors qu'en ce qui concerne les salaires, les travailleurs étaient impitoyablement exposés aux nouvelles structures de la division du travail, les anciennes structures de propriété étaient d'autant plus protégées en ce qui concerne le capital : Une entreprise appartenait exclusivement à un groupe de participants, les bailleurs de fonds/donneurs de capital. Mais de la propriété découlait naturellement aussi le droit exclusif aux revenus de la vente. Étant donné que, dans la phase initiale, c'est le plus souvent l'entrepreneur lui-même (ou des membres de sa famille) qui était le propriétaire, son rôle est dès le début, malencontreusement liée à la question de la propriété.

52

- Au vu de la situation catastrophique des ouvriers dans les entreprises industrielles, il n'y avait qu'un pas, compréhensible, à franchir pour en arriver à l'affirmation suivante : "La privation de la juste part de la valeur de vente est une fraude à l'égard de l'ouvrier, l'appropriation par les entrepreneurs et les bailleurs de fonds est un vol social (privare = voler)" ; même si l'explication théorique de la situation par Marx et Engels est discutable sur des points décisifs, l'expérience de l'injustice révoltante était à l'époque si intense que les défauts et les erreurs théoriques ne pesaient guère en comparaison.

De même que les pères de l'économie de marché, suivant le mouvement de l'ère scientifique, s'efforçaient de justifier leur modèle d'économie par des lois naturelles et mathématiques, de même les critiques : ils voulaient prouver scientifiquement que l'économie de marché se tue elle-même ; qu'elle n'est jamais en mesure de rendre justice aux travailleurs ; que ce problème ne peut être résolu que si les travailleurs eux-mêmes prennent l'économie en main. La scientificité du socialisme a été jusqu'à aujourd'hui le fondement et la fierté du mouvement socialiste, car elle "prouve" que l'intérêt de l'humanité et l'intérêt de la classe ouvrière coïncident selon une loi naturelle. Mais comment une exigence morale de plus de justice sociale devient-elle une loi naturelle ? Pour cela, il faudrait soit montrer que dans la nature, les impulsions morales sont finalement aussi déterminantes, soit déclarer l'humain "naturel", de sorte qu'en lui aussi, seule la loi naturelle agit. Marx et Engels ont choisi la deuxième voie.

Le point de départ est le "matérialisme dialectique". Grâce à lui, le principe de développement hégélien de la dialectique est transformé d'une loi de l'esprit en une loi de la matière. La conscience humaine est le reflet de la matière à un niveau qualitatif élevé. L'esprit humain est ainsi incorporé à la matière dominée par la loi naturelle. - Dans le "matérialisme historique", ce principe est appliqué à l'histoire. La vie économique ne fait pas partie d'une culture, mais la culture reflète les

53

conditions/rapports économiques. De nouvelles forces productives mûrissent au sein d'anciennes conditions, entrent en contradiction avec les conditions existantes et les révolutionnent. Un tel moment est actuellement atteint. La classe



ouvrière représente les nouvelles forces productives, le patronat bourgeois les rapports de propriété dépassés ; la révolution commence par l'expropriation des expropriateurs (c'est-à-dire de ceux qui ont jusqu'ici dépossédé l'ouvrier de son juste salaire) et se termine par la prise en charge de toute la vie sociale par la classe ouvrière. Désormais, il n'y a plus d'exploitation ; les contradictions existantes peuvent être résolues de manière évolutive et mènent vers un communisme où chacun, dans une cohabitation fraternelle et pacifique, contribue selon ses capacités et consomme selon ses besoins. - Mais comment la justice doit-elle s'organiser dans la réalité sociale, si l'on ne veut pas déjà admettre le nominalisme dialectique selon lequel une économie socialiste serait déjà juste par nature ?

Alors que jusqu'à récemment, la critique du capitalisme de marché faisait l'objet d'une large unanimité dans le camp socialiste, les idées et les mesures effectives pour atteindre son propre objectif étaient extrêmement variées. Il est devenu courant, même si cela est imprécis, de qualifier les économies socialistes d'"économies centralisées" en fonction de leur caractéristique la plus marquante à ce jour, mais souvent de manière moins précise d'"économies planifiées". - Face aux travailleurs, la "justice ex post" de l'équité du marché, tant vantée par l'économie de marché, a longtemps dû servir d'excuse apparemment objective pour justifier les plus graves injustices salariales. C'est ainsi que le principe de spontanéité, en tant que cause du fonctionnement du marché, s'est retrouvé sous le feu croisé de la critique. Partant de l'idée, en soi correcte, que la rationalité synthétique est la caractéristique de l'humain moderne, on a alors tenté de s'attaquer de manière rationnelle et planifiée à la tâche de produire exactement ce dont on a besoin. L'énorme quantité de marchandises et de composants nécessaires dans un contexte économique plus large, par exemple un Etat, a donné lieu à un gigantesque travail de calcul dont les dimensions en termes de temps et de personnel

54

devait en tout cas être déterminée par la planification. De quoi a-t-on besoin, qui, quand, combien, etc. - Rien ne peut être laissé au hasard. Ces planifications ne peuvent pas être non contraignantes, car cela perturberait l'ensemble de la structure économique. C'est pourquoi la planification devient rapidement une prescription d'action, une norme dont le respect conditionne tout, et dont l'exécution doit même être imposée si nécessaire. L'ordre économique spontané a donc été remplacé par un ordre économique programmé de manière centralisée, dont la marche ne peut que difficilement être modifiée pendant la durée du plan en raison des interdépendances. L'équité serait atteinte si l'individu recevait aussi ce dont il a fait part de ses besoins. Le problème des prix se transforme en une simple question d'allocation, qui pourrait être réglée même sans argent. Au lieu des prix, c'est l'autorité de planification, voire même la bureaucratie, qui règne.

La question de la justice est ainsi liée au système politique. Selon le matérialisme historique, la prétention de l'économie sur la société est totale, puisque les nouvelles conditions économiques doivent aussi déterminer la culture. Avec l'argument que ni les conditions sociales ni les individus ne montrent déjà la



maturité pour un socialisme ou un communisme tardif, Lénine a complété le concept de "dictature du prolétariat" par la "primauté du parti" : celui-ci a la tâche et le droit de jouer le rôle dirigeant dans tous les domaines de la société. Suite à cette mise sous tutelle de l'individu par la représentation politique de la classe, c'est finalement la normalisation autoritaire qui prend le dessus. Et comme l'identité d'intérêt dialectique et nominale ("l'Etat, c'est nous ; ce que nous faisons est donc aussi dans ton intérêt") soustrait toutes les institutions à la critique, celles-ci développent en général jusqu'à aujourd'hui une vie propre tendant au paternalisme bureaucratique. Le souci de justice semble ainsi collectivisé.

L'identité théoriquement fondée des intérêts économiques, politiques et culturels et leur concentration effective dans la pratique du socialisme, lier à la constatation de l'immaturité individuelle en ce qui concerne le comportement éthique nécessaire aux conditions communistes,

55

conduisent à une inhumanité actuelle au nom d'une humanité future.

Il en résulte un flux incessant de prise d'influences pédagogiques, idéologisantes, endoctrinantes, annonciatrices de slogans, de confessions, etc. qui doivent se répéter pour chaque génération.

C'était et c'est toujours la tragédie du socialisme scientifique que de se fonder sur un idéalisme moral, mais en même temps, par son matérialisme théorique, de mépriser la seule force qui pourrait seule agir pour transformer la moralité : l'humain en tant qu'individualité spirituelle. L'humain n'accomplit pas la moralité à partir de sa nature instinctive, mais contre celle-ci. Ainsi, l'effort pour surmonter l'égoïsme devient une auto-éducation du Je, la seule forme de pédagogie qui soit adaptée à un Je autonome, c'est-à-dire digne de l'humain. Autant il est dans l'intérêt du progrès de l'humanité de faire de notre rationalité synthétique la base de l'organisation de notre vie, aussi et surtout dans la question de la justice sociale, autant il s'avère désavantageux de vouloir régler à l'avance, de manière générale, des idées qui ne peuvent être produites dans le concret que par l'exercice de la raison synthétique des personnes concernées. Ainsi, la tentative de vouloir déterminer rationnellement la justice sociale ex ante, c'est-à-dire à l'avance, se transforme en une "perfection imaginée/pensée" qui, soit plane au-dessus des humains comme une "surestimation anthropologique" sans effet illusoire, soit exige de l'individu une soumission morale et fonctionnelle et, si elle est bien ancrée dans l'appareil du pouvoir social, l'impose aussi. "Il faut se confronter à l'idée en la vivant, sinon on tombe sous sa servitude"¹⁴.

L'impulsion vers la triarticulation de l'organisme social

Jusqu'à présent, il s'est avéré que la question d'un modèle économique utilisable ne peut être résolue que sur l'arrière-plan de notre humanité tout entière.

56

Jusqu'à présent, l'économie de marché nous a permis - du moins en Occident - de bénéficier d'un flux de biens et de services en constante augmentation et de moins



en moins cher en termes absolus ou relatifs. C'est ce résultat, et non le comportement de l'individu, qu'elle considère comme l'expression de conditions sociales saines et équitables. Mais cette prospérité est obtenue au prix de l'abandon des possibilités de développement du Je. En restant contraint par l'instinct naturel d'égoïsme et en ne pouvant vivre son collègue de travail que comme une victime de l'exploitation de ses propres intérêts ou comme un concurrent envieux, l'humain se voit privé de la seule forme d'existence possible, la liberté. Car ne peut se sentir libre que celui qui est capable de s'opposer à la contrainte pulsionnelle interne de sa nature égoïste avec la force refoulante de son être intérieur et qui, par conséquent, doit provenir d'un autre monde, le monde spirituel, selon son essence-Je: Une conceptualité abstraite du Je ou un Je seulement imaginaire ne pourraient jamais développer une telle force à partir d'eux-mêmes.

Si l'économie de marché veut conserver un état de nature moral du passé, l'impulsion économique socialiste regarde vers un humain de l'avenir, moralement élevé, qui n'existe manifestement pas encore - au vu des conditions actuelles - dans cette qualité, mais qui doit voir le jour si la justice sociale doit être définitivement assurée pour chacun. La prétendue preuve de l'inéluctabilité naturelle de ce développement moral supérieur a cependant dissous la réalité du Je dans une simple fonction de reflet des processus matériels et économiques. Un Je-image miroir/reflet n'est cependant ni capable de liberté - pour cela, il devrait être indépendant des processus qui se reflètent - ni capable de développement, car pour cela, il faudrait qu'il existe une indépendance existentielle. Dans le vide de l'être humain ainsi créé par la vision du monde, les objectifs de développement d'un monde meilleur de demain doivent donc être apportés à l'individu de l'extérieur, sous forme de slogans et de programmes, afin de motiver la volonté de travailler pour ces objectifs. Pour cela, il faut un groupe de personnes - en général le parti - qui anticipe rationnellement l'avenir et le transforme en directives d'action pour l'individu.

57

La raison synthétique des dirigeants devient elle-même une contrainte, en faisant de l'individu l'auxiliaire d'un plan supérieur et en faisant ainsi du travail une norme obligatoire.

Il résulte des considérations précédentes une étrange conséquence de pensée : l'exigence de justice sociale sur la base d'une égalité générale, qui surgit au fond de l'humain d'aujourd'hui, ne peut être satisfaite dans le cadre des deux modèles précédents que si le Je est soit nié, soit rattaché à une préforme inférieure. La loi fondamentale sociologique ne décrit pas une voie de développement, mais une impasse, dès lors que le "libre développement des besoins et des forces de l'individu" ne doit pas être réservé à certains, c'est-à-dire à l'élite, mais s'appliquer à tous.

Et pourtant, les faits sont différents. Les insuffisances des solutions actuelles résultent précisément du fait que le "Je", qui cherche son indépendance et se manifeste, est regardé avec les yeux des formes de société actuelles, désormais



dépassées. *Il ne faut pas trouver un système social qui fonctionne en dépit du "Je", mais un système qui prend le "Je" comme point de départ réel des événements sociaux et qui s'organise à partir de ses forces de manière à ce que le "Je" puisse s'y épanouir et agir en tant que créateur social.* Une telle forme d'organisme social ne peut être pensée que par celui qui fait du "Je" une réalité spirituelle et qui explore et comprend ses lois de développement. La concordance aussi bien avec la situation intérieure de l'humain contemporain qu'avec les exigences de la vie sociale est donc le critère de réalité des idées sociales, auquel la pensée de triarticulation formulée par Rudolf Steiner se sait précisément tenue. La forme d'un organisme social triarticulé n'est pas quelque chose dont il faut convaincre les autres ; elle est exigée de l'individu lorsqu'il apprend à mieux se comprendre lui-même et à mieux comprendre son rapport avec les autres humains. Ce n'est pas l'humanité qui doit être gagnée aux idées d'un individu, mais c'est dans les idées de l'individu que s'expriment les aspirations de l'humanité actuelle.¹⁵

58

Le pendant entre l'organisme social avec ce la situation d'âme de l'humain contemporain se révèle à l'observation intérieure et extérieure. Jusqu'à récemment, le représenter, le sentir et le vouloir des individus étaient marqués par la foi dans les traditions des visions religieuses du monde, par le sentiment de la nature et des coutumes de la communauté culturelle et par la volonté d'être un membre harmonieusement inséré dans la communauté, utile et reconnu par les groupements sociaux existants. Cette unité "à puissance de nature" de la vie humaine de l'âme, nous l'avons nous-mêmes dissoute. C'est notre Je lui-même qui se révolte contre la tutelle de telles conventions collectives du passé et qui veut aménager sa vie en vertu de sa propre connaissance présente - présence d'esprit. En séparant le mélange naturel des forces de l'âme qui existait jusqu'à présent, le moi doit lui-même devenir actif en formant une unité. Dans la séparation se trouve la condition préalable de la nouvelle unité supérieure. Et ce qui vaut à l'intérieur vaut aussi à l'extérieur, c'est-à-dire pour l'organisme social. Celui-ci doit séparer ce qui s'écoule des différentes sources de forces, afin que la vie sociale de l'individu puisse prendre le cours qu'il a déterminé par puissance Je.

Le rapport avec la situation corporelle de l'humain contemporain résulte de la question de savoir comment l'organisme corporel humain est organisé pour que le Je puisse parvenir en lui à des représentations conscientes du monde, à des sentiments vécus individuellement et à des actes de volonté intervenant dans le monde. Une étude spirituelle-scientifique de l'humain montre maintenant que la corporéité n'est pas une structure unitaire physico-chimique, mais une polarité de forces reliées par un centre rythmant. Le représenter trouve son expression corporelle dans le système sensoriel et nerveux, qui a une sorte de centre dans la tête ; la volonté, par contre, trouve sa concentration corporelle dans le système métabolique et des membres de l'humain inférieur ; mais le système rythmique du cœur, de la circulation sanguine et de la respiration relie les deux polarités dans un centre dynamique.¹⁶ L'organisme social a une structure similaire : entre la vie de l'esprit, dont le caractère est de part en part la formation et l'entretien de l'esprit individuel-humain, et la vie de l'économie, qui est exclusivement



consacrée à la production, à la consommation et à la circulation de marchandises et de services pour l'ensemble, se tient la vie de droit, qui protège les deux domaines contre les agressions et permet leur passage en les reliant. Toutefois, l'organisme social est pour ainsi dire à l'envers, c'est-à-dire qu'il se "nourrit" de ce que l'individu apporte à la vie sociale en termes d'impulsions et de besoins.

La comparaison avec la corporéité humaine ne doit pas être comprise comme une analogie, comme s'il s'agissait de transposer dans un autre contexte un fait qui convient dans un domaine, mais comme "quelque chose de complètement différent, à savoir que la pensée humaine, la sensibilité humaine apprenne à ressentir ce qui est possible pour la vie en observant l'organisme conforme à la nature et puisse ensuite appliquer cette manière de ressentir à l'organisme social"¹⁷.

La correspondance spirituelle à la situation se manifeste dans l'observation et la compréhension des processus sociaux eux-mêmes. Depuis deux siècles, tous les humains éprouvent une profonde sympathie pour les idéaux de la Révolution française, la "liberté", l'"égalité" et la "fraternité" ; mais depuis cette époque, on cherche aussi désespérément des formes de vie dans lesquelles ces trois idéaux puissent être vécus simultanément. Nous ressentons à juste titre l'abandon de l'un d'entre eux comme une grave déformation de notre propre être et de la société dans laquelle nous vivons. Et pourtant, la pratique semble ne permettre qu'une réalisation partielle. Combien de fois entendons-nous dans le monde qu'il faut choisir entre la liberté (systèmes d'économie libérale de marché) et la fraternité (systèmes socialistes). Et les droits à l'égalité, pourtant ancrés dans toutes les constitutions, sont partout dans le monde gravement mis à mal par l'association d'instances étatiques légiférantes avec toutes sortes d'intérêts et d'impulsions de pouvoir. C'est précisément la possibilité de cet amalgame dans l'État unitaire, où l'on imite profanement ce qui était autrefois spirituellement nécessaire et justifié, qui conduit à l'impuissance de l'individu, dans la mesure où il ne participe pas au pouvoir de la majorité. Ce qui n'est ainsi pas possible dans la vie sociale indifférenciée, l'existence simultanée des trois idéaux,

se poserait immédiatement différemment si les domaines sociaux de la vie de l'esprit, de la vie de droit et de la vie de l'économie étaient séparés et donc rendus à leur fonction propre. Cela équivaudrait, dans l'intérêt du développement visé, à une libération de l'exercice d'un pouvoir étranger à la chose. - On peut aussi montrer, conformément à l'introduction choisie ici, que l'égalité apparue en premier lieu et ancrée formellement dans le droit ne peut pas être réalisée et qu'elle se transforme même en son contraire si la liberté d'initiative n'est pas accordée du côté spirituel et individuel et si l'aspect commun de la coopération n'est pas renforcé du côté économique.¹⁸ C'est ici que le bref résumé débouche sur le thème de l'économie associative, dont l'essence est réclamée avec insistance par la vie économique.

La suite de l'exposé devra toujours être placée sous le signe d'un point de vue inexprimé : Comment les individus font-ils l'expérience d'une promotion de leurs



besoins et de leurs forces par l'organisme social ?

Les associations, base de l'auto-organisation économique

Nous avons déjà souligné que la division du travail de l'économie moderne rend l'ensemble de la vie individuelle dépendante des processus d'échange. Mais cette "mise en marché" de l'être humain n'est en même temps que l'expression d'un être pour l'autre et d'un être dépendant l'un de l'autre, dont l'interaction et l'organisation ne peuvent se faire d'une manière digne de l'humain que par la coopération. L'économie de marché, avec son approche darwinienne de la "lutte pour l'existence", ne peut pas en tenir compte, car elle est entachée de préjugés. Dans l'optique d'une concurrence inconditionnelle et totale, un dialogue entre les représentants des deux moitiés du marché n'est ni possible ni nécessaire, alors qu'il est dangereux entre les participants de chaque côté du marché, parce que

61

atténuant la concurrence et donc renchérissant les prix. Ainsi, pour Adam Smith, il y a déjà dans l'air un cartel nuisible à la collectivité lorsque deux entrepreneurs se réunissent pour prendre le thé, tandis que Silvio Gesell craint que le partage des bénéfices lié à toute concertation n'affaiblisse la force motrice de l'égoïsme. Jusqu'à présent, on n'a guère étudié les conditions dans lesquelles une discussion par-delà le fossé du marché qui sépare l'offre et la demande serait possible, voire utile et souhaitable.

Ce qui semblait jusqu'à présent impossible à résoudre en théorie, à savoir la collaboration entre les "aspirations à vendre cher" du producteur et les "aspirations à acheter bon marché" du consommateur, est justement le point de départ de l'économie associative. Car la pénétration plus consciente de la vie économique en vue de rapports sains et équitables n'est pas possible si cette réalité sociale porte en elle un saut de conscience, une sorte de limite de connaissance sociale, qu'il ne serait pas possible de franchir. Un regard impartial montre déjà que l'entente entre celui qui a besoin d'une chose et celui qui est disposé à la produire est évidente et indispensable. *Les associations sont des organes de communication entre les deux pôles que sont la production et la consommation. La coopération économique fructueuse résulte de la tension entre des intérêts opposés et une intention commune, à savoir que le processus de prestation et d'échange se réalise effectivement, ce qui conduit à un plus, alors que la discussion entre des intérêts alignés conduit à un moins.* - Au-delà de l'intérêt commun à la réalisation de capacités et de besoins, un autre point commun, souvent oublié, réside dans le fait que chacun est en fin de compte à la fois vendeur (en tant que prestataire) et acheteur (en tant que consommateur), même si ce n'est pas pour le même produit. C'est surtout le mode de rémunération du travail qui a corrompu chez la plupart des humains le sentiment de cette concordance d'intérêts. - En outre, il existe dans le processus social un intermédiaire idéal, le commerce au sens le plus large. Il n'est ni producteur ni consommateur. Tout ce qui compte pour lui, c'est que le processus

62

se réalise (chiffre d'affaires). Il ne peut y parvenir que s'il est l'intermédiaire des



deux parties. Il est en mesure de le faire parce qu'il connaît les deux parties prenantes et leurs possibilités dans une plus grande diversité qu'elles-mêmes. C'est pourquoi les représentants du système de circulation seront également représentés dans les associations. Mais l'entente devient inévitable lorsque les représentants des associations peuvent parler de manière représentative pour la majeure partie des participants au marché. Si les entretiens de conciliation ont lieu avant que des actions économiques de grande envergure ne soient entreprises, des espaces de liberté peuvent être créés. - C'est alors que le véritable intérêt peut se développer : Il ne s'agit pas du tout de profiter de l'autre, mais de le réaliser au mieux, de rendre possible un processus de performance nécessaire.

Les processus associatifs du type évoqué ne peuvent toutefois se développer que si aucun des partenaires économiques ne revendique de prérogatives extérieures aux processus économiques. Or, c'est surtout le cas avec le droit de propriété actuel sur les moyens de production - dont font partie les terrains et les sols. Ce n'est que lorsque la possibilité de valorisation du patrimoine juridique privé disparaîtra, c'est-à-dire lorsque les moyens de production deviendront "invendables", qu'une situation pourra se développer dans laquelle les droits d'un entrepreneur ne seront pas déterminés par la propriété, mais uniquement par sa fonction entrepreneuriale. - Cela ouvrirait aussi la voie à une nouvelle relation entre l'entrepreneur et ses collaborateurs ; le salaire, en tant que rémunération du travail fourni, deviendrait une part convenue du revenu généré en commun. En revanche, les conditions de travail ne sont plus l'objet de négociations entre les parties à la convention collective, mais sont décidées en dehors de l'économie, dans la vie de l'esprit, et sont déclarées obligatoires/liants par la vie de droit. Le caractère de service de la vie économique doit toujours être maintenu. - Ces questions, ainsi que d'autres d'importance similaire, doivent être laissées de côté afin de pouvoir continuer à suivre l'évolution directe/le devenir direct des prix.

De même que les économistes de marché se méfient théoriquement de la coopération intelligente et du remplacement qui en résulte du mécanisme de marché inconscient par des processus consciemment organisés, de même voient ainsi sceptiques

63

les représentants des économies à gestion l'implication, l'implication pratique de l'individu dans le processus de planification. Là où quelque chose ne peut pas être planifié, là où le travail ne peut pas être calculé de manière normative, là où l'employé ne remplit pas exactement la fonction que le plan lui attribue, la planification et l'accomplissement de la planification sont potentiellement menacés. - Le système associatif, en revanche, est construit sur l'anti-fonctionnarisme : Les associations sont formées par les personnes actives dans la vie économique ou par leurs représentants. L'expérience personnelle et la responsabilité active sont des conditions préalables à la participation. Ce n'est pas la raison synthétique qui est abstraite et concentrée dans un plan, mais les porteurs potentiels de la raison synthétique eux-mêmes qui se rencontrent. La rationalité synthétique ne devient pas une norme contraignante régissant l'avenir dans les moindres détails, mais les individus donnent à leurs actions la direction



de la rationalité synthétique en étant présents à l'esprit. L'instance centrale de la gestion économique n'est pas un plan vide de sens et de sang, mais des associations en tant que lieux de rencontre concrète entre les humains, qui seules permettent le développement d'un intérêt et d'une compréhension vivants. Ces rencontres ne conduisent pas en premier lieu à des plans, mais à des contrats dont le geste de contractualité permet aux "forces et aux besoins de l'individu de se déployer librement".

Nous formons un jugement de connaissance en affirmant les détails de nos perceptions sensorielles qui se présentent à nous avec des concepts correspondants qui établissent le lien et que nous produisons par notre pensée active. Mais la réalité sociale va plus loin que notre activité individuelle : l'arc qui va du producteur au consommateur, avec ses nombreuses ramifications et liaisons transversales, comprend une multitude d'humains actifs, dont chacun ne constitue qu'une partie de la réalité. Cette partie manquante ne peut pas être pensée seule, de sorte que notre capacité de jugement individuelle échoue, devient fautive. Une totalité ne peut être formée dans le social que si les différents porteurs d'expérience se réunissent par association dans le dialogue, si leurs réalités partielles se rejoignent et qu'ainsi apparaisse

64

un jugement-image social et vive chez les participants. - L'expérience se déroule à travers d'innombrables expériences individuelles, mais ne s'y arrête nullement. Au contraire, les détails s'accumulent et deviennent de plus en plus un organe de sensation et de jugement face à certaines situations. Les associations s'appuient sur cet organe pour le mettre en valeur dans les délibérations sur la compréhension du passé et les objectifs futurs. L'état de conscience ainsi obtenu devient alors le point de départ des décisions individuelles d'action. Ce n'est qu'à travers les délibérations associatives que l'individu se trouve dans la situation d'établir, dans le domaine social aussi, l'état de sa dignité humaine, c'est-à-dire d'agir à partir de la connaissance. - L'intégration de l'expérience comme fondement de la formation du jugement social est indispensable si l'on veut que celui-ci soit conforme à la vie. En valorisant l'expérience, on valorise aussi les porteurs d'expérience. En fin de compte, personne ne peut remplacer l'expérience, car elle est vécue de manière tout à fait individuelle. C'est précisément à l'époque du traitement informatique des données, toujours plus performant, que la récupération de l'élément d'expérience, qui a toutefois besoin d'être conseillé par une vie de l'esprit libre et n'excluant pas la profondeur de l'essence du monde, est une tâche centrale en tant que contrepoids à la faisabilité purement technique.

Le travail des associations mettrait bien entendu le principe de concurrence en grande partie hors service ; pour un spécialiste de l'économie de marché, cela signifie la fin du progrès économique et technique et le début de la ruine. Bien sûr, c'est d'abord une vérité que les organismes en danger de mort peuvent faire plus que dans la vie "normale". Mais ils ne peuvent pas toujours le faire, sinon ils risquent de s'effondrer, ce dont on ne se remet pas en cas d'épuisement avancé. Comment fait-on le bilan de la peur de vivre par rapport à l'augmentation des performances ? Une grande partie des forces ne s'évapore-t-elle pas justement



dans la lutte pour la survie ? On peut ainsi observer que, d'une part, sous la pression concurrentielle des coûts, la rationalisation rend de nombreux produits de moins en moins chers à fabriquer, tandis que, d'autre part, les dépenses de vente et de publicité ne cessent d'augmenter. Mais même en supposant qu'il y ait, dans un avenir associatif

65

moins de prestations et surtout moins rapides : où se trouve la piste de course sur laquelle l'humanité doit se précipiter, qui détermine la longueur de la piste et surtout le temps nécessaire pour la parcourir ? Et qui serait le jury qui déciderait de la performance appropriée et qui serait le fonctionnaire qui appellerait à la compétition et donnerait le coup d'envoi ? De tels jeux, avec leurs règles, ne sont imaginés que par ceux qui ne trouvent pas en l'humain la force de se motiver pour son propre développement. Il ne verra dans les associations que des personnes léthargiques à qui l'on a interdit l'égoïsme et qui doivent donc tomber dans l'inaction ou la demi-mesure. Mais il oublie que de tels comportements sont précisément les conséquences de l'économie de marché, mais qu'un nouvel élan peut néanmoins se manifester dès que le processus social est fondé sur le fondement d'une rencontre véritablement humaine.

Si les conditions économiques doivent être stabilisées, cela n'est possible que par une flexibilité maximale, si l'on veut en même temps préserver l'impulsion et la liberté des besoins. Cette flexibilité, à laquelle s'oppose la pensée actuelle de la persévérance et de la sécurité, ne peut être atteinte socialement que si les changements ne menacent pas l'existence. Les associations pourraient apporter une contribution considérable à cet égard : la diminution de la pression de la concurrence ralentit les processus de restructuration sociale ; l'exclusion patrimoniale enlève la pression sur les entreprises et facilite les coopérations ou les fermetures de capacités ; la solidarité financière interentreprises permettrait de réaliser ce qui est pratiqué au sein des grands groupes en tant que diversification ; les délocalisations de la production seraient plus faciles à réaliser et les sites de production existants pourraient ainsi être exploités de manière plus ciblée, etc.

Dans ce dernier cas aussi, la question du motif se posera. En effet, de telles installations/institutions ne seraient pas possibles en cas d'égoïsme pur, à moins qu'il ne s'agisse que d'individus dont le comportement pourrait s'user/s'affûter sur la structure globale. Mais le vide de motivation redouté ne serait envisageable que si l'on "ordonnait" un comportement associatif administratif. Mais cela ne peut pas être dans le sens

66

de ce qui a été dit ici. Les associations, en tant qu'organes de la vie économique, peuvent certes permettre une telle réorientation intérieure, mais ne peuvent pas la provoquer ; cela doit plutôt venir d'un système éducatif orienté vers l'intérêt et la compréhension de l'humain. Mais les associations créent les lieux de rencontre concrets des intérêts sociaux, dans lesquels cette compréhension peut s'approfondir, grandir et se concrétiser. De ce point de vue, les associations sont les organes de prise de conscience et d'éveil de l'organisme économique ; c'est là



que s'allument les impulsions d'action et que se manifeste leur côté volontaire. Mais dans cette double nature, elles agissent de manière harmonisante entre la consommation et la production, le pôle des besoins et le pôle des forces de la vie économique.

Mais à quoi ressemble l'évolution des prix, et donc le problème de la justice, si nous pouvons supposer une économie associative ?

La détermination des prix au centre de la gestion économique

En résumé, les principales fonctions des associations sont les suivantes :

- En leur sein, les représentants des intérêts de la production, du commerce et des consommateurs sont représentés de la même manière et sur un pied d'égalité. En effet, le chemin qui mène du besoin à sa satisfaction forme *un tout/pendant*.

- La multiplicité des intérêts et les interdépendances et liens mutuels conduisent aussi à différentes associations et à un enchevêtrement de liens associatifs qui en résulte.

- Chaque association est responsable de manière autonome de la partie de la vie économique dont elle est issue. Pour les questions qui dépassent le cadre de l'association particulière, des organes appropriés seront créés. L'ordre de grandeur, le type de représentation, etc. des associations résultent dans la pratique lorsque toujours de nouveau.

67

sont rappelés/est recentrer sur les objectifs fondamentaux du système associatif.

- La division du travail attribue à chacun une petite part de possibilité d'action sociale. Les expériences faites ici permettent à chacun d'apporter sa contribution à la vie associative. Ce n'est qu'en réunissant ces morceaux de réalité sociale que des jugements sociaux valables peuvent se former, desquels découleront des actions sociales.

- L'intégration du principe d'expérience empêche le fonctionnarisme. Seuls ceux qui participent activement à la vie économique et en assument la responsabilité peuvent s'exprimer.

- Grâce aux associations, le principe de concurrence est transformé en un principe de collaboration solidaire. Les effets de synergie qui en résultent sont évidents. La condition préalable nécessaire, l'intérêt pour l'autre et ses conditions d'existence, peut être renforcée et élargie par la forme de rencontre des associations.

- Une économie associative se charge, dans le cadre de règles du jeu décidées par la vie de droit, de la gestion des rapports monétaires.

Jusqu'à présent, on a insisté sur la nécessité de la formation des prix, par opposition à l'économie centralisée. En revanche, la nature du processus de formation des prix de l'économie de marché a été critiquée. Quel changement une économie dirigée par l'association apporterait-elle à la formation des prix ? Il n'est



évidemment pas possible de fournir ici une théorie des prix complète. Mais elle ne serait plus nécessaire dans sa forme actuelle. En effet, les subtilités des théories des prix utilisées jusqu'à présent proviennent précisément du fait que l'on cherche des facteurs déterminants agissant de l'extérieur sur les prix, car ce n'est qu'ainsi que le prix peut rester une grandeur "objective", c'est-à-dire calculable et pouvant être mise en œuvre par le mécanisme du marché. Mais la plupart de ces artifices de calcul disparaissent lorsque les partenaires impliqués dans la formation des prix se réunissent pour se concerter et disent eux-mêmes ce qui n'est autrement que calculé.

68

Parlé en termes d'économie de peuple : Le prix n'est plus seulement la fonction de l'offre et de la demande, mais il est lui-même à disposition.

Cette dissolution de l'ancienne équation du marché correspond quasi à notre saine compréhension des tâches de l'économie. Comment et à quelles conditions les besoins existants peuvent-ils être satisfaits par des produits, quel doit être leur coût et comment faire en sorte que les personnes qui ont besoin de ces produits puissent les payer ? On objecte à cette évolution qu'il est tout de même important de disposer, avec le prix, d'une grandeur clairement définissable dans le processus économique déjà si agité. Son intégration dans le monde de représentation de la planification rend tout relatif. - L'objection concerne une demi-justesse, dans la mesure où elle implique la question de la possibilité d'une orientation de la conscience. Mais le relatif est l'état normal et sain du social : la relation, le rapport des humains entre eux. Dans cette mesure, la science économique est aussi une science relationnelle, la vie économique est une organisation relationnelle. "Tout s'écoule" est une expérience d'immersion dans les conditions de vie concrètes des êtres, qui ne s'arrêtent jamais. Pour l'humain intellectuellement conscient, "l'essentialisation" sociale apparaît ainsi comme une menace pour sa situation de conscience, qui s'accroche volontiers à des choses clairement définissables. Et en effet, cet état de conscience nécessaire pour nous aujourd'hui se perdrait dans le courant fluide de la vie sociale si les organes qui nous rendent capables de nager, c'est-à-dire qui nous permettent de maintenir notre tête "hors de l'eau", n'étaient pas formés en même temps. Ces organes de perception consciente des courants vivants de l'économico-social sont les associations.

Avant de passer brièvement en revue les différents comportements des modèles économiques traités ici au sein du phénomène des prix, il convient toutefois de s'interroger une nouvelle fois sur le "quoi" du prix. - Bien que le prix nous apparaisse comme une somme d'argent concrète par unité de quantité d'une marchandise, il s'avère être totalement vide de contenu, comme si l'on lisait une étiquette de prix dans une monnaie exotique inconnue. Nous n'obtenons un contenu que lorsque

69

nous nous sommes fait une idée claire de tout ce que l'on peut acheter avec ce montant. Ce n'est que lorsque l'on met le prix particulier en relation avec tous les autres prix, le revenu monétaire avec le pouvoir d'achat, que l'on se trouve dans la réalité sociale. Les prix expriment donc des relations d'échange. - Il convient aussi



de rappeler ici que seules les marchandises ou les prestations peuvent avoir un prix ; si d'autres relations portent un prix, par exemple le travail, les moyens de production, etc., ainsi des rapports fictifs de prix existent. De même, seules ces relations qui atteignent la réalité sociale peuvent être discutées et réglées socialement ; un bien qui ne devrait pas être vendu n'est pas une marchandise ; l'estime/l'évaluation que j'ai personnellement pour une marchandise est une affaire privée si elle ne se traduit pas par un achat. Seul ce que les humains s'apportent mutuellement peut donc faire l'objet de la formation d'un prix.

C'est dans le prix que les processus économiques s'apaisent et permettent ainsi une prise de conscience par le regard et le jugement. Dans la mesure où cela concerne les processus de la période économique écoulée, il s'agit d'un point final (le processus de production est terminé, le processus de revenu de l'acheteur se résout dans l'achat). Mais en même temps, le prix signifie aussi un nouveau point de germination pour la prochaine période économique. Avec l'argent reçu, le producteur pourra créer les conditions d'une nouvelle production, tout comme l'acheteur devient maintenant un consommateur et renforce ainsi les forces qui le conduisent à son tour à un processus de production, même si c'est dans un autre domaine. Payer, c'est en principe passer une nouvelle commande, les paiements ont un caractère de crédit.¹⁹

La question décisive est maintenant de savoir à quel niveau le prix doit être fixé. Cela dépend tout d'abord de l'intensité avec laquelle notre impulsion de capacité se consacre à la production d'un bien et avec laquelle, d'autre part, les humains ressentent un besoin et demandent effectivement ces produits. Mais cet état de tension, dont le dépassement fait fonctionner la vie économique, a ses racines d'une part dans les conditions générales de production (c'est-à-dire combien de temps on travaille, avec quelles capacités, avec quel soutien technique, de manière rationnelle, etc.), de l'autre côté,

70

du côté de l'acheteur, dans les conditions de vie générales, le "standard" de vie. Dans ce contexte, l'exigence d'un prix juste s'applique : pour le vendeur, le prix doit en fait générer suffisamment de revenus pour que lui et ses proches puissent en vivre jusqu'à ce qu'une marchandise vendable soit à nouveau produite ; pour l'acheteur, le prix doit être tel qu'il puisse le payer avec son revenu. Ces deux conditions réunies ne remplissent que la condition d'une production continue de marchandises. - Dans la science économique, on a souvent essayé de considérer les conditions de production comme un aspect plus objectif de l'évolution des prix, du point de vue de la charge de travail qui en résulte, et le comportement du consommateur comme un aspect subjectif. De tels points de vue sont trop étroits, car derrière les coûts salariaux d'une entreprise se trouvent à nouveau les conditions de vie générales, et derrière les conditions de vie de l'acheteur se trouvent à nouveau les conditions de production de son activité. Les deux aspects sont aussi objectifs et subjectifs l'un que l'autre, et cette distinction n'apparaît qu'avec la division du travail et disparaît à nouveau dans le processus de fixation des prix. Le prix lui-même n'est pas du tout la réalité, mais celle-ci le dépasse de deux côtés et n'est représentée que par lui.



Une comparaison pertinente permet de comparer les prix aux indications d'un thermomètre.²⁰ Comme le mercure, l'argent en tant que prix monétaire indique l'état, la "température", du processus social. Et il ne viendra à l'idée de personne de considérer le thermomètre ou le mercure lui-même comme le froid ou la chaleur, ni comme leur cause. Si nous voulons donc une image consciente du processus social, le prix doit pouvoir se former aussi librement que le froid ou la chaleur peuvent s'approcher du thermomètre. Il s'agit du prix réel, comparable au prix du marché à court terme de l'économie de marché, qui assure l'équilibre.

Mais nous ne nous contentons pas d'accepter l'indication de la température, nous essayons par toutes sortes de mesures de créer un état qui nous soit agréable. Nous avons une idée de l'objectif qui ne se base pas sur la température extérieure, mais sur les conditions de notre propre être. Selon la différence

71

entre la température réelle et la température souhaitée, nous adaptons nos mesures. Là encore, personne ne pense pouvoir faire quelque chose d'important en approchant une allumette du thermomètre par temps froid, par exemple. Tout au plus, il fait en sorte que quelqu'un commence à se poser des questions sur son propre état, parce qu'il n'arrive pas à faire le lien entre son sentiment de frisson et le niveau élevé et inattendu du thermomètre. - Dans le domaine social, il n'est donc pas non plus judicieux de vouloir changer directement les prix. Et ici aussi, les associations se font une représentation d'un prix socialement juste. L'objectif déclaré de l'économie associative est de faire coïncider le prix réel et la représentation du prix juste. - Cela implique d'une part une observation précise et complète des prix, qui inclut aussi "l'intérieur" des rapports grâce aux représentants des contextes de production et de vie qui y participent. Les possibilités d'action - comme le chauffage ou le refroidissement - vont en principe dans deux directions. Si le prix réel est supérieur au prix cible, on peut soit augmenter la quantité de produit, c'est-à-dire fournir plus de travail et les investissements matériels nécessaires, soit augmenter la productivité, en fonction de l'analyse de la cause (trop grande demande non satisfaite ou production trop coûteuse). Si le prix réel est inférieur au prix cible, on fera le contraire, mais avec la différence essentielle qu'une fois atteint, un niveau de productivité ne sera plus quitté. Cela n'aurait aucun sens ; le bénéfice supplémentaire ainsi généré, quasiment induit par l'économie de peuple, ne s'évaporerait de toute façon pas dans le privé dans une économie associative.

En résumé, les rapports de prix se présentent approximativement comme suit :

1. Modèle d'économie de marché

Interprétation d'un prix réellement existant : un prix s'est formé sous l'influence de l'offre et de la demande ainsi que des rapports de concurrence de telle sorte qu'il établit à court terme l'équilibre entre les deux parties, c'est-à-dire qu'il dégage le marché. Ainsi, l'écart de quantité entre les représentations individuelles et les

72



les nécessités de l'économie dans son ensemble sont équilibrés, car il n'existe pas d'instance de planification supérieure. En outre, chaque entreprise a théoriquement la possibilité de croître en volume jusqu'à l'ordre de grandeur de l'économie globale, même si c'est au détriment de la concurrence.

Détermination des objectifs : Le prix effectif avec lequel se termine la période économique passée est repris tel quel par l'individu comme valeur de planification de la période future. Il ne peut rien changer personnellement à cette date ; il doit y adapter sa production en termes de quantité et de productivité. Il tentera de maximiser son profit en fonction de cette donnée. L'équilibre macroéconomique est hors de son champ de vision ; il ne connaît l'équilibre qu'ex post.

Conséquences : La somme des actions individuelles non coordonnées crée une tendance à l'inversion des prix en raison de la situation de concurrence, ce qui conduit très probablement à un nouveau déséquilibre. Ce nouveau déséquilibre déclenche alors des actions individuelles contraires, etc. - Dans des conditions optimales, le mouvement pendulaire du prix oscille autour d'un prix d'équilibre caché entre l'offre et la demande. L'une des limites du mouvement de balancier réside dans la disposition des consommateurs à acheter, l'autre dans les coûts de production des entreprises. Mais ce dernier peut être modifié à la baisse par l'innovation entrepreneuriale et technique. Si l'on veille à ce que la concurrence soit suffisante, le point autour duquel les prix du marché oscillent glisse de plus en plus vers le bon marché et génère ainsi par la force des choses une augmentation du pouvoir d'achat et donc de la prospérité pour tous. Cette équité n'est pas le but recherché par les acteurs, mais la conséquence de la concurrence. (C'est pourquoi les producteurs utilisent toutes les possibilités pour empêcher cette chute vers le bon marché).

73

2. les économies à administration centrale

Interprétation d'un prix réellement existant : étant donné que dans l'économie planifiée, on essaie ou on a essayé de planifier ex ante l'équilibre entre les besoins et la production, mais qu'il faut pour cela calculer avec les grandeurs réelles, il n'y a en fait pas de place pour les prix au sens de l'économie de marché. Ceux-ci ne sont d'ailleurs généralement considérés que comme un problème transitoire du socialisme et sont surtout utilisés pour garantir une certaine liberté de consommation par rapport à une simple allocation. Le prix réel est celui qui est voulu politiquement et décrété administrativement.

Détermination de l'objectif : Comme le prix ne peut pas être modifié officiellement par les processus de marché, il ne peut pas être utilisé comme outil de sensibilisation. Des contrôles ne peuvent être effectués qu'à la suite de changements dans le processus politique ou de problèmes réels de surplus ou de pénurie qui se font jour. - Les économies planifiées connaissent également un deuxième prix, à savoir le prix du marché noir en tant que prix d'un marché secondaire. Il compense l'intensité des tensions, qui n'est pas prise en compte



officiellement ; le niveau extraordinaire est généralement dû à la difficulté d'obtenir les marchandises du marché noir. Ce prix du marché est bien sûr indésirable et mal aimé, même s'il est toléré par nécessité. La vie ne peut pas être administrée contre la volonté des personnes concernées. - Si l'on travaille malgré tout avec de l'argent et des prix dans une économie planifiée, il en résulte le problème que la quantité d'argent et l'offre de marchandises se développent de manière divergente, ce qui entraîne des questions de gestion difficiles, surtout en ce qui concerne la sensibilité des personnes vis-à-vis de leurs économies.

Conséquences : Si des modifications ne sont pas apportées pour d'autres raisons, le nouveau prix est aussi l'ancien. L'évolution économique de la période précédente ne l'a pas touché, car elle ne peut pas le toucher. Si l'on ne veut pas perdre pied à la longue, il faut faire de vastes calculs de l'ombre sur "ce que les choses devraient vraiment coûter".

74

3. Économie associative

Interprétation d'un prix réellement disponible : le prix réel est celui qui se forme dans la libre circulation des acteurs de la vie économique et qui est le reflet de la réalité sociale. L'économie associative tend ici vers le pôle de l'économie de marché. Cela est le plus évident dans l'agriculture, dont les quantités de produits imprévisibles sont le plus exposées aux forces pures du marché en raison des "caprices" de la nature (les denrées alimentaires se détériorent le plus rapidement). Dans le secteur industriel, en revanche, une économie interdépendante non dissimulée offre de nombreuses possibilités d'éviter les produits trop précoces et donc non commercialisables, jusqu'à la fabrication sur commande. - Dans cette phase précoce, l'économie associative connaît son deuxième prix. Il s'agit d'une valeur cible représentée, qui résulte collectivement du processus de consultation commun au sein des associations et dans laquelle se retrouvent les expériences des conditions de production et de vie.

Détermination de l'objectif. Dans ce prix représenté, la valeur cible pour le prix réel est donnée au préalable. L'égalité de couverture/recouvrement des deux valeurs est l'équilibre qui est établi ex ante. Conformément à notre conception selon laquelle il faut changer la réalité, les participants aux associations proposent les mesures qu'ils souhaitent prendre pour adapter les conditions réelles à celles souhaitées. C'est ainsi que naissent des contrats entre les membres ou entre les associations, dans lesquels se manifeste et se stabilise le cours vers l'objectif souhaité.

Conséquences : Seul ce qui n'est pas atteint par des mesures ciblées se rapportant aux possibilités mentionnées de modification de la production et de la productivité doit être compensé ex post à la fin d'une période économique, comme le veut le marché. La période économique ne signifie pas ici, comme auparavant, un moment précis, mais elle s'oriente sur les périodes de production ou de consommation, c'est-à-dire sur les rythmes internes de l'activité économique.

75



Une telle présentation aphoristique donnera à certains le sentiment qu'il s'agit, selon leur propre position, soit d'une entrée dans l'économie planifiée, soit d'un retour à l'économie de marché. Si l'on veut dire par là que l'économie associative se rattache aux deux courants, on remarque alors quelque chose de tout à fait correct. Car il est objectivement juste que les deux éléments, la compensation de ce qui est devenu dans le prix réel et le caractère raisonnable d'un prix cible fondé sur l'expérience sociale, sont nécessaires pour organiser la vie économique de telle sorte que, sans détruire la liberté de la vie de l'esprit et l'égalité de la vie de droit, elle puisse assurer/effectuer sur son terrain la sécurité d'existence générale et en même temps individuelle, c'est-à-dire fraternelle.

Il convient aussi de souligner une fois de plus les difficultés qui surgissent lorsque des droits juridiques s'immiscent dans ces relations économiques et revendiquent une part des revenus sans avoir contribué à leur réalisation. Nous attirons ainsi l'attention sur les droits de propriété qui se transforment trop rapidement en droits de non-propriété. Celui qui croit devoir défendre ici l'économie de marché - et nous avons tous peur de perdre quelque chose en matière de propriété - devrait réfléchir à la contradiction selon laquelle, par exemple, la libre vénalité des entreprises conduit actuellement à une concentration de l'offre qui détruit le mécanisme de concurrence sur le marché des marchandises. De telles falsifications de prix, auxquelles s'ajoutent bien sûr d'autres facteurs tels que la concurrence avec les pays à bas salaires, entre autres, gâchent les possibilités de jugement et d'action sociales. La méfiance à l'égard de tout et de tous en est la conséquence. L'économie associative est seule en mesure d'instaurer la confiance ; sa prise de conscience place autour des rapports d'échange de l'économie une sorte de manteau protecteur qui peut considérablement atténuer, voire supprimer, le souci de l'individu pour son existence. Moins pour celui qui ne voit dans le social qu'un lieu d'enregistrement de ses propres revendications, mais pour celui qui veut apporter aux autres quelque chose dont ils ont besoin,

76

et à qui l'on crée donc les conditions pour pouvoir le faire, dans l'intérêt des autres !

Pour terminer, il faut encore aborder l'objection de savoir comment un tel espace économique d'économie associative doit se comporter dans le cadre de la concurrence internationale, qui n'est pas soumise à sa propre influence. - Il est dans l'esprit de cette position de voir dans l'élément national quelque chose d'étranger et de dérangent, voire de dépassé pour l'économie. L'économie associative n'est ni nationale ni internationale, mais simplement humaine et économique. Il peut néanmoins être judicieux d'établir des frontières économiques afin d'éviter que "la bonne qualité sociale ne soit supplantée par la mauvaise" (en modifiant la loi de Gresham sur la monnaie). Seulement, d'autres conséquences en seraient tirées. La plus importante, à mon avis, serait que les fonds collectés par le biais de droits de douane ou de prélèvements ne soient pas affectés aux finances nationales/intérieures - les anciens princes s'en réjouissaient déjà - mais soient utilisés pour développer l'économie mondiale. Car c'est là que réside la raison de leur caractère trop bon marché.



De la justice au sens commun objectif

Dans ses réflexions sur les prix justes, Aristote indiquait déjà avec une clarté intuitive la direction à prendre : Chacun est à la fois producteur et consommateur ; s'il ne consomme plus lui-même ce qu'il produit, mais le vend à d'autres, cette unité est rompue ; le prix doit rétablir cette unité, de sorte qu'en fin de compte, l'œuvre du jour s'échange contre l'œuvre du jour, l'œuvre de la vie contre l'œuvre de la vie ; pour garantir cela, les prix doivent être inversement proportionnels aux productivités (si l'un fait 10 chapeaux, un autre un costume dans le même temps, alors un chapeau coûte 1/10 d'un costume) ; ainsi, toute l'avance individuelle en capacités et toute l'amélioration du produit et de la productivité iront respectivement à la partie consommatrice

77

et améliorent ainsi les conditions de vie ; mais cela correspond aux conditions de la justice et du sentiment de justice, à savoir que chacun contribue de son mieux à la situation d'approvisionnement de la communauté. Le prix n'est donc ici ni une expression de l'effort de travail, ni une expression de l'appréciation personnelle d'un objet, mais uniquement un phénomène social, une régulation de la relation. Le prix est au cœur de tous les contrats de vente, un "arrangement" dans le contrat.

Même si cette approche semble encore essentielle aujourd'hui, elle doit être développée dans le présent du point de vue des rapports sociaux modernes, centrés sur le Je et fondés sur le moi. Il convient de mentionner ici quelques-unes des formations les plus importantes par une vie économique associative :

1. Il a été montré que, dans la formation des prix, les conditions de travail et de vie se confrontent finalement et sont mises en relation équitable par l'expérience de vie de l'acheteur et du vendeur. Cette expérience de vie globale n'existe plus automatiquement dans la division moderne du travail : D'une part, c'est l'extension mondiale du cadre de référence, d'autre part, c'est la formidable accélération du développement socio-économique qui rend impossible la constance des conditions nécessaire pour que l'expérience devienne effective. Cela ne vaut pas seulement pour les conditions de travail, où l'expérience est déjà considérée aujourd'hui, à certains égards, comme un obstacle à l'assimilation de nouvelles techniques de travail, mais aussi pour les rapports de consommation, qui s'individualisent de plus en plus et ne permettent donc plus aucune comparaison.

C'est là qu'intervient l'économie associative, en ce sens qu'elle donne à la fragmentation sociale due à la division du travail un organe par lequel les éclats peuvent se reformer en un tout. Les associations se basent sur des expériences de vie et offrent en même temps la possibilité de les élargir. Elles favorisent ainsi la possibilité de se plonger dans les rapports sociaux en y prenant part et de poser ainsi les bases de l'expérience pour le sentiment de justice. *Les associations doivent remplacer ce qui était auparavant contenu dans les conditions de vie elles-mêmes.*

78



2. De même que la "justice distributive", c'est-à-dire le comportement juste, ne peut plus être exercée par l'individu, il en va de même pour la "justice compensatoire". Qui fixe le juste prix et sanctionne son non-respect ? Dans des conditions de travail et de vie transparentes et vivables, il n'y a pas besoin d'instance, car les conditions sont si transparentes pour tous que toute violation grave de la justice serait vécue comme une fraude et stigmatisée. Aujourd'hui, les prix sont certes publics, mais les conditions de vie qui les sous-tendent ne sont pas ou peu connues, et surtout, elles n'ont aucune influence sur les processus d'achat. De même, un prix injuste est une peccadille sociale et ne constitue un motif de plainte que si une quelconque disposition étatique a été violée. Toute autre réglementation ferait, comme nous l'avons déjà expliqué, de tous les acteurs économiques des criminels permanents, étant donné qu'un jugement individuel a toujours tendance à être faux dans la structure des relations sociales.

C'est pourquoi l'économie de marché tente de faire du marché "l'instance judiciaire suprême", tandis que les économies planifiées font appel à l'autorité politique supérieure qui élabore et gère le plan. Mais la raison synthétique ne plane pas au-dessus des humains, elle est faite par eux. Les associations, en tant que rassemblement des porteurs de processus de travail cohérents, ne sont pas seulement des organes de l'expérience, mais aussi de la raison synthétique. Sur la base de l'expérience, la raison synthétique intervient, non pas à partir de domaines supra- ou extra-humains, mais par l'action synthétique de la raison des membres de l'association. Les forces du marché dont l'individu n'a pas conscience deviennent de plus en plus conscientes et peuvent ainsi être organisées de manière responsable ; le caractère synthétiquement raisonnable des plans est plongé dans l'action synthétiquement raisonnable des individus. En discutant ensemble de ce qui est important dans le grand, chacun saura ce qu'il doit faire dans le petit pour que le grand soit atteint. Le rapport à la totalité se présente à l'observateur extérieur comme une rationalité synthétique sociale ; le fait que cela soit provoqué par les impulsions d'action des individus fait apparaître la raison synthétique comme décentralisée et auto-active. En ce sens, les associations ne sont pas des organes de commandement central ; si elles décident quelque chose de manière centrale, elles le feront

79

parce que les processus à ces endroits exigent une telle décision.

3. Cela modifie la façon dont la justice a été vécue jusqu'à présent dans le processus économique ou dont elle doit être vécue en tant que modèle. Les impulsions d'action sont toujours individuelles. La vertu de la justice doit certes se manifester dans notre action, mais elle n'est plus formée de l'intérieur, de manière quasi personnelle, mais naît de manière périphérique, c'est-à-dire à partir du cercle social. Ce n'est pas seulement l'attitude personnelle qui compte, mais celle-ci doit s'objectiver dans l'organisation des processus et des conditions. Les injustices de prix ne peuvent pas être compensées à long terme par des gestes de charité, mais doivent être modifiées par des communautés humaines associatives pour devenir plus justes. Ainsi, les relations sociales qui trouvent leur équilibre dans le prix acquièrent le caractère de justice auquel elles sont certes



prédisposées, mais qu'elles ne peuvent pas exprimer elles-mêmes. Cet éclat du prix dans la splendeur de la justice prouve ainsi que l'activité associative est un processus artistique, que la justice est l'esthétique de la vie sociale, que l'organisme social est une œuvre d'art, tout à fait dans la continuité de ce que Schiller recherchait.

En confiant ainsi à l'économie, par le biais de l'autogestion à l'intérieur de la triarticulation, la responsabilité de la fixation des prix et donc la réalisation et la protection de la justice sociale, la question se pose naturellement aussitôt de savoir comment impliquer ces humains qui ne sont pas impliqués dans la production de biens et de prestations économiques. "Celui qui ne travaille pas ne doit pas non plus manger" - ce cynisme léninien correspond certes parfaitement à la pensée du matérialisme dialectique et historique, mais il est indigne d'une discussion sérieuse. Et même ceux qui refusent toute référence à l'esprit et à la morale seront bien avisés, ne serait-ce que par sagesse, de ne pas souhaiter la réalisation de ce principe. Car les statistiques montrent que seul un tiers de la population est active (dans l'ancienne RFA, environ 25 millions de personnes) ; et l'expérience de la vie fait remarquer que les deux principaux groupes d'inactifs sont les enfants et les retraités, c'est-à-dire qu'ils se trouvent dans des phases de la vie que nous

80

parcourons sous même, c' est pourquoi le verdict de Lénine s'appliquerait aussi à son utilisateur. - Pour des raisons systématiques, trois groupes principaux sont abordés ici de manière très succincte.

Il y a tout d'abord le groupe de ceux qui ne sont pas encore (les jeunes), tout de suite pas (les malades) ou plus (les retraités) dans le processus économique. Leur revenu ne peut donc pas provenir du processus actuel de fixation des prix. Il doit donc être considéré comme une part du produit social, au même titre que les revenus des personnes actives. Il est essentiel qu'ils participent directement à ce processus de répartition et que leur rémunération ne provienne pas de taxes prélevées sur le revenu des personnes actives. Ce n'est qu'ainsi que ces flux de revenus peuvent être accompagnés des bons sentiments sociaux. Comme cela doit sonner étrangement aux oreilles lorsque l'on suggère aujourd'hui que "les prélèvements suffisent" et que l'on entend par là aussi la partie des revenus qui est actuellement financée par ces prélèvements/débours. C'est une erreur sociale de croire que c'est sa générosité qui maintient en vie ce groupe de personnes, car cette part de revenu ne lui a jamais été attribuée. Sous le signe de l'individualisme, tout le monde doit recevoir/obtenir sa part à *l'origine*.

Un deuxième groupe est constitué de ceux qui, dans des fonctions publiques de l'État, apportent leur contribution de travail à la collectivité, par exemple en tant que fonctionnaires. Ils doivent également être obtenus sur les ressources de la collectivité. Mais comme leur fonction n'est pas conditionnée par leur humanité, mais par leur position sociale, c'est le produit de l'impôt qui constitue la forme de financement appropriée. - Aujourd'hui, l'impôt est généralement calculé sur le revenu et, pour des raisons de justice, il augmente plus que proportionnellement



au revenu. Ce système aujourd'hui perfectionné conduit à son tour à des sentiments sociaux totalement biaisés qui s'expriment aujourd'hui, même si c'est pour des raisons très égoïstes, par la plainte selon laquelle "le mérite serait puni". Il y a quelque chose de phénoménologiquement justifié dans cette plainte. En supposant que l'action associative au sein d'un organisme social tendant vers la triarticulation permette de mettre de côté les injustices les plus grossières,

81

dans la formation des revenus, un revenu plus élevé, formé par les parts des retours d'argent pour la vente de produits ou de prestations, n'est que l'expression d'une activité sociale particulièrement intense ou rentable. Les droits d'achat de l'argent ainsi obtenu sont cédés volontairement, mais ne sont pas encore exercés socialement. Celui qui n'achète rien ne revendique rien non plus, il n'a fait que satisfaire les besoins des autres. Il n'y a donc aucune raison de prélever un impôt sur ce revenu.

Le véritable problème n'apparaît que dans l'utilisation de l'argent. Ce que quelqu'un dépense, c'est-à-dire ce à quoi il a droit en termes de prestations et donc de travail social, c'est à cela que l'idée d'impôt peut être rattachée. L'impôt sur les dépenses correspond beaucoup mieux à la réalité de la vie sociale ; il permet de compenser les différences de sollicitation dans des limites acceptables et de soutenir ainsi la tendance à des rapports équitables du côté de la consommation. Ce n'est pas parce que quelqu'un travaille beaucoup qu'il doit donner une plus grande part, mais parce qu'il sollicite davantage. Ici aussi, la sensibilité est remise sur la bonne voie. - Une question partielle est celle de l'imposition de l'argent non dépensé, du patrimoine financier. Comme il s'agit de droits sociaux - car l'argent n'est rien en soi - qui consistent en une obligation de contrepartie de la part d'autres personnes, il faut s'assurer que ces droits soient aussi honorés dans les délais ou qu'ils expirent. Et ici aussi, la "durabilité" illimitée des avoirs financiers est à nouveau la cause de l'absence de véritables sentiments sociaux. (Il n'est pas possible ici d'aborder plus avant cette question de l'argent. Mais en principe, il est bien connu dans la vie juridique que les droits sociaux ne peuvent pas durer indéfiniment. Une présentation détaillée est donnée dans le dernier article de ce livre.²¹) L'épargne est donc d'abord un blocage dans la circulation de l'argent, qui a un effet négatif. Mais si le capital ainsi épargné peut être utilisé entre-temps par d'autres de manière socialement efficace - comme c'est par exemple le cas pour les crédits d'investissement -, l'effet d'accumulation est même utilisé pour améliorer les conditions sociales :

82

L'intérêt à payer pour cela compense/égalise le prélèvement fiscal. La conservation du capital est ainsi garantie extérieurement, mais renouvelée intérieurement, dynamisée. - En revanche, aucun impôt n'est dû par celui qui transfère ses droits à d'autres, c'est-à-dire qui les donne, indépendamment du but poursuivi. Alors que pour l'impôt sur le revenu, il faut apporter la preuve, par exemple, de l'utilité publique, et que toutes sortes de considérations étrangères à l'objet de l'impôt entravent et détournent les flux de donations, aucun contrôle n'est nécessaire pour un impôt sur les dépenses. Cela crée des conditions de flux



libres qui revêtent une importance particulière pour le troisième groupe.

Ce groupe concerne les personnes qui sont porteuses de la vie spirituelle et culturelle dans leur profession. Chez Aristote, l'économie était encore une science subalterne, à peine digne d'un humain libre. Les représentants de la culture de l'époque ne vivaient justement pas de leur propre activité économique, mais de leurs droits de disposition sur les biens agricoles et les métiers ou d'autres droits juridiques. - Aujourd'hui, la vie de l'esprit n'est plus réservée à certains groupes de personnes. L'exemption financière se fait plutôt par le "paiement" comme pour d'autres biens et par des dons volontaires (donation). Seule la vie spirituelle et culturelle qui est soutenue par les besoins des humains et leur volonté de la rendre financièrement possible a encore une légitimité. C'est pourquoi l'économie ne peut que s'efforcer de procurer à l'individu les moyens nécessaires à cet effet, tandis que la vie de droit doit garantir sa possibilité de transmission. Il ne fait aucun doute qu'un tel principe ébranlerait et modifierait dans un premier temps le paysage culturel, et certains pourraient craindre la perte d'institutions qui leur sont chères. Néanmoins, on foulerait ainsi le seul terrain sain d'une vie de l'esprit moderne ; car c'est dans le spirituel que se trouve le principe de concurrence qui doit être évincé de la vie économique par le mode de gestion associatif. Dans la vie de l'esprit à plein temps, il n'y a pas de droit à l'entretien détaché de la libre facilitation : on ne peut qu'être appelé.

83

Tendances actuelles

Les institutions ou mesures décrites, qui ont été ajoutées aux explications plus fondamentales à titre d'illustration, ne font pas partie de "l'"économie associative, mais sont des solutions telles que l'auteur les considère comme possibles. Ce qui doit réellement se produire ou ce qui se produira devra être décidé à chaque fois par les humains qui chercheront et obtiendront, à partir des conditions qui se développent, la possibilité et les compétences pour les aménager, sachant que dans de nombreux cas, la praticabilité devra d'abord être testée ou que des améliorations devront être apportées pour atteindre les objectifs souhaités. Mais le rapport ne doit pas s'inverser : Celui qui fait quelque chose uniquement parce que c'est praticable ressemble à celui qui porte la cible là où il vient de la viser.

L'ouverture de l'économie associative à la créativité de ceux qui y participent peut être considérée comme une invitation à la collaboration. Il n'est pas nécessaire de prêter serment à des programmes, ni de s'engager à quoi que ce soit de prédéfini - les seuls guides sont la compréhension globale des processus sociaux et la volonté de participer avec un intérêt chaleureux aux conditions et aux expériences des co-travailleurs dans l'organisme social. C'est pourquoi, en tant que travailleur dans ce domaine, on aimerait trop souvent renvoyer les questions "Comment ceci ou cela... ?" à ceux qui les posent, surtout s'il s'agit de représentants de la vie économique, experts et compétents. Dans leur expérience, de nombreuses réponses sont encore à l'état de germe.

Si l'on observe les tendances actuelles, on voit apparaître de nombreux



comportements qui vont dans le sens de l'économie associative. A l'Est, on parle de plus en plus de l'orientation économique des entreprises et on y travaille, c'est-à-dire que les coûts et les revenus doivent être davantage pris en compte dans la formation du jugement et que les prix doivent être mis au premier plan. Le plan central doit être déplacé vers la responsabilité individuelle. On reconnaît donc que seul l'individu peut être le porteur puissant des impulsions d'action

84

ce qu'il n'est que s'il peut de plus en plus fixer lui-même les objectifs de son action. - En Occident, en revanche, les forces du marché sont de plus en plus traversées par des volontés coopératives, notamment par le biais de la politique économique. Les accords sur les prix et les quantités, surtout dans les transports transfrontaliers ou pour les industries en difficulté, sont la règle. Les énormes cartels et groupes de sociétés ont pour conséquence que des processus autrefois externes à l'entreprise et donc soumis aux processus de marché deviennent internes à l'entreprise et sont donc soumis à la planification entrepreneuriale, mais aussi à la solidarité. Les capacités sont planifiées et harmonisées à l'échelle mondiale ; les pertes d'exploitation d'une entreprise sont compensées par les bénéfices d'une autre, ce qui, en tant que proposition en l'absence de lien avec un groupe, serait taxé d'utopie sociale ; des consortiums bancaires internationaux de banques commerciales rivales sont créés pour résoudre des problèmes en commun ; des communautés sociales - les États - prennent en charge le financement de développements futurs, subventionnent des transitions sociales comme par exemple dans l'ancienne "RDA", etc. Toutes ces mesures sont fondamentalement incompatibles avec l'économie de marché et sa concurrence qui conduit à la "justice". Pourtant, l'économie nationale se refuse à penser cette évolution non seulement de manière défensive - comme des "péchés" du système de marché - mais aussi de manière active en direction de l'économie associative. Il en résulte une situation dangereuse. En effet, étant donné que le principe de l'égoïsme des revenus existe toujours, mais que la concurrence est en même temps de plus en plus éliminée, le mécanisme de correction "social" fait défaut et l'égoïsme pourra se répandre et se servir de plus en plus dans le processus social.

C'est ici qu'apparaît l'une des tâches les plus importantes de l'organisation économique actuelle : jusqu'à présent, l'égoïsme a toujours été considéré comme la force motrice "la plus essentielle", "unique", "la plus puissante" ou "naturelle" de l'activité économique, c'est-à-dire comme une force de croissance, la concurrence étant son dompteur. Si cette dernière disparaît, il ne reste que la croissance pure ; mais la croissance sans formation de forme signifie la prolifération. Alors qu'en médecine, nous cherchons par tous les moyens à

85

combattre la prolifération cancéreuse avec tous nos moyens, en cherchant désespérément le responsable, mais dans le domaine social, c'est l'inverse. Nous exigeons la croissance parce que l'on veut la croissance ; nous faisons des dettes pour que l'économie fonctionne ; nous consommons pour que la production puisse augmenter ; nous investissons pour le rendement et parce que l'argent est disponible ; nous vendons de l'armement pour l'emploi ; nous réduisons les prix



pour le profit. Où que nous regardions, les forces d'activité sociale se détachent de leur contexte social initial, sont là pour elles-mêmes, et même, à y regarder de plus près, pour leurs effets secondaires parasites que sont le pouvoir et la richesse. Le médecin ne voit pas dans la tumeur qui se forme un accroissement réjouissant de la substance corporelle, mais une menace pour la vie. Dans le domaine social, en revanche, chaque annonce de croissance est encore saluée, car la croissance est déjà assimilée au progrès de la vie. Nous aurions beaucoup à apprendre des médecins sur le plan social.

Mais l'inverse est aussi vrai : car le processus social montre comment protéger ces forces de croissance centrifuges de la dégénérescence en développant à leur rencontre les forces de création centripètes de la périphérie de la collaboration associative. Nous portons nous-mêmes ces forces en nous. Nous devons les activer et nous pouvons le faire dès que nous prenons conscience que nous ne portons pas seulement un être égoïste et naturel, mais aussi, en vertu de notre existence spirituelle en tant qu'ego, les forces de connaissance qui le dépassent et qui peuvent tout transformer. L'impulsion vers l'économie associative appelle ces forces à façonner l'économie, sans nourrir d'illusions sur la "rapidité" et la "simplicité" des changements nécessaires, mais sans non plus donner la parole à l'inaction résignée de ceux qui, par manque de conscience spirituelle, veulent rester dans le statu quo.

86

L'invendabilité du foncier - Proposition pour un nouveau droit du sol

Remarques préliminaires

La question du droit foncier accompagne l'humanité avec une grande régularité à travers les derniers millénaires. Toujours de nouveau depuis l'époque où le foncier n'était plus administré à partir des temples et passa progressivement dans la propriété privée. Comme conséquence de ces rapports de propriété, les humains et les peuples sont tombés dans les plus graves crises jusqu'au servage, dont des réformes agraires ne les sortirent que temporairement. Si autrefois le point de gravité reposait davantage dans l'agriculture, se sont joints aussi les problèmes d'utilisation professionnelle par l'industrialisation massive et à la suite, de l'urbanisation les problèmes de logement. - La question de l'utilisation du sol est étroitement couplée à la question des prix du sol. Tout de suite dans les dernières années, une forte augmentation des coûts d'acquisition des terres a été enregistrée au-delà de toute mesure normale, et son fardeau financier a amené l'utilisation socialement juste des terres en un quasi-blocage. Ainsi en 1989 seulement encore 180 000 des 450 000 logements nécessaires ont été construits en République fédérale d'Allemagne. Toute personne désirant acquérir du sol ne peut pas épargner aussi vite que les prix augmentent. - Pendant qu'en Suisse, s'est enflammé un débat public et politique véhément sur le développement du



droit foncier, il manque encore largement en Allemagne. Même les partis sont encore à peine saisis de cette question dans les 20 dernières années, ni la droite ni la gauche. D'intéressantes élaborations au sein du SPD, par ex. « Pour un droit foncier social » par Volker Hauff, Hartmut Dieterich et Peter Conradi, ont déjà échoué en interne au parti. Les auteurs de cette étude font cependant remarquer

87

à bon droit : « *La discussion sur une réforme du droit des sols est à ses débuts; elle augmentera en poids et acuité... Les changements sociaux ne nous seront pas offerts.* »- L'évolution dans l'ancienne RDA offrit une grande et urgente occasion, de saisir le problème à nouveau de fond en comble. Mais la discussion n'a pas eu lieu. La remettre à nouveau en marche est l'objectif de ces considérations.

Pendant que la nécessité d'un changement dans les relations foncières devient donc toujours plus urgente, les directions et les chemins vers le changement sont très controversés. Selon le niveau de préoccupation, suffisent l'évaluation des causes pour cette évolution et la compréhension du droit du sol, les propositions d'aides au marché par des subventions à caractère social ou des interventions fiscales jusqu'à la mise en question de l'ensemble du droit foncier. L'ébauche proposée est radicale, c'est-à-dire qu'elle va à la racine de la problématique. Avec cela un point de vue est acquis qui donne un contexte intrinsèque aux mesures particulières à prendre. Aussi loin que ces mesures seront concrétisées, cela devrait servir seulement comme exemple et comme aide à la représentation, mais ne pas préfigurer des décisions réelles.

La proposition apparaîtra inhabituelle à de nombreux lecteurs. Mais peut-être est-il permis, compte tenu de l'ampleur du problème, que le lecteur l'examine d'abord impartialement. Puisque nous ne sommes pas neutres dans la question du droit foncier, mais concernés d'une quelque manière, ce sont avant tout les impacts sur notre propre position, qui se déposent telle la force d'ombres devant l'impartialité. Mais sans disposition au changement de tous, il n'y aura pas de solution d'une façon ou d'une autre. Dans la proposition présentée ici, l'accent a été principalement mis sur la *faisabilité sociale*. Aussi loin que c'est à considérer au stade de développement actuel, des obstacles insurmontables ne se placent pas sur le chemin. Au contraire, la nature radicale de la proposition permet des solutions relativement simples et faciles à gérer pour beaucoup de questions auxquelles il est difficile de répondre dans une solution de marché régulé. - Le principe directeur pour cela était que la solution recherchée pour la communauté sociale n'a pas le droit de conduire à un dommage réel intolérable

88

à l'individu (Principe de dédommagement de la Loi fondamentale article 14, paragraphe 3). *Par contre, la non-réalisation d'attentes spéculatives futures ne sera pas considérée comme dommage intolérable.*

Naturellement, des mesures particulières combattant les symptômes comme les droits de préemption ou des soulagements lors d'expropriations dans le cadre de lois de planification de la construction ou des lois de construction des communes se laissent aussi exécuter. Elles ne changeront cependant pas de façon décisive la



direction du développement de la maladie du marché des sols. Le danger réside bien plus en ce qu'à partir d'un moment donné, même une proposition telle que la présente ne soit plus socialement faisable en raison des ordres de grandeur atteints. Alors, les crises détermineront le cours de la conception du droit foncier. Le journal de Berne du 24/6/1990 se demande par ex. ainsi : « Une récession seule peut-elle peser sur le prix des terres ? » L'auteur est de l'avis que l'attente d'une solution de par la crise, en outre incertaine, est humainement indigne et *la liberté d'action encore existante une obligation à l'action*.

Une tragédie spéciale se montre par l'évolution dans les nouveaux Länder fédéraux après la réunification de l'Allemagne. Même quand on répond par l'affirmative à l'obligation d'indemnisation des expropriations d'État ainsi ne s'en montre donc aucune nécessité de laisser retomber le sol à nouveau dans de vieilles conditions de droit. Tout de suite parce que le sol n'a pas été acquis par les nouveaux utilisateurs dans le sens ancien, il aurait été facile d'introduire un nouveau droit d'usage. Même la Loi fondamentale prévoit donc cette possibilité dans ses paragraphes sur la propriété : § 14 - « La propriété oblige » ; § 15 - « Fond et sol, trésors naturels et moyens de production peuvent être transférés à la propriété publique ou d'autres formes de gestion collective dans le but de socialisation par une loi qui détermine la nature et l'étendue de l'indemnisation ». Les auteurs de l'étude « Pour une loi foncière sociale » (voir ci-dessus) établissent, conformément à la situation du droit : « La Loi fondamentale tolère avec cela, à tout moment, la détermination du contenu socialement nécessaire de la propriété, et d'ailleurs par une simple loi ».

89

Qu'actuellement un changement ne sera pas voulu par les responsables est un fait, la justification compliquée du principe « restitution avant compensation », est par contre seulement une dissimulation de cette volonté. On serait prêt à accepter de préférence les difficultés rencontrées maintenant que de faire un pas en avant dans le droit foncier. - Dans les autres anciens pays socialistes, le débat n'est pas encore terminé. Mais ici aussi, l'Ouest fait tout pour introduire nos lois foncières existantes de l'achetabilité du foncier. C'est la tâche de cette contribution de montrer pourquoi il s'agit d'une régression sociale lourde de conséquences et en aucun cas un progrès.

Sur la situation

Le prix du sol s'est multiplié au cours des dernières décennies. Si autrefois des croissances de peu de DM par mètre carré ont encore été enregistrées, on compte à présent seulement encore en sauts de 10 et 100. « Dans maintes grandes villes, quelqu'un voulant construire doit déjà payer plus de 500 DM par mètres carrés de sol, dans les meilleurs endroits bien le double. Même loin des centres-villes de minuscules lieux de construction sont négociés pour 200 000 DM » (Spiegel 11/1990). La part de la parcelle de foncier aux coûts d'habitation atteint à maints endroits déjà des ordres de grandeur de 30 à 50%. S'il n'y avait pas d'immenses subventions - des subventions au loyer, des subventions à la construction, des



subventions aux taux d'intérêt jusqu'aux allégements fiscaux - ainsi chaque construction de logements viendrait à succomber. Et pourtant, de nouvelles constructions de logements sont devenues inabordables pour les revenus normaux. C'est pourquoi les conséquences du retrait du pouvoir d'achat par la redistribution à l'intérieur des revenus (fardeau plus élevé pour la maison ou l'appartement = restrictions sur d'autres postes) n'ont pas encore été considérées.

À l'intérieur de l'économie professionnelle, les prix augmentés des sols frappent par de plus hauts engagements en capital à l'acquisition. Les implantations industrielles doivent donc être subventionnées par les communes

90

si elles devraient encore être économiques. Avant tout, le fait que les entreprises existant depuis longtemps ont de la vieille possession de foncier acquise à bon marché, distord la concurrence par rapport aux nouvelles fondations à la fois par la faible charge en coûts comme aussi la plus simple possibilité de constitution de capital associée à cela.

Dans l'agriculture, il est absolument devenu impossible de payer ou amortir les intérêts sur le prix d'achat avec les bénéfices agricoles, et cela, à un moment où dans l'agriculture d'importantes restructurations sont en cours et à cause de cela de nombreux transferts de terre restent en suspend (en particulier dans le contexte de l'agriculture biologique). Qu'en même temps les prix des produits agricoles sont maintenus bas pour des raisons sociopolitiques, s'ouvre un ciseau coût-bénéfice qui deviendra une menace existentielle. Ici aussi n'est encore pas du tout tenu compte qu'à l'heure actuelle doivent être réunis d'immenses fonds de dons pour désendetter ou acheter libérant des fermes, dons qui serait nécessaires de toute urgence à d'autres endroits pour les activités culturelles et sociales, plutôt que de disparaître dans le foncier (NDT souligné par le traducteur).

Mais les prix du sol croissants font recourir aussi dans une mesure de plus en plus forte aux marchés de capitaux et poussent les intérêts hypothécaires

91

à la hausse. Avec des taux d'intérêt de 10% et plus, des humains, même avec de bons et hauts revenus, se retrouvent en difficulté. Les nombreuses ventes judiciaires parlent un langage clair. - Le sol sert aux banques, mais aussi en même temps comme assurance des crédits. Pendant que la hausse des prix des terrains augmentent la sécurité et accordent de nouvelles marges de crédit, se développe la dépendance à l'évolution des prix. La grande chute des caisses d'épargne américaines - laquelle à elle seule coûtera bien dans les 500 milliards de dollars au budget d'État des États-Unis - a été déclenchée principalement par la baisse des prix des terrains. On peut seulement pressentir ce qui arrive si un tel développement devait par ex. commencer au Japon. L'impact serait bien plus important que celui d'un krach boursier.

Tous les groupements ensemble se retrouvent avec cela dans une pression des prestations et des coûts et élèvent de leur côté à nouveau la pression sur les prix et les revenus. *La libre vendabilité de fond et sol prévue dans l'actuel droit foncier se transforme en une non-achetabilité de fait de toujours plus de membres de notre société.*



Là le prix du sol deviendra un handicap, oui un empêchement à l'utilisation sociale du sol. – Qu'encore aucune vague de protestation traverse le pays, repose aussi sur le fait que la hausse du prix des terres rend riches aussi tous les propriétaires fonciers antérieurs, au moins sur le papier. Cela vaut non seulement pour le propriétaire de terres agricoles en attente de modification de zonage et les grands spéculateurs immobiliers, mais dans la même mesure les nombreux propriétaires de maisons particulières que déjà Ludwig Erhard voyait et encourageait en tant que garants du régime bourgeois de marché. Ils croient que l'accroissement du patrimoine de leur terrain compenserait pour eux, personnellement, plus que la détérioration de la situation générale dans la vie sociale. *Mais ils ne voient pas en cela que cette croissance de l'actif est la cause même de la maladie et que la richesse supposée n'est réellement convertible qu'aussi longtemps que l'organisme social est encore en bonne santé.* Un nouveau droit du sol se laisserait reconduire uniquement sur la base de la tenue en bonne santé des conditions sociales/rapports sociaux. Cependant, il y a encore des raisons beaucoup plus profondes.

92

Le sol n'est pas une marchandise

Le concept de marché a été conçu pour la régulation de l'échange des biens et services : des prestations s'échangent dans le rapport des prix contre des prestations. Le fait que l'argent intervient là entre et coupe en deux l'acte d'échange, ne change rien en principe à cette situation. Il pourrait donc sembler dans un premier temps qu'à l'achat, l'acheteur n'offre pas de contre-prestation en retour, mais justement « seulement » de l'argent. Mais il peut seulement avoir acquis celui-là, en ce qu'auparavant il a vendu sa prestation à un autre. Mais à des marchandises, c'est-à-dire des prestations capables d'échange - et avec cela de vente, on vient seulement par un travail personnel créant une valeur. *Mais le sol n'est pas un bien produit par l'individu (on peut tout au plus le considérer comme un résultat de la culture de l'humanité) et avec cela pas non plus une marchandise, le processus de transfert n'est par conséquent pas non plus un acte d'achat.*

Afin qu'un marché fonctionne, l'offre et la demande doivent être capable de réaction, là le prix reste pour tous dans des limites supportables seulement par contre-réactions. Mais cela aussi n'est pas donné avec le sol. Il ne peut globalement ni se multiplier (ou seulement dans des limites très étroites, par exemple par défrichage, mise en valeur, disposition d'aménagement de densité, etc.), ni ne peut se transporter pour compenser. La terre disponible dans une région éloignée ne peut pas être utilisée pour réduire le coût dans une métropole. Face à une croissance de la population se tient une croissance du besoin en sol. Dans ce cas, la croissance peut aussi se présenter limitée au niveau local, par exemple par la force d'attraction des centres, c'est-à-dire les zones de densité ou les centre de concentration ainsi nommés. Ainsi aujourd'hui par exemple, en République fédérale, 50% des humains vivent sur seulement 7% des surfaces de sol. Mais cela vaut aussi pour les changements de la culture d'habitation, par ex. plus d'espace requis par tête, indépendance des jeunes,



augmentation des personnes âgées étant seules, mouvement des célibataires, etc. La seule réaction possible des « demandeurs » serait seulement la non-acquisition. Mais que fait-on sans logement ? Pour lui n'est pas de substitution, pas d'échappatoire. *Au lieu de compensation de marché, il n'y a, sur le secteur du sol, que la voie unique de l'enchérissement.* (L'indication fréquemment exprimée

93

qu'il y aurait toujours de nouveau effondrement des prix, ne prouve pas quelque peu le contraire, mais montre seulement qu'à côté du développement permanent agit encore un fort élément spéculatif, causant des bonds).

Qu'avec le sol il ne s'agisse pas de n'importe quelle marchandise, mais d'une particularité sociale, est sensible partout dans notre ordre de droit, par ex. au droit cadastral, au droit fiscal ou au droit de succession. Ce n'est pas pour rien qu'il est expressément énoncé à l'article 15 de la Loi fondamentale. Ainsi, il est dit par ex. dans une décision de la Cour constitutionnelle fédérale du 12/01/1967 (I BvR 169/63) : « Le fait que la terre n'est pas multipliable et est indispensable, interdit de laisser complètement son utilisation au jeu non évaluable des forces et du bon plaisir de l'individu ; un ordre juridique et social correct, force de mettre les intérêts de la collectivité au sol, beaucoup plus à son avantage que d'autres biens patrimoniaux... Il en ressort ici (en termes d'intérêt public, l'auteur.) le rejet d'un ordre de la propriété dans lequel l'intérêt individuel à la priorité inconditionnelle sur les intérêts de la communauté ». On doit bien se rappeler aussi à cet instant que « la République fédérale d'Allemagne est un État fédéral démocratique et social ». Gerhard Leibholz, juge à la Cour constitutionnelle fédérale, a souvent indiqué que la profession de foi à l'État social aurait là dedans la même signification que la profession de foi à l'État de droit. *Mais si le sol n'est pas une marchandise, alors on ne peut aussi pas simplement le vendre et l'acheter. Il est invendable au sens réel, c'est à dire, son transfert doit avoir lieu sans prix de vente.*

94

L'impact du prix de la terre sur l'effet de redistribution

Cela paraît pointilleux à maints humains, quand on accorde de la valeur à ce que le sol ne soit pas une marchandise. Mais cela montre seulement qu'on ne peut rien commencer de correct avec de tels concepts, parce qu'on n'a pas leur efficacité sociale suffisamment clairement devant les yeux. Le concept de marchandise est socialement lié à l'échange de prestation (voir ci-dessus). Mais qu'est-ce qui s'échange lors de la vente de foncier ?

En économie nationale (NDT « politique » pourrait être une autre traduction conventionnelle, mais économie de peuple plus littérale irait aussi, tout dépend du degré de nationalisme chez le traducteur et le degré d'habitude dans la pensée du lecteur), le sol est décrit comme moyen de production. Mais la valeur d'un moyen de production se détermine seulement par les avantages qu'on peut viser avec son aide. Tout dépend seulement de ce qu'on fait dessus ou fait avec lui. *La propriété du sol est donc, par nature, un droit à l'utilisation, un droit d'usage, respectivement une propriété d'usage.* - Parce que le sol n'est pas renouvelable, il a aussi seulement la



permission d'être utilisé, autant que possible pas consommé au sens véritable. Cela limite le concept de propriété, qui dans notre ordre de droit tend en soi à une disposition non limitée, déjà considérable. L'utilisation du sol concerne tous !

Parce que le sol ne peut pas être fabriqué, mais que la Terre est en même temps la base de l'existence de tous les humains, il doit aussi se tenir à disposition de tous les citoyens de la Terre. Quand ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce sont donc des rapports de domination, de puissance ou de droit qui ont provoqué cette répartition. Mais dans nos structures d'états comme communautés de droit, aujourd'hui vaut au moins le principe de l'égalité du développement de la personnalité. La persistance de vieux principes de domination représente une lourde perturbation de cette égalité.

D'autre part, il serait naturellement insensé de donner à chacun, en disposition directe, un morceau de terre également grand. C'était plutôt le geste des structures de sociétés autosuffisantes passées. Posséder de la terre signifiait jadis en première ligne la sécurisation de sa propre existence. Dans la structure sociale de la division moderne du travail, par contre, nous ne travaillons plus pour nous, mais pour les autres. Par cette forme, les fruits de la propriété *reviennent* à la collectivité.

95

(Ainsi, par ex., un agriculteur travaille aujourd'hui pour largement plus de 60 humains, là où seulement un tiers de la population est en fait active professionnellement et de celle-là seulement 5% dans l'agriculture) - L'égalité qui s'est exprimée jadis comme revendications territoriales directes émerge aujourd'hui comme le droit à un revenu de base, qui revient à chacun et devrait former un filet de sécurité contre la mise en danger de l'existence par absence de revenu. (NDT pour Udo Hermanstorfer bien entendu qui laisse ici de côté d'autres aspects de la dignité humaine... l'humain ne vit pas que de pain). *De ce fait, non le fait de la propriété comme base de l'activité sociale peut faire l'objet d'un changement de droit du sol, mais seulement la réglementation des processus par lesquels la propriété perd cette efficacité sociale. Un tel cas est la vente.*

La propriété du sol peut donc être comprise seulement comme un droit d'utilisation de l'individu, accordé et confirmé par la société. Si maintenant du sol est vendu, alors cela signifie que l'ancien propriétaire abandonne l'utilisation et qu'un nouvel utilisateur pénètre dans la propriété du droit d'usage. Cependant, le prix d'achat entraînera que le nouvel utilisateur doit renoncer à une partie des avantages visés par sa prestation au profit du propriétaire précédent comme non-utilisateur. Un morceau du bénéfice a été redistribué en faveur de l'ancien propriétaire qui n'est plus fournisseur de prestation. En économie politique on appelle rente un bénéfice qui sera atteint sans contre-partie. Autrefois on aurait dit un honnête tribut. Plus le prix de la terre grimpe, plus l'effet redistributif est grand. Quand donc, par ex., un agriculteur ne peut plus dégager le prix d'achat du bénéfice de sa terre, alors cela signifie que le bénéfice total sera réclamé par le propriétaire précédent, bien qu'il ne contribue plus au bénéfice. Il est devenu un serf sous une forme moderne, même si nous sommes de l'avis que nous aurions



déjà aboli ces rapports au 19e siècle. - Après la vente, le contexte se présente donc plus mal qu'avant pour l'acheteur et la société. *Contrairement à tous les autres processus d'achat-échange, une non-prestation sera payée lors de la vente de terrains.* Par conséquent, on peut appeler la vendabilité du sol, de manière pleinement justifiée, un chancre cancéreux de la vie sociale.

Contre cela sera objecté que pour l'un, donc le vendeur, aurait de son côté été payé en règle générale quelque chose pour la parcelle, qu'il pouvait

96

au moins revendiquer avec intérêt/loyer, et que pour le second, l'acheteur, serait donc disponible une prestation de renonciation du vendeur, qu'il devrait acquitter. - C'est donc une évidence que lors d'un changement de droit foncier des dépenses fournies doivent effectivement être remboursées là où elles étaient autorisées conformément à la loi en validité. - Cela semble déjà différent avec l'intérêt. Si la comparaison était faite, que le prix d'achat resté à la banque, aurait atteint en même temps un certain intérêt, alors on ne voit pas qu'il a correspondu à la valeur de l'utilisation des parcelles dont l'équivalent n'était pas disponible dans le même temps à l'épargnant. On ne peut pas revendiquer la prestation et l'argent. *L'intérêt/loyer n'est à cause de cela pas susceptible d'indemnité.* Mais qui n'a pas utilisé sa parcelle est resté redevable d'une prestation à la communauté. Que celle-ci devrait lui être indemnisée à cause de cela, personne ne peut volontiers le demander avec sérieux.

Avec cela le motif de renonciation est aussi exprimé. Dans une société libre, chacun est aussi libre de changer ses conditions de vie. Évidemment, chacun peut abandonner la propriété d'utilisation du foncier, s'il ne veut plus l'utiliser. Une revendication à une partie du bénéfice du prochain propriétaire ne peut pas être fondée sur cela. (Une certaine exception transitoire est l'agriculture, où le vieux fermier vivait encore avec le suivant sur la ferme et pour cela était entretenu par ce bénéfice. Cela aussi deviendra caduc dans le cadre des solutions techniques d'assurances vieillesse dans l'agriculture). - En tout cas devrait être clair en soi que des investissements fait réellement avec leur valeur temporelle respectivement leur valeur résiduelle seront remboursés. Pour ces montants, il ne s'agit pas d'un prix d'achat, mais d'un refinancement, dans lequel seul les prêteurs (*NDT donneurs de crédit*) seront échangés. L'erreur fondamentale de l'argumentation de renonciation sera reconnue en premier quand on se rend compte que la propriété du sol est une attribution de la société et non une prestation propre à l'individu. (Aussi loin, c'est la communauté qui renonce à quelque chose, à savoir la prestation du propriétaire. Si déjà ainsi, alors le vendeur devrait justifier pourquoi il ne fournit pas l'utilisation promise). *Qui aimerait que la liberté de fréquentation du*

97

sol reste maintenue comme valeur et ne s'arrête pas avec sa propre liberté celui-là doit exiger/promouvoir la transmission sans prix d'achat du foncier/de fond et sol. Cela serait aussi la conséquence de l'article 2 de la loi fondamentale, qui laisse commencer la limitation des droits à la liberté de l'individu, là où seront violés les droits



d'autres. Le fait de vendre du sol est une violation permanente des droits de tous les autres.

L'effet de la location, du droit de construction et de l'admissibilité à titre de garantie

Quand la vente est injustifiée, apparaît évident aussi qu'est concernée l'éligibilité comme garantie du prix d'achat. Car les hypothèques servent donc à l'assurance des prix d'achat crédités. Lors d'un transfert de sol libre de prix d'achat, les hypothèques aussi ne seraient pas nécessaires. (C'est par contre autrement avec le financement de maison. Mais là aussi, la parcelle elle-même ne pourra plus être utilisée comme une sécurité à valeur d'argent, car elle n'a plus de prix de vente) - Les hypothèques ont d'abord tout de suite rendu la hausse des prix des terres possible en ce que des immenses sommes d'achat peuvent être avancées sur des décennies et, de manière paradoxale, servir simultanément pour leur propre sécurité. La popularité des hypothèques, soutenue chez les prêteurs par des traitements juridiques et fiscaux particuliers, vient de ce que le crédit devient avec cela indépendant du sort de l'initiative utilisant le sol. Si le propriétaire devenait insolvable ou si l'entreprise fait faillite, la parcelle conserve sa valeur, oui devient toujours de plus de valeur. Ici se montre par ex. aussi la différence de la terre par rapport à d'autres moyens de production. Une machine, avec la durée de son utilisation, perd toujours plus de valeur, le sol devient plus précieux. C'est pourquoi, la fonction sociale du sol pourra être comprise ni par la théorie générale de la marchandise ni par celle du moyen de production.

Par la location et le droit à construire, la formation de rente par le recours au droit de propriété est encore

98

plus évidente lors de la non-prestation simultanée que lors de l'achat. Les deux formes de disposition jouissent aussi d'une popularité croissante lors de la hausse des prix des terrains. L'avantage du locataire, respectivement du preneur de droit à construction, repose en ce qu'il n'a pas à réunir le prix d'achat sinon nécessaire. C'est comme si le vendeur accorde lui-même le prêt. Pour le bailleur ou donneur de droit à construction, l'avantage réside dans le fait qu'il vient dans la jouissance d'un intérêt (NDT: en allemand on utilise souvent "Zins" aussi bien pour l'intérêt sur un crédit, que pour un loyer d'une location. En français on parle aussi de loyer de l'argent pour des intérêts) sans perdre la propriété immobilière. Par l'adaptation des intérêts, il prend part à l'augmentation générale de la valeur et peut toujours encore réaliser la somme des augmentations de la valeur plus tard par une vente. On ne devient pas riche d'un coup, comme dans la vente immédiate, mais on est approvisionné la vie durant pour cela. Plus clairement : l'effet de redistribution des actifs aux inactifs ne peut être apporté plus clairement à l'expression. Les deux formes de transferts seraient caduques avec une nouvelle loi foncière de l'invendabilité du sol.



Esquisse d'un nouveau droit du sol

Mais à quoi devrait ressembler un nouveau droit du sol moderne formé socialement ?

1: But

Fond et sol/foncier sont non vendable. Le transfert du foncier a lieu sans prix. L'achetabilité des constructions n'est pas touchée par cela.

2 : Propriété d'utilisation

Fond et sols seront transférés à cet effet dans la propriété de la société. Cela devrait être conçu de telle sorte que l'utilisateur du moment sera placé comme l'était un propriétaire jusqu'ici, à l'exception de la perception du prix d'achat lors de la renonciation à l'usage. On pourrait appeler cette forme de propriété, propriété d'usage, propriété fiduciaire ou «propriété dans le fleuve social ». Des organes légitimés démocratiquement seront formés -

99

qui perçoivent les droits de propriété de la société (*NDT wahrnehmen est percevoir mais au sens des perceptions sensorielles ce qui rend la phrase bien plus "mystérieuse"*). .

3 - Le transfert de la propriété

L'ancien propriétaire deviendra automatiquement le nouveau propriétaire. Le transfert ultérieur de propriété peut chaque fois avoir lieu par les propriétaires précédents eux-mêmes. Une institution sociale qui administre le sol intervient seulement là où n'est placé encore aucun premier utilisateur (terre non bâtie), là où le propriétaire jusqu'à présent n'a lui même pas placé un successeur ou lorsque des points de vue supérieurs de l'utilisation sociale doivent se faire valoir. La propriété d'usage du sol suit automatiquement la propriété de la construction.

4 - Compensation/dédommagement

Les droits de propriété existants seront indemnisés à la hauteur des coûts d'achats réels, avec pour les possessions de longue date des conventions minimales qui peuvent être trouvées. La prestation d'indemnisation est prioritaire au démantèlement des droits hypothécaires existants. De leur côté, les banques placent les moyens générés en retour (*NDT Rückflußmittel = moyen provenant du reflux*) à disposition des institutions qui ont à réunir les prestations de dédommagement

5 : Taxe d'utilisation

Pour la mise à disposition du sol, une taxe d'utilisation sera établie dont la hauteur peut être orientée à des réalités et des nécessités sociales. La taxe d'utilisation devrait être liée à des tâches sociales spécifiques, elle ne doit pas former une source générale de financement d'institutions étatiques.

6 : Financement des dédommagements

La prestation de dédommagement sera financée à partir de la taxe d'utilisation jusqu'à remboursement complet. Par la suite, la taxe d'utilisation peut être fixée



7 - Effet

Avec l'adoption du droit du sol, le sol serait immédiatement libre de prix d'achat. Par l'effet de la prestation de dédommagement, la charge au sol demeurerait cependant pratiquement à la hauteur antérieure jusqu'à son amortissement. L'effet équivaldrait au gel des prix du sol. Le dédommagement signifie en réalité une redistribution rénovée. Cependant, en une génération, le sol pourrait être libéré des charges de prix d'achat. La durée de la période de remboursement est presque sans importance pour l'efficacité de la mesure.

Dans ce qui suit, les composantes particulières de cette nouvelle réglementation seront brièvement éclairées et expliquées.

Taxe d'utilisation au lieu de prix de la terre

Le transfert du sol de la société à l'individu pour l'usage attribué en exclu tous les autres membres de la société. Deux raisons parlent pour percevoir une taxe d'utilisation pour ce transfert. Pour l'une c'est donc ainsi que les avantages réels d'une utilisation productive par ex. lors d'agriculture et d'artisanat fluent à la collectivité, mais ils ne coulent donc pas sans coûts. Bien plus, les bénéfices accumulés restent privés et se tiennent à disposition de la formation des revenus des participants. C'est pourquoi une taxe doit veiller qu'une certaine compensation passe aux non-propriétaires. Pour l'autre, l'utilisation de la terre par la propriété juridique devrait se passer avec la plus grande modération possible, et cela vaut avant tout pour des fins de consommation, comme le résidentiel (NDT: cette consommation se réfère notamment à la consommation d'espace destiné à l'agriculture par exemple qui devient petit à petit un véritable problème si on veut garder un minimum d'autosuffisance alimentaires sur certains territoires). La taxe d'utilisation aurait ici l'effet d'une taxe à la consommation. Cela se montrerait surtout aux parcelles de terrain non construites. Pour elles en tout cas la taxe d'utilisation serait relevée. Comme il n'y a pas de possibilité de récupérer ces coûts par un prix de vente ultérieur, seulement celui qui veut les utiliser lui-même en un temps futur garderaient de telles parcelles de terrain.

La taxe d'utilisation établirait une sorte de *compensation des utilisations*,

car leurs bénéfices ne couleraient pas comme jusqu'à présent aux vendeurs privés, mais à des fins sociales-sociétales. Leur effet serait à peu près comme celle d'un affermage de terres ou octroi de droit à construction par une municipalité. La taxe d'utilisation n'est aussi aucun remboursement pour des coûts (jusqu'à la fin de la période de transition de la prestation de remboursement). Elle peut être librement fixée en fonction des besoins de la société, par ex.

- endroits préférés - taxe élevée ; mauvais emplacement - taxe basse ;
- demande en surface élevée - taxe élevée ; utilisation économique de l'espace-



taxe faible ;
- Maison individuelle - taxe élevée ; construction de logements locatifs - taxe faible; charge écologique haute - taxe élevée ; efforts écologiques - faible taxe ;
- les détériorations de la qualité d'utilisation par ex. par construction de route, bruits d'avions, etc., peuvent être pris en compte rapidement par des réductions de taxe. Des préoccupations publiques se laisseraient donc aussi plus facilement réaliser. Inversement, lors d'amélioration de qualité par ex. de meilleures infrastructures, etc. pourront aussi être prononcées des augmentations de taxe.

Les institutions d'intérêt général n'auraient pas besoin d'acquitter une taxe ou seulement une taxe réduite ;
- les surfaces nécessaires publiquement seraient libres de dédommagement et de taxe ;
- l'agriculture pourrait en tout cas travailler en franchise de taxe, puisque son travail est nécessaire pour la conservation des terres de culture.

Avec cela est au moins évoqué quelle flexibilité permet une taxe d'utilisation pour façonner l'utilisation des terres dans le sens d'une compréhension générale. Dans des situations particulières, il serait même possible de *déterminer le montant de la taxe d'utilisation au plus offrant dans le sens d'un appel public d'offres*. Dans ce cas, bien sûr, pourrait également se montrer une lourde charge financière du foncier, mais au moins les bénéfices couleraient à la société et ne disparaîtraient pas dans le privé.

102

La taxe d'utilisation serait liée de manière sensée à des buts. Pour l'un pourraient être financées les utilisations sociétales de terres. Mais l'idée de la compensation d'utilisation exprimerait mieux la liaison à des usages sociaux en direction de groupes de la population qui ne peuvent pas se maintenir par leur activité propre, par ex., l'aide sociale à des personnes à faible revenu, soins aux personnes âgées, protection de la jeunesse, etc. Une simple mise en place dans le secteur public en tant que source de revenus serait à rejeter. - Un avantage supplémentaire de la réglementation de taxe d'utilisation serait la disparition des impôts fonciers qui nécessitent une charge administrative énorme, et leur remplacement par une facture unique. (Ne sont pas concernées les questions qui sont liées aux immeubles. Une perte de recette fiscale n'a donc le droit de prendre en considération que l'impôt en relation immédiate avec le sol. Aussi des taxes pour des services publics, par ex. pour transferts de propriété, peuvent rester maintenues quand aussi sous une forme modifiée.)

Le transfert de propriété

Jusqu'à présent, le sol était vendu par le propriétaire sur le marché foncier. Si maintenant aucun prix d'achat n'est plus perçu pour le transfert d'une parcelle de terre et qu'avec cela n'existe plus de marché, qui détermine alors l'utilisateur suivant ? Tout acte de transfert ne serait-il pas maintenant transféré à un acte administratif bureaucratique de l'institution à laquelle le sol a été transféré aux mains de la société ?



En tant que porteur du droit de propriété, s'offrent deux possibilités. Pour l'une, les municipalités et les villes pourraient elles-mêmes devenir porteuses. Pour cela parle tout d'abord que celles-ci sont donc aussi porteuses de la planification de l'espace et de l'aménagement. Les deux aspects de la question foncière se trouveraient ainsi dans une main et se complètent parfaitement. - Mais justement, ce point de vue parle aussi contre un tel régime. Car l'intégration dans les compétences générales pourrait aussi être considérée comme

103

un renforcement de l'embroussaillement des intérêts. Tout de suite quelques grandes villes ont déjà livré des exemples négatifs sur cela.

Il serait préférable d'amener l'administration foncière dans un corps public-juridique dont les représentants-citoyens pourraient même être légitimés par des élections. Avec cela une institution d'auto-gouvernement citoyen pourrait être opposée au gouvernement municipal orienté par les partis. Que celle-ci souche de la même zone géographique, n'amènerait à l'expression que les contradictions apparaissant de la situation réelle d'une région et conduirait donc à un plus de démocratie au lieu d'un moins. - Il serait aussi concevable que de telles institutions se retrouvent aussi en des formes régionales plus vastes pour travailler ensemble.

Il a déjà été indiqué que ces droits de propriété sociétale reposent pratiquement aussi longtemps silencieux qu'aucune urgence ne se fait sentir. Parce que la vente d'immeubles est possible avant comme après, et que les droits fonciers migrent avec automatiquement, *dans tous ces cas aucune intervention de la société porteuse est à la fois nécessaire et possible*. Mais cela se rapporte à la plus grande part des transactions. Ici demeure seulement une obligation d'information. De manière pleine de sens, la société porteuse recevra cependant un droit de préemption, en particulier en ce qui concerne les projets d'aménagement du territoire. - Le problème d'attribution se pose en fait seulement en termes de terres non utilisées. Mais ce n'est pas différent, de ce qui est déjà pratiqué aujourd'hui. Partout où des communes vendent ou louent des terres, doit déjà être décidé aujourd'hui, qui devrait devenir propriétaire, respectivement possesseur. Ce problème de répartition deviendra même beaucoup plus facile, car il se réfère uniquement à un usage des biens et ne concerne plus des valeurs d'actifs/de patrimoine. Tout de suite lors de la vente par les communes apparaît donc aujourd'hui la difficulté que l'attribution à un nouveau propriétaire met en jeu un actif futur à la charge des pouvoirs publics, ce qui est socio-politiquement plus que discutable et a déjà déclenché de nombreux scandales. - Mais celui qui est d'avis que seules des conditions de marché entraînent la répartition correcte en ce que le plus offrant obtient l'adjudication pourrait intervenir pour un règlement lors de la répartition

104

sous la forme d'un appel d'offres ou d'enchères publiques par laquelle sera fixée la hauteur de la taxe d'utilisation. Étant donné que dans ce cas, aucun enchérisseur ne peut s'attendre à récupérer sur une vente future une partie de l'investissement, la pure valeur de rendement ou valeur d'utilité déterminerait le



montant de la taxe d'utilisation et la limiterait donc raisonnablement. Cela créerait même des conditions d'accès transparentes et ouvertes, comme elles ne sont pas à rencontrer aujourd'hui sur le marché foncier. Il est donc à établir absolument que le marché foncier est jusqu'à présent complètement opaque pour la plupart des humains et est pénétré par des enchevêtrements d'intérêts. – En outre, tous les demandeurs institutionnels après des terrains tomberaient : les compagnies d'assurance, les fonds de pension, etc. qui achètent seulement à cause de l'augmentation de la valeur du terrain. La recherche de propriété d'usage pour créer un espace résidentiel ou professionnel ne serait cependant pas affectée par cela.

Une objection importante vise dans la direction d'un marché gris ou noir. Le prix de la propriété qui ne serait plus disponible pratiquement ne serait-il pas ajouté au prix de l'immobilier, de sorte que l'ensemble de la mesure irait finalement nulle part ? Pour cela on doit penser que cela valait, en situation comparable, avant tout quand existaient encore des prix du sol. *Mais quand le sol n'a un prix nulle part, alors une telle rente ne peut aussi pas se former.* – Toutefois, on pourrait par ex., regarder sur une situation de centre-ville et renvoyer là-dessus qu'une bonne situation publique propulse un immobilier vers le haut par-dessus tous les coûts de fabrication et qu'en cela le sol libre de prix aussi ne conduit à aucun allègement. Comme la valeur de situation est un effet des rapports de communauté, il est donc tout à fait juste et approprié qu'ici une taxe d'utilisation beaucoup plus élevée puisse être perçue qu'à un autre endroit. Mais la hauteur de la taxe d'utilisation pourrait être absolument liée à la hauteur du coût de la construction dépassant la valeur de ventes ou locative. Une forte taxe d'utilisation freine la fourchette de prix lors de la vente du bâtiment. Car lors de la vente de l'immobilier vaut pour l'acheteur encore toujours le calcul du bénéfice : combien puis-je me supporter de coûts ? Ici aussi la disparition

105

d'une valeur de spéculation foncière ultérieure agit en abaissant les prix. Dans tous ces cas, la plus grande différence par rapport à l'état actuel existerait donc néanmoins parce que la dépense pour cette parcelle ne va pas à un propriétaire ou un vendeur privé, mais fluera comme taxe d'utilisation à la communauté. – Le devoir d'information sur le prix de vente à la société porteuse, la divulgation publique de la taxe sur l'utilisation et le droit de préemption du porteur sont des mesures supplémentaires pour lutter contre de possibles paiements au noir. Aussi un régime juridique où lors de découverte de paiements ou de créances cachées, celles-ci deviennent seulement caduques, mais que le contrat demeure, et que seulement le vendeur est puni en conséquence, remplirait tout à coup les dernières lacunes. Car la publication de tels accords après l'inscription du transfert de propriété pourrait transformer, pour le propriétaire cédant, chaque entreprise cachée, en un risque si énorme, difficilement calculable parce qu'il ne pourrait plus annuler le transfert, ne recevrait plus l'argent noir et en plus devrait payer.

Naturellement des constructions de cas où les règles prévues peuvent être sapées,



sont toujours concevables, même si une grande partie peut être contrecarrée par l'imagination des responsables. Un certain reste d'abus doit être supporté par une communauté quand elle veut faciliter la libre conduite des personnes. Par rapport au contexte actuel, qui cause des dommages permanents à la communauté à travers le prix de la terre, ces risques résiduels perdent en signification. Cependant, ils sont toujours de nouveau utilisés comme argument pour prouver que tout l'effort de reconception n'est pas valable parce que ce ne serait pas une solution « parfaite ». *Mais ici il ne s'agit pas d'un droit foncier « parfait », mais d'une loi socialement conforme.*

106

Sur le règlement du dédommagement

Finalement, tous les modèles de réforme foncière ont échoué sur cette question. Parce qu'à partir de notre ordre juridique, il est nécessaire de compenser adéquatement les propriétaires précédents. Les factures venant en question montrent d'énormes sommes d'argent. Dans l'étude «Pour une loi foncière sociale» sera calculée par ex. pour la seule indemnisation des terres cultivées à raison de 2,4 millions d'hectares et d'une compensation moyenne de 50 DM par mètre carré, une somme d'ensemble de 1200 milliards de DM. Entre-temps, la surface bâtie risque d'être considérablement plus grande et le prix de 50 DM par mètre carré est loin d'être suffisant. "Ces estimations grossières montrent clairement que même si la situation financière se développe bien, de telles sommes d'argent ne peuvent être rassemblées par le secteur public." Cela signifie-t-il la fin de la possibilité d'une véritable réforme radicale? Car une expropriation sans dédommagement ne serait exécutable ni juridiquement ni politiquement et est aussi non souhaitable.

On doit tout d'abord être clair sur ce qui devrait être dédommagé. Cela peut seulement être le montant que le propriétaire actuel a dû dépenser lui-même pour acquérir la terre. Lors d'un tel règlement, tous les utilisateurs des sols seraient traités comme s'ils avaient été propriétaires de la propriété dès le début. Par contre, il ne serait pas nécessaire de compenser l'intérêt sur le capital investi souvent cité. Il a déjà été indiqué que la contre-valeur équivalente à l'intérêt a déjà été savourée dans l'utilisation elle-même. Ceci contrairement à l'épargnant, qui obtient son intérêt en raison de la perte d'utilisation (NDT : de la somme prêtée). - La valeur marchande serait aussi non dé-dommageable, donc la valeur qui est présentement usuelle sur le marché si le bout de terrain était vendu. Il s'agit donc d'une valeur hypothétique à laquelle le propriétaire de la propriété n'a pas contribué, mais qui provient uniquement de l'environnement social. Parce qu'avec cela ne sera détruit aucun résultat de prestation, il n'y a aussi pas d'obligation de dédommagement de la part de la communauté. Au contraire, il a été rendu clair que la réclamation

107

d'une valeur d'échange nuit durablement à la communauté. Mais contre la valeur d'échange parle aussi le fait qu'elle ne serait pas du tout remboursable pour tous ensemble, mais vaut seulement pour le cas particulier. (Comparé avec le marché boursier, la garantie de la valeur marchande exprimerait la garantie de la valeur



d'échange de la garantie du cours du jour. Mais ceci est complètement irréaliste car le cours du jour ne sera formé que d'une fraction des actions. Les crash boursiers apparaissent donc tout de suite quand un mouvement de masse s'installe par lequel tous veulent réclamer ce cours pour eux.) Et contre la valeur marchande ne parle pas en dernier, le fait qu'elle est une attente purement spéculative au moment de l'achat. Mais les valeurs spéculatives n'ont aucune garantie sur leur réalisation. Quiconque spéculé sur la hausse des prix des sols doit compter non seulement avec des changements économiques mais aussi juridiques et politiques. Chaque sensation du droit serait aussitôt retournée sur la tête quand on obtiendrait la garantie par la communauté du but spéculatif dont l'efficacité irait encore au détriment de celle-ci. - La seule objection juridiquement valable serait celle de l'inégalité de traitement. C'est donc aujourd'hui le problème de la prestation de dédommagement. Parce que justement elle ne concerne pas tout le monde, c'est pourquoi l'analyse au cas par cas intervient et à cause de cela la valeur marchande doit être mise à contribution. *Un basculement général de la propriété d'actif/ patrimoniale à la propriété d'usage devrait, par l'obligation générale d'indemnisation qui en résulterait, placer hors de force la valeur marchande/d'échange en tant que mesure individuelle.*

En moyenne, les coûts d'acquisition sont bien en deçà des valeurs de marché extrêmement élevées d'aujourd'hui. Cela est pendant principalement de la façon dont on procède avec la possession ancienne ou la propriété héritée. En soi, vaut aussi ici, que donc la contre-valeur reposait dans l'utilisation même. Néanmoins, on pourrait s'entendre sur une valeur de dédommagement minimale qui, toutefois, ne devrait pas dépasser 20% de la valeur marchande.

aussi des investissements qui améliorent la valeur, mais toutefois pas ceux qui préservent la valeur. Cette demande de dédommagement sera examinée et certifiée par la

108

société de portage. - Mais d'où celle-ci devrait prendre l'argent? Pour la suite de l'étude, nous supposons tout d'abord que l'argent est disponible. Cependant, la prestation de dédommagement s'écoulant au propriétaire jusque là sera toutefois liée à un but. De telle sorte qu'elle devra être utilisée en premier rang pour le remboursement des hypothèques encore existantes sur le bien immobilier d'ensemble : une scission dans le sens que le bien sera compté au capital propre libre de charge et les hypothèques seulement comptées à la maison, n'est pas autorisé. Au propriétaire apparaît en cela aussi peu de dommage qu'à la banque. Car quand le prix du sol est éliminé et pour le même montant la dette hypothécaire sera amortie, alors le degré de couverture du crédit s'améliore. - L'argent refluant aux banques serait maintenant mis à la disposition des sociétés de portage en tant que crédit d'ensemble et garanti la capacité de paiement précédemment supposée. Avec cela se ferme le cycle. Ceci est aussi nécessaire en technique monétaire, car une poussée de liquidité monétaire de plusieurs centaines de milliards de DM secouerait énormément la situation monétaire. Ainsi, s'écoulent au marché monétaire libre seulement des montants à hauteur des amortissements annuels.



Les crédits des sociétés de portage devront évidemment porter des intérêts. La réglementation légale de la propriété d'usage et de la taxe sur l'utilisation assurent la sécurité totale du crédit pour les banques - Les paiements d'intérêts sont financés par la taxe d'utilisation, qui doit être payée par chaque propriétaire d'usage. Un taux d'intérêt spécial pourrait être convenu pour ce projet de réforme avec l'aide de l'État et de la Bundesbank, qui reposerait considérablement sous les taux d'intérêt maximaux actuels. Au moins un pour cent pourrait être détourné pour le remboursement. (Pour le type de projet, vous devrez supposer qu'au moins les instances de l'État et la banque centrale permettent le plein soutien, il s'agit quand même d'une contribution significative à l'assainissement de la société.) Dans ce cas, ne se produirait en moyenne aucun changement de charge, à savoir que l'intérêt et le remboursement de la prestation de dédommagement ne chargeraient pas plus fortement les propriétaires jusque-là que l'achat l'a déjà fait. Mais même quand un intérêt spécial ne viendrait pas en l'état et que l'amortissement

109

serait pour cela relevé d'un point de pourcentage cela correspondrait à un renchérissement en une fois du prix entre 10% (au taux hypothécaire de 10%) et 16% (au taux hypothécaire de 6%) pendant la durée du prêt. En pratique, cependant, cela signifie un arrêt du prix des terres.

Pour le déroulement du projet, la période de remboursement n'a aucune importance en soi, en dehors que les intérêts doivent être trouvés sur un temps plus long. Une période significative pourrait être celle d'une génération. Ainsi, la nouvelle loi foncière serait une véritable *œuvre de génération*, un *contrat de génération*. Comme la taxe d'utilisation est une taxe permanente, elle fonctionne comme une annuité constante. En supposant un taux d'intérêt contractuel de 5% entre les sociétés de portage et les banques, un taux d'amortissement de 1,5% serait suffisant pour le remboursement du dédommagement d'ensemble dans les 30 ans. En supposant un taux d'intérêt de 8%, même des taux d'amortissement de 0,9% produiraient le même résultat. - Pendant ce temps, la taxe d'utilisation n'est pas vraiment libre socialement, mais reste encore piégée aux effets de la loi foncière précédente. Ce n'est qu'après le remboursement que tous les revenus de la taxe d'utilisation s'écoulent à des tâches d'utilité commune.

Une question ouverte ici est la perte de revenus que les institutions publiques ont jusqu'ici obtenus des conditions foncières (bénéfices, héritage, impôts sur le patrimoine et sur le revenu, ainsi que diverses taxes). Ces chiffres ne sont pas encore disponibles en raison de la complexité de la couverture. En un mot, cependant, les considérations suivantes peuvent être faites :

- I. Sans aucun doute, les encaissements mentionnés ci-dessus disparaîtront. Probablement se donneront aussi des pertes de taxe, puisque les valeurs ne se tiennent plus au point central.
3. Mais pour cela disparaissent aussi les prestations de dédommagement pour des utilisations publiques. Malgré tout, plus de 55% des surfaces construites sont utilisées entre autres pour les voies de circulation, les voies ferrées, les parcs et



les cimetières, les aérodromes.

4. Une grande partie des encaissements sera à dépenser par l'administration et l'imposition de la propriété foncière. Ces fonctions

110

seraient grandement simplifiées. Cependant, les avantages en termes d'aménagement du territoire et de planification des villes et des communes peuvent par contre être difficiles à chiffrer.

Le besoin de compensation du secteur public peut être couvert de diverses manières. Pour l'une, la taxe d'utilisation pourrait être instaurée plus élevée que nécessaire pour les intérêts et le remboursement du dédommagement. Un contrat favorable des taux d'intérêt avec les banques créerait de préférence cet espace de jeu. Pour une autre, l'amortissement pourra aussi être étendu. Si par exemple pour un taux d'intérêt supposé de 5%, une période d'amortissement était portée de 30 à 37 ans, alors déjà 0,5% serait disponible à cette fin. Une troisième possibilité est montrée par l'évolution de l'inflation. Un ajustement de seulement 50% de la taxe d'utilisation annuelle aux évolutions respectives de l'inflation, puisque les montants du prêt restent nominaux, rendrait disponible une part croissante de cette taxe pour une compensation des encaissements.

La hauteur nécessaire de la taxe d'utilisation doit s'orienter dans la phase de dédommagement au minimum sur la charge par l'intérêt et l'amortissement. Aussi loin, elle correspond à la valeur d'achat *moyenne* des parcelles de terrain. Aux 50 DM par mètre carré précédemment mentionnés, cela représenterait par un taux d'intérêt de 5% et 1,5% de taux d'amortissement, une charge de 6,5% ou 3,25 DM par mètre carré, en supposant un prix quadruple de 200 DM / m², conformément de 13 DM / m².

Un montant disponible se tenant à disposition pour un amortissement supplémentaire, un règlement exceptionnel d'encaissement ou aussi des tâches supplémentaires pourrait résulter des considérations suivantes. Le montant d'achat soumis à dédommagement est donc la base de calcul, à laquelle le propriétaire s'est reconnu économiquement. Qui a donc acheté à la dernière valeur marchande, recevrait certes cette somme comme valeur de dédommagement, mais devait aussi payer une taxe d'utilisation en % de cette valeur. C'est différent avec celui qui, il y a peut-être des décennies, a acheté une parcelle de terrain à bon marché. Si là la taxe d'utilisation s'orientait au montant du dédommagement, ainsi l'avantage se poursuivrait toujours. - Étant donné que la taxe d'utilisation a été en fait justifiée/fondée tout autrement

111

et a été seulement liée par la nécessité de dédommagement aux prix d'achat jusqu'à présent, ainsi il est plausible qu'elle ne peut pas suivre le règlement du prix d'achat vers le bas. Si la taxe d'utilisation est maintenant déterminée en fonction des revenus et des conditions d'utilisation actuels, alors une partie de la taxe fournie par les propriétaires, qui ont été dédommagés en dessous de cette valeur capitalisée, reste encore librement disponible à hauteur du montant de la différence de la taxe fournie.



Si on embrasse du regard ce contexte de technique monétaire, alors il s'avère que l'un ou l'autre jugement sur la non-finançabilité n'est pas correct. Il n'est justement pas du tout nécessaire de rassembler en une fois un tel montant énorme de par ex. 1 200 milliards de DM. Il s'agit beaucoup plus pour l'essentiel d'une entrée comptable en anneau qui initie simplement une inversion du processus de répartition. Il est vrai qu'au début l'intérêt payable aux banques prévaut. Avec chaque année qui passe, cependant, la part d'amortissement de la taxe d'utilisation augmente, de sorte que la direction du flux s'inverse lentement en faveur de la communauté. La facture a justement en premier alors une pertinence, quand à côté de la dépense de dédommagement on place aussi l'encaissement de la taxe d'utilisation.

Les chiffres mentionnés ici sont tous seulement des exemples, mais pas complètement en l'air. Les vraies valeurs doivent être établies lorsque la discussion a atteint un stade plus avancé. La seule chose importante est l'idée qu'une telle étape est réalisable dès que vous remplacez la valeur marchande par la valeur d'achat. (Une régulation de la valeur de marché mettrait pratiquement en place un processus catastrophique de fabrication d'argent à hauteur de la différence spéculative.) Mais les valeurs d'acquisition sont aujourd'hui déjà enregistrées dans l'économie politique.

Impact sur les concernés

Puisque chaque citoyen est en quelque sorte affecté par la question foncière, l'impact potentiel sur sa propre situation est habituellement le centre d'intérêt. De la multitude d'intérêts, doivent être distingués quelques-uns, mais les caractéristiques.

112

Municipalités et villes : les effets les plus bénéfiques sont pour les communautés locales. D'une part, la planification de l'utilisation et de la mise en valeur des terres devient plus facile, car la part de terres est libre de toute demande d'indemnisation. - De la terre non construite deviendra libres, car de taxe d'utilisation par manque de dédommagement de prix d'achat sera encore réglée uniquement par ceux qui ont un intérêt d'utilisation à court terme. En cas de doute, elle sera remise ou respectivement retournée à la société de portage. - Dans le cas des concessions foncières des municipalités, la suspicion de traitement préférentiel disparaît, car la terre est devenue dépourvue de patrimoine/d'actif. - La partie libre de la taxe d'utilisation est utilisée pour financer les dépenses sociales précédemment financées par les municipalités. Cela conduit à un soulagement significatif à long terme des ménages jusqu'à présent. (L'ordre de grandeur serait de nouveau à discuter dans les chiffres déjà mentionnés à plusieurs reprises. En supposant une prestation de compensation de 1200 milliards de DM cela se traduirait par une orientation initiale à ce chiffre de la taxe d'utilisation, une somme annuelle de 78 milliards de DM à 6,5%.) Quelle doit être la perte totale d'encaissements par rapport à la loi foncière et fiscale précédente? La compensation correspondante a déjà été discutée dans la section



précédente. - Le prix éliminé des terrains permettrait également d'éviter les usages spéculatifs non désirés et les asymétries sociales (seules les banques et les compagnies d'assurances peuvent se permettre des centres-villes !). - Si les sociétés de portage obtiennent des structures juridiques publiques, une grande partie de l'autogestion par les citoyens serait aussi regagnée.

À ce stade, il convient de souligner à nouveau que le transfert des anciens droits de propriété aux sociétés de portage (ou aux municipalités et aux villes) entraîne initialement *des droits silencieux*. Cela signifie que le rôle du propriétaire sera perçu en premier alors quand la chaîne de transferts d'un propriétaire d'usage de l'immeuble à l'autre sera interrompue. La société de portage reste donc généralement à l'arrière-plan, c'est-à-dire que le propriétaire de l'usage ne peut être menacé par une influence bureaucratique permanente. Les contrats d'utilisation doivent également être conçus en conséquence.

113

Possesseur de maison individuelle : Le propriétaire jusque là devient automatiquement le propriétaire de l'usage. Rien ne change pour la situation d'habitat. - La *propriété de la maison* elle-même reste maintenue, y compris selon le droit patrimonial, et elle peut être vendue sans condition, ce avec quoi la propriété l'utilisation sur le terrain va également automatiquement à l'acheteur. - La maison peut également être léguée à tout moment. Seul le sol lui-même ne représentera plus une valeur héréditaire et rendra ainsi inutile certains conflits d'héritage. Le fardeau des décaissements pour l'héritage de parcelle de terre disparaît. - Les dépenses pour l'acquisition de la parcelle sont restitués à Heller et Pfennig (NDT au centime près) à la personne qui a acheté sa parcelle de terre. - En cas de nécessaire changement de résidence, la maison est beaucoup plus facile à vendre, car le financement de la part du terrain disparaît.

Locataire : Pour le locataire, le prix du terrain arrêté conduira à un réel soulagement, puisque le prix du terrain est éliminé et remplacé par la taxe d'usage. Cela sera perceptible surtout dans les villes avec leurs prix des sols extrêmement élevés. Étant donné que la taxe d'utilisation doit d'abord être utilisée pour compenser la situation antérieure, il y aura initialement peut-être moins de réductions qu'un arrêt de la charge du sol. Mais même le gel partiel des loyers est déjà un pas en avant significatif. - La taxe d'utilisation est publique et peut, comme pour les coûts supplémentaires, être indiquée séparément, de sorte qu'elle reste transparente en tant que facteur de coût. - L'augmentation des loyers serait déjà limitée par le fait que la construction serait plus facile sans coûts d'acquisition foncière. Sans les coûts d'acquisition des terres, par ex., la construction de maison particulière ou d'habitats coopératifs est beaucoup plus facile. Des modifications de la taxe d'utilisation pourraient également favoriser ces évolutions. - Le soulagement du marché des capitaux par l'élimination du financement des sols libérerait les capitaux pour les immeubles eux-mêmes et pourrait ainsi fournir une contribution significative au financement de construction de logements. La construction de logement pourrait recevoir de nouvelles impulsions.

114



Commerce et industrie : Tout d'abord, vaut ici que la modification des droits fonciers fait de l'ancien propriétaire le propriétaire de l'usage. La préservation de l'investissement n'est pas affectée, ainsi que la vendabilité. - Dans l'ensemble, la situation des entreprises s'améliore car elles n'ont plus besoin de lever des fonds pour le sol. Cet allègement du financement se fera sentir avant tout pour les jeunes entreprises, pendant que les entreprises plus anciennes ne peuvent plus voir des «réserves silencieuses» dans les parcelles. - Puisque la taxe d'utilisation est liée au présent, elle élimine les distorsions concurrentielles habituelles. Comme la taxe d'utilisation peut inclure des composants de contrôle social, il est par exemple possible de promouvoir certains développements tels que la production à faible émission, etc. - De la terre de réserve reste aussi disponible, quand aussi par une taxe d'utilisation. Avec cela les entreprises ne garderont que la terre de réserve qui sera probablement vraiment nécessaire. Le stockage ne fait plus sens car aucun actif/patrimoine se crée. - Comme la terre n'est plus un investissement, l'avantage actuel des banques et des compagnies d'assurance, qui peuvent simultanément utiliser l'acquisition de terres comme un investissement et sont donc parmi les forces motrices des prix, se perd. L'effet contraignant l'activité professionnelle serait au moins considérablement freiné dans les villes.

Construction et immobilier : Fondamentalement, par le soulagement de la hausse des prix du sol, l'activité de construction est facilitée et favorisée. La croissance ou la suffisance des volumes de construction constituent la base de ce secteur économique. - Les terrains ne sont plus négociables et disparaissent donc en tant qu'objet de commerce pour les sociétés immobilières. Par contre, le commerce ou le courtage d'immeubles/biens immobiliers reste. - La mauvaise habitude d'acheter des terrains pour sécuriser l'activité de construction serait également éliminée. L'élimination de ce lien est souhaitable. - Bien sûr, des ensembles de bâtiments entiers pourraient être planifiés et réalisés par des sociétés construction ou immobilières. L'attribution de terrains dans des terrains non aménagés par la société de portage doit toutefois

115

être décidée selon l'objet planifié. - Aucun dommage de patrimoine n'apparaît à l'ensemble de l'activité par les prestations de dédommagement. De toute façon, les valeurs d'anticipation spéculatives ne sont pas incluses dans les livres comptables selon le principe de la valeur la plus basse.

Banques, assurances et fonds de pension : une inscription de foncier au crédit est ni possible ni nécessaire à l'avenir. Le remboursement des valeurs foncières antérieures libère à long terme d'énormes capitaux disponibles à des fins d'investissement, par ex. pour le logement. - Le danger constant de la hausse des taux d'intérêt hypothécaires et donc la surcharge soudaine en particulier du propriétaire explique la quantité importante de parts de terre sans remplacement. - Ici aussi, toutes les valeurs réellement investies seront remboursées. Ainsi, si le principe de la plus faible valeur a été respecté jusqu'à présent, aucun trou d'équilibre ne se produira ! Seules les réserves silencieuses espérées sont éliminées. - Comme la compensation provient principalement du remboursement des hypothèques, le ratio de fonds propres augmente et le risque



de la banque pour le bien immobilier/l'immeuble s'améliore. Le crédit aux sociétés de portage est couvert par la loi. - Toutes les factures qui s'appuient sur la hausse future des prix des sols, sont aussi insignifiantes que les réserves silencieuses supposées, aussi loin qu'on possède du sol. - Une détérioration effective de la situation de la banque se produit seulement là où des privilèges immobiliers ont été enregistrés, ce qui a permis de sécuriser des prêts qui n'ont rien à voir avec l'acquisition de terrains. Pour cette partie des prêts pratiquement non garantis, un fonds de sécurité entre les banques pourrait être formé pour une période de transition.

Organismes publics et sans but lucratif : Étant donné que ces installations desservent de toute façon déjà le grand public, une taxe d'utilisation ne serait pas nécessaire.

Agriculture : Surtout dans l'agriculture, qui exige un lien particulièrement étroit du paysan à la terre, devrait encore une fois être accentué que la régulation de la succession peut et devrait survenir par le paysan lui-même

116

Seule la vente et la mise en gage ainsi que les baux permanents de parts du sol deviennent obsolètes. - Par l'élimination du prix du sol, le règlement de la succession est beaucoup plus facile, la gestion/mise en valeur ultérieure est beaucoup plus facile par le prix d'acquisition considérablement réduit. Le prix d'acquisition sera inévitablement basé sur la valeur du rendement de la ferme et atteindra ainsi une échelle raisonnable. (En Suisse, en milieu rural, on tient deux à trois fois la valeur des gains pour un prix acceptable, qui comprend généralement les bâtiments, mais pas l'inventaire. En fait, cependant, aujourd'hui, est réclamé de huit à dix fois plus cher.) Par la valeur minorée et le lien à l'utilisation, le règlement de la succession lors des héritages est rendu plus facile. Des questions telles que l'éducation des enfants ou la prise en charge du vieil agriculteur doivent être examinées dans le contexte de la réglementation actuelle en matière d'assurance. - Une taxe d'utilisation pourra, mais n'a pas à être perçue pour les exploitations agricoles. Cela déjà pas, car le type d'augmentation salariale garantie collectivement dans notre société fait que les revenus agricoles sont toujours en retard. Cependant, il serait également possible d'utiliser une taxe d'utilisation pour parvenir à une péréquation des revenus dans l'agriculture (par exemple, les agriculteurs de montagne ou de vallées) ou de réduire le ratio dette / fonds propres de l'agriculture à travers une opération d'allègement de la dette. - L'élimination des gains d'actifs rend les questions de zonage beaucoup plus faciles à discuter. Les arrondissements/optimisation des domaines serait également plus facile, car aujourd'hui presque plus personne laisse la terre à l'autre de façon permanente, car il s'attend à des augmentations ultérieures de la valeur. Toutefois, il n'y aura plus de profits de changement de destination des sols.

Surtout en zone rurale, on connaissait très bien la propriété commune (encore très répandue en Suisse), qui accorde à chaque individu une utilisation, mais pas un pouvoir de disposition juridique patrimonial. Aussi le fait qu'une grande partie des terres rurales se tiennent en rapports de location montre qu'il s'agit là



de propriété d'utilisation et non de la propriété patrimoniale dans le cas de vente. Oui, la vague perspective d'une

vente empêche pratiquement l'apurement des conditions d'utilisation dans ce cas.

Résumé

La transmission de la terre dépourvue de prix d'achat réveille chez maints concernés le sentiment de malaise d'être restreint dans sa liberté de droit « La propriété est le droit non limité à une chose, de procéder librement avec elle ... ». En revanche, il faut souligner ici encore une fois que cette prétendue liberté conduit à la non liberté de l'autre. Mais l'exercice d'un droit ne peut pas trouver son sens en cela de le mettre en suspend pour d'autres.

Dans l'ensemble, les avantages d'un tel changement du droit du sol peuvent être résumés comme suit :

1. Avec l'introduction de la non vendabilité, cela signifie la conversion de la propriété existante en une propriété d'utilisation, le prix du sol est immédiatement gelé. La limite inférieure forme à cela la prestation de compensation légale nécessaire aux acheteurs de sol jusqu'à présent.
2. Les processus d'indemnisation nécessaires peuvent être conclus à l'intérieur d'une génération. Tous sont impliqués dans la remise en état des conditions; un assainissement à la charge de peu/d'une minorité n'a pas lieu. La question de la durée de l'assainissement ne joue aucun rôle significatif dans l'efficacité de la solution dans le présent.
3. Les moyens d'investissement seront orientés dans le but d'une utilisation, par exemple, logement, et pas déjà utilisé pour l'acquisition de sol.
4. Tous les utilisateurs seront soulagés dans une large mesure de la part croissante des coûts du sol. En cela, la différence déformée entre la possession ancienne et la nouvelle ne jouera plus aucun rôle.
5. Les prix d'achat manquants du sol écartent la problématique du dédommagement jusqu'à présent. Cela permet de mettre en œuvre l'aménagement du territoire et le zonage d'une manière complètement différente.

6. Les prix d'achat pour des droits d'utilisation des sols représentent une redistribution constante du social vers le privé. La nouvelle réglementation d'une propriété d'usage conduit à ce que la taxe d'utilisation soit utilisée à des fins sociales et devienne ainsi une ressource importante pour certaines tâches sociales. La taxe d'utilisation remplace en cela uniformément l'abondance des charges, liées au sol, précédentes sans reprendre en cela les aspects purement fiscaux.

7. Les fonds de capital-argent ne peuvent plus s'accumuler au sol. Ainsi, une congestion de moyens financiers indésirable pour des raisons de technique de cycle monétaire n'est plus possible dans ce domaine. Il n'y aura plus de " crédit



réel ".

Dans ces considérations, seules les questions fondamentales et leurs solutions possibles ont été discutées. Il y a beaucoup d'alternatives ou de modifications. Les exposer ici ne ferait que gêner la vue des étapes essentielles de la solution. Surtout, à un stade ultérieur, les effets sur les lois et règlements en vigueur devront être examinés et les propositions d'amendements correspondantes rédigées (par exemple, BGB, droit fiscal, droit bancaire, etc.).

119

La loi sociale principale - L'altruisme comme force de formation sociale

Le salut d'un ensemble d'humains travaillant ensemble est d'autant plus grand que l'individu s'approprie moins le produit de ses prestations, c'est-à-dire qu'il en cède plus à ses collaborateurs, et que ses propres besoins sont satisfaits non par ses prestations, mais par celles des autres".

R. Steiner : Loi sociale principale - Science de l'esprit et question sociale

Marchés fictifs pour le travail et les entreprises

Avec l'avènement de l'économie basée sur la division du travail, deux questions, qui sont intimement liées et auxquelles il n'a pas été répondu de manière satisfaisante jusqu'à aujourd'hui, se sont retrouvées au centre de l'actualité : Quel rôle joue le travail humain ? Et quelle doit être la forme juridique des entreprises en tant que lieu de coopération/travail en commun ? Depuis l'entrée en vigueur des droits universels de l'humain, il n'est plus possible de se référer aux anciens droits de la société et d'états sociaux, dont l'acceptation allait encore de soi à l'époque de l'immaturité individuelle, pour répondre à ces questions. Le nouvel État de droit se fonde de manière conséquente sur l'égalité juridique et ne doit pas avoir pour conséquence d'engendrer ou de favoriser de nouveaux rapports de domination. Or, c'est précisément ce qui s'est produit dans le domaine du travail.

En Europe et en Amérique, les rapports de servitude et d'esclavage ont perduré jusqu'au 19^e siècle, notamment dans le domaine de l'agriculture, ce qui est intéressant. Le succès de combattants de la liberté engagés comme von Stein ou Lincoln a permis de faire un énorme progrès en dissolvant une fois pour toutes ces anciennes structures.

120

Transposé à la vie professionnelle moderne, cela signifie que les relations de travail peuvent désormais être fondées et organisées exclusivement par un contrat entre égaux. Celui qui n'a pas encore été formé théoriquement arriverait tout naturellement à la conclusion que l'entrepreneur et l'ouvrier, le chef de travail et le prestataire de travail, sont juridiquement sur un pied d'égalité en tant que collaborateurs et que le salaire respectif est une part du résultat élaboré en



commun.

Au lieu de cela, une autre évolution s'est produite. La propriété privée de fonds et sols, qui n'est apparue que vers la fin du Moyen-Âge, est devenue le point de départ de l'organisation des entreprises de notre époque. On a négligé de développer de nouvelles formes sociales de propriété pour les nouveaux rapports de production de l'économie de la division du travail. Ce ne sont pas les personnes qui travaillent ensemble qui sont devenues propriétaires de la "personne morale" qu'est l'entreprise, mais uniquement les personnes qui fournissent le capital de garantie de fondation. Tous les revenus de l'entreprise leur appartiennent donc aussi. De son côté, le propriétaire décide et convient, mais désormais selon les règles du "marché du travail" nouvellement inventé, de la part qu'il reverse à ses collaborateurs sous la forme d'un salaire. *Les collaborateurs et les associés sont devenus des travailleurs et des salariés.*

Le fait que les différentes formes d'entreprises soient considérées, en termes de droit de propriété, exclusivement sous l'angle du capital, a aussi permis d'acheter et de vendre des entreprises, et donc des "personnes morales", comme une marchandise. C'est précisément à l'heure actuelle que la vénalité, au lieu de la libre coopération, a déclenché une énorme vague de concentration. Tous les contrats de travail sont automatiquement repris, de sorte qu'une entreprise peut aujourd'hui être vendue du jour au lendemain à de nouveaux propriétaires. *La libre vente des entreprises entraîne donc aussi la vente d'humains.* Mais il ne s'agit là que d'une variante moderne du servage, que nous pensions pourtant avoir aboli. La raison en est évidente : une fois de plus, les formes juridiques (entreprises) et les relations juridiques (employés) ont été transformées en marchandises que l'on peut vendre sur des marchés propres ,

121

le marché des droits de propriété des entreprises, par exemple la bourse des actions, et le marché du travail.

Ces dispositions, qui ont entre-temps été inscrites dans la loi, ont provoqué d'immenses malheurs dans le monde. De profonds fossés ont été creusés entre les entrepreneurs et les employés, qui ne permettent guère de les combler. Avec les conventions collectives habituelles d'une durée de 1 à 1,5 an et les rituels de négociation de plusieurs mois entre "employeurs" et "syndicats" nécessaires à leur conclusion, la vie professionnelle devient un conflit social permanent. Mais comment la volonté sociale peut-elle se développer si les personnes concernées doivent constamment se battre pour leurs conditions de travail et leur salaire ?

Le marché fictif des entreprises (capital réel) sera à nouveau abordé dans le cadre du chapitre sur l'argent (voir ci-dessous), mais ne sera pas approfondi ici. En revanche, le thème du marché fictif du travail fait maintenant l'objet d'une contribution qui ne constitue pas un traitement systématique de la problématique du marché, mais qui veut montrer des voies vers une nouvelle compréhension du travail. Le point de départ est ce que l'on appelle la "loi sociale principale" : "Le salut d'un ensemble d'humains travaillant ensemble est d'autant plus grand que l'individu ne revendique pas pour lui-même le produit de ses prestations, c'est-à-



dire qu'il cède une plus grande part de ce produit à ses collaborateurs, et que ses propres besoins ne sont pas satisfaits par ses prestations, mais par celles des autres" (Rudolf Steiner dans : *Geisteswissenschaft und soziale Frage - science de l'esprit et question sociale*).

"Un idéal moralement élevé, mais trop idéaliste et donc éloigné de la réalité" - il n'est pas rare que les "praticiens" portent ce jugement sur la loi sociale principale. Au contraire, l'article suivant aimerait justement attirer l'attention sur l'aspect pratique de cette "loi", à condition que l'on veuille, à travers les phénomènes actuels et les comportements qui se manifestent à la surface de la vie sociale, atteindre sans préjugés le noyau spirituel de l'être humain et ses possibilités et nécessités de développement en tant que réalité dans

122

un sens plus englobant. Vivre en pratique signifie alors explorer ses forces germinales et travailler à leurs conditions de croissance et d'épanouissement.

Maturité individuelle et tutelle sociétale

L'ancrage des droits universels de l'humain dans la plupart des constitutions de notre planète peut être considéré à juste titre comme un grand acquis de l'humanité moderne. Et la lutte pour leur application dans la vie quotidienne, qui est encore loin d'être évidente partout, exige des efforts supplémentaires. Ces droits généraux de l'humain expriment le fait que l'humain moderne devient mûr pour pouvoir se donner lui-même la direction et le but de sa vie. Ce n'était pas le cas dans les temps anciens. Plus nous remontons dans le temps, plus l'individu est encore enveloppé dans des groupements humains liés par le sang. La direction et le but de l'individu, de la religion à l'activité économique, étaient régis par la communauté respective. Celle-ci était à son tour inspirée par des puissances supérieures qui se manifestaient dans des personnes préparées par un entraînement particulier ou vivant dans des liens de sang choisis. L'effet des anciennes communautés culturelles, qui enveloppent encore l'individu, a conduit à l'impressionnante unité de tous les domaines de la vie, qui peut encore nous toucher aujourd'hui. Les humains d'autrefois n'ont pas ressenti cela comme une restriction de leur personnalité, de même qu'un enfant ne ressent pas son environnement de vie réglé comme un manque de liberté, et qu'il a même besoin de cet être réglé de l'extérieur pour son développement jusqu'à ce qu'il soit suffisamment "mature" pour se donner lui-même ces règles.

De même que l'on ne parvient pas à une vision correcte des conditions antérieures si l'on remonte dans le passé avec la conscience actuelle de l'émancipation, de même on ne trouve pas d'organisation moderne de la vie sociale si l'on veut porter à l'avenir l'idée d'unité des anciennes communautés. L'émancipation de tous les humains signifie une transformation complète/un retroussement complet

123

de la relation entre l'individualité et la communauté. Avec la déclaration de majorité, l'aspiration à l'indépendance libre arrive à un certain point final. Il s'agit maintenant de faire de la liberté acquise le point de départ de la vie individuelle et



sociale.

D'abord de manière isolée, mais avec une rapidité épidémique depuis la Première Guerre mondiale, toutes les institutions sociales ont été soumises à la légitimation démocratique de citoyens majeurs, privant ainsi de tout pouvoir ceux qui se sentaient jusqu'alors appelés à diriger les humains par un mandat surhumain, "par la grâce de Dieu". La nouvelle instance de décision est la majorité démocratique. Celle-ci conduit à une uniformisation artificielle dans chaque domaine de la vie qu'elle saisit : l'égalité dans la maturité devient une égalité d'opinions et d'intentions. L'État de droit créé par le citoyen responsable et pour le citoyen responsable se transforme automatiquement, au nom de la majorité, en oppresseur des minorités, dont la formation la plus extrême, mais la plus naturelle, est l'individu, l'individualité elle-même. Cette contradiction d'une société moderne basée sur la démocratie ne peut être résolue que si la collectivité, qui tend à l'uniformisation, se retire de tous les domaines de la vie dans lesquels des personnes conscientes et responsables peuvent et veulent créer elles-mêmes des institutions viables.

Ce qui relie les individus en une communauté moderne n'est plus de l'ordre du contenu, mais se manifeste dans la diversité des possibilités d'épanouissement de l'activité individuelle. Si l'on cherche encore à imposer une unité de fond de la communauté à l'aide d'institutions démocratiques, même après l'émancipation de tous les humains, les anciens trônes de l'époque de la non-municipalité sont restaurés et occupés "par la grâce du peuple" par des dirigeants en habits bourgeois, pour lesquels le fait d'être majoritaire est l'argument le plus fort et justifiant toute action. Et plus ceux-ci, s'appuyant sur la légitimité de la majorité, font valoir leurs propres opinions et intentions, plus ils font des droits généraux de l'humain leurs droits particuliers. L'

124

objection selon laquelle beaucoup d'humains ne savent pas encore faire un usage responsable de leur liberté et que, par conséquent, les réglementations communes doivent leur servir de soutien, ne doit en aucun cas servir de justification pour empêcher les initiatives individuelles.

D'un côté, la communauté démocratique doit donc, si elle veut transformer la maturité de tous les citoyens en réalité sociale, offrir un espace de liberté pour l'expression autogérée des impulsions de vie individuelles et spirituelles. La liberté s'ajoute à l'égalité. Cela vaut tout d'abord aussi pour l'autre facette de la communauté, la vie économique, car les capacités et les besoins sont tous deux des expressions de l'être individuel. Notre prospérité montre à quel point la libération du potentiel individuel dans le cadre de la division du travail a conduit à un développement considérable de la productivité.

La liberté des capacités et des besoins ainsi que les réglementations découlant de l'égalité des droits, par exemple en matière de conditions de travail, ne suffisent toutefois pas à fonder une vie économique moderne. D'une part, c'est la division du travail elle-même qui exige une collaboration en fonction des divisions réalisées. Comme la division du travail a pour autre conséquence que mes



prestations ne sont plus du tout destinées à mes besoins, que mes prestations doivent d'abord être échangées avec celles d'autres personnes par le biais de la vente et de l'achat, la question d'un prix *équitable* et avec cela d'une répartition socialement juste des fruits de la collaboration . L'État démocratique se trouve également confronté à une contradiction dans ce domaine. S'il laisse libre cours à l'impulsion de liberté de l'individu sous la forme d'une expression illimitée de son égoïsme, celui-ci aura tendance à utiliser pour ses besoins le plus possible de ce que ses capacités ont créé. Comme il doit exiger des autres le fruit de son travail, la liberté de l'individu se transforme, du point de vue social, en égoïsme revendicatif et détruit les bases de la collaboration. Mais si l'État voulait, pour des raisons d'égalité, préserver le bien-être de tous de tout dommage, il faudrait démocratiquement réduire considérablement les droits individuels

125

et avec cela générer un processus de déresponsabilisation dans le domaine économique. La discussion de savoir si la vie économique peut être le seul champ d'action de l'égoïsme individuel ou si elle doit être réglée collectivement par la société, domine la science économique depuis son existence.

Les deux questions, celle de la forme de collaboration et celle de la répartition équitable des prestations, sont intimement liées, tout comme les capacités et les besoins sont les deux faces d'un même être. Le conflit évoqué ne peut être résolu que si, dans la vie économique, un comportement individuel orienté vers le bien-être de l'ensemble des humains et donc vers la réalisation de la justice sociale prend place jusque dans l'organisation des institutions sociales. On peut appeler un tel comportement la fraternité. La fraternité est le complément de l'égalité juridique dans le domaine de la vie économique. Comme la liberté, elle est également une conséquence de la maturité, et sa mise en pratique est nécessaire si la dignité de l'humain doit s'affirmer dans la réalité sociale. La loi sociale principale décrit le comportement fraternel et ses conséquences pour les humains ainsi reliés entre eux. Le dogme de l'égoïsme s'y oppose.

L'égoïsme - une constante de la nature ?

La vie économique est le résultat d'un travail humain conscient et voulu et donc, dès le début, une partie de la culture humaine. Certes, les matériaux et les forces de la nature sont utilisés pour la production de biens et de services, mais les impulsions et les motifs du travail humain et du comportement économique-social proviennent de la vie de l'âme humaine. Ainsi, la science économique se situe d'un côté dans le domaine de la science de la nature et de l'autre côté dans celui des sciences de l'humain. Afin de devenir une science aussi exacte que possible, elle a très tôt recherché des rapports calculables dans la structure

126

des relations humaines, c'est-à-dire des "lois naturelles" de la vie sociale.

Sur quoi l'humain se base-t-il dans la vie économique ? A une époque où l'individualité s'éveille à l'autonomie, mais où elle est en même temps coupée de ses anciennes impulsions spirituelles et continue de se couper d'elles-mêmes, la



réponse était : "Vers elle-même". Interprétée à la lumière de l'image scientifique et matérialiste de l'humain, cette réponse témoigne de l'instinct de conservation et d'affirmation de soi de l'humain, qui lui permet de survivre dans la lutte pour l'existence : Cet instinct de survie est le plus fort de tous les instincts, l'avantage personnel est le motif qui lui correspond et qui est donc aussi le plus fort.

Avec la vue de l'"homo oeconomicus", l'humain qui recherche intérieurement et de manière compulsive tout avantage et le perçoit pour lui-même, on pense avoir trouvé un point fixe irrévocable au sein de l'entité humaine, qui est une constante naturelle commune à l'âme de tous les humains et qui est ainsi accessible à la calculabilité statistique, comme le sont les phénomènes naturels. "Le fait que les lois statistiques de l'économie reposent en fin de compte sur des dispositions et des actions humaines ne change rien à leur caractère (de loi naturelle, ndlr). Leur validité reste inébranlable tant que l'attitude de l'humain, déterminante pour les événements économiques, ne change pas. Cette attitude est l'instinct de conservation (égoïsme), c'est-à-dire la lutte pour l'existence économique et la recherche d'un avantage économique par tous les moyens autorisés, la volonté inflexible de ne pas céder gratuitement une chose dont on n'a pas soi-même le moindre avantage (par la division du travail, ndlr), mais que l'autre désire violemment pour une raison ou une autre, mais seulement contre le prix d'achat le plus élevé possible que l'on peut obtenir". Travailler pour les autres et partager avec eux serait donc, dès le départ, une dilution de l'instinct de conservation : "Celui qui travaille avec un camarade est déjà moins persévérant que celui qui jouit seul du fruit de son travail. S'il y a 10 -100 -1000 camarades, on peut aussi diviser l'instinct de travail par 10 -100 -1000;

127

Si toute l'humanité doit se partager le résultat, alors chacun se dit : mon travail n'a plus d'importance, il est ce qu'une goutte d'eau est à la mer. Alors, le travail ne se fait plus de manière instinctive ; la contrainte extérieure devient nécessaire". Et un autre auteur dit : "C'est l'intérêt personnel qui doit en premier lieu donner l'impulsion au travail. C'est pourquoi tout ce qui peut donner à cette impulsion plus de force et de liberté de mouvement doit être soutenu ... Tel est le principe dont il faut partir et qu'il faut appliquer avec une cohérence inébranlable, au mépris des indignations philanthropiques à courte vue et de la condamnation ecclésiastique" ;

L'humain était, est et restera probablement à l'avenir un "égoïste" - tout l'édifice de la science économique actuelle repose en fin de compte sur cet axiome non pas économique mais idéologique de l'essence de l'humain. Dans la mesure où un tel jugement s'appuie sur l'observation du comportement humain, on ne peut nier que l'égoïsme représente actuellement un motif omniprésent de l'activité économique. Or, le développement de la maturité est indissociable de celui de la raison synthétique humaine : l'action libre et la responsabilité ne sont pas concevables sans une conscience pensante. Et ce n'est qu'à partir de celle-ci que le motif de l'égoïsme, qui est une tendance instinctive, pourrait être remplacé par d'autres motifs. Mais alors, il devrait reposer dans la pensée humaine une force de transformation de l'être et de transformation sociale.



Égoïsme et division du travail

Le moteur de l'égoïsme économique, ce sont nos besoins, dont une grande partie est même si étroitement liée à notre corporéité que leur non-satisfaction remettrait en question notre existence corporelle. Nous sommes enchaînés à eux aussi longtemps que nous avons besoin d'une corporéité et que nous devons donc la conserver. Mais une autre question est de savoir si cet égoïsme de la corporéité nous

128

oblige à nous comporter de manière égoïste dans la communauté humaine, dans l'environnement social.

Tant que des impulsions communautaires supérieures/sur-ordonnées assignaient à l'individu sa place dans la vie et donnaient à son âme un emplacement spirituel, l'égoïsme était supportable pour la structure sociale, il avait même tendance à agir dans le sens de l'évolution du monde en vue de la séparation vers l'indépendance. Mais depuis que cette indépendance a été acquise et que le bien et le mal de la communauté dépendent du comportement de l'individu, l'égoïsme ne peut plus jouer le rôle d'une force sociale formatrice. C'est là qu'intervient l'une des plus grandes évolutions sociales des derniers siècles, la division du travail, dans laquelle l'individu ne travaille plus pour lui-même, mais pour les autres, que l'on appelle collectivement le "marché". Sa production ne lui sert plus qu'indirectement à satisfaire ses besoins, en se procurant par la vente les moyens financiers nécessaires à l'achat. Plus ce processus progresse, plus le principe qui y est inscrit se manifeste : tout ce que je produis est destiné à d'autres personnes ; tout ce dont j'ai besoin, d'autres l'ont produit pour moi. Au niveau de la prestation, ce principe est aujourd'hui largement réalisé. La division du travail, dans son geste social originel, oblige à donner sa prestation à d'autres personnes. Ce geste de donation est appelé altruiste, désintéressé, par opposition au geste d'égoïsme qui consiste à s'emparer/raffler pour soi. *La division du travail se révèle ainsi être une institution sociale, une "école de l'altruisme"*. L'individu ne peut pas faire autrement que de travailler pour la collectivité : "Ce n'est pas un dieu, ni une loi morale, ni un instinct qui exige dans la vie économique moderne l'altruisme dans le travail, dans la production des biens, mais simplement la division moderne du travail. C'est donc une catégorie tout à fait économique qui l'exige"⁴.

La division du travail seule ne suffit pas à faire de l'égoïste un altruiste. Comme l'égoïsme dans la vie économique semble fortement entravé au niveau des produits de la manière décrite (même s'il cherche de nombreuses voies pour arriver à ses fins),

129

il se concentre aujourd'hui sur le moment de *l'échange de prestations*, qui doit nécessairement avoir lieu. Dans *la vente et l'achat*, l'égoïste peut toujours tenter de tirer le meilleur prix possible de la situation de besoin de l'autre et ainsi déplacer le rapport d'échange des prestations humaines en sa faveur. Ce n'est plus dans le produit, mais dans le prix et le salaire que l'égoïsme s'exprime actuellement. C'est



là que nous devons ensuite le traquer.

Le "principe économique" - développement de la productivité et contre-productivité

Atteindre un rendement maximal avec un minimum d'efforts" - ce principe est souvent érigé en credo de l'"homo oeconomicus", à l'aide duquel il veut et peut atteindre l'optimum de ses aspirations d'avantages. Ce principe dépend précisément du domaine de la vie dans lequel il doit s'appliquer.

S'il est appliqué à la production de biens et de services, sa fécondité apparaît immédiatement. En effet, appliqué de manière conséquente, il produit les effets suivants :

1. Il permet d'économiser le plus possible de matériel, de capital et de travail humain.
2. en améliorant le rapport entre l'utilisation et le résultat, il améliore la productivité et crée ainsi des possibilités de production supplémentaire.
3. il augmente les possibilités d'approvisionnement de la communauté.
4. l'augmentation de la productivité peut aussi être utilisée pour réduire le prix des produits, augmenter le capital ou réduire le temps de travail.

Ces conséquences sont provoquées par *l'efficacité de l'esprit humain* qui, avec rationalité et imagination, peut intervenir dans les rapports de travail existants pour les modifier et les améliorer. Ainsi, le principe économique s'avère être

130

expression de la force de productivité de notre esprit lorsqu'il se tourne vers la vie économique. C'est le "*principe de productivité de l'esprit*".

Le flux de prestations qui s'écoule de cette source profite au mieux à l'ensemble des humains qui travaillent ensemble, lorsque l'individu applique le principe économique contre lui-même de telle sorte qu'il rapporte l'effort à lui-même, mais le produit à la communauté. C'est ce qui se passe dans la loi sociale principale, qui se présente ainsi comme une métamorphose du principe économique transformé en principe social.

Mais l'image est totalement différente si le rendement doit aussi être maximisé chez le producteur. En effet, le principe économique signifie alors que l'individu s'efforce d'échanger le plus grand nombre possible de prestations d'autres personnes contre le moins possible de prestations personnelles. Ce qui, dans le sens technique de la production, avait pour effet d'augmenter la performance et contribuait ainsi à l'amélioration des conditions sociales, a maintenant tendance à diminuer la performance : moins je donne ou plus la différence entre mes propres efforts et ce que je gagne est élevée, plus mon bien-être est grand. L'idéal d'un tel comportement serait de ne rien faire tout en bénéficiant de l'aide illimitée des autres, une sorte de pays de cocagne. L'avantage personnel résulte de la modification des rapports d'échange des prestations (prix) en ma faveur. Pour l'imposer, il faut exercer un pouvoir ("pouvoir de marché") que l'égoïsme oblige à



rechercher. Si l'on parvient à l'imposer, la montée égoïste du bien-être personnel s'accompagne d'une descente du bien-être général.

Dans le contexte social de la division du travail, le principe économique ainsi appliqué a donc un effet contre-productif. Cet effet est connu de tous et se manifeste toujours lorsqu'il s'agit du comportement au sein d'une communauté. La gestion d'entreprise, par exemple, est aujourd'hui entièrement axée sur le principe économique : produire le moins cher possible, vendre le plus cher possible. Mais si le collaborateur d'une entreprise applique ce principe pour lui-même, il essaie donc de se procurer le salaire avec un minimum d'efforts

131

ainsi se dresse une grande protestation avec indication sur le préjudice causé à l'entreprise dans son ensemble et est menacé de licenciement, ce qui l'exclut de la communauté sociale. Il en va de même dans l'économie mondiale, où l'on déplore également la détérioration permanente des rapports d'échange au détriment des pays en développement. Appliqué égoïstement aux relations sociales, le principe économique signifie donc *l'appauvrissement de l'ensemble suite à l'enrichissement de certains membres de cet ensemble*. L'individu se détache ainsi de cette communauté. Elle n'est pour lui qu'un moyen pour atteindre une fin, elle ne signifie rien pour lui. En nous appuyant sur la présentation du principe économique comme principe de productivité de l'esprit producteur, nous pouvons maintenant résumer comme suit ses effets sur la communauté sociale lors de son application aux rapports de prix :

1. la prestation propre est diminuée autant que possible.
2. l'amélioration de la situation de vie de l'individu ne correspond pas à une augmentation de la performance, mais n'est que la conséquence d'une redistribution au détriment des autres. Ce n'est pas la productivité qui a été augmentée, mais l'égoïsme.
3. on sollicite autant de prestations des autres que possible.
4. les rapports de prix deviennent injustes, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas équilibrés. La propre importance sociale semble gonflée, car elle repose sur le pouvoir de l'égoïsme.
5. par la privation/le retrait et le refus de prestations, l'organisme social est privé des forces productives de l'individu ; l'ensemble en subit les dommages.
6. étant donné que le moi de l'humain se façonne lui-même dans le déploiement de ses forces créatrices, l'atrophie de ces forces signifie un affaiblissement de sa propre individualité ("... que l'idée de la performance, comprise dans son sens le plus large, ne peut être dissociée de l'idée de l'humain" - c'est ce qu'écrit le professeur Sontheimer dans un essai intitulé "Zwischen Leistungsglück und Leistungsdruck - entre chance de prestation et pression de prestation") ; l'humain retombe dans le domaine de l'égoïsme générique.

132

7. Le comportement social selon le principe économique conduit à la désintégration sociale ; l'individu s'exclut lui-même de la communauté sociale,



même s'il vit au milieu d'elle.

Autant le principe économique a des effets bénéfiques dans le processus de création, autant il se révèle destructeur dans le processus social, dès que le but des efforts individuels n'est pas le salut de l'ensemble, mais l'intérêt personnel.

Limites de la conscience égoïste et élargissement de la conscience sociale

Dans l'action par égoïsme, le salut de la collectivité est subordonné au bien personnel. La zone d'influence de l'égoïsme devient ainsi la limite permanente de la conscience de l'individu par rapport à la totalité, limite qu'il n'est pas permis de franchir. L'égoïsme conduit ainsi à une structure sociale qui, à son tour, n'autorise que l'égoïsme.

Mais comment est-il possible, dans une communauté d'humains soumis à la dictature de l'égoïsme, que chacun ait droit à une existence économique, conformément à la majorité établie de tous les humains ? La solution de l'économie de marché qui domine chez nous se base sur une réflexion étonnamment simple : il existe en effet un ennemi naturel puissant à l'égoïsme de l'individu - l'égoïsme des autres. Le besoin de l'un est certes une chance pour l'autre, qui essaie d'en profiter. Mais si les rapports sociaux sont organisés de telle sorte que ces chances d'avantages soient portées à la connaissance du plus grand nombre possible d'aspirants égoïstes, sans qu'ils soient au courant des efforts déployés par les uns et les autres, il en résulte une situation singulière : pour chaque avantage, il y a plus de candidats et donc des attentes d'avantages plus élevées que l'avantage effectivement possible. Il en résulte une concurrence entre ceux qui se présentent pour revendiquer l'avantage. L'issue de cette concurrence impitoyable est une

133

victoire à la Pyrrhus ; elle est remportée par celui qui abandonne la plus grande partie de l'avantage initialement espéré, car celui qui a besoin peut choisir à volonté parmi les concurrents et préfère naturellement le moins cher. Le bénéficiaire de la concurrence des vendeurs est l'acheteur et inversement. En résumé, on peut dire que plus chaque égoïste fait d'efforts, plus le bien-être de la collectivité est grand, à condition que celle-ci crée et préserve les conditions de la concurrence, grâce auxquelles la collectivité obtient ce que l'individu convoitait. Ces conditions de concurrence forment dans leur ensemble le système de *l'économie de marché libre* : transparence des marchés (c'est-à-dire possibilité d'identifier les chances de gain), libre accès aux marchés (c'est-à-dire que chacun peut essayer de se procurer l'avantage envisagé), atomisation des intérêts (c'est-à-dire qu'il peut y avoir autant d'acheteurs que de vendeurs). il devrait y avoir autant de vendeurs et d'acheteurs différents que possible, afin qu'il y ait suffisamment de concurrence), l'isolement conscient de tous les participants (c'est-à-dire que personne ne devrait connaître les intentions des autres - seule la perspective de gain est commune à tous), pas de favoritisme par le pouvoir, des accords, etc.



En énumérant de telles conditions, il apparaît clairement que l'idée d'économie de marché transforme le rétrécissement de la conscience de l'égoïsme en un devoir social. La *compensation/l'équilibre social*, en tant que renversement des avantages par le mécanisme du marché de l'offre et de la demande, a lieu en dehors de la conscience individuelle, comme s'il était effectué par une "main invisible", à condition que tous respectent le *devoir d'égoïsme*. C'est dans cette optique que les économistes de marché mettent en garde contre toute intervention dans ce mécanisme complexe de fixation des prix sur la base de représentations et de souhaits sociaux, car c'est le mécanisme lui-même qui est à l'origine de l'équilibre social >.

La solution de l'économie de marché semble en effet d'une ingéniosité insurpassable : personne ne doit changer son comportement égoïste, ni même se faire des reproches à ce sujet ; personne ne doit menacer l'autre avec un index de morale sociale ; et surtout, il n'est pas nécessaire de s'inquiéter de la complexité des questions sociales. La seule condition est la soumission à l'

134

obligation de se comporter en économie de marché ! Ensuite, la concurrence permettra à la communauté de trouver son compte. La prospérité générale actuelle n'est-elle pas le meilleur témoignage de la justesse de cette théorie ?

Le niveau de prospérité rend en revanche l'argumentation assez difficile. Car la preuve de l'économie de marché est purement quantitative. Or, pour l'humain responsable, le résultat s'efface devant la manière dont il a été obtenu. C'est en chemin que l'on voit dans quelle mesure le résultat est l'expression d'une volonté consciente ; car sans une conscience engagée de ceux qui produisent, il ne peut être question de responsabilité et donc de maturité. L'humanité s'est-elle vraiment affranchie de la direction de puissances surhumaines uniquement pour se soumettre inconsciemment à un pur mécanisme ? De ce point de vue, le modèle social de l'économie de marché est un anachronisme ! Car dans ce système, le social consiste à assurer *l'existence économique de tous, base de leur maturité, par la déresponsabilisation de l'individu*.

Si le salut de l'ensemble des humains travaillant ensemble doit remplacer l'égoïsme comme motif de l'action économique, *la conscience de l'individu doit pouvoir s'élargir à cet ensemble*. Dans un contexte de division du travail, dans lequel chacun ne remplit activement qu'une petite partie de l'ensemble, les lignes de connexion sociales doivent devenir transparentes et tangibles, contrairement à l'isolement de l'économie de marché. *En réunissant les différents intérêts, du producteur au consommateur, de manière associative, la convergence des expériences permet de porter un jugement global sur les processus sociaux*. Les communautés associatives de personnes deviennent des organes de perception globaux qui servent de base à la formation de jugements sociaux, sur lesquels peut s'enflammer à son tour la volonté consciente de l'individu. Si les représentants de champs d'action socialement différents travaillent ensemble de cette manière, la question d'un mécanisme de contrôle ne se pose plus, mais c'est dans leur activité que se trouve déjà le contrôle, non pas à partir de l'inconscient, mais à partir de la



l'ensemble. Peu après qu'en 1918 Silvio Gesell, méconnaissant la position et la possibilité de développement de la conscience humaine, l'ait rejetée en tant qu'instance sociale et ait eu recours au mécanisme inconscient du marché, Rudolf Steiner place/instaure l'humain majeur dans ses droits sociaux : "Il n'existe pas plus de médicament universel pour ordonner les rapports sociaux qu'il n'existe d'aliment qui rassasie pour tous les temps. Mais les humains peuvent entrer dans de telles communautés que, par leur collaboration vivante, l'existence est sans cesse orientée vers le social. "⁶ Les associations sont de telles communautés humaines des personnes actives dans les processus économiques. En leur sein, l'individu peut élargir sa conscience à l'ensemble du processus social.

Cependant, cet élargissement de la conscience aux processus économiques d'un ensemble d'humains travaillant ensemble n'est pas suffisant. En effet, la satisfaction des besoins ne peut pas être une fin en soi. "Si un humain travaille pour un autre, il doit trouver dans cet autre la raison de son travail ; et si quelqu'un doit travailler pour la totalité, il doit ressentir et sentir la valeur, l'essence et la signification de cette totalité". La totalité "doit être remplie d'un esprit réel auquel chacun participe. Elle doit être telle que chacun se dise : elle est juste, et je veux qu'elle soit ainsi. L'ensemble doit avoir une mission spirituelle ; et chacun doit vouloir contribuer à ce que cette mission soit remplie "⁷. A l'ère de la liberté, une mission spirituelle ne peut plus provenir des courants subconscients de notre corporéité, comme par exemple dans la montée des nationalismes, mais uniquement d'une connaissance spirituelle. La connaissance ne se laisse pas capturer par des intérêts ou des particularités organisationnelles, mais elle est humainement unificatrice. En se tournant vers les particularités et en les reconnaissant comme telles, elle leur attribue leur place au sein des aspirations de l'humanité et leur redonne ainsi leur droit à l'existence. Les missions spirituelles, contrairement aux missions "corporelles", ont toujours en elles la compatibilité avec le progrès de l'humanité. La connaissance n'a alors pas

la permission de rester à la surface d'une vie économique "en soi", mais doit aussi inclure la connaissance de la réalité du monde spirituel, du développement et du destin des humains et des communautés. La participation aux aspirations de l'humanité donne la base spirituelle de l'expérience de l'humanité *en tant que fraternité*, dont les conditions d'existence civiles sont ravivées par les droits universels de l'humain.

L'élargissement de la conscience économique et sociale doit être suivi d'un élargissement correspondant en direction des fondements spirituels du développement de l'humanité. Mais une position solide ne sera obtenue que si l'on apprend à comprendre et à expérimenter son *individualité* dans sa *réalité spirituelle*. Sur le *chemin de l'observation psychique/d'âme*, l'être humain trouve dans la pensée une activité de l'âme qui est certes de part en part sa propre activité intérieure, mais dont le contenu n'a rien de *personnel*, mais qui fait apparaître en lui, de façon désintéressée et non faussée, la part d'esprit des phénomènes qui manque aux



impressions des sens, et qui se révèle ainsi être une participation individuelle à la spiritualité du monde. Puisque la conscience pensante, par sa manière d'apparaître comme notre propre action, est toujours en même temps conscience de soi, une action de connaissance tournée vers l'objet de la connaissance peut être vécue en même temps comme émanant de notre centre le plus intime et comme voulue. Il s'avère même que ce n'est que dans ce cas d'une action issue de la connaissance que l'on peut parler à juste titre de liberté humaine. *L'amour de la liberté présuppose l'amour de la connaissance.* Dans la mesure où nous faisons de la connaissance le facteur déterminant de nos actions, la pensée prend la direction de notre âme, à laquelle elle devait jusqu'alors servir de fidèle serviteur de l'intellect/de la raison analytique pour satisfaire ses désirs. On accède ainsi à un nouveau lieu de source des motifs d'action humains, devant lequel l'égoïsme perd sa force pressante et le désir qui le sous-tend à chaque fois s'inscrit dans la série des perceptions nécessaires à la compréhension d'une situation. (Une objection fréquente est l'opinion selon laquelle seule une pulsion telle que l'égoïsme amène l'humain au travail ; si elle fait défaut, il faut qu'il y ait obligation de travailler et donc que le diable soit chassé avec Belzébuth.

137

Celui qui pose ainsi l'alternative entre contrainte intérieure et contrainte extérieure oublie que l'humain peut aussi enflammer sa volonté par son discernement et qu'il ouvre ainsi non seulement grand la porte à la liberté, mais qu'il oppose aussi à l'égoïsme une force supérieure capable de le surmonter. *Tout notre structure sociale repose pratiquement sur la confiance en la capacité de discernement de nos semblables, qui ne serait pas censée exister dans la vie économique).*

L'élargissement de la conscience sur l'ensemble de l'organisme social par l'organe des associations constitue la base d'une économie dans l'intérêt du salut d'un ensemble d'humains. L'élargissement de la conscience à la mission spirituelle d'une communauté l'intègre à l'humanité. Cette conscience de fraternité est à la base de l'égalité. L'élargissement de la conscience à la manière de participer individuellement aux événements spirituels du monde ouvre à l'individu la liberté en tant que réalité de vie de l'individualité. C'est à partir de là qu'apparaît la proximité de la loi sociale principale avec la pratique de la vie.

La loi sociale principale - la transformation de l'égoïsme

Grâce à nos capacités de création de valeurs et à nos besoins de dissolution de valeurs, nous sommes doublement liés à l'ensemble de nos collaborateurs. La division du travail oriente ces deux courants de liaison de telle sorte que, en dernière conséquence, toutes mes capacités sont au service de prestations pour les autres et que mes besoins sont satisfaits par les prestations des autres. C'est sur cette propriété d'orientation de la division du travail que s'appuie tout d'abord la loi sociale principale.

Il a déjà été souligné que dans une économie basée sur la division du travail, même l'égoïste le plus flagrant est obligé de chercher son avantage en produisant des



prestations qui correspondent le plus possible aux besoins d'autres personnes. Mais la division du travail conduit aussi à réduire le plus possible le coût de toutes les

138

prestations à échanger. Avec l'entrée dans l'institution de l'humanité "division du travail", le pouvoir du motif égoïste et personnel du côté des prestations prend fin et se transforme en l'effet altruiste de l'exigence du bien de l'ensemble. Encore libéré de sa propre exigence de besoin, notre *être de capacité* révèle son caractère désintéressé.

Il en va autrement de nos *besoins* qui, de par leur nature même, se manifestent de manière désirante et égoïste. Là où ils rencontrent le courant de puissance émanant des capacités, l'égoïsme trouve la matière pour s'enrichir. Les prestations et les besoins se rencontrent trois fois : *dans la vente*, où mes prestations rencontrent les besoins des autres ; *dans l'achat*, où mes besoins rencontrent les prestations des autres. Dans la vente et l'achat, il s'agit de déterminer le rapport d'échange des prestations, le prix. Mais cela ne concerne pas seulement l'individu. La justesse des prix, leur "équité", ne peut donc être traitée que de manière associative. (Le prix n'est donc ni le résultat d'un mécanisme de marché comme dans l'économie de marché libre, ni un postulat politique comme dans les économies planifiées, mais devient un jugement social servant de valeur cible. Nous renonçons ici à une discussion plus approfondie sur la question des prix. Sans une nouvelle solution au problème des prix, la question des salaires ne peut finalement pas être résolue).

La troisième rencontre, en revanche, a lieu à l'intérieur des deux limites de prix, dans la sphère d'influence de chacun. Ici, la *question des prix* se transforme en *question salariale*. Combien dois-je ou puis-je exiger du produit de mes prestations ? L'égoïste exige le plus possible. L'humain majeuf qui se sait et se sent coresponsable de l'ensemble de ses collaborateurs est confronté à un choix difficile. Doit-il se passer de besoins, pratiquer l'ascèse ? Et où cette voie aboutit-elle, si ce n'est dans l'autodestruction ? Ou doit-il laisser l'attribution à ses collaborateurs ? Et sur quoi ces derniers doivent-ils se baser, si ce n'est sur ses désirs ? "Ce dont un individu a vraiment besoin, lui seul peut le savoir et le ressentir ; ce qu'il doit fournir, il veut le juger à partir de sa compréhension des conditions de vie de l'ensemble".⁸ Prendre en compte la liberté ainsi évoquée et

139

l'altruisme en même temps semble conduire à une impasse morale.

Le problème ne sera résolu que lorsque la rencontre entre les capacités et les besoins sera établie sur une nouvelle base. Jusqu'à présent, la relation entre les deux était généralement considérée comme telle : la raison pour laquelle je travaillais et m'efforçais d'obtenir des revenus pour mes prestations était la nécessité de pouvoir satisfaire mes besoins. Cette vision des choses est encore entièrement marquée par l'égoïsme. Si, en revanche, je peux allumer le motif de ma volonté économique en fonction des besoins d'autres personnes, comme nous avons essayé de le suggérer dans le paragraphe précédent, alors *le rapport entre*



capacité et besoin s'inverse : J'ai besoin des moyens de satisfaire mes besoins pour pouvoir fournir la prestation destinée aux autres et souhaitée par eux. *Le salaire devient un crédit de production, les biens de consommation acquièrent le caractère de moyens de production*, l'abandon du droit aux revenus de mes prestations devient le remboursement du "crédit de salaire". C'est comme pour une demande de crédit : ce n'est pas le montant demandé qui est décisif, mais ce que le résultat espéré signifie pour la communauté. Le "salaire à crédit" est la porte par laquelle notre être de capacité entre dans la communauté sociale et y est invité, car son efficacité est dans l'intérêt de cet ensemble. Le besoin et donc l'égoïsme qui le sous-tend nécessairement n'ont pas disparu de cette manière, mais ont été mis à profit pour le bien de la collectivité. Le besoin acquiert une nouvelle signification, devient le support de notre développement de la productivité et participe ainsi à l'essence non égoïste de notre source de capacité. L'altruisme est devenu une force formatrice sociale.

Mais cela n'a pas seulement amélioré le bien-être de l'ensemble des personnes travaillant ensemble. La collaboration a acquis une nouvelle qualité humaine et sociale, dans laquelle l'égoïsme, et donc la vie économique, a été transformé en une force favorisant le progrès spirituel de l'humanité. Le bien-être s'est accru jusqu'au salut.

140

La réalité de la fraternité

Nous avons déjà montré quel effet destructeur le principe économique - obtenir un maximum de rendement avec un minimum d'efforts - a pour la communauté lorsqu'il est déplacé de sa place habituelle dans le domaine de la performance vers le plan social. Il s'y révèle comme l'expression non dissimulée de l'égoïsme, dont le caractère contraignant se manifeste par la forme du principe en tant que maxime d'action de l'économie de marché pure. C'est pourquoi il est incompatible avec l'humanité libre. Il en va tout autrement de la loi sociale principale : elle n'a qu'un caractère descriptif ; elle ne dit pas comment on doit se comporter, mais attire l'attention sur les conséquences de notre comportement. Il s'agit donc d'une *loi sociale de destin* : la manière dont l'individu se décide relève entièrement de sa liberté - les conséquences de son comportement, en revanche, ne le sont pas. C'est là que se manifeste la nouvelle responsabilité de l'humain pour la vie communautaire. - Plus l'individu distribue le produit de ses prestations à ses collaborateurs, plus grand est le salut de l'ensemble des humains qui travaillent ensemble" - celui qui se comporte ainsi inverse le principe économique, passant du point de vue du bien individuel à celui du salut de l'ensemble. Vivre cette globalité dans le miroir de son âme, y puiser les impulsions de son action économique et les transmettre à la communauté, c'est pratiquer l'altruisme. La loi sociale principale n'exige pas le devoir d'altruisme - ce serait une contradiction dans les termes -, mais elle montre que l'altruisme est le promoteur le plus efficace du salut de la collectivité. L'altruisme, en tant que correspondance intérieure de la division du travail extérieure, qui a été désignée comme l'école du désintéressement, prend la place de l'égoïsme, en le surpassant dans la libération des forces de productivité



des individus. Le désintéressement, c'est-à-dire le fait de chercher le motif de mon action dans les besoins d'autrui, conduit dans la vie sociale à la formation de la fraternité, qui vient ainsi s'ajouter à la liberté et à l'égalité. Mais l'organe à l'aide duquel la transformation de l'égoïsme en altruisme peut s'effectuer, ce sont les associations.

141

Nous pouvons résumer comme suit les effets du comportement fraternel, tel que la Loi sociale principale l'indique globalement avec le mot "salut", pour la vie sociale :

1. L'individu renonce à ses droits sur le produit de ses prestations. - Le salaire devient une demande de crédit. Il est fourni en tant que partie du revenu commun.
2. Le caractère de crédit du "salaire" appelle le potentiel de capacité de l'individu à l'efficacité sociale.
3. Le revenu conduit au remboursement du crédit. Le surplus est à la disposition des "collaborateurs". Le terme "collaborateurs" est ici plus large que le seul personnel d'une entreprise.
4. Des prix justes peuvent être établis. Ils ne deviennent justes que si chacun déploie pleinement ses possibilités de prestations pour les autres, sans rien retenir à son propre avantage.
5. Le salut de l'ensemble des personnes travaillant ensemble s'en trouve accru.
6. En agissant pour les autres et en se libérant du poids de la revendication des besoins, l'individu peut agir à partir de la source de sa liberté spirituelle et forme ainsi en même temps la partie spirituelle de son individualité.
7. Il apparaît un nouveau comportement de fraternité entre les humains travaillant ensemble, qui dans le signe d'une économie mondiale de division du travail, veut aussi englober l'humanité entière. Depuis que notre moi est devenu adulte, il ne vit plus de la force de la communauté, mais la communauté est formée par l'efficacité des moi. La fraternité, qui jusqu'à présent a eu le plus grand mal à se manifester socialement, a ses racines dans la liberté vécue par chacun et dans l'égalité qui se fonde sur la conscience de cette liberté pour tous les humains. C'est dans cette triade que l'humain tout entier se saisit dans sa maturité qui lui confère sa dignité.

Devise de l'éthique sociale (Rudolf Steiner) :

Ce qui est salubre, c'est que la communauté entière
se forme dans le miroir de l'âme humaine,
et c'est dans la communauté que vit la force de l'âme individuelle.

142

Le chômage et la répartition des gains de productivité. Les étapes pratiques d'une sortie de crise

Pendant longtemps, le chômage a été minimisé. Tant qu'il ne représentait que



quelques points de pourcentage, on pouvait le défendre. Mais aujourd'hui, il serait criminellement imprudent de maintenir cette attitude. Alors qu'il y a quelques années encore, les économistes considéraient qu'un "taux de chômage de base" de 3 % maximum était inévitable, qu'il était dû au redéploiement permanent et innovant de l'économie et qu'il n'avait donc guère de conséquences à long terme pour les individus, l'UE commence maintenant à s'orienter vers un taux de chômage d'au moins 7 %. Les aspects conjoncturels sont remplacés par des aspects beaucoup plus différenciés et aussi plus préoccupants tels que le chômage structurel ou régional, le chômage de longue durée, le chômage des jeunes, des femmes ou des étrangers. Le changement d'attitude vis-à-vis du chômage n'est qu'une reproduction théorique d'une réalité qui échappe à la théorie.

En l'occurrence, le taux statistique minimise encore la situation, car dans la pratique, il faudrait y ajouter les personnes qui ne sont pas ou plus à la recherche d'un emploi, les retraités précoces et les préretraités, les cas transférés à l'aide sociale, les personnes en fin de droit et les résignés, etc. Ces personnes sont en partie financées par d'autres systèmes sociaux et ne pèsent donc pas sur l'assurance chômage, mais sur le budget social global. Pour la République fédérale d'Allemagne, le taux de personnes concernées devrait être nettement supérieur à 20 pour cent.

Les prévisions conjoncturelles montrent qu'une simple reprise économique ne fera pas baisser le taux de chômage dans la mesure nécessaire. En effet, une grande partie des investissements prévus sont en réalité des investissements de rationalisation qui entraîneront encore plus de pertes d'emplois. La scène internationale révèle certes de nouveaux marchés, mais aussi de nouveaux concurrents qui produisent sous

143

des conditions de production incomparablement "moins chères". Dans ce contexte, nos propres possibilités de rationalisation sont loin d'être épuisées, par exemple dans l'utilisation du réseau d'information qui se ferme lentement, dans le découplage des temps de fonctionnement des machines et du temps de travail personnel des collaborateurs, par l'automatisation et la robotisation croissantes. Les délocalisations globales, de plus en plus faciles et sans risque grâce aux accords internationaux, comportent aussi un risque non négligeable pour l'emploi, tout comme l'intégration croissante de la main-d'œuvre étrangère dans le système social.

Il n'est plus possible de s'attaquer au problème uniquement par le biais d'une temporisation conjoncturelle. Une nouvelle réflexion s'impose si l'on ne veut pas que la société se fracture.

Problématique

Le chômage touche aujourd'hui tous les citoyens - ceux qui sont déjà au chômage directement, les autres au moins indirectement, en ce sens qu'ils doivent craindre un éventuel chômage. Pourtant, on a toujours du mal à comprendre ce qu'est le chômage. La réduction du montant et de la durée des allocations de chômage ainsi



que les menaces de sévir contre les abus ne font qu'exprimer le fait que beaucoup pensent encore que les chômeurs sont un groupe social marginal, des personnes chez qui quelque chose "ne va pas". Si seulement un le voulait... ! Parallèlement, les travailleurs ne veulent pas "payer" les dépenses nécessaires à la gestion sociale.

Il faut toujours garder à l'esprit certaines attitudes fondamentales si l'on ne veut pas rester bloqué dans de tels sentiments.

1 L'économie d'un pays (d'une région) doit faire vivre tous les citoyens et pas seulement une partie d'entre eux. Il n'existe pas d'autre source de création de valeur (à l'exception des activités autosuffisantes à petite échelle). Il s'agit là d'un élément indispensable de notre

144

ordre constitutionnel démocratique. L'exclusion de citoyens serait une violation de la Constitution, même si ce cas n'est pas explicitement inscrit dans la Constitution. (Cela correspond à l'esprit de la démocratie ; un article sur le travail - par exemple "Chacun a le droit au travail", art. 24 de la Constitution de la Rhénanie du Nord-Westphalie - dans la Constitution n'est en effet qu'une tentative de rendre les gens plus conscients de cela, et non pas un point de vue ajouté de l'extérieur).

2. l'économie moderne est organisée selon la division du travail, elle exige donc une grande spécialisation de l'individu. Cette dépendance mutuelle vis-à-vis de l'ensemble qui fonctionne ne peut être imposée à long terme aux humains que si l'indépendance ainsi perdue est compensée par une solidarité qui les englobe tous. On ne peut en effet exiger de personne qu'il fasse des efforts supplémentaires et se rende ainsi superflu, si son existence en dépend. Le fait que tous les humains actifs soient coresponsables du chômage n'est pas seulement un acte social, mais un élément constitutif de l'économie moderne.

3. On peut certes rationaliser en débarrassant les humains du processus économique, mais pas de la vie. A ce stade, la pensée systémique du "marché du travail" ne fonctionne pas, car l'offre de travail superflue ne peut pas simplement disparaître. A moins que les droits démocratiques fondamentaux, auxquels cette vie économique doit son existence, ne soient suspendus selon la devise "Qui ne veut pas travailler ne doit pas manger non plus". Une économie qui se retournerait ainsi contre les humains devrait être mise sous tutelle selon les principes démocratiques.

4. Enfin, il ne faut pas oublier que chaque travailleur contribue au financement des revenus du chômage des autres pendant qu'il travaille, en payant lui-même des cotisations d'assurance conformément à son devoir. Il peut donc s'attendre à être pris en charge par d'autres lorsqu'il se retrouve lui-même au chômage.

145

Première étape : exploiter les possibilités existantes

Au début de la montée en flèche du chômage, on a fait remarquer à juste titre qu'en période de plein emploi, on n'accordait pas assez d'attention à la formation



et à la formation continue. Les efforts quelque peu désespérés pour mettre en place des mesures de formation et de reconversion efficaces ne le montrent que trop clairement. Même si la suite de l'exposé prend une autre direction, il est tout à fait justifié d'activer le domaine des mesures de formation initiale, continue et de perfectionnement. Les personnes exerçant des métiers semi-spécialisés, les femmes qui travaillent, les personnes travaillant à temps partiel et les employés étrangers, surtout s'ils ne maîtrisent pas très bien la langue, ont été désavantagés. Les dépenses totales pour la formation continue montrent donc une nette disparité : plus la formation professionnelle et la position professionnelle sont élevées, plus la formation continue est importante, y compris au sein de l'entreprise. - La formation continue est un processus permanent. Il est généralement trop tard pour stimuler la volonté de formation des groupes de personnes qui ont été laissés de côté jusqu'à présent, et ce seulement en cas de chômage. Ici aussi, il est reconnu aujourd'hui que la formation continue s'apprend et s'exerce. C'est pourquoi de nombreux programmes de formation continue se traduisent par un manque de motivation chez les participants prévus. Dans de nombreux programmes de recyclage, on ne sait pas non plus comment évolueront les besoins en main-d'œuvre.

Il n'y a rien à dire non plus contre les programmes d'emploi qui procurent aux participants une activité utile, les forment en même temps et les préservent de l'exclusion. Il ne faut cependant pas oublier que dans ce cas, aucun nouvel emploi permanent n'est créé. Or, plus le chômage devient permanent et structurel, moins on peut espérer de telles mesures.

De même, l'idée selon laquelle les chômeurs pourraient devenir tous des entrepreneurs indépendants n'est valable que dans certains cas.

Le travail au noir est certes un problème, mais il

146

dépasse la question du chômage. Seule une petite partie du travail au noir est systématiquement effectuée par des chômeurs ; la plus grande partie des travailleurs au noir sont en revanche des personnes qui ont un emploi et qui travaillent en plus pendant leur temps libre. Un nombre non négligeable d'entrepreneurs sont impliqués dans le travail au noir (par exemple dans l'emploi illégal d'étrangers), tout comme les citoyens qui commandent ces travaux. La question du travail au noir exige donc soit une discussion sociale très large, soit une séparation du problème des chômeurs.

Enfin, la "première étape" d'une gestion du chômage implique aussi une révision des prestations d'assurance. La plupart des gens travaillent normalement dans les professions pour lesquelles ils se sont qualifiés et reçoivent un salaire correspondant. En cas de chômage, ce salaire devient le point de référence du revenu des chômeurs. Si des emplois moins bien rémunérés sont proposés, cela ne constitue pas seulement un obstacle psychologique ("en dessous de mes qualifications"). En effet, si la personne concernée se retrouve à nouveau au chômage, c'est le salaire inférieur du dernier emploi qui sert de nouveau point de référence. La détérioration est définitive. Il serait donc important de fixer une



période plus longue jusqu'à laquelle la qualification supérieure reste la base des allocations de chômage, indépendamment de l'activité exercée entre-temps. C'est d'ailleurs aussi dans l'intérêt de l'économie de peuple, puisque les qualifications professionnelles représentent le potentiel chèrement acquis d'une société, qu'on ne devrait pas mettre en jeu à la légère.

Deuxième étape : qui doit payer le chômage ?

Les mesures de la première étape soulèvent déjà un problème qui réduit à néant toutes les autres propositions : le financement du chômage. Ce n'est que lorsque ce problème aura trouvé un début de solution que l'on pourra discuter des étapes suivantes. C'est pourquoi la priorité est donnée à cette question.

147

1. La cause de l'évolution actuelle n'est pas un effondrement conjoncturel. La situation de la production et de l'approvisionnement n'a jamais été aussi bonne. Il ne manque rien. C'est plutôt l'évolution continue de la productivité qui supprime continuellement des emplois.

2. L'augmentation de la productivité du travail signifie qu'une quantité de production au moins égale est obtenue avec moins de personnes. En période de croissance, cette capacité de travail libérée est absorbée par de nouvelles productions à valeur ajoutée. Le chômage se produit tout au plus lors du passage d'un emploi à l'autre et peut donc être négligé. Dans ce processus, tous les acteurs agissent de manière autonome, seuls les effets sont enregistrés par les statistiques.

3. Si les statistiques du chômage affichent soudain des valeurs croissantes, cela indique que le processus d'absorption ne fonctionne plus "automatiquement". La croissance stagne. Si les chômeurs sont immédiatement et directement touchés par ces effets, il n'en va pas de même pour les entreprises. Après tout, elles ne sont responsables que des personnes qu'elles emploient, et non des chômeurs. En cas de difficultés, elles peuvent justement réduire leurs coûts en licenciant grâce à de nouvelles augmentations de la productivité.

4. L'augmentation de la productivité du travail signifie que la même production est réalisée avec moins de personnes. On produit donc plus par personne. A qui revient ce surplus, c'est-à-dire le gain de production ?

5. Alors qu'en période de plein emploi, la réponse pourrait être : "aux personnes impliquées dans le processus de travail", cela n'est pas possible en période de chômage. En effet, dans notre société, l'économie basée sur la division du travail est le seul fondement de notre existence. C'est d'elle seule que peuvent et doivent provenir les ressources pour tous les humains. L'un des fondements démocratiques de notre société est d'assurer à chacun la possibilité d'exister économiquement. Il peut certes y avoir des chômeurs, mais il ne doit pas y avoir de personnes sans revenus.

6. le fait que nous devions procurer aussi un revenu aux chômeurs

148

(et, espérons-le, le voulions aussi), ne pose pas de problème du point de vue d



économie de peuple. En effet, mesuré en biens réels, le progrès de la productivité ne produit pas moins qu'avant. En d'autres termes, le revenu réel des chômeurs a déjà été généré par les employés restants, qui sont désormais plus productifs.

7. Néanmoins, la part qui leur revient ne revient pas directement aux chômeurs en termes de revenus. En effet, ils ont disparu de la comptabilité analytique/des coûts des entreprises. En termes de gestion d'entreprise, l'économie fait comme si ces personnes n'existaient plus. Les économies réalisées sont utilisées soit pour augmenter les revenus des facteurs de production qui restent dans l'économie, soit pour baisser les prix, le plus souvent uniquement sur les marchés d'exportation.

8. C'est pourquoi les revenus des chômeurs doivent être constitués indirectement. Cela se fait dans un premier temps par le biais de l'assurance chômage, puis dans un second temps par le biais des autres systèmes sociaux, c'est-à-dire par le biais de cotisations ou de ressources fiscales. Ces ressources doivent être collectées à la source directe et entraînent donc une charge pour les bénéficiaires de revenus et les entreprises. On se plaint généralement de ces "ponctions" dues aux "coûts sociaux".

9. En réalité, il ne s'agit que d'une redistribution de la productivité qui a déjà été répartie entre les acteurs économiques dans l'hypothèse d'une poursuite de la croissance. L'augmentation du nombre de chômeurs montre toutefois que cette hypothèse était prématurée et qu'elle doit donc être annulée. Le prélèvement indirect des revenus des chômeurs n'est pas une charge supplémentaire, mais une redistribution justifiée. Dans un premier temps, personne ne subit de véritable préjudice, mais les avantages escomptés ne sont pas au rendez-vous.

10. Dans la conception générale, on dit maintenant que ceux qui travaillent doivent entretenir ceux qui ne travaillent pas. Or, on ne pense actuellement qu'aux revenus/salaires des personnes employées.

11 - Cette affirmation n'est qu'à moitié vraie. Du point de vue de l'économie de peuple

149

on doit dire plus exactement que c'est l'ensemble de l'économie qui a à fournir ces dépenses. Dans ce cas, la redistribution consiste à se demander où est passé le gain de productivité qui a provoqué le chômage. Comme nous l'avons déjà mentionné, il faut regarder dans deux directions : celle des revenus et celle des prix.

12. En économie, nous avons trois facteurs de production qui tirent leurs revenus de la valeur ajoutée de l'économie : travail, sol et capital. Si les revenus ont tendance à être trop élevés, les trois types de revenus doivent contribuer aux revenus des chômeurs. Or, le fait est que le capital et le sol ne font rien pour cela. Au contraire, leurs revenus bénéficient même d'un traitement préférentiel en termes de gestion d'entreprise. On libère par exemple des employés afin de maintenir ou d'augmenter le rendement du capital. Cette situation est intenable.

13. L'objection selon laquelle on paie déjà assez d'impôts ne tient pas, car elle s'appliquerait aussi au salarié ; celui-ci pourrait donc, avec le même droit, payer



plus d'impôts. Il aurait aussi le droit de remettre en question sa participation au revenu des chômeurs. Il s'agit plutôt de prestations supplémentaires qui doivent être fournies dans cette situation. Les trois types de revenus doivent y contribuer.

14. Les salariés assument leur part en cotisant à l'assurance chômage, à laquelle les employeurs participent. En contrepartie, un chômeur ne perçoit toutefois qu'une partie de son ancienne rémunération, et ce pour une durée limitée.

15. Les indépendants seraient aussi tenus de payer. L'argument selon lequel on ne recevrait pas de prestations de l'assurance chômage et qu'on ne devrait donc rien payer n'est pas un argument économique. Car il ne s'agit pas ici d'une classe ouvrière fermée sur elle-même qui doit se débrouiller seule. Les salaires ne sont pas des coûts, mais des parts de la création de valeur. - D'ailleurs, ce sont justement les indépendants qui ont besoin des salariés et qui tiennent par ailleurs à ce que ces derniers restent dépendants.

16. Quelle pourrait être la situation des bénéficiaires des intérêts du capital ?

150

Pour répondre à cette question, nous ne ferons pas de distinction entre les différentes sources de capital : un salarié, avec l'épargne qu'il détient auprès de sa banque, est tout aussi concerné que le propriétaire d'une grande fortune. Le premier ne connaît simplement pas le contexte. Tous les intérêts, en tant que revenus du capital investi, proviennent de la même création de valeur que celle dont provient le salaire. A la grande différence que les revenus du capital sont généralement des revenus complémentaires et qu'ils sont en outre générés presque sous forme de rente, c'est-à-dire sans effort de travail.

17. Les calculs peuvent être effectués de différentes manières et être différenciés. Une définition plus précise devrait être effectuée progressivement. Il manque aussi quelques classifications statistiques importantes qui devraient encore être élaborées. C'est pourquoi un ordre de grandeur de 1 % du capital, par exemple, serait tout à fait approprié pour contribuer au financement des revenus des chômeurs.

18. Une réglementation similaire devrait être adoptée pour les *revenus locatifs*, au moins pour la part des prix du sol.

19. Il est également justifié de prendre en compte les *revenus non répartis des entreprises* pour un paiement compensatoire.

Jusqu'à présent, seul le côté des revenus a été pris en considération, mais ces calculs doivent être complétés d'un autre point de vue. En effet, une grande partie des gains de productivité est affectée à la réduction des prix. Dans ce cas, la redistribution s'est faite trop rapidement en faveur des clients et des consommateurs. Les prix sont ainsi globalement trop bon marché. Ils devraient être augmentés d'une part des revenus des chômeurs, tout comme les autres revenus ont dû être réduits auparavant.

20. Les prix se forment de manière autonome dans notre économie et ne peuvent donc pas être influencés directement à l'heure actuelle. Une mesure de ce type devrait en outre être neutre du point de vue de la concurrence et ne pas avoir



d'effets négatifs, notamment à l'étranger.

21. Le meilleur instrument à cet effet est actuellement une taxe compensatoire sur le marché du travail, limitée au marché intérieur. Elle

151

serait la plus simple à mettre en place sous la forme d'un supplément affecté à la TVA. (L'affectation doit empêcher que les recettes puissent être transformées en une source fiscale générale ; le supplément devrait être déterminé chaque année).

22. Une telle taxe sur les dépenses de type TVA est neutre du point de vue de la concurrence dans le pays ; en cas d'exportation, elle est remboursée et ne constitue donc pas une charge ; en cas d'importation, le produit importé supporte cette dépense comme s'il avait été fabriqué dans le pays. La remarque selon laquelle les revenus des travailleurs sont ainsi à nouveau grevés n'est pas correcte lorsque les prix, corrigés de l'inflation, sont moins chers. Mais la possibilité de prendre en compte la composante sociale par le biais d'un abattement fiscal est plus importante.

23. En raison des caractéristiques susmentionnées de la TVA, il serait tout à fait envisageable de financer l'ensemble de l'assurance chômage, voire d'autres systèmes sociaux, par ce biais. Cela serait avantageux pour tous au niveau international, car les conditions en vigueur sur chaque marché seraient ainsi appliquées. Pour les pays moins riches, c'est probablement la seule possibilité de mettre en place un système social.

24. Il ressort de ces faits que le financement du chômage n'est pas un problème financier. La somme des mesures mentionnées ici donne déjà un volume de l'ordre de grandeur nécessaire. Ce volume pourrait être augmenté chaque année de la totalité ou d'une partie de l'augmentation de la productivité si la situation de l'emploi ne se rétablissait pas. Les montants à verser ne sont pas du tout une ruine de nos conditions de vie. Les charges qui pèsent sur les individus ne représentent qu'une fraction des charges auxquelles sont confrontés les chômeurs et leurs proches.

25. Il faut cependant souligner encore une fois qu'il ne s'agit pas de sacrifices que les payeurs font en raison d'une attitude sociale et morale. Ils ne font que restituer ce qu'ils avaient acquis trop tôt, de diverses manières, en comptant sur la poursuite de la croissance. Ils doivent s'accommoder du fait qu'aucun système de plein emploi au sens jusqu'à présent de

152

croissance durable n'a lieu. On peut trouver cela regrettable. Mais il n'est pas possible d'y remédier facilement. Mais personne ne sera réellement lésé par un tel système de financement du chômage.

Les explications données jusqu'ici ne doivent pas servir à cimenter la situation actuelle. Le chômage n'est qu'une notion négative ; de manière positive, il faudrait se demander comment répartir et utiliser plus judicieusement la libération du travail humain qui s'y exprime. Néanmoins, tant que l'on aura l'impression que les chômeurs sont à la charge de la société, il n'y aura pas de terrain pour comprendre



les nouvelles possibilités.

Troisième étape : que faire de la capacité disponible ?

Il faut encore une fois retenir que la cause du chômage n'est pas une dépression conjoncturelle, mais une explosion de la productivité. Dans ce dernier cas, le non-emploi n'est pas un malheur, mais une chance : il indique qu'il est possible de produire le même produit social avec moins de travail. Il est incroyable qu'une telle chance soit actuellement présentée et vécue comme le plus grand malheur. Le vrai malheur, c'est qu'une telle redistribution de la productivité est si difficile à discuter, qu'elle est entachée d'intérêts particuliers et, plus encore, qu'elle est empêchée.

En supposant que le financement du chômage soit assuré, la question se pose de savoir quelles mesures de répartition du temps de travail seraient judicieuses à long terme. Les explications suivantes ne font que suggérer cette possibilité :

1. il est certain que la réduction du temps de travail est une partie essentielle des mesures possibles. Nulle part, par exemple, la semaine de 37,5 heures n'est fixée. Il y a cinquante ans, 48 heures de travail par semaine étaient la règle. Cela signifie donc que si les progrès de la productivité se poursuivent, le temps de travail devra ou pourra aussi être réduit.

153

Cela ne peut certainement pas se faire de manière linéaire. Il faudra aussi tenir compte de la pénibilité et de la nature du travail. Cette question difficile ne pourra être réglée qu'en collaboration avec toutes les parties concernées. La meilleure chose à faire est de légiférer sur la nécessité d'une telle réglementation. Il appartient aux personnes concernées de trouver les formes nécessaires. Mais cela ne doit pas dépendre du fait que l'un des partenaires sociaux souhaite ou non une réglementation ! (Le cas inverse, si souvent évoqué, à savoir l'allongement du temps de travail, est absurde. En effet, elle ne fait pas qu'abaisser les prix, mais augmente l'offre à une époque où les difficultés d'écoulement sont croissantes. La pièce individuelle devient certes moins chère, mais pas plus facile à écouler, car l'augmentation des quantités entraîne une pression accrue sur les prix. En outre, toutes ces solutions supposent que les acteurs du marché ainsi évincés, par exemple d'autres pays, se contenteraient de regarder. Il est pourtant évident que cela nécessiterait des contre-mesures, voir par exemple la lutte des compagnies aériennes. De plus, moins d'emplois seraient libérés, etc...).

Il convient néanmoins de se demander si une réduction générale du temps de travail ne serait pas actuellement la mesure la plus importante. Car une fois transformé en temps libre, ce temps est difficile à réactiver d'un point de vue social.

2. Dans toutes les organisations, la collaboration et la communication sont aujourd'hui au premier plan. Les collaborateurs qui n'agissent que selon les instructions sont de moins en moins demandés. Nous avons beaucoup plus besoin de co-entrepreneurs que de collaborateurs. Le temps nécessaire à de tels processus



fait généralement défaut dans les entreprises. Une réunion hebdomadaire des collaborateurs d'une heure donne déjà des sommes astronomiques qui, dans la situation de concurrence actuelle, ne sont accordées qu'à contrecœur. Les nouvelles conventions collectives devraient certes réduire le temps de prestation, mais pas le temps de travail total. La différence pourrait être utilisée exclusivement pour les processus internes à l'entreprise, y compris les mesures de formation continue. Une amélioration essentielle et urgente de la qualité des relations de travail serait ainsi réalisable. On pourrait appeler ce temps consacré à la coopération sociale le "travail social en entreprise".

154

3. Des mesures de formation continue et d'éducation seraient préférables à une réduction générale du temps de travail. Actuellement, les chômeurs sont littéralement submergés par de telles offres, alors que dans de nombreux secteurs d'activité, il n'y a presque rien de tel. Il serait tout à fait souhaitable qu'il soit possible de disposer de certaines périodes de formation rémunérées pendant la vie professionnelle. Et pas seulement sous la forme d'un "sabbatical" pour les cadres supérieurs ou les professeurs, mais pour toutes les personnes actives. Beaucoup ne se rendent pas compte de ce que cela signifie d'entrer dans une profession à seize ans et de ne la quitter qu'à soixante-cinq ans, souvent seulement interrompue par des congés. Dans notre société, se former est pourtant la condition sine qua non de notre indépendance et de notre maturité garanties par la démocratie. Une société démocratique ne peut pas se contenter d'avoir une main-d'œuvre bon marché. Ces périodes de formation pourraient tout à fait être liées à d'autres aspects, comme les possibilités d'éducation des enfants, etc.

Une pierre d'achoppement permanente est le fait que, dans l'esprit de beaucoup, les chômeurs sont payés à attendre et à ne rien faire, alors que d'un autre côté, il y aurait une multitude de tâches pour lesquelles on ne trouve personne ou pour lesquelles il n'y a pas d'argent. Les mots clés typiques sont : protection de l'environnement, services sociaux, etc. Comme le droit aux allocations de chômage a été accordé sur la base de l'ancien emploi, il n'y a pas d'obligation d'exercer d'autres activités, surtout non rémunérées, pendant la période d'attente. Dans ce cas, l'alternative ne serait qu'une forme quelconque d'obligation de travailler. Si l'on a suivi le débat sur le durcissement des critères d'acceptabilité, on voit clairement une telle orientation de l'opinion publique.

Si la rémunération est assurée, le processus peut aussi être pensé dans l'autre sens. Il serait tout à fait possible de faire dépendre le paiement de l'argent d'une activité choisie au service de la collectivité, donc non commerciale. Des tâches non conventionnelles peuvent aussi être proposées. Tout ce qui se fait est préférable à ce qui ne se fait pas. L'effet serait que le chômeur puisse investir l'argent dans les domaines d'activité

155

dans lesquelles il intervient. Par exemple, si quelqu'un accepte un emploi dans une organisation de protection de l'environnement, ses allocations de chômage sont versées au budget de cette organisation et de là, à lui-même. L'organisation reçoit son allocation de ressources par le biais des personnes qui y travaillent.



Le choix en grande partie libre de la tâche rend inutile l'obligation de travailler et favorise la motivation de l'individu. La prestation de revenu pendant cette période pourrait tout à fait être de 100 pour cent de la part de l'assurance chômage, car la société a tout intérêt à maintenir les formations et expériences existantes en attente pendant un certain temps. Ce n'est qu'ensuite qu'une nouvelle classification des revenus serait effectuée en fonction de l'activité exercée.

Bien entendu, la question de la gradation entre l'activité à temps plein dans l'ancienne profession, l'activité à temps plein dans une activité choisie, la formation et l'inactivité doit faire l'objet d'une discussion plus approfondie. Mais cela sera d'autant plus facile que l'on considérera comme allant de soi qu'il ne doit jamais être question du financement en tant que tel. Le fait que l'on pense que l'allocation de chômage est un gaspillage de ressources qui appartiennent en fait aux bénéficiaires de revenus non concernés rend aujourd'hui les prises de décision si difficiles.

Objections

Il convient encore d'évoquer quelques objections auxquelles on se heurte régulièrement dans le débat public.

1. *"C'est l'argent des bénéficiaires de revenus grevés de retenues qui sert à payer les chômeurs"*.

Cette objection a déjà été amplement présentée comme étant sans fondement. Toutefois, une telle opinion est renforcée par le fait que les cotisations pour le revenu social (revenu en cas de chômage) sont prélevées par déduction sur le salaire. Ceci est fondamentalement erroné, car cela donne l'impression qu'il y aurait

156

de nouveau quelque chose de pris à quoi on aurait pu prétendre. En réalité, il s'agit d'un élément de revenu qui n'est versé qu'en cas de besoin. Si l'on voulait s'assurer à titre privé, par exemple en cas de chômage et donc d'absence de revenus, il faudrait mettre de côté une partie correspondante de son revenu courant. Dans ce cas, il est donc clair qu'il s'agit d'une composante supplémentaire du salaire et non d'une déduction. Il serait bien plus judicieux de parler de "salaire individuel + salaire social" dans le certificat de salaire plutôt que de "salaire brut - charges sociales = salaire net". C'est sur des notions erronées que se forment les sentiments erronés.

2. *"Les chômeurs sont avantagés parce qu'ils reçoivent leur salaire en ne faisant rien, alors que les autres doivent travailler pour eux"*.

Cet argument n'est pas valable, car une grande partie de la productivité n'est pas réalisée par un surcroît de travail, mais par la technique et les procédés. D'autre part, il faut rappeler que la plupart des chômeurs perdent leur emploi sans l'avoir demandé ; ils sont poussés dehors par le surplus de prestation. Et ce sont les conditions de versement de l'allocation de chômage qui ont forcé l'inactivité intermédiaire.



3. *"Une telle redistribution sociale entraîne une perte de pouvoir d'achat".*

Il n'y a naturellement pas de perte de pouvoir d'achat au niveau économique. Au contraire : là où le besoin de revenus est le plus grand, le besoin de dépenses est aussi le plus grand. La tendance est plutôt à l'augmentation de la vitesse de circulation. La seule différence réside dans la personne qui dépense l'argent.

4) *"Cela entrave la formation de capital et nuit en même temps à la compétitivité de l'économie".*

D'une part, il est bien sûr vrai que dans une situation de plein emploi, il y aurait encore plus de capital disponible. Le fait que ce ne soit pas le cas actuellement est un fait et non une hypothèse. D'autre part, les charges sur le capital, dont il a été question ici,

157

sont tellement minimes qu'elles n'ont aucun rapport avec les énormes transactions de capitaux qui sont par exemple déplacées sans raison sur les marchés boursiers. Celui qui répond à cela que c'est nécessaire, devra accepter encore plus que les revenus sont encore plus nécessaires. (Une solution au problème de l'utilisation du capital pour des processus économiques judicieux est attendue depuis longtemps et doit être abordée au niveau des processus monétaires. Ce n'est pas le capital en soi qui manque, mais la volonté du capital de s'investir). Si l'on réfléchit déjà à l'obligation de travailler, il faudra peut-être réfléchir avec encore plus de raison à une "obligation d'investir" du capital. On retire un revenu à un humain qui ne veut pas travailler, mais on permet au capital qui ne veut pas investir de se livrer à n'importe quelle activité spéculative.

5. *"Une telle réglementation entrave la croissance".*

Ici, la cause et l'effet sont inversés. Ce n'est pas cette réglementation qui empêche la croissance, mais l'absence de croissance qui rend une telle réglementation nécessaire. Une croissance qui impliquerait une baisse des salaires et des dépenses sociales n'en serait pas une du point de vue de l'individu, on pourrait donc y renoncer. Mais la question de savoir si nous payons ou non les chômeurs n'a pas de légitimité démocratique.

6. *"La concurrence exige des coûts sociaux faibles".*

Les prestations sociales ne sont pas des "coûts", mais une redistribution. Le fait que d'autres pays, par exemple, ne connaissent pas de prestations sociales ou des prestations nettement moins élevées est indéniable, même si pour les ventes, de nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte, comme la productivité globale, la qualité, le service, la réputation, le financement, l'innovation, etc. La manière dont cette interaction doit s'organiser à l'avenir est très certainement l'une des questions les plus importantes de la collaboration internationale. Car le développement de régions entières du monde en dépend. Mais ici aussi, la solution doit être recherchée à l'endroit où se situe le problème : La concurrence à tout va vers

158

des calculs arbitraires doit être complétés ou remplacés par une entente et des



accords.

Vouloir résoudre le problème du chômage en réduisant les prestations sociales ne fait au contraire que l'aggraver. Seule une solution avec une sorte de TVA (ou d'impôt sur les dépenses), telle qu'elle a été brièvement présentée, redonne aux dépenses sociales leur nature : une question de répartition ou de redistribution au sein de la société, dont les limites de validité se heurtent à la pression de la mondialisation réelle ou simplement argumentée. Il est toutefois à craindre que la véritable raison de l'évolution actuelle apparaisse alors : un affaiblissement flagrant et généralisé de l'esprit social et démocratique.

Conclusion

Le chômage, tel qu'il se manifeste actuellement, est certes un symptôme pathologique de la société. Mais il ne l'est que parce que les forces libérées (même si toutes les "libérations" ne sont pas souhaitables) n'ont pas encore trouvé de possibilité positive et sensée d'organiser leur vie. La raison pour laquelle nous ne parlons pas de potentiel de liberté au lieu de chômage réside dans le financement non clarifié.

C'est l'impression avérée et fautive que le chômage serait financé au détriment des autres qui conduit à la revendication permanente - généralement vaine - de la création de nouveaux emplois. Le chômage et l'absence de revenus sont deux questions très différentes qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Il serait tout aussi logique que ces emplois ne reviennent jamais. Tant que les progrès de la productivité déclenchent cette évolution, notre situation d'approvisionnement ne se détériore pas. Au contraire, les améliorations ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation du produit national brut (les mesures mentionnées ne valent pas vraiment la peine d'être évoquées). Au contraire - seulement que les améliorations ne se répercutent pas absolument dans une augmentation du produit social brut

159

mais dans la modification de la qualité de vie et de travail.

Les nouvelles réglementations proposées ne se veulent pas moralisatrices, mais résultent d'une réflexion macroéconomique impartiale sur la base de notre ordre juridique démocratique fondamental. Ce dernier ne connaît pas seulement les droits à la liberté pour le Je, mais aussi la responsabilité sociale pour l'autre. L'absence de revenus due au chômage serait une grave injustice ; rétablir les revenus des chômeurs n'est pas un acte de générosité, mais de justice. Une économie qui ne partage pas fraternellement ses résultats avec tous ne peut et ne devrait pas exister dans un pays véritablement démocratique.

Le chômage actuel attire l'attention sur cette préoccupation fondamentale avec force. En réalité, il ne s'agit pas d'un problème, mais d'une solution bloquée à mi-chemin de questions sociales essentielles.

Il n'est plus possible de résoudre le problème uniquement par une pause conjoncturelle. De nouvelles réflexions sont nécessaires si l'on ne veut pas que la





La maîtrise socio-organique de la monnaie

Trad. F. G., v. 02 - 05/06/2025

Le déchaînement des forces monétaires

L'argent imprègne l'ensemble de notre vie sociale.¹ Et bien que nous le manipulions en permanence, nous n'avons que peu conscience de ses forces et de son efficacité. "Je ne comprends rien à l'argent" est une phrase populaire, car désarmante, par laquelle nous exprimons - de manière ludique et indirecte - notre "souveraineté" dans le maniement de l'argent. Dans l'état actuel de la conscience, où la liberté d'action repose précisément sur la compréhension de ses fondements, une telle déclaration - pour autant qu'elle soit sérieuse dans un cas particulier - signifie précisément l'abandon de la souveraineté humaine en ce qui concerne l'organisation de la vie sociale. Ce manque de conscience compréhensive, suivi d'un aveuglement dans l'action, contribue largement à ce que les forces de l'argent développent des tendances de plus en plus fortes à la prolifération dans l'organisme social.

L'argent est un moyen au service d'une fin sociale. Ce lien social de l'argent est en train de se dissoudre de diverses manières. En effet, en pensant de plus en plus "en argent", l'argent commence à mettre en valeur ses propres forces, jusqu'à ce que le moyen devienne finalement la fin elle-même. Les symptômes de cette dévaluation insidieuse sont nombreux et se manifestent à tous les niveaux sociaux :

— Bien qu'il soit évident que les vraies valeurs ne peuvent être créées que dans le processus de prestation, les "investissements dans des formes de placement d'argent" sont actuellement plus intéressants que les investissements réels. De nombreuses entreprises gagnent plus avec les revenus de leurs placements financiers qu'avec la vente de leurs prestations. Même les milieux bancaires critiquent le fait que, par exemple, "les cours des actions sont toujours poussés à la hausse par les masses d'argent inutiles accumulées, qui ne cherchent apparemment à se multiplier que par ce biais improductif".²

161

- Les banques centrales occupent la position la plus influente pour l'économie et donc pour la vie sociale dans son ensemble. Elles ont pour mission de "réguler" les processus économiques en influençant la quantité de monnaie et le niveau des taux d'intérêt, ce qui se transforme souvent en "impôt" : La gestion de l'argent domine la vie réelle.

- Mais l'argent est aussi transformé en une fin en soi lorsque l'on se comporte au quotidien comme si "l'argent venait de la banque". Les énormes montagnes de dettes dans la vie privée et surtout publique doivent en grande partie leur naissance à cette attitude. Mais même ceux qui veulent maintenir des emplois au nom des revenus monétaires, même si les produits ne sont plus utilisés, ou qui



souhaitent assainir durablement les conjonctures en injectant de l'argent, que ce soit sous la forme d'emplois décidés par l'administration, de réductions d'impôts ou de crédits de dépenses, font partie des victimes de l'illusion monétaire.

L'autonomisation de la finalité de l'argent a de graves conséquences pour le développement social futur. En effet, l'intérêt croissant pour l'argent occulte complètement celui pour les personnes et les effets réels du comportement social. Une affirmation publicitaire "Plus d'argent grâce à l'argent" - comme le titre le supplément du Süddeutsche Zeitung du 23 octobre 1985 - fait des processus sociaux sous-jacents une question secondaire qui ne mérite plus d'être mentionnée. Dans la mesure où le lien social est perdu, l'argent devient en fait des jetons dans un jeu qui peut cependant se transformer à tout moment en sérieux de la vie, puisque le même argent est utilisé dans le jeu et dans la vie. C'est dans cette double validité que réside l'attrait du jeu, mais aussi son danger. Si, à grande échelle, les jetons de jeu voulaient revenir dans la vie sociale, l'irréalisabilité réelle se manifesterait immédiatement. C'est pourquoi de nouvelles formes de fixation de l'argent, des possibilités de placement d'argent, sont constamment développées et proposées, "claquées sur le marché" - comme l'a formulé le directeur de la Bourse de Chicago dans une interview - afin de pouvoir maintenir l'illusion d'une valeur monétaire qui prolifère sans lien social.

162

En 1988, on estimait à 500 milliards de dollars la masse monétaire qui, sans être liée à des valeurs matérielles, peut changer de place financière dans le "village financier mondial" à la vitesse de l'ordinateur, à la recherche de gains d'intérêts et de taux de change (ou en fuyant les pertes correspondantes). Le bien-être du monde dépend dans une large mesure du comportement de ces masses de capitaux monétaires qui, parce qu'elles n'ont pas de lien social, sont aussi socialement irresponsables et contre la force concentrée desquelles même les actions coordonnées des banques centrales ne peuvent guère lutter. Le capital physique, quant à lui, ne peut pas s'échapper sans autre ; celui qui investit dans des installations productives doit s'engager socialement à long terme. En renonçant à la mobilité, il souffre d'autant plus des conséquences des transferts monétaires rapides. Les grands sauts de taux de change de ces dernières années, qui transforment en très peu de temps des entreprises rentables en catastrophes financières et vice-versa, ont été déclenchés en grande partie par des transactions financières de capital monétaire non lié. En effet, selon les lois de la psychologie des masses, lorsqu'une tendance de mouvement se dessine, la masse suit et transforme la boule de neige en avalanche ; mais les investissements doivent rester. Le capital financier devenu autonome a donc un effet fortement chaotique sur la vie économique réelle. C'est pourquoi une grande partie de la politique financière et économique de nos États consiste aujourd'hui à maintenir en laisse ce marché monétaire incontrôlable.

Le développement effréné du système monétaire se traduit par l'expansion d'une économie purement monétaire qui puise certes ses forces vitales dans la vie économique, mais qui n'a par ailleurs que peu de choses à voir avec elle.



L'industrie de l'argent et ses diverses branches d'entreprises dominant déjà les grands centres du monde, visibles jusque dans les gratte-ciel construits comme placements financiers. Ses actions sont considérées comme recherchées et sûres, ses emplois comme orientés vers l'avenir et très bien rémunérés. L'argent est devenu une marchandise, emballée dans des "produits" de titres et de formes de placement qui déroutent le profane et dont la "palette" s'enrichit chaque jour de nouvelles offres. Depuis longtemps, les moyens de production existants ne suffisent plus à immobiliser la masse monétaire en quête de rendement. Mais l'anticipation spéculative de l'avenir

163

pousse les placements financiers vers les jeux de hasard et conduit à cette "mentalité de casino" que le président de la Commission européenne, Jacques Delors, a particulièrement déplorée après la chute de la bourse en octobre 1987.

Face à cette évolution, dont la description pourrait être étendue et approfondie à l'environnement, on peut adopter différentes attitudes. D'une part, on peut être aveugle ou faire preuve d'aveuglement. Cette tendance est particulièrement forte si l'on fait actuellement partie des bénéficiaires de la prospérité et que l'on n'a donc pas du tout besoin de changement. Une autre attitude d'esprit fait confiance à l'autorité des dirigeants économiques et politiques et à leur "créativité de dernière seconde", déjà maintes fois démontrée. Mais celui qui est prêt à apporter sa contribution à un changement utile devra d'abord s'éclairer sur le système monétaire lui-même. Cette nature de l'argent se révèle soit par une vue d'ensemble de son évolution historique, soit par l'observation de son imbrication dans les processus sociaux. - Le déchaînement des forces monétaires se fait par la séparation de la réalité sociale. C'est pourquoi ce serait faire un pas de plus vers l'illusion monétaire que de vouloir considérer le problème de l'argent indépendamment des processus d'organisation de la vie sociale.

C'est comme le génie qui sort de la bouteille. Son déploiement après le débouchage nous terrifie. Mais il est prêt à nous servir, pour notre salut, si nous avons les souhaits corrects. Comment nous mettons nous l'argent ainsi à servir que notre troisième souhait ne doive pas être utilisé à le "replonger/conjurer en retour dans la bouteille" ?

164

Les étapes du développement de la monnaie

Il est difficile de décrire l'essence de l'argent de manière isolée, car il est étroitement lié aux processus sociaux, dont il est même l'expression. C'est pourquoi les approches théoriques purement définitionnelles doivent rester infructueuses, surtout en ce qui concerne l'argent. S'il est vrai que l'on gagne en connaissance en "expliquant" l'argent comme moyen d'échange, réserve de valeur et étalon de valeur, une telle approche ne devient viable que si l'on suit le déroulement des processus sociaux et que l'on examine la part que l'argent y prend. On remarquera alors que le triptyque théorique se présente toujours comme une unité vivante, mais que leur interaction varie de multiples façons, et



que la qualité des effets de l'argent se modifie au fur et à mesure de la progression des processus sociaux. L'argent est intégré dans les processus qui se déroulent dans le temps, il prend lui-même une forme temporelle. Une conception moderne de l'argent et un ordre monétaire qui lui corresponde doivent contenir et exprimer cette mobilité interne. Ils doivent être dynamiques.

Une telle image vivante d'un déploiement de l'essence à travers les différentes étapes d'une évolution s'offre au regard historique, tout en réduisant au maximum les faits cités et en les rendant ainsi incomplets. L'argent apparaît alors intégré dans le développement humain général et, en particulier, dans les modifications des relations de l'individu avec la communauté. Quatre étapes d'une telle évolution doivent être brièvement esquissées.

1. L'époque sans argent

Depuis l'obscurité historique jusqu'à l'époque culturelle de l'Égypte et de la Sumérie, une période sans argent s'est tout d'abord étendue. La vie économique et sociale reposait en grande partie sur une production essentiellement agricole destinée à l'autosuffisance des environs. Les prêtres déterminaient la part qui devait être remise aux autorités. En outre,

165

les besoins communautaires supplémentaires, tels que les services de guerre, les travaux de construction, etc. étaient assurés par une collaboration concrète. Comme les institutions sociales et les décisions étaient prises sur la base du savoir des mystères qui soutenaient le courant culturel, chacun pouvait accepter sa position sociale comme voulue par les puissances supérieures. À Sumer encore, les humains apportaient au temple les produits destinés à l'échange et les prêtres fixaient les rapports de facturation de l'échange (nous dirions aujourd'hui le prix).⁴ Le commerce de l'époque était aussi un commerce d'échange de produits.

2. La monnaie marchandises - Le déploiement du trafic d'échange de produits - La monnaie d'achat

C'est de cette obscurité mystérieuse qu'émergent les premières formes de monnaie, d'abord sous la forme de pièces et de jetons métalliques en or, en argent, en cuivre et même en fer. Elles portent d'abord des têtes ou des symboles de dieux, puis les têtes ou les armoiries des maisons régnantes, et enfin seulement les emblèmes plus abstraits des États modernes. L'énorme pouvoir de simplification de l'argent dans l'échange de marchandises, sa praticabilité dans l'utilisation, mais aussi sa possibilité d'accumulation ont conduit à une propagation rapide. (La nouvelle manière de gérer l'économie, basée sur le commerce et l'échange, a déjà incité Aristote à fonder pour cela, à côté de l'économie en tant que science domestique, une nouvelle science de l'acquisition de l'argent, la chrématistique). Toutefois, le lien étroit entre l'or ou d'autres métaux et la monnaie/l'argent était la nécessaire condition préalable de cette évolution.



Celui qui reçoit de son partenaire d'échange, l'acheteur, en échange d'un produit qu'il a fabriqué, par exemple une pièce d'or, ne le fait en général pas pour l'or. Au contraire, la monnaie ne fait que documenter une prétention équivalente à obtenir d'autres marchandises en fonction de ses besoins, mais à une date ultérieure et de la part de n'importe quel partenaire au sein de la communauté, au sein de laquelle cette monnaie est acceptée comme document de revendication/demande.

166

On n'acceptera un tel échange entre un produit réel et une promesse non encore tenue que si ces rapports juridiques sont perçus comme stables sur une longue période. Les conditions politico-juridiques fluctuantes des 3000 dernières années n'auraient jamais permis l'évolution tumultueuse de l'argent qui a effectivement eu lieu si l'argent n'avait pas été en même temps constitué de métal. Comme une pièce d'or n'est pas seulement un document de droit ayant une *valeur légale/force de droit*, mais qu'elle possède aussi une *valeur économique* en tant que métal, cette forme de monnaie a pu exister même en période d'incertitude. Dans le pire des cas, les pièces devaient être retaillées. *La monnaie métallique du passé était une monnaie marchandise*. Et c'est ainsi qu'autrefois, la valeur des pièces était déterminée en fonction du poids du métal, comme pour tous les produits.

C'est à cette époque de monnaie-marchandise que s'est surtout développée la propriété/qualité/particularité de l'argent comme moyen d'échange dans la vente et l'achat. La monnaie était en premier lieu de l'*argent d'achat*. De la monnaie nouvelle a aussi été mise en circulation en tant que monnaie d'achat, en frappant des métaux monétaires nouvellement extraits ou capturés et en les utilisant pour payer des dépenses. D'une part, cela a favorisé les régions disposant de gisements de métaux ou les pays ayant réussi leurs conquêtes ; d'autre part, on a dû apprendre à ses dépens qu'une multiplication à volonté de la monnaie d'achat, comme cela a été possible par exemple pour l'Espagne grâce à la conquête des trésors aurifères de l'Amérique, n'aboutit qu'à une pauvreté inflationniste s'il n'y a pas de produits à acheter avec. Ce qui n'était pas apprécié autrefois, à savoir la limitation "naturelle" de la masse monétaire par la rareté des métaux, a toujours fait flirter les théoriciens monétaires avec une monnaie-or de circulation, même aujourd'hui. La quantité d'argent serait ainsi soustraite à l'arbitraire humain et l'évolution frénétique du présent serait dirigée vers des voies plus calmes. L'histoire des tentatives visant à briser cette limitation, depuis les détériorations de la valeur des métaux par des princes malins jusqu'à l'utilisation effrénée de la presse à billets à notre époque, montre d'une part la légitimité, mais en même temps aussi l'impossibilité de vouloir s'arrêter à la monnaie marchandise.

167

L'époque de l'évolution du côté monnaie d'achat a été conformément à la conscience et socialement, celle de l'émancipation accélérée de l'individu des liens de la sagesse originelle transmise dans les mystères et des formes de société qui en découlent. C'est à partir de l'éveil du sentiment de soi et de la conscience de soi qui s'ensuit qu'apparaissent les droits civils généraux et les premières



institutions démocratiques. Dès le début, le maniement de l'argent était un droit pour chacun. La responsabilité sociale pour les relations économiques entre les humains est ainsi sortie du temple pour entrer dans la vie profane : le prix devient l'affaire de ceux qui achètent et vendent entre eux. - Peu à peu, l'ensemble de la vie sociale a été presque entièrement réorganisée autour de la gestion de l'argent. Les prestations réelles ont été remplacées par des sommes d'argent, par exemple le salaire des mercenaires, les impôts sur l'argent, l'achat de droits féodaux, etc. Le manque d'argent qui en a résulté a contraint à réorienter ses propres prestations vers la *vendabilité* plutôt que vers les besoins personnels et la fabricabilité. Alors que l'artisanat et les citadins profitaient de cette évolution, la paysannerie traversait sa crise la plus profonde. Dans l'agriculture, où le taux d'autosuffisance était naturellement toujours élevé et où l'argent liquide était donc rare, il était souvent impossible de satisfaire les demandes constantes d'argent. En raison de l'endettement qui en résulte, la majorité des paysans tombent dans le servage de la fin du Moyen Âge. (En revanche, dans le cas d'un prélèvement en nature, la pauvreté peut tout au plus apparaître).

3. L'argent comme document de droit sans valeur de marchandise - le dé- ploiement de la productivité - l'argent de prêt

A l'époque moderne, avec sa conquête tumultueuse du monde, coloniale puis technique, l'argent atteint lui aussi une nouvelle étape. Ce n'est plus le moyen d'échange, l'argent d'achat, qui est au centre de l'intérêt, mais le *moyen de crédit* argent. (Il faut noter que les différents niveaux de monnaie sont certes développés l'un après l'autre, mais qu'ils subsistent après leur création, même s'ils sont adaptés aux états ultérieurs). L'humanité devient volontiers entreprenante.

168

Les entreprises sont tournées vers l'avenir et ont besoin de deux conditions : des idées et des facultés correspondantes d'une part, et du capital pour préfinancer le chemin jusqu'à l'objectif futur d'autre part. Le crédit permet de combler le fossé entre la possession de faculté et celle de capital. En développant des formes de prêt viables, le potentiel de capacités de l'humanité est mis en valeur. Alors qu'avec l'argent d'achat, c'est ce que l'on *obtient* en échange qui compte, avec l'argent de prêt, c'est ce que l'on en *fait*. La valeur marchande de l'argent passe à l'arrière plan.

Dans la mesure où le désir d'action de l'humain dépasse les données naturelles, la quantité d'argent n'est plus limitée par la nature. (Il est intéressant de noter que la première tentative de papier-monnaie de l'Écossais Law était couplée à l'émission d'actions pour financer ses entreprises coloniales). Ce papier-monnaie n'a aucune valeur matérielle, ne possède plus de valeur marchande directe, mais ne fait que documenter un droit. Afin de sevrer lentement le citoyen méfiant du caractère marchand de la monnaie, qui conférait une certaine sécurité, on a d'abord introduit une couverture foncière (Law), puis, plus tard, habituellement



une couverture en or : sur demande, le billet de papier pouvait être échangé contre une unité de poids d'or définie. La couverture totale en or a été suivie plus tard par une couverture partielle en or, afin de disposer d'une plus grande marge de manœuvre en matière de crédit. (Parallèlement, il y a toujours eu des pièces de circulation en or ou en argent.) Le dernier pas vers la fin de cette ère de transition a été franchi par les États-Unis lorsqu'ils ont supprimé l'obligation d'échanger le dollar contre de l'or en 1971. L'or, en tant que catalyseur, a rempli sa mission et constitue désormais un marché purement marchand. Mais la monnaie se présente sous sa nouvelle forme : *elle est devenue un document purement de droit*. Sa gestion globale est confiée de manière souveraine à des banques centrales d'émission et aux banques commerciales qui y sont liées.

Entre-temps, il est aussi devenu évident que la nouvelle monnaie ne peut entrer dans la vie économique que par le biais du crédit, c'est-à-dire au niveau du prêt. En effet, cela ne permet pas seulement de mettre en circulation du pouvoir d'achat, mais aussi de déclencher simultanément le processus de

169

production équivalent, de sorte qu'il n'en résulte pas comme auparavant l'unilatéralité de l'inflation, mais un nouvel équilibre à un niveau d'approvisionnement supérieur. La possibilité de mettre en marche la planche à billets renvoie à la nouvelle question qui se pose : quelle quantité de crédit, et donc d'argent, peut et doit être injectée dans l'économie, et comment cela doit-il être décidé ? L'évolution vers les paiements sans numéraire a encore accentué cette question. Alors qu'auparavant, les banques ne pouvaient prêter que de l'argent qui avait été retiré de la circulation monétaire pendant un certain temps (épargne), le trafic des paiements sans numéraire a pour conséquence que même l'argent en circulation ne quitte jamais physiquement la banque. Chaque "paiement" correspond alors à un "dépôt". Le volume de crédit devient ainsi illimité du point de vue monétaire. Ce processus, appelé création de crédit, n'est aujourd'hui limité que par le fait qu'une partie de l'argent circule toujours en espèces et que le volume d'argent se répartit entre différentes banques. Pour cette partie de l'argent quittant la banque, une certaine quantité d'argent doit être maintenue en réserve, la réserve d'argent liquide. Ce pourcentage peut en outre être modifié par la banque centrale. - Les deux limites imposées par les habitudes de manipulation de l'argent et les rapports de concurrence entre les banques sont purement extérieures et seront éliminées par l'évolution ultérieure ; la réglementation de la banque centrale est en revanche un premier pas vers une délimitation consciente des limites.

Pendant cette période de développement du côté crédit de la monnaie, de la monnaie de prêt, la productivité des entrepreneurs a été rendue effective avec euphorie. La frénésie de croissance économique qui en a résulté a fait totalement abstraction de la question de la justice sociale générale. Les salaires en tant que "prix du travail" étaient des coûts qu'il fallait maintenir aussi bas que possible. Le pic de productivité de la première période d'industrialisation marque aussi un point bas dans les relations sociales. La "loi d'airain des salaires" décrit ce point le plus bas comme le minimum vital, à partir duquel la vie se réduit à la survie,



4. L'argent comme moyen d'organisation de l'ordre social - l'humain comme porteur de la productivité - l'argent des dons

Une nouvelle étape dans le développement de l'efficacité de l'argent résulte du fait que la question sociale refait surface et que l'on cherche à établir un lien avec la vie économique imprégnée d'argent. Ce n'est pas le fait que cela se produise qui est décisif ; ce qui serait plus important, c'est le "comment" cela se produit. L'expérience encore courte dans ce domaine montre que la tendance au façonnement social autoritaire est encore très marquée, et que l'argument "social" soutient et encourage la construction d'autorité. C'est aussi à ce stade que se décidera si la force de l'argent propulsant des valeurs peut être empêchée de s'autonomiser et être retenue.

Cette nouvelle phase a commencé alors que le développement de l'argent de prêt était encore en cours. Face à l'égoïsme de l'économie de marché, qui s'exprimait par l'attitude "chacun pourvoit à ses besoins autant qu'il le peut" et qui, associé aux régulations bourgeoises de la propriété, n'avait apporté les avantages escomptés qu'aux entrepreneurs et aux propriétaires de capitaux, une nouvelle conscience sociale s'éveillait maintenant. Des entrepreneurs à l'esprit social et clairvoyant ont tenté de placer les communautés d'entreprises et leur environnement sur une base plus humaine et plus juste (Owen, Krupp, Siemens ...) ; dans le système coopératif, les ouvriers devaient eux-mêmes accéder au statut d'entrepreneur ou former des communautés solidaires ; dans le mouvement syndical, il s'agissait tout d'abord d'élever le niveau de formation de la population ouvrière (associations de formation ouvrière), mais plus tard de créer un contre-pouvoir politique de négociation face aux entrepreneurs ; enfin, le mouvement politique et idéologique du socialisme est né, qui part du principe qu'avec une prise en charge du pouvoir de création par les ouvriers, les injustices seraient déjà éliminées à la source. Mais c'est sans aucun doute l'évolution démocratique qui a eu le plus d'impact, car elle a permis aux points de vue sociaux de s'affirmer peu à peu et conduisirent aux formes les plus diverses d'État social.

Le "filet social" des États modernes, soutenu par le principe démocratique d'égalité, remplace désormais les anciennes collectivités sociales formant des enveloppes sociales sous la direction des mystères. Ce n'est plus le produit, ce n'est plus le développement de la productivité par l'investissement, c'est l'humain actif lui-même en tant que porteur des facultés productives qui passe au premier plan des efforts sociaux avec le droit à une existence digne de l'humain.

Comment faire en sorte que chaque citoyen reçoive suffisamment d'argent d'achat ? La question de l'argent d'achat devient une question de répartition : quelle est la *part de ce qui est produit en commun* qui revient à chacun ? La question des salaires ne peut être résolue de manière satisfaisante et conforme à la réalité



qu'en tant que réglementation de la répartition. Car l'objectif de la vie de l'économie ne peut être que l'amélioration de la qualité de vie de *tous ceux qui y participent*. L'idée que les salaires ne représentent pas seulement des coûts, mais aussi et surtout des revenus d'achat et de demande, c'est-à-dire en fin de compte le moteur de la vie économique, se répand lentement. Le niveau des revenus actuels ne doit cependant pas faire oublier que le salaire est encore largement considéré comme le paiement du travail ; que les bénéfices d'une entreprise appartiennent toujours en premier lieu à ses propriétaires, qui les utilisent ensuite pour payer le salaire, etc. -Les "coûts sociaux" sont aussi regardés de manière correspondante. Outre le fait que ce terme met sur un pied d'égalité des relations sociales très différentes, il suscite des sensations et des représentations erronées. Les montants versés aux enfants et aux personnes âgées, aux malades et aux handicapés, etc. ne sont pas des "coûts", c'est-à-dire des réductions sur les revenus des personnes actives ; au contraire, ces personnes ont également droit à une part des revenus économiques *dès le début*, car elles font partie de l'ensemble de notre vie. On ne peut pas non plus ignorer que nous ne faisons partie des actifs au sens strict que pendant la moitié de notre vie, mais que le reste du temps, nous dépendons nous-mêmes de la part qui nous est attribuée.

Une réorientation a aussi lieu dans le domaine de l'argent de prêt. Sous le terme d' "investissement social", qui était jusqu'à présent la compétence seule de l'État,

172

les épargnants de plus en plus nombreux demandent ce qu'il advient alors de leur argent, à part qu'il rapporte des intérêts. A quelles entreprises a-t-il été prêté ? Quels produits sont fabriqués avec ? Quels sont l'état d'esprit et le comportement social de l'emprunteur ? L'épargnant et l'investisseur prennent conscience de leur responsabilité à l'égard de l'efficacité de l'argent, alors qu'auparavant, ils ne se rendaient qu'au guichet de la banque. Là encore, il s'agit de premiers pas prudents, souvent encore plein d'illusions, car nous sommes bien plus liés à tous les autres par la division du travail que ne le voudrait notre nouvelle morale d'investisseur. La question de l'"humanisation" du travail relève aussi de ce domaine. Nous sommes ici à la veille d'un tournant important. Tandis que certains continuent à lutter pour savoir comment imprégner d'humanité la vie économique, d'autres considèrent que cela n'est pas possible et exigent qu'elle soit radicalement réduite, dans la mesure où cela est techniquement possible, afin de disposer de plus de temps libre, dans lequel la vie proprement humaine peut alors avoir lieu.

Avec le "temps libre", le nouvel élément de l'efficacité de l'argent se manifeste de manière non dissimulée. En effet, alors que la "redistribution" - il serait préférable de parler de "répartition différente" - des revenus reste entièrement liée à l'économie, qu'elle encourage même plutôt, et que l'investissement social veut lui aussi des réorientations, mais pas des annulations, le temps libre s'oppose diamétralement au temps de travail générateur de valeurs. Le temps de travail est repoussé afin de créer un espace de vie libre qui ne soit pas tourné vers l'économie. Pendant les loisirs, nous ne sommes que des consommateurs qui utilisent les valeurs économiques pour entretenir, épanouir et développer leur



propre individualité. Le temps libre, s'il ne doit pas se faire au détriment de l'approvisionnement, de la "prospérité", doit être compensé par une productivité accrue du temps de travail restant. Ces augmentations sont des efficacités de l'esprit humain, qui crée ainsi lui-même l'espace libre pour son propre entretien. Ce rapport s'applique à l'ensemble de la vie culturelle et de l'esprit. La satisfaction des besoins d'âme et spirituels n'est possible que lorsque les forces productrices de l'économie nous portent suffisamment loin pour que nous puissions nous consacrer pendant un certain temps

173

à d'autres choses. Notre calcul du produit social fausse l'image réelle en additionnant toutes les prestations sociales. La réalité dit autre chose. Car si je paie un certain montant pour une prestation de sorte spirituelle, par exemple ce livre, ce processus suit certes les règles de base de l'échange "prestation - contrepartie/contre-prestation", mais seulement formellement. Le chiffre d'affaires du livre ne doit pas être ajouté sans autre à la valeur ajoutée générale, mais il diminue, consomme une valeur économique pour permettre une valeur d'âme et spirituelle. En réalité, il s'agit donc d'un processus d'équilibre entre des processus de construction économique et des processus de déconstruction économique. C'est à travers ces derniers que la vie de l'esprit se manifeste. - Les forces qui agissent dans les deux domaines sont dans les deux cas spirituelles. Dans la vie économique génératrice de produits, ce sont, outre les forces naturelles, les facultés humaines qui sont appliquées concrètement à un but déterminé. Dans la vie de l'esprit générale, en revanche, il s'agit de *cet esprit lui-même*, de son entretien et de sa formation. Cette vie culturelle n'existe que dans la mesure où nous en ressentons le besoin et où elle est économiquement possible. Nous n'attendons pas, et en général nous ne devons pas attendre, un bénéfice économique direct, car sinon nous subordonnerions notre individualité, qui ne se trouve que dans l'esprit, à des intérêts économiques.

Cet argent que nous dépensons en échangeant une valeur économique solide contre une valeur d'âme et spirituelle aérienne, qui reste donc sans contrepartie économique, nous l'appelons à juste titre *argent de donation*. Car lors d'une donation, nous n'attendons pas de contrepartie directe. Cela vaut aussi lorsque, comme dans le cas de ce livre, on a versé un "prix d'achat". (La différence peut être illustrée par le fait que l'on peut certes renoncer à ce livre, mais pas à la nourriture. Bien sûr, comme partout dans la vie, il s'agit seulement d'attirer l'attention sur les deux pôles de forces qui n'apparaissent jamais sous cette forme isolée). Cependant, c'est précisément dans la vie culturelle que se forment les capacités et les besoins spirituels à partir desquels est nourri aussi le futur

174

développement économique. Ce qui n'est aujourd'hui qu'une consommation se transformera à l'avenir en productivité. Ce qui apparaît dans le domaine de l'argent emprunté comme créateur et fécond a été formé en tant que germe dans une vie spirituelle reposant avant - dont le noyau le plus intime est donc l'éducation.

La nécessité d'une vie de l'esprit libre et responsable se manifeste doublement.



D'une part, la vie de l'économie de notre époque exige un énorme effort de formation, qui ne doit pas s'achever avec l'école, mais se poursuivre par l'effort de formation continue personnelle ; les énormes charges d'âme exigent une nouvelle force d'âme ; la vision plus complexe du monde exige de nouvelles forces de connaissance ; le besoin de changement exige de nouvelles forces de volonté. - D'autre part, le côté purement consumériste est aussi nécessaire dans le présent. L'éveil de la productivité humaine, en faisant appel de plus en plus aux forces naturelles exploitées techniquement, a augmenté les possibilités de production de prestations de telle sorte que nous devons nous retenir de plus en plus de les exploiter entièrement. La tentative de rapatriement des excédents permanents dans le domaine de l'argent d'achat et de prêt a depuis longtemps atteint ses limites. Avec un taux d'épargne de 15 %, la consommation a progressivement atteint un seuil de saturation où, dans de nombreux cas, seuls des processus d'échange et de renouvellement ont encore lieu. Mais les possibilités d'investissement ne peuvent plus guère être augmentées non plus. Nous sommes asphyxiés par les liquidités. En outre, si les excédents étaient constamment réinvestis, il en résulterait une fonction de croissance exponentielle dans laquelle l'économie s'effondrerait sous le poids de sa propre production. L'économie dépend de l'existence d'un nombre suffisant de consommateurs purs. Nous verrons plus loin pourquoi trop peu d'argent de donation s'écoule.

En apparence, rien n'a changé dans l'argent avec l'apparition de l'argent de donation. Seul le fait de ne pas avoir d'argent liquide fait prendre conscience, par le biais de l'"extrait de compte" plus que par l'argent en circulation, que la comptabilité de l'ensemble de l'organisme social se présente sous forme de feuilles volantes dans la distribution de l'argent. En faisant disparaître l'argent de la visibilité, la conscience se libère pour le

175

devenir conscient statistiquement et comptablement de son efficacité sociale. Mais si l'on ne veut pas que cette conscience reste abstraite, il faut intervenir fortement dans les processus sociaux, aussi bien réels que monétaires.

L'argent en tant qu'argent d'achat

"L'usage de l'argent consiste uniquement à le dépenser". Thomas d'Aquin

Être de l'argent d'achat est l'effet fondamental de l'argent. Un organisme social basé sur la division du travail est existentiellement tributaire de la présence de cet effet de manière correcte. Car en fin de compte, toutes les valeurs créées doivent s'échanger les unes contre les autres dans la vente et l'achat.

Grâce à l'intervention de l'argent, l'acte d'échange initialement unitaire (marchandise contre marchandise) est scindé en deux (marchandise contre argent ; argent contre marchandise). La marchandise concrète devient un droit sur n'importe quelle marchandise. C'est là que réside le génie de l'argent dans le domaine de l'échange. Mais de nouvelles questions en découlent aussi :



1. Comment faire en sorte que chacun obtienne ce qu'il veut en échange de son argent ?

2. comment en vient-on à un prix juste ?

Ces deux questions sont étroitement liées. Tandis que l'économie de marché pilote la quantité par le biais de modifications de prix, mais abandonne ainsi l'exigence de justice au prix et la remplace par le caractère bon marché du à la concurrence, les économies planifiées ont tenté de fixer immédiatement les quantités, sous prix donnés de l'arbitraire x et de la fonction du prix absolument. Ces deux unilatéralités insatisfaisantes ne deviennent aussi meilleures lorsqu'elles prennent avec à cela simplement l'élément réciproque, comme cela se passe actuellement. (Dans l'économie de marché, on planifie et on se concerte sans cesse ; dans

176

l'économie planifiée sont autorisés des marchés semi-autonomes, par exemple dans le domaine des produits agricoles).

Dans le chapitre sur les associations, nous avons expliqué comment ces deux questions peuvent seulement être toujours de nouveau être résolues de manière satisfaisante par l'économie associative. C'est la tâche qui a été introduite dans la vie sociale par la monnaie d'achat. Sinon, tout ordre monétaire construira sur des fondements fragiles. En ce que l'unité de vie "échange" est brisée en deux moitiés, le miroir de la conscience se forme par l'entrée de l'argent. Au prix s'y montrant se laisse en premier saisir la conscience claire des rapports sociaux dont nous avons besoin aujourd'hui comme base de nos actions.

Ceci indique déjà sur la seule thérapie préventive possible face à la troisième tâche :

3. comment éviter que la vente ou l'achat, en tant que deux moitiés de l'unité d'échange initiale, ne soient eux-mêmes considérés comme une totalité ?

En faisant de l'argent une marchandise par l'illusion de complétude de la moitié d'échange elle-même, on pose la première pierre d'une concurrence entre l'argent et la marchandise, concurrence que l'argent gagnera toujours grâce à ses particularités. La vie sociale connaît des rythmes, et l'argent d'achat doit suivre ces rythmes ; mais l'argent en tant que tel n'est arrêté dans sa vitesse de rotation propre que par les temps d'attente lors du transfert/des virements. Dans la tendance à la "mode" sur tous les marchés de biens de consommation, on tente de déraciner le consommateur de ses habitudes et de ses rythmes de vie pour l'adapter aux intérêts-chiffre d'affaires-argent.

Alors que l'argent change de main ou de compte au rythme des habitudes d'achat, sa signification évolue constamment entre unicité (reçu ou dépensé pour ce



produit) et ambiguïté (tant que son utilisation n'a pas encore été décidée). Lors de l'émission d'argent, l'ancien droit à l'obtention de marchandises s'éteint ; un nouveau droit naît chez le bénéficiaire de l'argent. Le titulaire du droit change, le document de revendication reste.

177

À ce dernier fait, certains penseurs n'accordent pas assez d'importance, surtout depuis l'époque de la monnaie scripturale sans document, parce qu'ils sont fascinés par la vague de revendications/prétentions qui déferle. La quatrième question relative à la monnaie d'achat montre que cette "titrisation" du droit, qui signifie sa pérennisation, peut avoir des conséquences considérables :

4. Comment maintenir la concordance temporelle entre le faire valoir de la revendication à l'argent et l'existence de la quantité de biens à laquelle se rapporte la demande/revendication ?

L'argent reçu ne doit pas être dépensé immédiatement. Il y a de bonnes raisons d'en garder une partie, de l'épargner : un achat ultérieur plus important, une protection contre les risques de la vie, un capital pour devenir indépendant, etc. Parfois, il s'agit simplement de l'habitude instinctive d'un chien d'enterrer son os ou de ne pas savoir pourquoi. Mais un motif en forte augmentation est le placement d'argent pour obtenir des intérêts, qui peuvent remplacer un revenu gagné/élaboré.

L'épargne bloque la circulation du pouvoir d'achat et la désorganise dans un premier temps. Avec l'argent d'épargne, on quitte aussi le niveau de l'argent d'achat, bien qu'il puisse bien sûr acheter à nouveau à tout moment, mais quoi ? Et quand ? Dans l'argent d'achat règne la simultanéité de la prestation et de la contre-prestation ; avec l'épargne, la marchandise et l'argent acquièrent chacun une dimension temporelle distincte et divergente. Alors que la vie économique doit se poursuivre de manière continue en termes de production et de consommation, le droit garanti "argent", dans son abstraction, peut "passer l'hiver" presque aussi longtemps que l'on veut. L'argent ne doit pas tirer profit de cette concurrence pour l'avenir, injuste dès le départ. Sinon, c'est celui qui cause le dommage qui serait récompensé. Les problèmes de dommages et d'avantages n'apparaîtront toutefois que plus tard, ils sont prédisposés à cet endroit de la sphère de l'argent d'achat.

Il convient ici de revenir brièvement sur l'argumentation de *Silvio Gesell* (1862 - 1930). Il suppose que la concurrence "déloyale" entre l'argent et les marchandises est déjà effective au moment du processus d'achat.

178

Lors de l'échange de marchandises contre de l'argent, le détenteur d'argent est avantageé. Le caractère périssable de la marchandise place en effet le vendeur de marchandises dans l'obligation de vendre et tend ainsi à faire baisser le prix (cet avantage, dont bénéficie fondamentalement l'argent, est à l'origine de l'intérêt monétaire). Voici maintenant l'enchaînement de ses pensées : "Le caractère non



périssable fait de l'argent un bien d'épargne privilégié, car toutes les autres marchandises sont périssables et entraînent des frais de stockage plus élevés. Puisqu'il n'est pas possible de rendre toutes les marchandises à échanger aussi non périssables que l'argent, il ne reste que la possibilité de rendre l'argent aussi périssable que les marchandises "6 Ce raisonnement n'est pas correct au niveau de l'achat. En effet, le propriétaire de l'argent est toujours celui qui ressent les besoins ; à la corruptibilité de la marchandise s'oppose sa propre corruptibilité. Dans le cadre de l'équilibre global, le besoin d'échanger peut-être réparti différemment de part et d'autre. Tant que l'argent achète, il n'a aucun avantage. - Mais Gesell pense au commerçant qui se trouve entre le producteur (vendeur) et le consommateur (acheteur). Pour ce dernier, la marchandise et l'argent ne sont que des moyens de réaliser un chiffre d'affaires qui génère des bénéfices. Le commerce fait face au producteur en tant qu'acheteur et au consommateur en tant que vendeur. De cette position, qui ne semble fondée que sur l'argent, puisque le commerce n'a pas d'intérêt à consommer la marchandise, il tire un profit qui apparaît comme une rémunération de l'argent et non comme un revenu du travail. - Ce raisonnement ne tient pas compte du fait que le commerce assume aussi la périssabilité en achetant la marchandise et que, d'un autre côté, l'acheteur impatient se tourne vers la concurrence. En outre, il s'avère que le commerce n'est pas un *problème d'ordre monétaire*, mais d'*ordre économique*. Cela se comprend si l'on tient compte du fait que Gesell était alors un économiste de marché à part entière. Dans la théorie de l'offre et de la demande, il n'y a en effet pas de place pour le commerce : en tant que demandeur sans intérêt de consommation et vendeur sans intérêt de production, il ne reste que l'intérêt monétaire. C'est pourquoi il fallait souligner que le problème principal du domaine de l'argent d'achat est son embrassement/encerclement associatif, qui intègre

179

le commerce dans les événements sociaux réels.⁷ Dans le domaine de la monnaie d'achat, ce n'est pas la marchandise argent qui doit être rendue "périssable" - ce ne serait qu'un traitement symptomatique - mais les processus d'achat doivent être organisés de telle sorte que l'argent ne puisse pas être transformé en marchandise.

1. Inflation et déflation

Par rapport à l'échange en nature, les processus d'échange médiatisés par la monnaie ne font apparaître la contre-valeur de la recette monétaire qu'au moment de la dépense. La quantité de biens et de services réels que l'on obtient pour une unité monétaire donnée détermine le "pouvoir d'achat" de l'argent : celui-ci varie à chaque changement de prix. Pour l'individu, cela peut avoir des conséquences considérables si un prix particulier change, qui concerne justement fortement son cadre de vie, par exemple comme une augmentation du prix du billet pour un pendulaire/une navette. Du point de vue monétaire, ces effets ne deviennent significatifs que si le niveau global des prix change. Pour le constater, on ne peut évidemment pas se contenter d'additionner tous les prix, mais il faut



les pondérer en fonction de leur utilisation dans la vie. On construit ainsi statistiquement des modèles de vie "typiques", par exemple la famille "typiquement allemande" avec deux enfants, avec un revenu moyen et une consommation moyenne de biens et de services. La variation en pourcentage de ce "coût de la vie" est considérée comme le taux de renchérissement ou de baisse des prix les plus populaires. Si le coût de la vie augmente, le pouvoir d'achat de l'argent diminue et l'on parle d'inflation ; si le coût de la vie diminue, le pouvoir d'achat de l'argent augmente et l'on parle de déflation. Pourtant, la tendance à long terme de l'après-guerre ne va clairement que dans le sens de l'inflation : avec le franc suisse de 1939, on ne peut plus acheter aujourd'hui que 25 % de la quantité de biens de l'époque. Son pouvoir d'achat est donc passé de 100 % à 25 % ou, sous une autre forme d'expression, les prix des produits ont augmenté de 400 % entre-temps. - Comme tous les économistes s'accordent à rejeter la déflation et à vouloir tout faire pour éviter qu'une telle situation ne se produise à grande échelle, les explications suivantes seront d'abord placées sous l'angle de l'inflation.

180

Les facteurs à l'origine des phénomènes inflationnistes sont très divers, c'est pourquoi la définition économique et monétaire selon laquelle la masse monétaire est alors supérieure à la quantité de produits ne peut pas du tout rendre compte du phénomène :

1. Raisons économiques.

Ce sont surtout les coûts des salaires et des matières premières qui sont cités ici. Les salaires sont ainsi adaptés à intervalles réguliers au taux d'inflation. Mais comme les salaires sont considérés comme des coûts, une augmentation des salaires doit à son tour faire monter les prix (spirale prix-salaires), à moins qu'il n'y ait une redistribution des revenus ou que l'on augmente la productivité dans la même mesure, avec les conséquences que cela implique en termes de surproduction ou de chômage. On retrouve ici la problématique selon laquelle on pense le travail comme un phénomène de marché en soi et non le salaire comme une part de revenu d'une entreprise. Les répartitions de revenus ne peuvent distribuer que ce qui est disponible et ne peuvent donc jamais entraîner de coûts. - En ce qui concerne la question des matières premières, il y a bien, dans certains cas, une pénurie de gisements et d'approvisionnement, mais en général, il s'agit de corriger d'anciennes injustices de prix dans les échanges internationaux. Ici, on ne fait que nous prendre ce qui ne nous appartenait pas. - L'inflation dite "induite par la demande" ne peut en fait pas concerner le niveau des prix dans son ensemble, puisqu'il n'y a que des transferts d'argent, c'est-à-dire que l'on peut dépenser moins quelque part en même temps. Il reste donc le problème purement économique d'un sous-approvisionnement global en biens. Dans ce cas, une évolution inflationniste du pouvoir d'achat exprimerait le fait que l'argent provenant d'autres sources ou de sources antérieures n'est plus couvert.



2. Raisons de droit.

Les prix des salaires et des matières premières/substances crues ont déjà montré qu'il s'agit en fait de questions de droit ou, dans le cas du renchérissement, de la compensation d'anciennes injustices, voire de la création de nouvelles. L'insistance des pays en développement pour obtenir des prix plus justes en fait partie aujourd'hui. Les rentes fondées sur les droits de propriété tombent aussi de ce domaine, par exemple les prix des sols ou les droits de propriété du capital.

181

3. Des raisons culturelles. Notre vie sociale exige de plus en plus de corrections des comportements antérieurs. Les prestations de réparation/mise de côté de dommages ne peuvent pas être simplement vendues comme de nouvelles prestations économiques, mais doivent être considérées comme des coûts du processus de prestation initial (principe du pollueur-payeur). C'est surtout le point de vue de la qualité des produits, de l'environnement, des conditions de travail, etc. qui entraîne un renchérissement des productions antérieures.

Placer tous ces problèmes et leur effet de renchérissement sous le slogan monétaire "inflation" et se mobiliser ensuite contre cela doit empêcher de voir les solutions nécessaires.

4. Les raisons monétaires.

Il n'y a pas que les rapports sociaux qui se reflètent dans l'argent, mais aussi l'influence monétaire qui se reflète dans le social. Dans quelle mesure le mode de création moderne de l'argent et du crédit conduit-il à des phénomènes inflationnistes ? La question de l'influence de l'épargne en tant que problème du décalage temporel entre la vente et l'achat doit aussi être examinée. Enfin, une influence importante résulte des relations commerciales extérieures en matière d'exportation et d'importation, surtout en ce qui concerne l'addiction aux excédents d'exportation. En effet, dans ce cas, les marchandises partent à l'étranger, tandis que la monnaie étrangère entre dans le pays, s'échange contre de la monnaie nationale et devient alors effective en achetant.

Les effets de l'inflation sont très différents selon le domaine. Dans le domaine de la monnaie d'achat, l'impact est relativement faible à court terme, car la circulation de la monnaie assure une densité temporelle. Ainsi, on dépense généralement son salaire mensuel dans le même mois ou son revenu annuel dans le délai d'un an. Le problème n'est donc pas tant la perte du pouvoir d'achat de l'argent que l'on a déjà pour acheter, mais plutôt la question de savoir si le prochain revenu suivra aussi l'augmentation inflationniste. C'est pourquoi de nombreux revenus sont aujourd'hui indexés sur le coût de la vie. Cela vaut aussi pour de nombreux prix. Certes, cela tend à renforcer et à pérenniser l'inflation, mais les conséquences pour les individus sont atténuées. Des difficultés individuelles arrivent toutefois, à celui

182



dont le revenu n'est pas pris en compte dans la tendance générale à l'adaptation ou ne l'est pas à temps. - Des effets tout à fait différents se produisent dans le domaine de l'argent prêté. En effet, un patrimoine fixé pendant de nombreuses années serait peu à peu consumé par l'inflation. Que l'on se défende contre cela semble tout d'abord compréhensible. Une autre forme de résistance réside dans l'augmentation des taux d'intérêt de manière analogue aux revenus. Ainsi, on calcule de plus en plus avec l'intérêt réel, en déduisant le taux d'inflation des intérêts nominaux. Les créanciers souhaitent conserver leur droit le plus intact possible. - Les débiteurs, les emprunteurs, occupent une sorte de position opposée dans le domaine de la monnaie de prêt. Leur "patrimoine" est négatif. Pour eux, l'inflation signifie que la dette reste certes la même sur le papier, mais qu'elle "vaut" de moins en moins en termes réels. Si l'on fait partie des bénéficiaires de revenus dont les salaires et les prix sont indexés, l'inflation efface "d'elle-même" une partie de la dette. L'inflation signifie ici une redistribution des richesses. - Enfin, le secteur des donations est le plus touché, car il doit constamment exiger des revenus plus élevés sans pouvoir offrir d'équivalent productif. Les augmentations constantes des prix - qui, vu la nature de notre financement culturel, apparaissent souvent comme des augmentations d'impôts - ou les demandes de subventions entraînent peu à peu l'antipathie des humains travaillant dans d'autres domaines.

L'attitude vis-à-vis de l'inflation est aujourd'hui ambiguë. D'une part, on y est très opposé en matière de politique économique et de banque centrale. En ce qui concerne l'une des exigences fondamentales du "carré magique" - l'exigence de stabilité des prix - l'inflation apparaît comme l'ennemi public n° 1. Aussi évidente que puisse paraître une telle exigence, elle est, dans cette formulation, complètement à côté de la réalité. Il faut en effet se demander dans quelle mesure la stabilité des prix est raisonnable à une époque de technicisation, d'informatisation et de rationalisation. L'économie de marché est justement construite sur la base d'une équité à long terme. Ainsi, même à l'avenir, lorsque le balancier penchera davantage du côté de la qualité, probablement plus coûteuse, le renchérissement devra apparaître comme un objectif direct. *Seule cette stabilité des prix on peut la solutionner par l'argent qui aussi a*

183

été provoqué par l'argent : une monnaie neutre serait en soi la meilleure expression, même si la neutralité survient par un classement et une subordination totale aux processus socio-organiques.

Mais en même temps, on est aussi pour l'inflation, même si elle n'est que de l'ordre de 2 à 4 %. Alors qu'en exigeant la stabilité des prix, on protège la constitution et le placement de l'épargne (qui voudrait encore épargner de l'argent en cas d'inflation élevée ?), en tolérant une légère inflation, on pense à la nécessité de stimuler la demande de consommation. Comme le pouvoir d'achat est toujours plus faible en cas d'inflation, on crée une légère pression sur la propension à dépenser (acheter maintenant est moins cher ; ce que l'on a, on l'a). Cet effet était déjà prévu par Gesell, même si la justification et les instruments étaient différents. - Un autre argument en faveur d'une légère inflation constante



est l'indication que tout le monde s'y est déjà adapté, par exemple dans la politique tarifaire, de sorte qu'un changement de comportement ne semble guère utile. "Pas de renchérissement ? Non merci", tel était le titre d'un article du professeur Alfred Nydegger dans la Basler Zeitung (journal de Bâle) du 15.2.86. - L'argument le moins utilisé, mais le plus fort, est celui selon lequel l'inflation permet de maintenir l'illusion d'une croissance permanente. Une hausse des prix, même si elle est due à l'inflation, signale un gain plus important en termes d'économie de marché, bien que les coûts augmentent aussi. En Suisse, le salaire horaire des ouvriers a ainsi été multiplié par dix depuis 1939. Mais si l'on déduit le taux d'inflation, il ne reste en réalité qu'un triplement. Ce décalage entre les chiffres visibles et leur signification réelle, qui n'est accessible qu'après interprétation, est un obstacle majeur à la pénétration de la sensibilité et de la conscience au niveau des chiffres.

Mais une chose rassemble presque tous les théoriciens économiques : le refus de toute forme de déflation. Ils craignent que la hausse de la valeur de l'argent empêche les consommateurs d'acheter et les fasse attendre des temps encore meilleurs. Mais si la demande s'effondre, l'économie s'effondre et l'attentisme doit alors se venger, car il n'y a plus rien à acheter. L'idée que les dettes prennent de plus en plus d'importance en termes réels

184

effraie plus d'un penseur. - La pensée actuelle se caractérise par le fait que la baisse des prix, en tant que moyen indirect d'augmenter les revenus, est écartée au profit de la hausse directe. Alors que dans le cas de la baisse des prix, *tous ceux* qui ont besoin d'une prestation en bénéficient à moindre coût, quelle que soit la niche de la vie sociale dans laquelle ils vivent, dans le second cas, seuls ceux dont le revenu est directement augmenté en profitent. En conséquence, les personnes actives et surtout les groupes d'intérêts forts reçoivent le plus et le plus rapidement, tandis que d'autres en sont totalement ou temporairement exclus et deviennent des bénéficiaires de subventions artificielles.

Tout comme l'inflation a un effet euphorique et illusoire, la déflation a un effet sobre et rigide. Dans l'inflation, on peut se laisser porter, dans la déflation, il faut développer une force de dépassement consciente. C'est pourquoi, tant que l'organisation de l'économie ne s'étendra que jusqu'au regroupement psychologique et statistique des intérêts individuels, on donnera la préférence à l'inflation plutôt qu'à la déflation. Les processus déflationnistes ne peuvent être gérés correctement que si des organes économiques associatifs sont en place pour empêcher la déflation d'avoir des effets paralysants. Pour cela, le prix lui-même doit devenir un objectif social de négociation, le consommateur un partenaire de négociation. Dans la mesure où l'on parvient à faire de la demande le donneur d'ordre obligatoire de la production, l'astuce inflationniste de l'incitation à l'achat devient d'une part caduque, et d'autre part la déflation devient souhaitable, car gérable.



2. L'épargne

Jusqu'à présent, l'argent a été considéré en relation avec les processus de circulation économique. Dans l'alternance permanente de ventes et d'achats, les droits et les ayants droit changent aussi, tandis que le montant des sommes d'argent nous permet de prendre conscience des rapports sociaux sous-jacents. Dans cette circulation générale des valeurs, l'argent joue un rôle essentiel et indispensable, même si les forces de mouvement reposent dans les

185

besoins et les capacités, les conditions de vie et de travail des personnes impliquées. L'économie de la division du travail est la structure sociale correspondante orientée vers la circulation, qui génère la circulation et qui est générée par elle. Le domaine de l'argent d'achat ne peut en fait pas "tomber malade" de l'intérieur ; les perturbations sont ici apportées de l'extérieur.

Avec l'apparition de l'épargne, cela devient tout à fait différent. Epargner signifie tout d'abord que l'on ne dépense pas dans le présent tout ce que l'on reçoit actuellement. Les raisons de l'épargne ont déjà été énumérées et vont de l'achat "important" au superflu en passant par l'incertitude du lendemain. Ces raisons changeantes conduisent à la conclusion statistique que tous les groupes de population épargnent. Pour la République fédérale, la répartition de l'épargne accumulée a donné les chiffres suivants : Indépendants 42 %, Employés 2,7 %, Ouvriers 11 %, Retraités 20 %. Les taux d'épargne dans nos pays industrialisés occidentaux ont atteint des pourcentages considérables, par exemple en RFA environ 13 à 15 %, au Japon environ 18 %. En RFA, plus de deux milliards de DM sont actuellement en réserve.

Avec l'apparition de l'argent, le processus d'épargne a radicalement changé. L'exemple le plus célèbre de l'histoire est celui de Joseph en Égypte. De ses sept années de vaches grasses, il a fait des réserves pour les sept années de vaches maigres. En période de vaches maigres, le manque de marchandises est compensé en termes réels et l'approvisionnement est assuré. Ainsi, à l'exception des réserves d'urgence de courte durée, nous n'économisons plus aujourd'hui ; nous économisons en argent. Du point de vue individuel, rien ne semble avoir changé : En cas de manque d'argent, on puise dans ses économies et on se procure les biens dont on a besoin. Mais on ne peut plus aider le "peuple égyptien" de cette manière. En effet, si une crise d'approvisionnement générale éclatait, on ne pourrait pas la résoudre avec de l'argent. L'argent ne ferait qu'accentuer la pénurie par l'inflation des prix. L'épargne monétaire ne remplit donc sa fonction de sécurité pour l'individu *que si l'organisme social dans son ensemble est intact*. (On a pu constater la "valeur" des livrets d'épargne dans l'après-guerre !) La banque n'est justement pas un bâtiment comparable à un ancien grenier à blé ;

186

ce n'est pas elle qui confère la sécurité à notre argent, mais la stabilité des processus sociaux que nous avons tous atteints qui rend l'argent et donc la banque sûrs.



Du point de vue de la circulation économique, l'épargne est un embouteillage du processus de circulation. Une partie du revenu de la vente n'est plus dépensée pour l'achat. Dans un premier temps, la circulation s'arrête donc. Comme l'ensemble du revenu monétaire provient du processus de production, il est aussi nécessaire dans sa totalité pour l'achat. Si une partie de l'argent n'est pas dépensée, le retour est inférieur à ce qui serait nécessaire ou, en termes réels, les produits sont vendus en moins grande quantité ou à un prix inférieur. La production doit réagir soit par une diminution des quantités, soit par une augmentation de la productivité dans le but de réduire les coûts, ce qui entraîne toutefois une diminution des revenus monétaires. Si l'on réfléchit jusqu'au bout à ce processus de changement, il s'avère que la non-participation de l'épargne à la circulation entraînerait l'arrêt de celle-ci et donc de toute l'économie basée sur la division du travail. - Comme, dans une telle évolution, le pouvoir d'achat de l'argent restant augmente, il s'ajoute aux motifs d'épargne initiaux celui de l'avantage monétaire pur par la non-dépense. Le processus d'épargne débouche ici sur le problème de la dépression déflationniste.

D'un côté, il est évident que l'argent gagné doit pouvoir être épargné si l'individu veut s'épanouir librement. C'est justement l'avantage de l'argent que de soulager l'échangeur de la pression de la détérioration des marchandises à court terme. D'un autre côté, cela ne peut pas se faire indéfiniment, car la contre-valeur de l'argent ne reste pas patiemment dans un quelconque entrepôt de marchandises, mais doit être produite à nouveau au moment de l'émission de l'argent. L'épargnant met l'organisme social dans l'embarras à deux reprises. D'une part, lorsqu'il retient de l'argent de la circulation actuelle et laisse ainsi des marchandises produites invendues, d'autre part, lors de l'émission d'argent, lorsqu'il réclame des prestations avec de l'argent provenant de processus de prestations antérieurs - l'argent moderne n'est plus qu'un titre de créance, un droit à. Épargner, c'est ne pas exercer le droit

187

d'achat de marchandises. Mais les droits non exercés doivent expirer dans un certain délai, sinon l'organisme social est écrasé par la menace de l'accumulation de possibles droits passés. C'est d'ailleurs déjà le cas aujourd'hui dans de nombreux domaines de la vie. Ainsi, dans les transactions commerciales, les créances résultant de prestations réelles expirent si elles ne sont pas utilisées pendant quelques années. *L'argent économisé est un droit non exercé, non revendiqué !* Même si la sensibilité s'en défend au premier abord, l'argent purement épargné ne devrait-il pas également expirer après un certain temps ? Le fait que notre sensibilité se défende n'est qu'un autre signe de l'illusion monétaire dominante, qui voit dans l'argent une marchandise. Dans le domaine des marchandises, la protection de la possession et de la propriété est valable ; dans le domaine juridique, la même attitude signifie le pouvoir.

La nécessité d'un changement radical de mentalité et de sensibilité par rapport à l'argent se manifeste aussi par rapport au concept de vertu de "l'économie". Celui qui consomme peu laisse ainsi plus aux autres et est donc considéré à juste titre comme vertueux. Celui qui ne dépense pas d'argent semble également être



économique. Or, il ressort de ce qui précède que ce n'est pas le cas. Il ressemble plutôt à celui qui demande beaucoup à l'organisme social, mais qui n'en a pas besoin et n'en fait pas profiter les autres. Une telle attitude s'appelle l'avarice. On ne redevient vertueux que lorsque l'argent est réintroduit dans la circulation. Mais si l'on ne veut pas consommer ce que l'on a en argent, il faut chercher d'autres possibilités d'utilisation de l'argent.

L'argent en tant que monnaie de prêt

I. La fonction de l'argent de prêt

L'épargne agit dans la circulation générale de la valeur de la monnaie d'achat comme un processus d'accumulation : ce qui est épargné n'est pas dépensé, ne pas dépenser c'est ne pas acheter ; ce qui n'est pas acheté ne peut pas non plus être

188

produit. Dans cette mesure, Keynes a raison lorsqu'il déclare que "les principes de l'épargne, poussés à l'extrême, détruiraient le motif de la production".⁹ S'il est nécessaire d'une part de dépouiller "l'épargne en argent" de sa vertu naïve et de redéfinir sa valeur du point de vue de la circulation de l'organisme social, il faut d'autre part éviter de glorifier la dépense monétaire déterminée par la consommation. Celui qui ne voit dans l'absence de consommation que l'empêchement du développement de la production, fait ainsi de la possibilité de production d'un produit une fin en soi et renverse ainsi l'idée de la vie économique : consommer comme devoir et bienfait de l'économie nationale !

Le processus d'épargne unilatéral est généralement appelé "thésaurisation". Dans le domaine privé, cette thésaurisation ne joue qu'un rôle secondaire, par exemple sous la forme de montants en espèces conservés à long terme à la maison. En revanche, la forme de thésaurisation de droits de propriété tels que le foncier, qui se mêle à des opérations d'achat apparentes, est beaucoup plus importante. Et la thésaurisation de monnaies étrangères auprès des banques nationales en tant que "réserves de devises" est particulièrement actuelle.

La description d'un effet n'est toutefois pas encore une évaluation et encore moins une recette d'action. Car la retenue signifie aussi la création d'un potentiel. Si l'on retient un cours d'eau, on peut tout d'abord réguler le cours d'eau, c'est-à-dire le rendre permanent. Mais on peut aussi utiliser l'eau retenue pour irriguer des surfaces qui resteraient sinon stériles sans cette eau. Enfin, on peut aussi produire de l'électricité à partir de la chute de la retenue, ce qui permet d'obtenir les effets les plus divers, qui n'ont plus rien à voir avec l'eau initiale, du point de vue de la substance. - Il en va de même pour l'argent. L'accumulation de l'épargne permet d'une part de pérenniser le flux des dépenses à travers les bonnes et les mauvaises périodes. Mais on peut aussi diriger l'épargne là où l'argent est certes nécessaire, mais n'est pas disponible par ses propres moyens. Ce détournement



de l'épargne vers d'autres domaines de consommation correspond au don. Si l'argent n'est donné que temporairement à des fins de consommation pure et qu'il est exigé en retour après un certain temps,

189

il s'agit alors d'un processus de prêt, d'un "crédit à la consommation". Mais si le potentiel est utilisé en tant que tel, c'est-à-dire si l'épargne est utilisée pour préfinancer une nouvelle production, il s'agit alors d'un crédit "de production" ou "productif". Lors du prêt, le bénéficiaire du crédit poursuit donc le comportement de consommation de l'épargnant, il est son "remplaçant" social. L'épargnant récupère son argent après le délai convenu et, en outre, des intérêts.

2. Crédit à la consommation - crédit à la production

Avec l'apparition de l'argent de prêt, des questions entièrement nouvelles se posent : qui doit recevoir du crédit et pour quoi faire ? Comment assurer le remboursement ? Quel taux d'intérêt peut-on exiger ? Qui doit décider de ces questions ? Mais d'énormes problèmes se posent aussi du point de vue de la théorie monétaire : Comment faire en sorte que toute l'épargne circule à nouveau ? L'épargne est-elle automatiquement un crédit, comme le prétend la formule $E = I$ (épargne = investissement) ? Oui, tout crédit doit-il être épargné au préalable ? Et l'emprunteur est-il vraiment un substitut à part entière de l'épargnant ?

La monnaie de prêt constitue un juste milieu entre la monnaie d'achat et la monnaie de donation. Il s'articule lui-même, comme d'ailleurs tout milieu, de trois manières. Le premier aspect résulte de la relation avec l'argent d'achat. - Il faut tout d'abord souligner une fois de plus l'évidence selon laquelle tout argent est naturellement destiné à l'achat. Ce n'est que sur cette base que les deux autres sortes de monnaie s'élèvent par la façon de fonctions sociales supplémentaires/adjointes. - Au sein du domaine de la monnaie d'achat, il peut se présenter un manque de monnaie. D'une part, cela peut résulter de situations de détresse sociale, dont les causes les plus diverses peuvent à leur tour être à l'origine. L'État social tente d'atténuer une partie de ces situations de détresse. D'autre part, le manque d'argent pour acheter peut survenir lorsqu'il s'agit de satisfaire un besoin pour lequel le revenu n'est pas encore suffisant et que l'on ne peut pas encore "se permettre". Si, dans de tels cas, de l'argent est prêté,

190

il s'agit d'un crédit à la consommation. En République fédérale, environ 4 millions de ménages ont actuellement recours à des crédits à la consommation pour un montant total de 200 milliards de DM, et les banques incitent à la poursuite des emprunts par une publicité décomplexée : "Réalisez vos souhaits - avec le crédit personnel ..." Le crédit est devenu un business.

Si l'on considère l'impact social du crédit à la consommation, on constate qu'il s'agit d'un simple transfert d'argent d'achat, grâce auquel on consomme certes plus, mais on ne fournit pas plus de prestations. Mais comme les crédits doivent être remboursés et porter des intérêts, cela ne peut être fait qu'à partir de



revenus futurs. Tant que tous les revenus augmentent, du moins en termes nominaux, l'effet réel du crédit à la consommation est masqué. En effet, la diminution des revenus futurs signifie que le *crédit à la consommation appauvrit à long terme*. Ainsi, aujourd'hui, un crédit à la consommation sur trois est déjà restructuré une fois, et 20 milliards de DM de la somme totale susmentionnée sont considérés comme irrécouvrables. Le fait que 56 % de ce montant soit dû au problème du chômage ne fait qu'illustrer le problème de l'hypothèque d'un avenir incertain. Ce problème est encore aggravé par les taux d'intérêt, qui ne sont couverts par aucune amélioration des prestations, mais qui sont les plus élevés pour le crédit à la consommation, sans doute justement pour cette raison.

La véritable nouveauté de l'évolution moderne de l'argent prêté est cependant le crédit qui n'est plus accordé pour des raisons de consommation, mais pour des raisons de production. Le crédit a une toute autre signification pour celui qui fournit une prestation pour l'organisme social, qui veut entreprendre quelque chose. Certes, il a également besoin d'argent pour acheter. Mais ce qu'il achète ne sert pas en premier lieu à la consommation, mais en second lieu à la production de nouvelles prestations, cela devient donc un moyen de production. Le calcul de rentabilité permet en général de vérifier si le résultat final est supérieur à ce qui a été dépensé auparavant. Si, à la fin du crédit à la consommation, il reste une dette monétaire, à la fin du crédit à la production, il y a un excédent. *Les crédits productifs enrichissent l'avenir*. Le critère n'est pas ce que l'entrepreneur a consommé, mais ce qu'il a produit. Le crédit à la consommation signifie-t-il une vie présente au détriment de

191

l'avenir, le crédit de production agit en sa faveur. L'octroi de crédit à des fins productives est donc une préoccupation de l'ensemble de l'organisme social ; l'accès au crédit le plus libre possible est la condition pour que toutes les capacités existantes puissent réellement s'exprimer au profit de l'ensemble.

Le crédit de production est étroitement lié aux capacités de celui qui le gère. C'est pourquoi on peut dire à juste titre qu'il s'agit toujours d'un crédit personnel, c'est-à-dire qu'il naît dans le regard de la personne. Cela ne peut toutefois pas signifier que l'"entrepreneur" est aussi personnellement responsable sur le plan patrimonial. Le détachement de la responsabilité des personnes actives par des formes juridiques modernes est, de ce point de vue, un progrès justifié dans la vie sociale. Mais la question de la "sécurité", c'est-à-dire de la possibilité de remboursement du crédit, devient ainsi une question décisive. C'est ici qu'apparaît à nouveau le lien - indissociable - avec l'ensemble de la vie économique. Dans l'économie de marché, chaque entreprise est indépendante et doit garantir la sécurité, ce qu'elle ne peut pas faire seule dans une économie basée sur la division du travail. Dans la fusion en grands groupes, on impose en partie par un pouvoir de subordination ce qui doit être réalisé dans l'économie associative par une libre collaboration. Dans un environnement de concurrence impitoyable, il ne peut y avoir de sécurité individuelle. La solution des banques consiste à exiger des individus des "garanties" qui se situent en dehors du processus de prestation proprement dit : des actifs comme fonds et sols, des



installations, des machines, des stocks de marchandises, des créances, etc. Le crédit personnel devient un crédit matériel, un crédit réel. S'y ajoutent, surtout pour les petits entrepreneurs, des inscriptions de garantie sur des biens privés et surtout des assurances-vie, qui sont de plus en plus souvent proposées par les banques. Si vous n'avez que des compétences et de l'initiative, il vous sera difficile d'obtenir quelque chose. L'appel au capital-risque se fait entendre de toutes parts. - Mais les nouvelles institutions bancaires "alternatives" ont aussi du mal avec des garanties : elles misent sur les garanties personnelles des collaborateurs ou de l'entourage de l'entreprise et déclarent parfois cela comme un crédit personnel.

192

Ici encore, le caractère illusoire de l'argent se manifeste : *l'argent prêté ne peut pas être plus sûr que le processus économique dans lequel il travaille*. En imposant publiquement la protection des épargnants, l'illusion est encore publiquement sanctionnée. Qui donc paie des crédits non remboursables ? Jusqu'à un certain ordre de grandeur, ce sont tous ceux qui paient des intérêts et tous ceux qui en reçoivent, car ces défaillances sont comprises dans les marges d'intérêt. Ensuite, lorsque les pertes sont encore plus importantes, c'est au tour des réserves et des fonds propres, dont une grande partie a également été constituée à partir d'anciens excédents ; une autre partie concerne à nouveau un large public par le biais de coopératives ou de pouvoirs publics en tant qu'actionnaires, et seule une part résiduelle touche par exemple les actionnaires. Les banques entre elles gèrent à leur tour un fonds de garantie à partir de leurs revenus, afin d'éviter les faillites bancaires et donc la perte de l'épargne. Bien que l'épargne semble globalement bien protégée par ces liens, cette sécurité déjà existante n'atteint pas l'emprunteur individuel.

3. Crédit - fonds de garantie

C'est pourquoi il convient de proposer ici un *fonds de garantie du crédit* qui couvre tout ou partie du risque de crédit (une certaine partie est toujours couverte par les actifs présents dans l'entreprise elle-même et acquis grâce au crédit, comme les machines, les marchandises, etc.) Si un point de pourcentage de l'intérêt était affecté à cette fin, tant par l'épargnant que par l'emprunteur. Si ce montant était utilisé à cette fin, l'ensemble des besoins d'amortissement serait plus que couvert. La protection de l'épargnant serait garantie par la réalité sociale. Mais surtout, les demandeurs de crédit seraient libérés de la question des garanties, sans pour autant que les autres contrôles de crédit nécessaires soient supprimés. Mais il en résulterait aussi une bien meilleure égalité des chances pour de nouvelles impulsions. Le crédit pourrait vraiment être un crédit personnel, c'est-à-dire un crédit d'entrepreneur.

193

Il est dommage que les banques alternatives n'aient pas encore saisi cette opportunité et se laissent au contraire pousser vers la sécurisation et la sur-sécurisation, et donc vers l'incapacité d'utiliser pleinement leurs possibilités de



crédit. Le fonds ne peut toutefois s'appliquer qu'aux crédits de production. Une telle institution pourrait aussi changer l'attitude vis-à-vis des fonds propres, qui sont aujourd'hui recherchés notamment pour des raisons de sécurité et d'indépendance et qui lient d'énormes fonds excédentaires aux entreprises. A la question de savoir si les départements de crédit des banques peuvent ou doivent encore être les instances d'approbation exclusives des crédits à la production, on peut imaginer différentes réponses qui ne sont pas difficiles à trouver pour les praticiens. C'est pourquoi nous laissons délibérément la question ouverte afin d'éviter que la discussion ne s'engage sur des voies secondaires. Outre les avantages directs d'un tel fonds qui s'étendrait jusqu'à l'emprunteur, il convient de souligner la quantité de travail et de pression psychologique qui serait supprimée de toutes les parties concernées, ainsi que le nombre de capacités et de forces d'initiative qui pourraient ainsi être stimulées et libérées. - La contribution de garantie mentionnée de 1 % de chaque côté devrait d'ailleurs être beaucoup plus faible si l'on tient compte des effets de décharge des taux d'intérêt par rapport aux pertes supportées jusqu'à présent.

4. Intérêts et intérêts composés

Le fait que des intérêts soient prélevés sur les crédits ne laisse guère de personnes indifférentes, en positif comme en négatif. Pour les uns, il est un moyen de motivation et de contrôle indispensable, pour les autres, il est la racine de tous les maux sociaux. - Un premier problème concerne la charge de l'emprunteur : combien ce serait plus facile pour lui s'il n'avait pas d'intérêts à payer ! Mais cette objection vaut bien sûr pour tous les coûts et ne dit rien sur leur justification. Dans le cas du crédit à la production, ce n'est pas non plus l'emprunteur qui paie les intérêts, mais ses consommateurs-clients. Si un intérêt général est à la base de tous les financements de la production, alors il

194

est compensé par le prix, ce qui augmente certes le niveau général des prix, mais ne porte pas préjudice à l'individu. En revanche, la concurrence qui existe aujourd'hui entre le capital de crédit et le capital propre est beaucoup plus problématique. En théorie, ce dernier doit aussi être rémunéré, mais il peut aussi y renoncer si la situation l'exige. - Alors que la comparabilité devrait être recherchée dans ce cas, elle n'a justement pas sa place dans l'objectif du crédit. Dans le cas du crédit à la production, il est possible de répercuter les coûts sur le consommateur et d'obtenir un excédent sur lequel prélever l'intérêt, alors que dans le cas du crédit à la consommation, l'intérêt est une simple charge pour l'avenir. De nombreuses attitudes critiques se basent sur le crédit à la consommation et négligent le fait que celui-ci est atypique pour la division moderne du travail.

Il existe toutefois de nombreux domaines de la vie dans lesquels le besoin de crédit se fait sentir, mais qui ne génèrent pas de prestations économiques, comme par exemple la construction d'une école, d'un foyer, etc. De tels crédits ne sont certes pas des crédits à la consommation décrits jusqu'ici, mais ils leur sont



assimilés du point de vue de l'effet sur les intérêts. Dans ce cas, on pourrait aussi imaginer la suppression des intérêts (les subventions des intérêts sont déjà largement répandues aujourd'hui en matière de politique sociale).

Mais le point central est la question de savoir si l'intérêt est justifié en tant que revenu "sans emploi", qui transforme les bénéficiaires d'intérêts en récipiendaires de rentes, en rentiers. L'affirmation d'une injustice à l'égard de la prise d'intérêts provient aussi du fait que l'on commence la considération à la possession d'argent. Or, dans un processus social sain, on ne reçoit de l'argent que si l'on vend une prestation. Le prêteur d'argent ne fournit certes plus de *travail pendant* la durée du crédit, mais il a déjà fourni sa part *auparavant*. Ce n'est que sur la base qu'il a créée qu'un autre peut maintenant développer son activité. L'épargnant reçoit en contrepartie, et pour l'exemption de réciprocité, une part de prestation sur les nouveaux revenus. Dans le cas de l'intérêt sur l'épargne destinée au financement de crédits, il n'est donc pas question de servitude d'intérêt. Une suppression fondamentale de l'intérêt n'interviendrait que là où le prêt devient réciproque, même si la réciprocité a lieu avec un décalage dans le temps. - De l'intérêt

195

sur argent d'épargne, il faut distinguer l'action de profit appelée "rémunération du capital investi" en raison des droits de propriété acquis.

La troisième série de problèmes concerne des questions d'économie de peuple. Comme le marché de l'argent et des capitaux est désormais considéré comme un marché à part entière ou comme un sous-marché, il est difficile de le coordonner avec le marché des marchandises proprement dit. Ainsi, il peut être justifié, du point de vue de la politique monétaire, qu'un taux d'intérêt puisse augmenter jusqu'à plus de 20 % - dans la réalité de l'économie réelle, c'est une catastrophe. Ce n'est donc pas l'intérêt en soi qui pose problème, mais le niveau de l'intérêt et la manière dont il se forme. - Dans ce contexte, le contrôle de la quantité d'argent et de crédit par le biais du taux d'intérêt est aussi plus que douteux. Le fait qu'en période de surchauffe conjoncturelle, on n'intervienne pas du point de vue de l'objet et de l'octroi du crédit, mais seulement indirectement par le biais du renchérissement du taux d'intérêt du crédit, ne fait que montrer à quel point la vie sociale est peu consciente : au lieu de s'attaquer au responsable, on impose une mesure collective, on trouvera bien le bon. Nous reviendrons plus tard sur les raisons de ce type d'intervention.

Si l'on peut tout à fait être d'accord avec l'idée d'intérêt au sens du taux de base, il n'en va pas de même pour l'intérêt composé. Il s'agit en effet d'un facteur d'accélération de la rémunération, qui agit avec une durée croissante ou lorsque les taux d'intérêt augmentent. Un calcul célèbre est celui d'un sou qui, à l'époque de la naissance du Christ, aurait été placé dans une banque à un taux d'intérêt composé de 3 % par exemple. Si les intérêts avaient été utilisés chaque année, les ayants droit auraient reçu jusqu'à aujourd'hui 60 pfennigs. Mais si les revenus étaient restés stables, l'effet d'échiquier se serait produit et le montant actuel serait supérieur à l'ensemble du capital comptabilisé dans le monde. Le bon sens



dit que cela ne peut pas être le cas - et se trouve ainsi en porte-à-faux avec la logique comptable et les mathématiques. Dans les intérêts composés, la pensée monétaire s'émancipe de la réalité sociale pour devenir une valeur autonome, une marchandise en soi. Or, l'argent ne peut pas être plus que ce qu'il représente.

Pour l'emprunteur qui paie chaque année ses intérêts - par

196

amortissement courant seulement sur la somme restante respective -, les intérêts composés ne jouent aucun rôle. Si le bénéficiaire des intérêts lui propose à nouveau le produit des intérêts, il s'agit d'un nouveau crédit. Pour l'épargnant, le calcul des intérêts dépend du fait que de nouveaux crédits sont souhaités ou non. Si ce n'est pas le cas, soit l'argent doit retourner dans la circulation de l'argent d'achat, soit l'effet de blocage évoqué précédemment se produit, ce qui n'est pas acceptable du point de vue de l'économie de peuple. L'effet de l'intérêt composé peut certes être calculé à volonté, mais dans la réalité sociale, il doit s'autodétruire dès qu'il atteint la limite des besoins en crédit. Les intérêts ne sont pas payés par la banque, mais uniquement par l'emprunteur.

C'est comme le paysan qui, fasciné par la multiplication naturelle des semences par la nature, décide de ressemer toute sa récolte. Tant qu'il dispose de terres libres, il parviendra effectivement à une nouvelle multiplication. Ce processus est théoriquement répétable à volonté - mais la pratique s'arrête aux limites de ses champs. Une fois qu'il les a atteintes, il doit vendre ou donner sa récolte s'il ne veut pas la récupérer pour les souris. Ainsi, la possibilité de multiplier les intérêts s'arrête pratiquement aux limites de la production.

5. L'accumulation invisible d'argent

Il est compréhensible que les détenteurs d'argent cherchent à supprimer cette limite. Les banques, qui ont fait du chiffre d'affaires de l'argent une branche commerciale à part entière, sont leurs meilleures alliées. Que pourrait-on gagner avec les misérables 60 pfennigs ? Mais si l'argent est empêché de proliférer par la réalité sociale, il ne peut se poursuivre qu'en créant des possibilités de croissance "irrélles". Nous allons brièvement évoquer quelques-uns de ces domaines :

1. Le marché de l'argent et des placements est aujourd'hui le plus important. Les énormes hausses de cours des actions, par exemple, sont parallèles à l'augmentation correspondante des montants d'épargne. Ainsi, l'épargne, titres compris, est passée en République fédérale de 111 milliards de DM en 1962 à plus de 1256 milliard de DM en 1982.

197

Tandis que sur tous les marchés de marchandises, on se plaint de l'inflation lorsque les prix augmentent, les visages sont joyeux lorsque les cours montent, bien que le papier soit resté substantiellement inchangé du point de vue de l'entreprise. La hausse des cours est comptabilisée comme une augmentation de la fortune plutôt que comme une perte de valeur. La seule raison : l'espoir que quelqu'un viendra plus tard pour payer encore plus. Une illusion de masse qui,



tant que la masse y participe, s'auto-entretient. Grâce à ces processus d'augmentation, parce qu'ils sont de nature purement monétaire et n'ont pas à tenir compte des processus sociaux, on fait miroiter un intérêt contre lequel les processus économiques ne peuvent pas lutter. Et tout est fait, jusqu'au soutien des banques centrales, pour que cette illusion ne se dissipe pas.

2. L'argent s'accumule déjà de manière un peu plus cachée lorsque certains marchés de marchandises sont transformés en "placements de valeur", par exemple l'or, les diamants, les antiquités, les timbres, les pièces de monnaie ou, plus récemment, de manière spectaculaire, les tableaux. Il semble s'agir d'"investissements". Mais ce n'est pas le cas, puisqu'ils entrent dans la sphère de la consommation et ne déclenchent donc pas de processus de production. Les collectionneurs de timbres qui ont déjà essayé de vendre leur collection sont certainement en bonne voie pour percer l'illusion.

3. L'accumulation d'argent dans le foncier est encore plus difficile à remarquer, mais d'autant plus efficace. Outre les mécanismes de placement mentionnés, le fait que le terrain soit socialement nécessaire en tant que moyen de production non reproductible joue ici un rôle particulier. Si l'on pouvait encore observer tranquillement la bourse en se disant "c'est de notre faute", le placement d'argent permet ici d'acquérir une propriété qui ne peut être réutilisée socialement que si le propriétaire reçoit une rente de l'utilisateur. Certes, l'acquéreur du terrain considérera cette rente comme un intérêt pour le capital qu'il a investi. Mais cela ne fait qu'expliquer sa situation, et ne justifie pas le fait que la propriété d'un bien qui n'est pas utilisé par le propriétaire et qui appartient à tous les humains doit être rémunérée en plus. Et du point de vue du crédit

198

l'augmentation des prix ne donne pas plus de marge de manœuvre à l'entrepreneur à la recherche d'un terrain et d'un crédit (le montant de son crédit augmente), mais moins (plus de charges pour la même utilité). De par son nom, il s'agit d'un crédit sur les moyens de production, de par son effet, d'un crédit à la consommation.

4. Le fait que le bailleur de fonds acquiert la pleine propriété de l'entreprise, y compris sur le plan patrimonial, constitue un obstacle particulièrement grave à l'évolution de la monnaie. Certes, il s'agit par essence de crédits de production, et il n'y a donc pas de blocage avant l'intervention sociale. Mais ici, l'accumulation se produit après coup, non pas sous forme de rente, mais de rendement. Ainsi, tous les revenus de l'entreprise sont automatiquement déclarés comme rendement du capital et donc comme propriété des propriétaires. Le rendement social n'est pas vraiment libéré, mais s'accumule en arrière et augmente les capitaux financiers existants. Plus les capitaux sont importants, plus les rendements sont élevés : S'il y a 20 ans, on recensait encore les millionnaires par leur nom et on s'en émerveillait, aujourd'hui ce sont les milliardaires. Les droits deviennent le pouvoir. Et c'est là que le lien avec le premier phénomène d'embouteillage se referme aussi.



Le point commun de tous ces phénomènes d'embouteillage est qu'ils emploient certes l'argent et semblent le "placer", mais qu'ils vivent en "parasites" par rapport aux processus sociaux, car ils n'apportent pas leur propre contribution à la productivité, mais profitent de celle des autres. Cela est possible parce que les droits de propriété sont traités comme des marchandises. Mais c'est aussi le cas de la situation monétaire.

6. Le dynamique maintien/perpétuation de la valeur de la monnaie

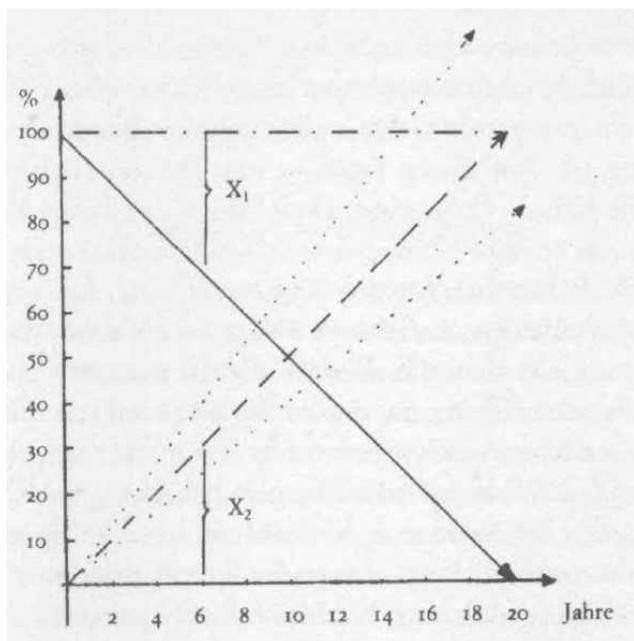
Deux tendances s'opposent dans la sphère de l'argent de prêt. D'une part, l'argent de prêt se construit d'abord par l'épargne. L'épargne est un effet d'embouteillage de la circulation avec sens d'emporter dans l'avenir une prétention présente à des prestations. L'objectif de l'épargne est atteint lorsqu'elle y parvient. Dans le domaine de la nature, le caractère périssable des produits met des limites à ce processus.

199

L'argent abstrait surmonte cette limite en étant transféré à d'autres qui prennent en charge la consommation des produits présents avec l'ordre et l'objectif de fabriquer des produits à l'avenir. Ce que l'épargnant achètera plus tard avec l'argent qui lui sera restitué sera un produit nouvellement fabriqué. La deuxième tendance résulte justement de cette utilisation de l'argent de l'épargne pour des crédits de production. Il en résulte un excédent qui permet de payer des intérêts. Ce processus peut aussi être exprimé par le fait que l'argent d'épargne initial doit disparaître et être remplacée par du nouvel argent.

Tandis que le reflux de l'argent via les intérêts et le remboursement fonctionne aujourd'hui, l'écoulement de l'ancien argent n'existe pas. C'est ce qui explique l'augmentation considérable de l'encours/des embouteillages. C'est pourquoi il doit y avoir non seulement un *facteur d'intérêt*, mais aussi un *facteur d'actualisation*. Cela signifierait que serait partir d'une durée de vie déterminée des anciennes revendications. Si l'on partait par exemple d'une durée de crédit moyenne de 20 ans, on obtiendrait un facteur d'actualisation de 5 % par an. L'épargne qui n'est pas revendiquée disparaît donc au bout de dix ans. Cela correspondrait à la réalité sociale si rien d'autre n'était fait avec l'épargne. Or, des investissements sont réalisés à partir de cette épargne, ce qui génère un intérêt. Ce taux d'intérêt dépendra de la productivité de l'ensemble de l'économie, mais aussi du besoin global de crédit. Si les besoins étaient faibles, le taux d'intérêt moyen baisserait, si les besoins augmentaient, le taux d'intérêt augmenterait aussi. L'avoir d'épargne se compose donc à tout moment du reste actualisé et de l'intérêt supplémentaire nouvellement ajouté. Dans des cas neutre d'un équilibre, l'épargnant posséderait toujours le même avoir, ce qui était son intention déclarée. Il est évident que la valeur de l'argent d'épargne dans la division circulative du travail dépend de l'état de l'organisme social. Si celui-ci va mal, cela doit aussi concerner les anciennes revendications. C'est donc tout de suite le sens de la division du travail que l'on apprenne que le bien-être de chacun dépend de celui des autres. Graphiquement, se donnerait avec ça l'image suivante





ann

Interaction de l'actualisation et de la capitalisation pour une durée monétaire supposée de 20 ans. Les anciens droits sont remplacés par de nouveaux. La valeur monétaire est maintenue de manière dynamique.

— Effet du taux d'actualisation 5% (20 ans)

- - - - Effet de capitalisation de 5% par exemple

..... Effet de capitalisation en cas d'amélioration ou de détérioration de la conjoncture économique.

___ Avoir de l'épargnant résultant du solde de l'ancien et de l'ajout du nouveau en cas d'équilibre neutre

X Exemple en cas d'équilibre neutre : au bout de 6 ans, l'ancien avoir a perdu 30% (x) et gagné 30% (x).

Avec ce système, 5 % de l'épargne est libérée chaque année sans que l'épargnant n'en souffre, à moins que tout le monde n'en souffre. Ces fonds libérés - qui prennent la forme d'un amortissement pour les entreprises - sont désormais disponibles à des fins de consommation pour la partie de l'organisme social qui n'a pas d'effet productif direct : la vie de l'esprit libre. La question de savoir comment et par qui s'effectue l'attribution peut rester ouverte ici, afin de ne pas entraver la connaissance des choses et l'imagination de ceux qui peuvent réaliser

201

une telle entreprise/gageure. Cette monnaie d'achat est nécessaire, car les crédits de production produisent à leur tour de nouvelles marchandises, pour lesquelles une extension correspondante de la monnaie ou du pouvoir d'achat est nécessaire. Theodor Beltle a attiré l'attention sur ce problème dans son livre "Die Krise - Folge eines Denkfehler der klassischen Ökonomie über das Sparen (La crise



- conséquence d'une erreur de pensée de l'économie classique sur l'épargne)"¹⁰. - Une autre relation réelle en résulte aussi pour le lien entre la vie spirituelle libre et la vie économique. Car les fonds qui affluent ainsi dans la vie de l'esprit proviennent d'une période écoulée, dont la productivité n'a été créée que par une vie de l'esprit antérieure. Du fait que le taux d'intérêt ne baisse que dans une économie en déclin, le report de l'actualisation de l'époque antérieure, meilleure, ainsi que la baisse probable de l'activité d'épargne entraîneront un renforcement de la demande qui contrebalancera le déclin.

Des questions se posent naturellement aussi du côté de la technique monétaire. Comment déterminer l'âge actuel de l'argent ? Une solution serait par exemple que l'épargne soit systématiquement placée dans des titres de placement, par exemple des obligations/lettres d'épargne. L'argument selon lequel, en cas de baisse des taux d'intérêt, on incite les gens à thésauriser - je conserve la valeur de mon argent chez moi - peut aussi faire l'objet de régulations très diverses. Les conséquences d'une telle mesure, avant tout en rattachement avec le fonds de garantie, rendraient facile d'atteindre un taux d'intérêt supérieur au facteur d'actualisation. En effet, les pratiques bancaires changeraient aussi, le taux d'intérêt ne serait plus une variable fluctuante du marché des capitaux, et l'accès facile au crédit rendrait superflue l'existence d'une bourse pour se procurer des capitaux. Bref, en réfléchissant un peu, le lecteur intéressé verra s'ouvrir à lui les relations et les possibilités les plus diverses. L'embouteillage croissant d'argent serait de nouveau ramené dans la circulation, ce qui ferait disparaître la pression sur les placements/dépôts et les taux d'intérêts de l'argent. Le fait que les portes de sortie vers les processus cachés et invisibles d'embouteillage d'argent, dont il a été question plus haut, doivent être largement fermées par des décisions juridiques, ne se donne pas seulement comme exigence à partir

202

du domaine monétaire - il y a pour cela une multitude d'autres raisons, par exemple l'invendabilité du sol ou aussi la participation des collaborateurs aux entreprises.

7. Création de crédit et de monnaie scripturale

Jusqu'à présent, nous nous sommes penchés sur le passage de la monnaie d'épargne à la monnaie de prêt. Or, une possibilité de crédit s'est développée à partir du système bancaire, qui n'est pas du tout conditionnée par des processus d'épargne conscients. Dans la littérature, ce processus est appelé création de crédit et de monnaie scripturale, et il est devenu de plus en plus actuel en raison du renforcement du trafic des paiements sans numéraire. Ce processus est influencé d'un côté par les banques centrales. Celles-ci ont la possibilité, grâce à une série d'instruments de politique monétaire, d'apporter aux banques commerciales de l'argent frais, des liquidités, à partir desquelles les banques commerciales accordent à leur tour des crédits. Il s'agit toujours de crédits remboursables. Tant qu'il s'agit de crédits de production, le nouvel argent est rapidement couvert par la production de marchandises. En revanche, les



financements publics posent problème : même s'ils sont formellement considérés comme des crédits, il n'est pas rare qu'ils soient utilisés à des fins de consommation par les institutions publiques. Dans ce cas, l'inflation est générée au sens classique du terme (augmentation de la masse monétaire sans augmentation correspondante des marchandises), même si les effets ne se montrent qu'à long terme.

Mais les banques commerciales ont aussi développé une nouvelle possibilité. Alors que l'on pensait que les banques ne pouvaient prêter que ce qui se trouvait chez elles sous forme d'épargne (caisse de dépôt), l'expérience montre le contraire. En effet, une grande partie de l'argent prêté revient directement à la banque, et ce d'autant plus qu'une banque travaille sur l'ensemble du territoire. Même pour les comptes courants normaux, la plus grande partie de l'argent reste toujours dans son propre circuit. Le taux de sortie réelle est appelé réserve d'argent liquide. Avec une longue expérience bancaire, ces taux se stabilisent - en plus de cette valeur bancaire, la Bundesbank impose une valeur similaire, bien qu'artificielle, avec la prescription de réserves minimales

203

- de sorte que cet argent, qui circule déjà dans les transactions commerciales, peut désormais être prêté jusqu'à la valeur réciproque du taux de réserve, sans que le titulaire du compte ne s'en rende compte. Il s'agit en fait d'une exploitation/mise à profit des pauses de la vitesse de circulation de l'argent. Cela serait comparable au fonctionnement multitâche des ordinateurs, où plusieurs programmes peuvent travailler "en même temps" parce que chacun exploite les pauses des autres à la vitesse de l'éclair. Le mécanisme de création de crédit repose donc uniquement sur les habitudes monétaires des humains et des banques (on paie par exemple son loyer le premier jour du mois). Avec le trafic des paiements sans espèces et un seul système bancaire, le taux/quotient de prêt augmente dans l'infini. Il apparaît donc clairement que l'octroi de crédits ne peut plus être limité par les habitudes traditionnelles, mais que cette question se pose d'une manière tout à fait nouvelle, comparable à l'ancienne libération de l'argent d'achat de son caractère de marchandise. La nature ou les habitudes instinctives doivent être remplacées par une raison synthétique voyant au travers, comme elle devient formant et façonnant possible par une économie associative.

Il est intéressant de noter maintenant que les crédits issus du processus de création de crédit ne sont plus pré-épargnés. Ils doivent être épargnés ultérieurement par l'organisme social dans son ensemble. Cela n'est justifiable que pour les crédits de production, et en principe uniquement pour la partie qui apparaît comme actif circulant ou comme actif immobilisé à court terme dans l'entreprise. Ce court terme est tout à fait défendable, tout comme l'effet de commerce à 9 jours est converti en argent, escompté, par la banque centrale sous certaines conditions.

En fait, on devrait aussi distinguer deux objectifs de crédit pour le crédit à la production. Les investissements à long terme devraient être financés par *argent d'épargne* à long terme, tandis que les crédits d'exploitation peuvent être *créés* à



partir du processus bancaire. Si l'on procède à l'inverse, soit l'accumulation d'épargne ne se résorbe pas, car un nouveau besoin d'argent d'achat apparaît immédiatement, soit une forte tendance inflationniste à long terme se manifeste, car la quantité de production compensatoire est réalisée trop tard.

L'argent en tant qu'argent de donation.

1. La fonction sociale de l'argent de don

Des phénomènes de congestion ont été observés jusqu'à présent tant dans le domaine de la monnaie d'achat que dans celui de la monnaie de prêt. La résorption de l'accumulation de l'épargne dans la circulation de la monnaie d'achat se fait soit par des opérations de désépargne, soit par le passage au domaine suivant du prêt. Grâce au renouvellement interne de l'argent par l'escompte et l'actualisation lors de la conservation/du maintien dynamique de la valeur de l'argent, l'ancien argent d'achat est constamment libéré pour le financement de processus sociaux qui ne sont pas orientés vers l'économie. L'argent d'achat devient de l'argent de donation.

Mais dans le domaine de l'argent de prêt aussi, un phénomène d'accumulation aux multiples facettes se produit. Il est dû au fait que l'argent ne peut pas être libéré des rapports de production, mais qu'il a toujours tendance à être réinvesti ou à être épargné en tant que réserve. Cela peut être en partie nécessaire dans les phases de développement de la vie économique. L'absence de sécurité sociale des entreprises économiques, que l'on ne peut pas attendre des autres dans une économie de marché orientée vers la concurrence, favorise particulièrement la stagnation. De même que l'épargne doit apporter à l'individu une sécurité sociale face à un avenir incertain, de même la fixation des revenus générés par les entreprises et leur réinvestissement doivent-ils être assurés pour les entreprises elles-mêmes. Quand en a-t-on assez ? Jamais dans la lutte sociale pour la survie. Celui qui ne se développe pas est le perdant de demain. Tant qu'il y a d'autres concurrents, il y a encore de la place pour croître. Les calculs économiques ne comptent pas dans le bilan d'une seule exploitation.

Néanmoins, on peut se rendre compte, en prenant l'exemple du paysan, qu'à partir d'un certain point, l'argent ne peut et ne doit pas retourner dans la sphère de l'argent de prêt, car on se heurte aux limites d'un besoin de crédit raisonnable. Mais le retour du produit dans la sphère de consommation des personnes économiquement actives n'est pas non plus la seule solution à long terme. Le véritable déblocage n'interviendra que lorsque l'argent, devenu vieux au service de l'économie, se déversera dans un espace économique sans production. La sphère de l'argent de don



se caractérise précisément par le fait qu'elle est, et même doit être, "improductive" par rapport au présent. Les bénéficiaires de l'argent de donation le dépensent certes à des fins de consommation et ramènent ainsi l'argent dans la sphère de l'argent d'achat - mais ce qu'ils fournissent en échange ne compte pas parmi les valeurs économiques proprement dites.

La croissance de notre économie basée sur la division du travail a depuis longtemps dépassé les frontières nationales - raison pour laquelle l'expression "économie politique" n'est plus justifiée aujourd'hui - et s'est ouvert le monde entier comme débouché grâce à l'exportation. C'est par l'exportation que les forces productives excédentaires sont détournées. La problématique des excédents d'exportation montre clairement que l'on recherche des marchés de vente purs, mais moins des marchés où les marchandises d'exportation deviennent la base de productions qui repoussent les importations. Mais de tels marchés unilatéraux ne peuvent pas exister dans la vie économique, qui est conçue pour la réciprocité. Ces marchés tant recherchés ne sont pas trouvés à l'extérieur, mais à l'intérieur des communautés sociales par la formation de la sphère de l'argent de don.

Pour les économistes, il semble étrange d'associer un concept tel que le "donner" à l'économie, car il apparaît comme son antithèse. Pourtant, les conditions économiques forcent la donation. Des "donations forcées" ont lieu en permanence, que ce soit dans le cadre de procédures de faillite ou de la gestion de la crise de l'endettement du tiers-monde. Toutefois, dans ces cas, l'intention de donner n'existe pas au départ, mais résulte d'un besoin d'amortissement d'objectifs économiques qui ont échoué. La *donation "ex post"* n'est une donation que formellement, car il ne peut plus y avoir de libre utilisation de la donation : L'ancien acquéreur est mort, vive le nouvel acquéreur. *Une véritable donation a toutefois lieu "ex ante"* et ouvre ainsi de toutes nouvelles possibilités d'utilisation et d'organisation. - L'inflation est un autre type de donation forcée. Elle aussi dissout l'argent, mais pas seulement sous forme d'argent fictif et non pas dans une sphère monétaire propre, mais par le biais d'une augmentation des prix et d'une chute des revenus

206

dans les domaines de l'argent de prêt et de l'argent d'achat, les deux étant ainsi chaotiques : au lieu de l'effondrement de l'argent, effondrement du pouvoir d'achat.

Si jusqu'à présent nous n'avons pas encore indiqué ce qui se passe dans le domaine de l'argent de don, c'est d'abord parce que ce n'est plus une question d'économie. Car la vie de l'esprit n'est vécue du point de vue économique que comme son refoulement, comme sa consommation. La pure consommation n'est cependant pas cette vie de l'esprit elle-même, mais constitue seulement sa base organique. Nous avons déjà mentionné au début que notre calcul actuel du produit social dissimule ce rapport en englobant simplement les prestations spirituelles sous la rubrique générale "prestations". Le salaire d'un ouvrier et celui d'un enseignant apparaissent ainsi comme tout à fait équivalents et sont additionnés. C'est pourquoi l'entreprise et l'école sont souvent considérées comme équivalentes ou



de même valeur. En réalité, la première est axée sur la production de biens économiques, tandis que la seconde est basée sur leur consommation.

On objecte souvent à cela qu'un enseignant produit lui aussi quelque chose pour lequel il existe un besoin. Dans ce sens, la distinction entre vie de l'économie et vie de l'esprit ne se justifie pas du point de vue économique. Cette objection ne tient pas compte de la différence fondamentale entre les deux domaines. Dans la vie de l'économie, le but est d'obtenir des marchandises consommables, dans la vie de l'esprit, celles-ci sont le point de départ. On remarque la différence entre l'effet de construction de biens et l'effet de destruction de biens par le fait que l'on peut certes s'imaginer que tous les humains peuvent produire des biens de consommation, mais pas que tous ne seraient que des "enseignants", car de quoi devraient-ils vivre ? La possibilité d'être enseignant nécessite d'être libéré de la production économique et dépend de l'existence de l'argent de don.

La vie économique ne peut que libérer de la nécessité de produire, créer du "temps libre". Ce temps libre peut, d'une part, revenir à ceux qui font l'économie eux-mêmes (par exemple sous la forme d'une réduction du temps de travail) ou être transféré à des personnes qui fournissent des prestations, en tout ou en partie, dans la vie de l'esprit libre (par exemple en tant que scientifiques ou enseignants),

207

pour lesquelles il existe des besoins. Le temps libre est ici transféré par de l'argent, que ce soit sous forme de don ou de "paiement" de la prestation utilisée.

La caractérisation de la libre vie de l'esprit comme "improductive" ou comme "pure consommatrice" ne peut se faire qu'en lien avec la vision de l'organisme social qui se développe dans le temps. Si on l'en sépare, cela devient des "frais" ou du "parasitisme", jusqu'au cynisme de Lénine : "Celui qui ne travaille pas ne doit pas non plus manger". En réalité, il ne s'agit que d'une réflexion économique sur le présent. En effet, si l'on tourne le regard vers le passé et l'avenir, on obtient une toute autre image. L'énorme explosion de la production et de la productivité des 200 dernières années n'est en effet pas due à l'amélioration des fonctions physiques et de travail - nous avons au contraire perdu de nombreuses compétences artisanales - mais à l'esprit humain, surtout sous la forme de l'intellect qui soutient le développement technique. Nous devons énormément à la vie intellectuelle du passé sur le plan économique. De même, la vie intellectuelle actuelle sera la base de l'avenir. De nombreux parents essaient de transmettre un patrimoine à leurs enfants. Comme il s'agit d'argent d'achat, ils ne deviennent que des consommateurs. Au-delà de l'argent d'achat, il y a le fait de pouvoir se procurer de l'argent d'achat. Les parents qui veulent donner à leurs enfants "une bonne formation" le savent ou le sentent. C'est pourquoi on dit que "l'éducation est le meilleur investissement". L'éducation doit être en fin de compte le but de toute vie de l'esprit.

Alors que la "libre" vie de l'esprit a aujourd'hui du mal à se financer, la "semi-libre" de l'esprit qui lui est apparentée nage dans l'argent. C'est le domaine où l'esprit participe lui-même à la production dans la vie économique, en inventant, en organisant, en rationalisant, en dirigeant, en spéculant. C'est là que l'esprit, qui



ne peut être considéré que comme le centre de gravité des activités, reçoit sa part d'argent d'achat ou, en relation avec les droits de propriété, une rente, à partir du revenu de l'entreprise. L'argent de donation libre n'est nécessaire que lorsque l'imputabilité directe de la vie de l'esprit

208

cesse d'avoir un sens à partir d'une certaine prestation, où la vie de l'esprit devient "libre". Que la vie de l'esprit puisse se libérer, c'est de cela que tout dépend pour la suite de l'évolution. Car ce n'est qu'ainsi qu'il est possible mettre la vie économique sur les rails dans sa fonction servant le développement de l'individualité.

2. L'État et l'individu

Jusqu'à l'apparition des droits démocratiques de tout un chacun, les intérêts de la société dominaient ceux de l'individu. En étendant le principe de la majorité à tous les domaines de la vie sans distinction, la vie politique s'est gonflée de manière absolutiste. Au lieu de l'autogestion des humains qui prennent des initiatives et s'associent, c'est la censure par la majorité qui s'est imposée : la raison de vivre d'une impulsion passe par l'approbation de la majorité. La cause s'efface devant l'effort pour obtenir des majorités politiques. La liberté d'initiative se réduit à la liberté de solliciter des majorités.

Cette omnipotence de la politique, qui semble s'exprimer de manière très différente dans certains pays, concerne aussi bien l'économie que la vie de l'esprit. Selon la devise habituelle "qui paie décide", notre économie, en tant qu'employeur, contribuable et créateur de richesse, exerce une influence croissante sur la politique, peut-être même pas tant en raison d'interventions directes que de la nécessaire prise en compte de la prospérité de l'économie elle-même. La politique est devenue dans une large mesure une politique économique. Selon le même principe, la politique s'est à son tour emparée de la vie de l'esprit. Il existe deux possibilités fondamentales de rendre les prestations accessibles aux humains indépendamment de leur statut social : On augmente leur revenu, ou on les rend aussi bon marché ou dépourvues de prix que possible, ou mieux encore, on les rend gratuites. L'augmentation du revenu est facultative ; on ne peut pas dire avec certitude comment l'argent sera dépensé (bien que certaines conditions d'affectations soient tout à fait possibles). C'est pourquoi cette voie présuppose un besoin chez les bénéficiaires de revenus. Une vie culturelle et spirituelle,

209

digne de ce nom doit, à notre époque, se fonder sur les besoins des individus. Au lieu de cela, on a surtout choisi la deuxième voie. La mise à disposition subventionnée de la culture efface l'intensité des besoins jusqu'à mettre en danger l'entreprise culturelle elle-même. Comme l'illusion de la "gratuité" est créée, il ne faut pas s'étonner que l'utilisateur des installations "gratuites" se plaigne en même temps du montant des impôts qui servent à payer la "gratuité". Mais ce qui est plus grave, c'est que la manière dont les prestations sont fournies par l'État politique engendre nécessairement l'influence de l'État : que doit-on promouvoir ?



Où ? Dans quelle mesure ? À quel niveau ? Si ce n'est pas tout ou rien, il s'ensuit la nécessité de critères de sélection. La propagande et l'interdiction de l'"art dégénéré" ne sont concevables que dans le contexte d'une politique culturelle d'État. Et il en va de même pour l'élaboration des programmes du système d'éducation, la sélection des personnes, etc. Nous connaissons une telle influence sur la vie, par exemple en Égypte. Là-bas, le pharaon et les prêtres étaient des initiés. Leur pouvoir reposait sur une connaissance approfondie des secrets du devenir du monde. Les fonctions puissantes sont restées ; la voie mystérieuse de la formation et de l'initiation, cachée aux yeux profanes, a toutefois cédé la place à la voie royale de la carrière au sein du parti, le savoir secret est devenu le "top secret" des derniers sondages d'opinion. Laisser libre cours à la vie de l'esprit est en revanche la seule conséquence de la majorité constituée de chaque individu. - Certains peuvent être saisis par le souci d'une petite plante culturelle péniblement cultivée par des subventions administratives : dans la vie de l'esprit, la libre compétitivité est la seule base possible (alors qu'aujourd'hui, paradoxalement, elle est exigée et pratiquée dans la vie économique basée sur la réciprocité fraternelle). Dans le domaine économique, on argumente que le progrès technique n'est possible que grâce à cela. Les humains qui ne veulent pas libérer la vie de l'esprit veulent-ils empêcher le progrès humain ?

210

La forme temporelle de l'argent

La triple articulation de l'argent en argent d'achat, argent de prêt et argent de donation n'est pas une "invention" de Rudolf Steiner, mais plutôt sa "découverte", car elle résulte des conditions de circulation internes d'un organisme social triarticulé. Les trois types d'argent se succèdent dans le temps, ce sont donc des étapes de développement du système monétaire. Le développement s'effectue par des processus d'accumulation et de dissolution au sein de la circulation générale des valeurs. Au niveau de la monnaie d'achat, l'épargne est le processus d'accumulation, tandis que la dissolution se fait par le retrait de l'épargne, le don ou, et c'est là que se situe la transformation conforme au développement, par le prêt sous forme de crédit. L'appel à des capacités et à des forces entrepreneuriales, inventives et organisationnelles conduit à une énorme formation d'excédents qui veulent toujours s'accumuler dans des investissements réels ou apparents ainsi que, de manière correcte ou incorrecte, dans l'argent d'achat. La réduction des prix (= augmentation des salaires de la communauté) ou la transmission des bénéfices sont les processus appropriés de transformation et donc de dissolution du statut de l'argent de prêt. Dans le domaine de l'argent de don, la vie économique arrive à la limite de ses possibilités. L'embouteillage qui se produit ici est contré par le fait que les activités financées par ce biais n'ont pas de valeur économique, mais seulement une valeur d'âme et spirituelle, et n'ont donc qu'une valeur économique dévorante. La "formation" de l'esprit humain est d'une part le fruit de l'activité économique, mais d'autre part aussi sa semence. En traversant le domaine extra-économique de la vie de l'esprit, un ancien processus monétaire s'achève et un nouveau commence avec l'entrée dans le domaine de la monnaie



d'achat.

Au plus tard depuis que l'argent n'a plus de valeur marchande, il est clair que chaque processus monétaire doit avoir pour base un processus de valeur dans le domaine social. Dans le cas de la monnaie d'achat, il s'agit manifestement de produits fabriqués et mis en vente. Mais le mot "produit" renvoie déjà aux facteurs de production économiques que sont le sol, le travail et le capital. Rudolf Steiner les appelait nature, travail et esprit. Au

211

fond, les trois agissent toujours ensemble, mais on peut distinguer deux pôles de formation. - L'un des pôles se situe là où c'est surtout le travail qui agit sur la nature, la transformant en produits (le travail agit sur la nature = NT). Ici, les valeurs naissent directement avec le produit, plus le travail est important, plus il est précieux, dans la mesure où il peut améliorer la qualité. (En termes d'économie de peuple, c'est ici que se situeraient par exemple l'agriculture ou l'artisanat dans son ensemble). Le domaine de la monnaie d'achat a donc une relation particulièrement marquée avec ce type de formation de valeur.

Dans chaque travail se trouve déjà une direction spirituelle, qu'elle soit instinctive ou consciente. Dans la conscience pensante, l'humain peut se retirer intérieurement de ce lien, rompre le lien entre nature et travail et le recomposer entièrement, mais maintenant de manière organisée, rationalisée, etc. ; mais l'intervention spirituelle peut aussi consister en une application entièrement nouvelle du travail ou encore en l'invention, la fabrication et l'utilisation de "moyens de production" techniques. Dans tous ces cas, un calcul de rentabilité permet de s'assurer qu'il y a bien une augmentation de la valeur, mais qui, curieusement, est justement due au fait qu'elle diminue la valeur naturelle du travail. La valeur d'une mesure de rationalisation réside dans la valeur de production possible du travail *épargné*, c'est-à-dire dans une augmentation de la productivité. Cette valeur, qui constitue le pôle opposé (l'esprit agit sur le travail = TE), réduit le prix, tandis que la valeur NT renchérit. Elle se situe entièrement dans la sphère de l'argent de prêt, mais se répercute dans la sphère de l'argent d'achat. La valeur d'un produit est ainsi façonnée de deux côtés. La recherche d'un équilibre entre ces deux tendances répond en même temps à la question de la part de rendement du travail et de l'esprit dans ce qui est produit en commun. L'esprit qui agit dans la vie économique est lié à ce champ d'action, il n'apparaît qu'à moitié libre. Pour cela, il doit lui-même provoquer l'augmentation de la valeur dont il reçoit finalement sa rémunération. (Nous avons déjà évoqué la possibilité d'appropriations excessives de revenus par les rapports de propriété et les rapports juridiques).

Mais à quelle formation de valeur correspond le domaine de la monnaie de donation ? Ce ne sont pas les capacités elles-mêmes qui sont en jeu, mais le porteur des capacités

212

au centre de la libre vie de l'esprit. Ici aussi, le travail doit être épargné, mais d'une autre manière. Ce n'est pas l'activité de l'enseignant qui permet



d'économiser directement du travail (du moins pas à court terme), mais d'autres personnes, par exemple les parents ou tous les concitoyens, qui doivent lui épargner du travail. L'enseignant doit se décharger de ce travail, on doit lui épargner. Grâce à ce processus d'épargne nécessaire, les valeurs d'âme-spirituelles sont mises en relation réelle avec les valeurs économiques, bien qu'elles soient, par essence, tout à fait différentes. Dans la valeur de l'argent de prêt TE, la force de refoulement de l'esprit qui intervient dans la réalité devient visible ; dans la valeur du domaine de l'argent de donation, l'activité spirituelle elle-même se manifeste. Le fait que le travail de l'autre doive lui être épargné est dû au fait que l'on ne peut pas produire à la fois économiquement et spirituellement. La quantité de travail épargnée pour la vie spirituelle libre dépend toutefois de l'intensité du *besoin de valeurs spirituelles* et de la mesure dans laquelle les impulsions qui se manifestent correspondent à ces attentes et peuvent ainsi repousser d'autres intérêts de consommation. La vie spirituelle ne peut plus prétendre à une existence sociale : c'est l'une des conséquences les plus importantes de la liberté humaine.

En pleine possession de ses moyens, on oublie vite d'où l'on vient et où l'on va. Jusqu'à récemment, la nature nous semblait "gratuite", un cadeau divin productif dont nous n'avions qu'à nous servir. Entre-temps, nous savons que cela n'est pas possible à long terme, que nous devons prendre soin de la nature de manière consciente, même au prix de grands efforts économiques, si nous voulons qu'elle puisse être utilisée à long terme. Il en va de même pour la vie intellectuelle humaine. Nous nous nourrissons de la vie spirituelle passée, que nous avons intériorisée par le biais de l'éducation et de la formation, de sorte que nous sommes rapidement enclins à considérer tout ce qui domine et produit notre vie de l'âme et spirituelle comme nos propres produits et à en revendiquer le bénéfice intégral. Mais là encore, il s'agit d'une prise et d'une revendication unilatérales. Celui qui veut rendre l'avenir possible ne doit donc pas seulement exiger la protection et le soin de l'environnement, mais doit surtout s'engager pour le soin d'une vie spirituelle vraiment libre du présent. Car c'est là que se trouve le *trésor des générations futures*.

213

C'est ainsi que se manifeste dans l'organisme social une forme temporelle de l'argent qui se développe de façon rythmique. L'argent est une réalité. Mais une question centrale est de savoir s'il s'agit seulement d'un processus idéal (dans le cas du don, par exemple, l'argent est toujours vieux, etc.) ou si ce processus temporel doit se manifester sur l'argent lui-même, par exemple comme argent daté, etc.

Que j'épargne, que je prête, que je donne - cela dépend des circonstances de ma vie ; mais ce que fait l'argent dans son ensemble doit se manifester objectivement sur l'argent. Cette différence entre vision individuelle et intérêt global a déjà été évoquée à plusieurs reprises. - Une autre forme d'objection est que les mesures concernant l'argent ne toucheraient que l'enveloppe de l'argent, et non les processus sociaux qui le sous-tendent. Indépendamment du fait que l'argent est un titre au porteur et qu'une modification des rapports juridiques qui y sont liés ne



pourrait donc s'exprimer que par une modification du "papier" (celui qui perd un billet de banque a également perdu le droit d'achat et pas seulement l'enveloppe), on confond la cause et l'effet. Il faut donc faire quelque chose à l'argent parce que la réalité sociale change, et non l'inverse, de sorte qu'il ne reste au fond que la question du "comment", et non celle du "si". - Une autre objection est la référence à l'augmentation de la monnaie scripturale. Pourquoi se disputer encore sur les billets de banque alors qu'il n'y en aura bientôt plus ? Une telle vision repose sur une compréhension trop étroite de la monnaie. En effet, l'argent ne dépend pas de son apparence ; il exige seulement de nouvelles formes de conception. Et il ne fait aucun doute que l'électronique moderne rend ces interventions plus faciles que difficiles.

Comment exprimer la forme temporelle de l'argent, son vieillissement, dans la réalité ? Il a déjà été démontré qu'il ne peut s'agir d'une diminution constante de la valeur de l'argent acheté. Car le vendeur individuel doit pouvoir se fier à la valeur de l'argent. Mais dans une circulation continue, il n'y a pas non plus de raison objective de vieillir. - L'argent

214

ne pénètre aujourd'hui dans l'organisme social que par la porte du crédit. Grâce à ces efficacités qui réduisent et en même temps augmentent la valeur (TE), un processus de surformation limité dans le temps commence, qui, en intervenant de manière "rajeunissante" dans le processus de production, provoque la nécessité de "vieillir". L'âge moyen de l'argent se détermine à partir des rapports crédits. Dans le cadre de la conservation dynamique de la valeur de l'argent, on a décrit comment faire en sorte que les prétentions des créanciers d'argent ne puissent jamais être supérieures aux contre-valeurs sociales. Une possibilité a été proposée : les lettres de crédit, dans lesquelles des échéances sont déjà inscrites aujourd'hui. Alors que les titres actuels portent des échéances individuelles, il serait préférable d'utiliser des titres de même durée. Car en fin de compte, il faut établir une correspondance avec l'argent liquide à la fin de l'échéance. La datation de l'argent liquide éveille certes la conscience des changements réels de l'argent, mais dans le domaine de l'argent d'achat, elle n'a d'effets qu'à la date de référence de son échange et uniquement dans le cas d'argent thésaurisé, c'est-à-dire épargné mais non prêté. Si, ici aussi, certains lecteurs sursauteront "parce qu'on veut leur enlever quelque chose", c'est uniquement parce que l'argent a encore pour beaucoup l'aura d'une *marchandise* non périssable.

Nous n'aborderons pas ici les autres mesures qui seraient nécessaires à l'instauration de la justice sociale et qui auraient bien entendu des répercussions parfois considérables sur les processus monétaires, comme par exemple l'inaliénabilité des terres ou des moyens de production, une nouvelle réglementation des rapports successoraux, le déplacement des impôts sur le revenu vers des impôts sur les dépenses, etc.

La gestion de l'argent

L'argent doit avoir un rapport avec les valeurs produites et en circulation dans



l'organisme social. En ce sens, le chiffre d'affaires monétaire est la comptabilité mondiale circulante des prestations fournies mutuellement. Toutes les valeurs comptables doivent être reproduites dans la vie sociale.

215

Si les valeurs n'existent plus, les chiffres correspondants doivent être corrigés.

De ce point de vue, les banques sont les comptables de l'organisme social. Tout entrepreneur n'appréciera jamais assez une comptabilité bien organisée et pertinente. Dans la mesure où les entreprises ne sont pas déjà tombées dans le piège de la recherche d'argent, aucun entrepreneur ne songera à laisser le comptable prendre les décisions véritablement entrepreneuriales. C'est pourtant ce qui se passe en permanence dans l'économie politique/de peuple : les banquiers décident des crédits, de la quantité d'argent et de l'évolution de la conjoncture. Qu'il s'agisse de la banque centrale ou des banques commerciales, le bien-être de l'organisme social dépend en fin de compte d'elles. Tout au plus fait-on appel à des conseillers issus de "l'économie" afin d'avoir un meilleur aperçu des conditions réelles. - Cette évolution n'est pas le fruit du hasard. Car l'argent abstrait, qui traverse tout en tant que liquidité mondiale, est, en tant que droit incarné, particulièrement vulnérable aux facteurs de pouvoir, tels qu'ils sont encore pratiqués dans nos constructions étatiques dans le cadre de la légalité démocratique. Seule la monnaie permet de contrôler *abstraitement* la vie sociale. Une multitude d'instruments monétaires ont été développés au fil du temps pour y parvenir.

Mais l'argent ne permet d'agir que de manière générale. On ne peut pas dépasser le *niveau psychique/de l'âme* : on veut envoyer des signaux de prudence ou d'encouragement, selon le cas. Pourtant, l'insuffisance d'une telle approche se manifeste depuis longtemps dans la pratique. Les surchauffes ou les chutes conjoncturelles sont de plus en plus souvent causées par l'évolution des taux d'intérêt. Et plus l'accumulation d'argent est importante, plus il est difficile de l'influencer, plus la masse monétaire accumulée est sensible à toute rumeur.

Mais où sont les "entrepreneurs d'économie de peuple" qui pourraient à leur tour attribuer énergiquement aux banques le rôle de "simples" comptables ? Ils n'existent pas. Des aspects partiels sont pris en charge par des organisations politiques nationales et internationales, dont les points de vue obéissent toutefois souvent à des intérêts tout à fait différents et qui ne sont pas moins étrangers à la vie économique-sociale.

216

que les banques. Ces organes doivent de plus en plus être formés, ce sont les associations décrites et justifiées dans le premier article. Ce qui est essentiel chez elles, c'est qu'elles n'unissent pas seulement un côté du marché à la manière d'un cartel, mais qu'elles regroupent l'ensemble du processus économique, du besoin à la production en passant par la circulation et le retour au consommateur, et qu'elles permettent ainsi une action sociale consciente et ciblée. Ce que font aujourd'hui exclusivement les banques doit être décidé de manière associative. Parce qu'elles représentent elles-mêmes la vie sociale, il n'est plus nécessaire



d'avoir recours à des instruments d'influence orientés vers la psychologie des masses pour mettre en œuvre des décisions prises de manière abstraite. Il a été démontré que la masse monétaire n'a plus besoin d'être déterminée de l'extérieur, mais qu'elle est contrôlée par la porte du crédit. Or, l'octroi de crédits serait une tâche essentielle de l'association. (Cela coïncide d'ailleurs en partie, du point de vue de la technique monétaire, avec les déclarations de nombreux monétaristes qui déconseillent tout contrôle intentionnel de la masse monétaire et veulent que celle-ci soit uniquement déterminée par le besoin de crédit). Le redimensionnement du système bancaire est urgent, car sinon les intérêts purement financiers remplaceront de plus en plus les impulsions sociales ; mais il ne pourra être réalisé que si des efforts associatifs se développent à plus grande échelle. - Bien sûr, la collaboration associative ne confère pas la toute-puissance, mais elle ne fait que transmettre l'influence qui correspond à la part de sa propre prestation dans le processus social. Le "dé"pouvoirement de l'argent ne peut pas être décrétée politiquement, il doit être réalisée réellement par un engagement constructif en faveur d'une économie associative orientée vers l'avenir. Sinon, dans la lutte contre le pouvoir de l'argent, on ne sera que la victime de la même illusion que celle à laquelle il doit son origine. La solution de la question de l'argent n'est donc plus une question de nouvelle théorie monétaire, *les forces monétaires déchaînées ne peuvent être maîtrisées que de manière socio-organique et créative*. Rudolf Steiner a appelé cette tâche "l'apprivoisement de l'argent".

217

La raison synthétique contre intérêts

Une telle présentation du système monétaire est sujette à de nombreux malentendus. L'absence d'une discussion approfondie sur les théories scientifiques de la monnaie ou le fait de ne pas développer dans le détail les possibilités de changement sont encore plus faciles à comprendre en raison du type de publication. Le seul point difficile est le fait que l'argent doive, sous certaines conditions, diminuer alors qu'il promet aujourd'hui d'augmenter de plus en plus. Cela peut d'une part montrer à quel point on est déjà tombé dans l'illusion que l'argent est une valeur "fixe". D'autre part, cela peut montrer à quel point il est difficile de réduire notre sensibilité, même si la raison dit oui. Troisièmement, cela révèle un problème fondamental des considérations sociales : Nous sommes pratiquement imbriqués dans les processus sociaux. Quoi que l'on pense, cela a des répercussions sur moi. Comme il est difficile de parler de la terre quand on est soi-même propriétaire d'un terrain, d'actions quand on en a et qu'on y gagne même, de salaires et de prix justes quand on gagne des sommes exorbitantes, et d'argent quand on en a assez. La peur instinctive est souvent plus rapide et déstabilise la raison, souvent sans qu'elle s'en rende compte. - Mais il y aura peut-être aussi ceux qui enverront l'épargnant encore inexpérimenté crier haut et fort : "Regardez, quelqu'un veut vous prendre quelque chose". Mais il faut le dire encore une fois : L'argent doit pouvoir se déprécier dans les conditions décrites. Si cela ne se fait pas de manière organique et consciente, cela se fera de manière chaotique et inorganique. L'inflation dévalorisant la monnaie, que l'on ne perçoit déjà plus



parce que l'on s'y est habitué, et les dettes entraînant d'énormes amortissements deviennent effectives parce que la comptabilité monétaire l'impose. Des tensions sociales croissantes entre riches et pauvres, au niveau national et international, sont le revers social complémentaire d'un développement monétaire incontrôlé.

De nombreuses personnes sentent que quelque chose doit changer. La plupart du temps

218

on pense alors aux autres. Mais si l'on n'est pas prêt à se remettre en question soi-même et à remettre en question sa situation, on dira "changement" et on provoquera l'inertie. Mais il ne suffit pas non plus de soigner un symptôme particulièrement désagréable pour moi : Ce sont précisément les processus socio-économiques qui doivent être pensés et élaborés de fond en comble, de manière radicale.

219

Que peut-on faire en pratique ?

Même celui qui approuve la direction des idées développées dans les réflexions précédentes se verra bientôt confronté à la question de savoir comment de tels changements peuvent se produire dans l'organisme social. Les rôles sociaux ne sont-ils pas répartis depuis longtemps, les structures ne sont-elles pas durcies ? Chacun ne défend-il pas ses intérêts, le pouvoir et l'influence qu'il a conquis sur la société ? Qui donc aurait intérêt à un changement fondamental ? Car tout ce qui a été avancé exige de porter son regard sur l'ensemble du processus socio-organique et de redéfinir sa propre position à partir de là. Mais qui est prêt à le faire ? Et de toute façon, un seul individu ne peut rien changer ! - C'est ainsi que les prises de conscience nécessaires deviennent des utopies irréalisables, parce que la volonté de changement se replie avec résignation sur ses propres affaires.

Mais peut-être que nous nous faisons de fausses idées à ce sujet. Il y a beaucoup de gens qui ont l'expérience de vie suivante : on vient d'entrer dans un nouveau contexte social, par exemple une entreprise. On est encore tout en bas de l'échelle sociale, on n'a pas encore d'influence ni de responsabilité, mais on a les yeux ouverts sur les dysfonctionnements sociaux et les comportements erronés. Si l'on était au sommet, on ferait tout différemment ! Mais pour l'instant, on ne peut rien faire. - Après des années ou des décennies, on arrive au sommet. On a alors l'influence et la responsabilité de faire ce qui semblait si nécessaire auparavant. Mais le problème s'est alors inversé : A quoi sert la volonté du chef si personne ne participe ? Car on ne peut tout de même pas décréter et ordonner un comportement social. Ce genre d'expérience semble prouver que rien ne peut être changé dans le domaine social. Et pourtant, il s'agit d'un jugement erroné. Car il résulte du fait qu'

220

on regarde toujours là où l'activité de sa propre volonté ne suffit pas. L'initiative personnelle nécessaire est remplacée par la demande faite aux autres ou à la société.



L'évolution future des conditions sociales fournira les occasions à grande échelle. Car il n'est pas possible d'enfreindre à la longue les lois vitales internes de l'organisme social moderne, si l'on ne veut pas que des maladies en soient la conséquence. Et la liste des symptômes de la maladie s'allonge chaque jour ; les jours de "continuer comme avant" sont comptés. - Le corps n'accepte pas simplement les maladies, mais leur oppose les forces de guérison. C'est dans le déploiement de ces forces de guérison que réside le sens de la maladie. - Dans le domaine social aussi, les forces de guérison doivent être développées pendant et à l'occasion de la maladie. Mais comme les conditions sociales sont générées par nous-mêmes, la compréhension des lois vitales de l'organisme social est la première condition nécessaire, mais aussi le début de tout changement.

Celui qui sait ce qui est important, trouve aussi des moyens de se comporter en conséquence. Celui qui achète en connaissance de cause, qui demande à quoi sert son argent, etc., provoque déjà une nouvelle étape de changement, car l'humain responsable ne demande pas d'abord ce que font les autres, mais se sent uniquement responsable vis-à-vis de sa propre compréhension. S'engager sans relâche pour ce que l'on considère comme juste et actuel est l'attitude à partir de laquelle nous renouvelons sans cesse notre dignité humaine. De tels comportements agissent dans le domaine social comme des points de cristallisation de nouvelles formations structurelles. Il ne faut simplement pas avoir peur d'être considéré au début comme un marginal, un fou par rapport au comportement normal.

Les domaines abordés dans ce livre sont aussi déjà en mouvement. Dans le domaine de l'argent, on assiste au développement de "l'investissement social". Les investisseurs veulent que leur argent soit placé à des fins qu'ils jugent socialement utiles. Parfois, ils renoncent même à des avantages en termes d'intérêts sur d'autres placements. Un pas de plus est franchi par les initiatives bancaires qui se donnent pour mission centrale le renouvellement social. Ce sont surtout les banques créées et gérées par des anthroposophes,

221

les initiatives bancaires de Bochum (GLS, GKG), ont développé de nombreuses nouvelles formes de gestion de l'argent dans le domaine du don et du prêt, qui sont devenues, à certains égards, des modèles pour les banques alternatives. Ce mouvement s'étend actuellement dans le monde entier. Les caisses d'épargne-logement montrent également, sous un aspect partiel, comment un comportement solidaire permet de se détacher des taux d'intérêt du marché, tout comme l'anneau/le cercle WIR, qui s'est largement répandu, surtout en Suisse. Un nouveau type de financement économique, y compris la question de la sécurité, n'est toutefois guère formé. De même, une discussion fondamentale sur la question monétaire dans son ensemble fait actuellement encore défaut, tant sur le plan pratique que théorique.

En ce qui concerne le travail humain et la propriété des entreprises, de nouvelles questions se posent également aujourd'hui. D'une part, il y a de plus en plus d'entreprises qui font participer les salariés aux bénéfices. Une grande partie



d'entre elles sont regroupées au sein de l'Arbeitsgemeinschaft Partnerschaft (AGP). Bien que souvent de manière encore peu claire, on observe ici une tendance à une conception du salaire comme rapport de partage des revenus globaux générés. Dans d'autres domaines, comme l'agriculture, nous sommes confrontés à la situation consistant à découpler les revenus de la prestation (paiements directs), car le marché n'est pas en mesure de les réguler. La rationalisation permanente, qui a tendance à libérer des emplois, soulève la question de savoir si la règle travail = revenu est encore viable. - Outre ces grandes tendances générales, il existe d'innombrables tentatives concrètes, surtout dans les petites entreprises, de redéfinir les rapports juridiques et salariaux entre elles. Dans la propriété des entreprises aussi, il y a de nombreuses tentatives, par exemple par le biais de fondations, de neutraliser les droits patrimoniaux des propriétaires. - Malheureusement, cette évolution est fortement assombrie par les conséquences du socialisme. En effet, pour de nombreux humains, l'alternative à la propriété patrimoniale des moyens de production est toujours égale au collectivisme de type socialiste.

La question du foncier présente une étrange divergence.

222

D'un côté, les effets du droit foncier actuel sont presque insupportables sur le plan social, de l'autre, il n'y a pas de discussion politique à ce sujet en Allemagne. Dans la pratique, il s'agit avant tout d'une série de fondations foncières et des premiers fonds fonciers, dont les objectifs ne sont plus en premier lieu la rémunération maximale du capital. A Stuttgart, une société Immobilien-Projekt GmbH a été créée dans le cadre d'une association d'entreprises, dont l'objectif statutaire est de soustraire le sol et les biens immobiliers à l'achat et de les mettre à disposition des utilisateurs à des conditions avantageuses. Les plus-values qui en résultent sont utilisées pour financer de nouveaux projets. Une telle société est également en préparation pour l'espace de l'ancienne "RDA".

La mise en œuvre de l'économie associative est la plus difficile, car elle dépasse la sphère d'influence de l'entreprise individuelle. On trouve des aspects partiels dans les restes idéaux des mouvements coopératifs. Plus récemment, certaines coopératives de producteurs et de consommateurs pratiquent l'interaction associative entre les agriculteurs et les consommateurs. L'association Aktion Dritter Weg (A3W) a fait des rapports de travail internes, mais surtout de l'équilibre financier entre les entreprises de la vie économique et celles de la vie spirituelle, un de ses principaux objectifs. - Depuis 1986, une association "Freier Unternehmensinitiativen - Gesellschaft zur Förderung partnerschaftlichen Wirtschaften mbH & Co KG" s'est constituée à Stuttgart, à laquelle participent actuellement plus de 30 entreprises. Sur la base de l'autogestion, des formes de collaboration sont recherchées et pratiquées à tous les niveaux, du conseil au financement. Outre ce lien et cette obligation plus horizontaux, le lien vertical du producteur au consommateur est aussi développé. Chaque entreprise qui s'y joint fait apparaître de nouvelles tâches, mais aussi de nouvelles solutions. Ainsi, la collaboration solidaire crée de nouvelles bases pour une collaboration avec les banques et les investisseurs, car les questions de sécurité, par exemple, peuvent



être résolues de manière totalement différente. Le point fort sectoriel se situe actuellement dans le domaine de l'alimentation naturelle, mais n'y est pas limité ;

223

le centre de gravité régional se situe dans le sud de l'Allemagne, mais les liens s'étendent à la Suisse, à l'Autriche et aux Pays-Bas.

Toutes ces approches de changements pratiques des conditions sociales doivent montrer qu'il n'y a aucune raison de se retirer avec résignation. Il faut simplement ne pas avoir peur de commencer à petite échelle et de manière cachée. Et il ne faut pas avoir peur, car ce n'est pas en ayant peur que l'on surmonte les conditions, mais que l'on s'y enlise d'autant plus. Celui qui veut s'engager pour la nouveauté et le renouveau doit apprendre à nager à contre-courant. Cela peut paraître difficile au début, mais cela renforce.

224

Notes

L'économie associative - la recherche de la justice sociale

1 Il s'agit ici de la question centrale de la liberté. Cf. Rudolf Steiner, *Die Philosophie der Freiheit, Gesamtausgabe (GA) Bibl. n° 4, Dornach* ¹⁴ 1978.

2 Cf. Gert von Eynern, *Grundriß der politischen Wirtschaftslehre, § 170 ss, Cologne* 1968.

3 Rudolf Steiner, *Cours d'économie nationale (CEN), 4e conférence, GA Bibl. n° 340, Dornach* ⁵ 1979.

4 Rudolf Steiner, *Magazin für Literatur n° 29, 1898, dans GA Bibl. n° 31, Gesammelte Aufsätze zur Kultur und Zeitgeschichte (articles collectionnés sur culture et histoire contemporaine), Dornach* 1966, p. 147 et suivantes.

5 Ici, le salaire est considéré comme un aspect partiel de la question des prix.

6 Silvio Gesell, *L'ordre économique naturel, préface* 1916 ; *Nuremberg* 1949.

7 Aristote, *L'éthique à Nicomaque, livre 5, p. 166, Munich* 1972.

8 Rudolf Steiner, *CEN, 6e conférence, op. cit.*

9 Rudolf Steiner, *Philosophie de la liberté, chapitre 1, op. cit.*

10 De même que Kant enferme l'humain en tant que sujet dans les limites de sa connaissance et lui assigne la nouvelle vertu du devoir, A. Smith expérimente cette subjectivité dans le social comme égoïsme et décrète la soumission aux lois du marché.

11 République fédérale d'Allemagne - RDA, *Die Wirtschaftssysteme (les systèmes économiques), éd. : H. Hamel ; Munich* 1979, p. 192.

12 O.a.r., page 47 et suivantes.

13 Cette brève argumentation veut rendre compte de l'intention de Karl Marx, et non du texte.



14 Rudolf Steiner, Philosophie de la liberté, Préface à la 1ere édition, op. cit.

15 On trouve d'importants travaux préparatoires sur la triarticulation chez Schiller ("Lettres sur l'éducation esthétique de l'humain") et Goethe ("Contes du serpent vert et du beau lys").

227

16 Rudolf Steiner, Von Seelenrätseln - des énigmes de l'âme (1917), GA Bibl. n° 21, Dornach 5 1983. Die Kernpunkte der sozialen Frage - les points fondamentaux de la question sociale (1919), GA Bibl. n° 23, Dornach 61976.

17 A.a., p. 42.

18 Cf. les explications sur la loi sociale principale p. 120 et suivantes.

19 Cf. note 18.

20 Rudolf Steiner, CEN, 3ème conférence, op. cit.

21 Pour caractériser différents points de vue, voir Hans Georg Schweppenhäuser, Das kranke Geld (l'argent malade), Stuttgart 1971 et d'autres ouvrages : Benediktus Hardorp, Elemente einer Neubestimmung des Geldes (élément d'une nouvelle détermination de l'argent, Freiburg/Brsg. 1958 ; Wolfgang Latrille, Assoziative Wirtschaft, Stuttgart 1985 ; mais aussi Silvio Gesell, Die natürliche Wirtschaftsordnung durch Freiland und Freigeld (l'ordre économique naturel par terre libre et argent libre), Nürnberg 1949.

La loi sociale principale - L'altruisme comme force de création sociale

1 Ernst Winkler, Theorie der natürlichen Wirtschaftsordnung (théorie de l'ordre économique naturel), Heidelberg 1952, p. II.

2 Silvio Gesell, Die natürliche Wirtschaftsordnung durch Freiland und Freigeld, Nuremberg 1949, p. 20.

3 Ibid., p. 20, citation de Chr. Secretan.

4 Rudolf Steiner, CEN, GA Bibl. n° 340, Dornach 1979, p. 47.

5 Prof. Hayek, entretien avec Ludwig Erhard. Journal de Bâle.

6 Rudolf Steiner, Die Kernpunkte der sozialen Frage, GA Bibl. n° 23, Dornach 1961, p. 14.

7 Rudolf Steiner, Geisteswissenschaft und Soziale Frage (science de l'esprit et question sociale), édition particulière, Dornach 1968, p. 36/37.

8 Rudolf Steiner, Die Kernpunkte der sozialen Frage, op. cit., p. 15.

Pour une maîtrise socio-organique de l'argent

1 Les explications suivantes s'appuient sur les suggestions de Rudolf Steiner, surtout dans le CEN, GA Bibl. n° 340. Toutefois, comme il ne s'agit pas d'une interprétation de texte, mais une

228



tentative de développer le système monétaire à partir du processus social, nous avons renoncé à la démonstration de certains termes.

2 Spiegel 28/87, "Les bourses meurent soudainement d'un infarctus".

3 Expression du porte-parole de la Deutsche Bank, Christians,

4 Voir les ouvrages de Hans Georg Schweppenhäuser, Das kranke Geld, Tübingen 1971, et Das Mysterium des Geldes, Freiburg 1981.

5 Voir ci-dessus, p. 35 et suivantes.

6 Silvio Gesell dans : Emil Georg Diehl, Zwei Berufs-Ökonomen und ein Außenseiter, Villingen.

7 Cf. ci-dessus, p. 35 et suivantes.

8 Theodor Beltle, Die Krise - Folge eines Denkfehlers der klassischen Ökonomie über das Sparen, Francfort 1984.

9 John Maynard Keynes, Allgemeine Theorie der Beschäftigung, des Zinses und des Geldes, Berlin 1952, p. 307.

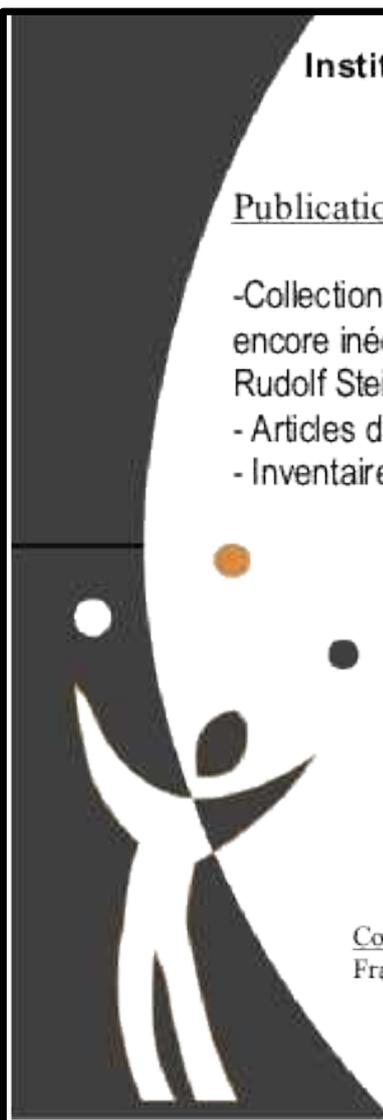
10 Theodor Belde, voir note B.



Institut pour une tri-articulation sociale

chez François Germani
13 route de Fessenheim
F-67117 Quatzenheim
francois@triarticulation.fr
Tel. 00 33 950 263 598
www.triarticulation.fr

Institut für soziale Dreigliederung
Liegnitzer Strasse 15
D-10999 Berlin
sylvain.coiplet@dreigliederung.org
Tel. 00 49 30 - 68 07 96 89 43
www.dreigliederung.de



**Institut pour une triarticulation
de l'organisme social**
Atelier francophone

Publications sur Internet :

- Collections thématiques de passages encore inédits en français de l'œuvre de Rudolf Steiner
- Articles d'auteurs germanophones
- Inventaire des contributions en français

Autres activités sur demande :

- Orientation, conseil personnalisé de lecture sur questions spécifiques
- Introduction ou approfondissement par petits groupes en conférences téléphoniques
- Séminaires

Soumettez-nous vos projets pour des collaborations fructueuses.

Contact :
François Germani +33 (0)950 263 598
francois@triarticulation.fr

www.triarticulation.fr

Design : Sylvain Coiplet

Le catalogue de nos publications en fichiers pdf imprimables à la demande :
www.triarticulation.fr/AM/

Informations diverses-
Choix de traduction-
Glossaire et lexiques -
Droits de propriétés sont dans notre LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT téléchargeable sur :
www.triarticulation.fr/AS/Com/
La présente brochure vous est vendue au coût des frais nécessaires à la fabrication de la prochaine. Les besoins des collaborateurs travaillant aux contenus et aux prochains projets restent à financer par des dons.

Vous pouvez nous soutenir : Titulaire du compte : Institut für Dreigliederung
IBAN : DE80430609671136056200 BIC : GENODEM1GLS

Formulaire de don en ligne : www.dreigliederung.de/institut/spenden

L'Institut étant d'intérêt général à Berlin, vous pouvez déduire vos dons de l'impôt suivant les conventions en vigueur (voir/www.triarticulation.fr/Soutien.html).

Donnez nous vos coordonnées afin que nous puissions vous adresser votre reçu fiscal.

Udo Herrmannstorfer s'appuie sur des exemples concrets pour mettre en évidence les dysfonctionnements sociaux qui pourraient être surmontés par une réorientation vers un mode d'économie associatif. Dans la nouvelle édition de ce livre très apprécié, qui propose des idées très concrètes pour une nouvelle organisation de la vie sociale, l'auteur se penche également sur la mondialisation croissante de l'économie et sur le problème brûlant du chômage.

"C'est ce qui rend le livre de Herrmannstorfer si passionnant : il découvre de fausses libertés, mais qui offrent de nouvelles possibilités : le sol, n'étant pas renouvelable, ne peut être qu'utilisé, et non pas consommé - et cela a des conséquences ... Les idées de Herrmannstorfer pourraient avoir un effet incendiaire".

Journal DIE ZEIT

« Un livre de visions à recommander ». très concrètes.

Journal connection

Ce livre est un « classique » de l'impulsion sociale anthroposophique chez les germanophones. Il semble qu'une traduction avait été prévue de temps de la Nouvelle Économie Fraternelle avec J.P. Bideau et H. Nouyrit, mais n'a jamais été réalisée.

Le temps a passé, le monde a changé tout comme l'actualité immédiate. Et pourtant, à ce titre, il reste intéressant au lecteur seulement francophone de s'ouvrir à ce qui fut élaboré dans les années 1990 : beaucoup d'aspect de fond restent en réalité d'actualité pour qui ne se les étaient pas encore assimilés.

Cela permettra aussi de mieux mesurer, ce qui vient désormais d'une compréhension de R. Steiner évoluant.

Udo Herrmannstorfer 1941 Breslau - Économiste d'affaires, travaillant en tant que consultant pour les entreprises et les institutions dans l'élaboration des processus sociaux, des structures et de la formation des employés. Chef de l'Institut de conception économique et sociale contemporaine de Dornach (CH). Activités de séminaires à l'Institut des affaires sociales contemporaines de Stuttgart.

Plus particulièrement connu en France pour sa proposition d'audit interne pour institutions socio-pédagogiques (« Chemins vers la qualité » - obligation légale un temps en Suisse)

